This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

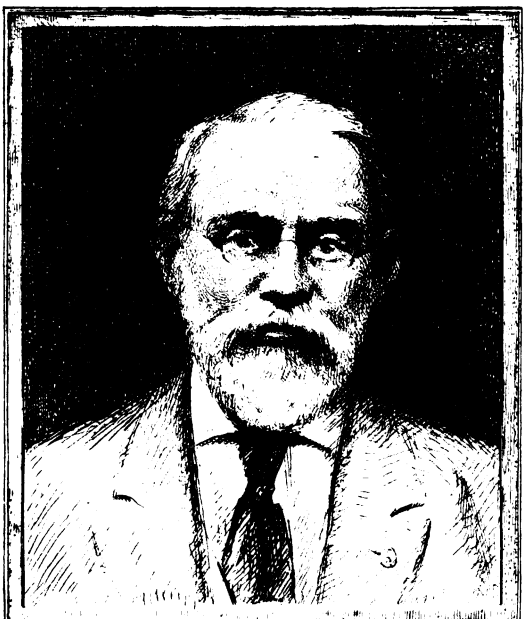

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.A26
S8

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ET

D'AGRICULTURE

(LETTRES, SCIENCES ET ARTS)

De l'Ain

TOME XXXV

1902

BOURG

IMPRIMERIE DU « COURRIER DE L'AIN »

Francisque Allombert, propriétaire

1902

La publication dans les *Annales* n'implique pas, pour la Société, la responsabilité des articles insérés.

Dunning
Nichol
2-18-27
13603

NOTICE SUR LA VILLE D'OYONNAX

ET SON INDUSTRIE

VI

BIOGRAPHIES COMPLÉMENTAIRES

Bacon-Tacon (Pierre-Jean-Jacques.)

1738-1817.

Né à Oyonnax, le 18 juillet 1738, P.-J.-J. Bacon-Tacon était fils de *Tacon*, fabricant de peignes ; son nom était donc simplement Tacon ; il y ajouta, on ne sait trop pourquoi celui de Bacon, et il assigne à sa famille une haute antiquité, sans grande preuve d'ailleurs (1).

Médecin fort instruit, Bacon-Tacon se passionna de bonne heure pour l'étude des antiquités, de l'archéologie et en particulier des médailles ; pour s'en procurer, il

(1) Acte de baptême de Bacon-Tacon.

« Pierre, fils légitime de sieur Joseph Tacon et de Marie Laplanche est né le dix-huit juillet et a été baptisé le même jour mil sept cens trente-huit. Son parrain : Pierre Delacour-Alphé ; sa marraine De Françoise Genolin, qui n'ont signé pour être illetrés » — Jacquet, curé.

L'acte a été surchargé postérieurement on a ajouté « bourgeois » après le nom de Joseph Tacon. — Remarquons que le jeune Tacon n'a comme prénom que Pierre et non Pierre-Jean-Jacques.

voyagea en Grèce et en Egypte et il arriva à se créer un cabinet où se rencontraient, à côté de quelques pièces authentiques, de nombreuses pièces fausses qu'il croyait rares et d'une grande valeur. Aussi, ne faut-il accorder que peu de prix aux descriptions qu'il en donne dans divers ouvrages, tels sont par exemple : un buste d'Alcibiade qu'il attribue à Socrate, trois Latones, une Artémise, un Ptolémée Osiris, etc.

Cette passion fit qu'il eût bientôt dissipé le peu de fortune que lui avaient laissée ses parents et qu'il se vit contraint de donner des leçons de français à Pétersbourg, pour subvenir à son existence et à celle de sa famille ; il fut même attaché, dit-on, au service médical de Catherine II et habita quelques temps à la Cour de Russie.

Il chercha d'ailleurs à se faire des amis parmi la haute noblesse, au nombre desquels il comptait le prince de Condé, qu'il fréquentait, dit-il, à Paris et à Chantilly, et auquel il dédia, en 1781, son *Manuel du jeune officier* ou *Essai sur la théorie militaire* (in-8°, Paris, Jombert, édit.) qui eut cinq éditions. La seconde édition de cet ouvrage, fut dédiée au Comte du Nord, plus tard le Czar Paul Ier, et Catherine II lui accorda « en considération de ses services militaires » une pension de 2,400 livres qu'il toucha jusqu'à la Révolution.

Déjà, en 1767, le duc de Wurtemberg lui avait fait obtenir le titre de Comte du Saint-Empire, et Bacon-Tacon s'était créé un blason où figuraient un poisson et une hure de sanglier, — le *tacon* étant un poisson, et *bacon*, dit-il lui-même, signifiant *porc* dans le langage celtique.

Les premiers évènements de la Révolution lui inspirèrent divers écrits :

1° *Esprit et Précis historique des Assemblées de Notables*, brochure in-8°, Paris 1787, Desenne, éditeur.

2° *Mémoire sur la question de savoir si en France le haut Clergé est, par droit constitutionnel, exempt de contribuer aux charges de l'Etat*. Paris, 1787.

3° *De la nécessité de créer des bénéfices en faveur du ci-devant ordre royal et militaire de Saint-Louis*. Paris 1789, Demonville, éditeur.

4° *Manuel militaire pour les règlements du service et de police, à l'usage de la Garde nationale*, in-8°, 1789.

5° *Plan patriotique* ou *Idée d'une bonne Constitution républicaine en France*, Paris 1790.

6° *Mon opinion sur l'état de la France par le défaut de numéraire et sur les moyens d'y remédier*, 1791, Potier, éditeur.

7° *Mon opinion sur le but qu'il faut donner aux travaux publics de la France*. Paris 1791, Potier, éditeur.

8° *La Raison aux Français*. Paris, 1791, Potier, éditeur.

9° *Adresse à l'Assemblée nationale sur les billets patriotiques et les billets de sections qui circulent dans Paris et dans les campagnes*. 7 pages in-8°, 1791.

10° *Réflexions politiques sur la nécessité de donner une grande force au pouvoir exécutif*. Paris, 1791.

11° *Adresse urgente aux habitants de Paris sur le projet de déchéance du roi*. Paris, 1792.

En 1791, il avait été porté sur la liste de cinquante candidats parmi lesquels Louis XVI devait choisir le gou-

verneur de son fils : « la philosophie antichrétienne dont il faisait profession, dit M. Depery (1), lui valut cet honneur. »

A cette occasion, il avait adressé à l'Assemblée constituante une *Opinion sur la liste faite des candidats désignés pour présider à l'éducation du fils du ci-devant roi* (Paris, 1791, Polier, édit.) ; opuscule dans lequel il se prononça contre cette idée d'obliger le roi à choisir le précepteur dans cette liste imposée.

En 1792, il tâta du journalisme, puis chercha inutilement à se faire nommer commissaire des guerres.

En l'an IV, il réussit à se faire confier par Benesech, ministre de l'Intérieur, une mission dans les départements de la Nièvre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de l'Ain, du Jura, de la Côte-d'Or, de l'Aube et de Saône-et-Loire, mission qui avait pour but une statistique des routes, ponts et chaussées, bâtiments nationaux, hôpitaux, prisons, productions locales, mines et carrières, manufactures, papeteries, contributions en nature, magasins civils de subsistances, etc.

En brumaire an VII, le Directeur Merlin lui proposa le poste de Ministre de la Police générale ; il refusa, ou peut-être fut-il simplement évincé à cause de ses opinions. Dès cette époque, il devinait la fortune de Bonaparte, et, rompant avec ses anciens amis et ses anciens principes, il chercha à se faufiler parmi les nouveaux favoris. Il se fit, en particulier, présenter à Joseph Bonaparte et à Josephine et écrivit quelques opuscules en leur faveur : en particulier :

---

(1) Depéry. — *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain.*

Mon opinion sur le traité de Campo-Formio (Paris, an VI. — Imprimerie de l'*Ami des Lois*) et surtout : *La raison aux Français* ou *Analyse de la Constitution de l'An VIII* (Paris, in-8° an VIII. Carterez, édit.) dans lequel il fait l'apologie du Coup d'Etat de brumaire. On y lit en particulier cette tirade sur Bonaparte : « Un de ces hommes extraordinaires qui semble appartenir aux plus beaux siècles de l'antiquité, parvenu, à la fleur de l'âge, à réaliser tout ce qui constitue la gloire des héros dans les fastes de l'empire, Bonaparte, voyant sa patrie prête à tomber en dissolution par les vices d'un régime non approprié aux circonstances et par la lutte des factions, rallie autour de lui les vrais amis de leur patrie. Sa présence inspire la confiance, ramène l'espoir et nous sauve des fureurs de l'anarchie. »

Tout cela ne l'empêcha pas d'être accusé de conspirer, d'être un agent de Pitt et d'être arrêté, le 12 floréal an VIII, en vertu d'un ordre du Préfet de police. Conduit dans une des tours du Temple, il y resta trente-six jours, après quoi, aucune preuve n'étant venue justifier son arrestation, il fut remis en liberté, le 19 prairial, et revint à Oyonnax.

Il accusa, dans la suite, son compatriote Sonthonax, ex-commissaire du Directoire à Saint-Domingue, auquel il avait voué une haine féroce, d'être l'auteur de cette arrestation ; il ne lui pardonna jamais et écrivit, deux ans après, un opuscule qu'il intitula : *Mémoire ou réponse de Pierre-J.-J. Bacon-Tacon aux dénonciations de Sonthonax père, marchand à Oyonnax, et Sonthonax fils, ex-commissaire du Directoire à Saint-Domingue* (15 frimaire an X).

Nommé conseiller de la Sous-Préfecture de Nantua par

le Premier Consul, le 3 messidor an IX, il n'occupa jamais cette fonction qu'il aurait, dit-il, refusée, ou qui lui aurait été presque immédiatement retirée, selon d'autres.

Sous l'Empire, il vint s'établir à Lyon comme marchand d'antiquités, acheva de se ruiner et se prêta alors à des affaires louches de conscription qui lui attirèrent, en 1807, une condamnation à trois mois de prison et 600 francs d'amende par jugement du tribunal de Nantua.

En 1812, nous le retrouvons à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre) dont il avait résolu de restaurer l'établissement depuis longtemps oublié. Il avait, paraît-il, trouvé en Allemagne de précieux documents sur ces eaux thermo-sulfurées-alcalines, et voulait leur rendre leur ancienne célébrité. Il acheta les sources et les terrains voisins et organisa un établissement de bains. Malheureusement, les évènements de 1813-1815 paralysèrent ses efforts. « Il lutta longtemps, en proie au chagrin le plus poignant, aux privations les plus dures. Son fils, sa belle-fille vinrent à leur tour et n'eurent pas meilleure chance. Leur misère était navrante ; la femme faisait le service des baigneurs. Des pommes de terre cuites à l'eau constituaient toute la nourriture de la triste famille...

« Bacon-Tacon avait en l'avenir de Saint-Honoré une foi inébranlable ; quelqu'un le surprit un jour, partageant son trop frugal repas avec un grand chien de Sibérie, fidèle compagnon de sa fortune. « Voyez, dit-il, mon pauvre chien vit bien mal, et moi je vis comme un chien ; pourtant nous gardons des trésors... »

« Une suprême ressource, souvenir des jours heureux, restait à Bacon : une boîte enrichie de diamants qui lui avait été donnée au nom de l'impératrice Catherine. Vînt

l'heure de s'en séparer : on porta l'écrin au plus prochain lapidaire... Hélas ! les diamants étaient du strass..... ! »

« Ce fut le coup de grâce, M. Dandrillon (celui qui avait fourni les fonds pour son entreprise), solda le vendeur et se fit adjuger les travaux de Bacon-Tacon ; celui-ci mit à l'ancan le peu de mobilier qui lui restait, son beau linge de Saxe jusqu'à la dernière pièce, puis il partit, suivi de son bon chien, n'emportant pas même l'espérance » (1).

Ironie du sort ! Bacon-Tacon mourut peu après, en 1817, à Paris, où il s'était réfugié, d'une de ces affections pulmonaires qu'il voulait guérir à Saint-Honoré !

Disons en passant que l'essor donné à Saint-Honoré ne fut pas perdu ; les eaux revinrent à la mode avec des temps meilleurs et c'est aujourd'hui un établissement de premier ordre, dont on regarde à juste titre Bacon-Tacon comme le créateur.

Outre les opuscules cités plus haut, Bacon-Tacon a écrit un *Manuel du cavalier* ou *Traité d'équitation et des maladies hippiatriques* (in-8°, Paris 1776. Didot, édit.) ; Une *Nouvelle histoire numismatique de différents peuples anciens et modernes et de tous les papiers, monnaie de l'Europe* (in-8° 1792, avec figures. Potier édit.) Un opuscule sur la *Destruction de l'ordre de Malte en faveur de l'ordre militaire de Saint-Louis* (in-8°, 31 pages. Paris 1789) ; — Un *Discours sur les Mœurs* (Paris, an III) ; — Un *Coup d'œil sur la situation politique de la France* (Lyon, 1804) ; — Des *Obser-*

(1) Charleuf. *Etudes archéologiques sur Aquis Nisinœi de Saint-Honoré*, mémoires de la Société académique du Nivernais, 1899.

vations sur la nature et les heureux effets des eaux thermales de Saint-Honoré-les-Bains (Lyon 1814) et surtout ses *Recherches sur les Origines celtiques, principalement sur celles du Bugey considéré comme le berceau du Delta celtique* (2 vol. in-8° avec figures. Paris, an VI. Didot aîné, édit.). C'est un ouvrage important, mais où quelques vérités indiscutables sont accompagnées d'innombrables fantaisies. Sa ridicule manie de vouloir faire du Bugey, le pivot du monde ancien et, de sa propre famille, l'une des plus anciennes du Bugey, l'a conduit à des inductions et à des déductions tellement fantaisistes qu'on se demande, en le lisant, si elles proviennent d'une tête saine.

Sonthonax

Léger-Félicité Sonthonax (1) naquit à Oyonnax, le 17 mars 1763. Il était fils de Jules Sonthonax, marchand, et de Antoinette Simonet.

Son grand-père, Pierre Sonthonax, né le 7 octobre 1702, fils de Jean-Antoine dit Bilière, ouvrier en peignes, d'abord colporteur, s'était enrichi peu à peu dans ce commerce, puis avait créé à Oyonnax une importante maison de négoce.

Son père, Jules Sonthonax, avait continué ce commerce et épousé une demoiselle Simonet de Lyon, dont il avait eu cinq enfants (trois garçons et deux filles.)

Léger-Félicité était l'aîné. Le second, François Gabriel, parti volontaire en 1791, fut nommé capitaine au 2e bataillon de l'Ain par le canton d'Oyonnax. S'il faut en croire Bacon-Tacon, qui fut l'ennemi personnel de cette famille, il aurait été cassé en mai 1793 par la Cour martiale de Mayence et condamné à six mois de prison avec défense de servir dans les armées de la République.

Quant à Léger-Félicité, il fut mis d'abord au collège de Nantua, puis, son père, le destinant à la carrière ecclésiastique, l'envoya au séminaire de Toul, en 1780; mais, le jeune étudiant n'avait pas un caractère très mystique et acquit rapidement parmi ses camarades, le titre d'*étendard de l'incrédulité.*

---

(1) Dans l'acte de baptême rédigé par le curé Wandel, le nom est écrit sans h (Sontonax.)

Son père, le rappela alors et l'envoya étudier le droit à Dijon. Ses études achevées, il acheta une charge d'avocat au Parlement.

En 1789, il avait 26 ans. Il se jeta avec enthousiasme dans les idées nouvelles et se présenta au club des Jacobins où il fit la connaissance de Saint-Huruge, de Loustalot, de Condorcet, de Brissot et devint avec eux l'un des principaux rédacteurs du journal *Les Révolutions de Paris*. Il s'y occupa surtout d'articles philosophico-révolutionnaires. « Allons, disait-il, jetons à la refonte tout ce qui est usé ! »

Grand ami du duc d'Orléans, Philippe-Egalité, celui-ci lui fit obtenir en 1792, le poste de *représentant du peuple* à Saint-Domingue où des troubles graves venaient d'éclater.

La liberté et l'égalité ayant été proclamées dans cette colonie en 1790, en faveur des blancs, avaient été refusées aux noirs et aux mulâtres. Ceux-ci, restés esclaves, s'étaient une première fois révoltés, en octobre 1790, au nombre de 300 environ, et leur révolte avait été cruellement réprimée. Un nouveau soulèvement des esclaves, soulèvement général, s'était produit le 23 août 1791, et depuis, c'était une guerre d'extermination entre les blancs et les noirs.

C'est alors qu'arriva Sonthonax. « Républicain éprouvé, orateur véhément, il était de nature, par ses actes et ses paroles, à en imposer aux masses » (1). Il abolit la torture, établit des juges de paix et des jurés et fit exporter en France tous les aventuriers qui gênaient son action

(1) Béatrix. *Compte rendu des Travaux de la Société d'Emulation de Nantua.*

bienfaisante, y compris le général Galbaud, commandant tout puissant de Saint-Domingue avant son arrivée. Cette mesure énergique eut une triste suite ; Galbaud, à peine embarqué sur le navire qui devait le ramener en France, trouva le moyen de gagner l'équipage à sa cause et bientôt, toute la flotte étant pour lui, il décida une descente dans l'île.

Sonthonax dût abandonner le Cap Français qui fut pris et pillé par les soldats de Galbaud, puis les noirs, pleins de haine contre les blancs et assoiffés de vengeance mirent le feu à la ville. Galbaud, effrayé lui-même s'embarqua pour la France et Sonthonax rentra dans la cité en ruines.

Le représentant du peuple comprit alors que la lutte entre blancs et noirs durerait tant que durerait leur inégalité. Rempli des plus purs principes de liberté et d'égalité, ce républicain ne pouvait, du reste, admettre qu'une différence de couleur ou d'origine put encore, sur une terre française, causer une différence de droits ; il proclama la suppression de l'esclavage et l'égalité absolue entre les blancs et les noirs.

La Convention nationale ratifia cet acte d'humanité en février 1794.

Mais les planteurs de Saint-Domingue n'avaient pas le cœur ouvert aux idées philanthropiques ; ils refusèrent d'accepter l'égalité, firent alliance avec les Espagnols et surtout avec les Anglais qui ne guettaient qu'une occasion de s'emparer de l'île et vouèrent aux noirs une haine féroce.

De leur côté, les colons déportés en France accusèrent Sonthonax devant la Convention et cette Assemblée, mal renseignée, le décréta d'accusation. Le représentant vint

alors lui-même présenter sa défense ; il arriva à Rochefort le matin du 9 thermidor et demanda à l'Assemblée de l'entendre.

Devant son éloquente justification, ceux-là même qui l'avaient accusé demandèrent sa liberté provisoire qui fut décrétée à l'unanimité. Il fut acquitté.

Le Directoire le renvoya de nouveau à Saint-Domingue où les désordres s'étaient encore accentués pendant son absence. Le peuple le reçut avec des transports de joie ; il écrivait lui-même, le 29 floréal an IV : « Les rues par lesquelles nous passions étaient jonchées de fleurs, et les cris de *Vive la République ! Vive la Liberté ! Vive notre ami Sonthonax !* sortaient avec enthousiasme de toutes les bouches ». Il était le dieu des noirs, qui, pleins de reconnaissance, le nommèrent député au Conseil des Cinq-Cents.

Sonthonax mit alors en tête de la colonie Toussaint Louverture qui se montra tout de suite général habile et chassa les Anglais et les Espagnols. La paix et la prospérité furent rétablies. Toussaint Louverture adopta et fit adopter par ses concitoyens, une constitution qui reconnaissait la suprématie de la France et l'égalité absolue entre tous les habitants de l'île.

Mais en France un parti s'était formé dans le Directoire contre Sonthonax qu'on accusait d'avoir sacrifié les intérêts des colons aux siens propres, d'avoir excité les noirs à massacrer leurs anciens maîtres. Deux fois, en 1796 et en 1797 des accusations furent portées à la Tribune. La première fois, ce fut le député Granier qui, du haut de la Tribune du Conseil des Cinq-Cents, le traita de scélérat, de monstre, de traître ; il l'accusa de n'avoir jamais eu que l'amour du pillage, du carnage, du brigan-

dage : « il caressa tour à tour, dit-il, les noirs et les jaunes pour se débarrasser des blancs ; il voulut ensuite se servir des premiers pour détruire les seconds et régner après sous l'étendard de l'indépendance dans l'île jadis fortunée, dont il fut le cruel, l'incendiaire dévastateur ! Le lendemain, un placard diffamatoire, collé sur tous les murs de Paris, estimait sa fortune à quinze millions !

La seconde fois, ce fut Viénot-Vaublanc qui soutint l'accusation dans la séance du 10 prairial an V. L'attaque ne fut pas moins violente. Il lui reprochait entre autre d'avoir incendié le Cap-Français.

Au Conseil des Cinq-Cents, Sonthonax se montra toujours un des plus tenaces à conserver l'idée républicaine ; il fit voter un projet de loi sur la propriété et l'usage des halles (an VII) et demanda que l'instruction primaire fût uniforme partout. « Vous n'avez qu'un moyen à prendre, disait-il, pour assurer le succès de vos institutions républicaines : c'est de forcer les enfants des riches à recevoir la même éducation que les enfants des pauvres. Peut-être craindrez-vous de faire violence à l'autorité paternelle, mais il faut sauver une génération entière. Je connais le droit des pères sur les enfants, mais aussi je connais les droits de la République sur les citoyens : ses droits sont les premiers de tous, elle est la mère commune.

« Quand il s'agit d'envoyer au combat la jeunesse française vous ne consultez pas d'inciviques parents ! Qu'il en soit de même lorsqu'il s'agit de fonder l'éducation de la jeunesse républicaine !

« Je demande : 1° Que l'instruction primaire soit uniforme en France ; qu'il y ait une école primaire dans chaque canton ;

2° Que les parents, les tuteurs, et en général tous les

citoyens chargés de la surveillance des enfants soient tenus de les envoyer aux écoles primaires, et ce, sous peine de la dégradation civique. »

L'impression du discours fut ordonnée ; mais le 18 brumaire arriva. Opposé aux coups d'Etat, grand ami de Carnot, l'homme probe et droit, dont la grande figure plane comme l'idée même de la Légalité sur cette époque malheureuse, Sonthonax ne devait pas être l'ami de Bonaparte. Arrêté l'un des premiers après le Coup d'Etat, il fut conduit sous escorte dans la Charente-Inférieure puis remis en liberté, mais il resta toujours suspect au Premier Consul qui le fit arrêter de nouveau après l'explosion de la Machine-infernale (13 nivose 1799) et enfermer à la Conciergerie. Il fut remis en liberté lorsqu'il fut bien prouvé que les auteurs de l'attentat étaient, non les républicains, mais les royalistes, ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté une troisième fois pour avoir blâmé la conduite de Rochambeau à Saint-Domingue, et d'être envoyé en surveillence à Fontainebleau. Il dut, dans la suite, se réfugier à Oyonnax, où il mourut le 10 juillet 1813, toujours soumis à une odieuse surveillance et dans un état voisin de la misère, en dépit des assertions de ses ennemis qui lui attribuaient une fortune colossale provenant de pillages imaginaires à Saint-Domingue.

Notons qu'après la chute du Directoire, Bonaparte s'empressa de détruire l'œuvre de Sonthonax. Toussaint Louverture, traîtreusement saisi, fut enfermé au fort de Joux, dans le Jura, où on le laissa mourir de faim, et l'esclavage fut rétabli. Mais les nègres se révoltèrent de nouveau, la guerre recommença avec d'épouvantables massacres, et les nègres, finalement maîtres de la situation proclamèrent leur indépendance.

La France perdit ainsi cette belle colonie qui fut sûrement devenue prospère sous la juste administration de Sonthonax et de Toussaint Louverture (1).

---

(1) Cette biographie a été écrite d'après les Archives d'Oyonnax, l'opuscule publié par Bacon-Tacon contre Sonthonax, la notice consacrée au représentant du peuple dans les travaux de la Société d'Emulation de Nantua, par M. Béatrix, et diverses histoires des révolutions de Saint-Domingue.

SECONDE PARTIE

NOTICE SUR L'INDUSTRIE DU PEIGNE A OYONNAX

I

Histoire du Peigne.

Un érudit allemand éprouvant le besoin de disserter longuement sur une question brûlante d'intérêt, écrivit, il y a quelque cinquante ans un gros volume intitulé : *De l'usage des peignes chez les femmes Juives*, et, après avoir longtemps parlé de Dalila et des cheveux de Samson, après avoir longuement disserté sur les médailles syriennes, il termine ainsi ; « *Tout bien considéré et en définitive, je crois que les dames Juives se peignaient avec leurs doigts....* »

Cependant, les anciens Egyptiens avaient des peignes et même des perruques ; les fouilles pratiquées au commencement de ce siècle en ont fait découvrir, et le *Britisch-Museum* de Londres possède quelques exemplaires qui paraissent remonter à la seconde dynastie égyptienne, c'est-à-dire à au moins cinq mille ans avant J.-C. Ils sont en bois ; les dents, assez grosses, sont très distantes les unes des autres.

Parfois, ils ont deux rangées de dents, parfois aussi, il n'y en a qu'une. Dans ce dernier cas, le dos du peigne est

généralement sculpté d'une façon plus ou moins enfantine qui veut représenter des animaux ou des divinités. Quelques-uns sont en os, à six dents. Leur ornementation fait présumer qu'ils devaient être surtout employés comme ornement.

Les Juifs ayant vécu pendant de longues années sur les bords du Nil, il est à présumer, malgré l'érudit allemand sus-mentionné, qu'ils adoptèrent l'usage de ces utiles instruments. Nous savons d'ailleurs qu'ils oignaient et parfumaient leur tête; qu'en signe de tristesse ils couvraient leurs cheveux de cendre et de poussière. Il est donc plus que probable qu'ils se servaient de peignes pour purger leur chevelure de toutes ces malpropretés.

On n'a pas encore rencontré de peignes dans les ruines Etrusques fouillées jusqu'ici et cependant on a recueilli une foule d'instruments relatifs à la toilette et à la parure des femmes. Les monuments grecs n'ont également rien fourni; et cependant nous savons que les Grecs, Spartiates ou Athéniens, avaient un soin tout particulier pour leur chevelure.

Quant aux Romains, ils faisaient usage de peignes, mais on ignore d'où et par qui l'usage leur en fut transmis. Toujours est-il que chez eux la toilette faisait partie des préparatifs du culte et que, dans la *Cista* qui renfermait les objets nécessaires à l'adoration de Cérès et de Bacchus, il y avait un peigne. Les dames romaines faisaient, du reste, usage d'une grande variété de peignes, d'épingles à cheveux et du *discerniculum*, instrument pointu destiné à tracer la ligne capillaire. Leurs peignes étaient en ivoire, en buis, en or, en argent, peut être aussi en fer et en bronze. On en a retrouvé d'assez nombreux spécimens dans les fouilles de Pompéi. Ils sont au Musée de Naples où les amateurs peuvent les admirer.

Les peignes que renferment les musées de Londres et qui remontent aux premiers âges de notre ère sont généralement fort simples.

Les premiers prêtres chrétiens, imitant en cela les prêtres romains, arrangeaient leurs cheveux avant de célébrer l'office divin ; aussi dans les trésors des églises, parfois même dans les tombeaux des prêtres, on trouve des peignes. On cite en particulier celui conservé à Sens sur lequel on lit *pecten sancti Lupi*, — peigne de Saint-Loup, — et qui porte comme ornement deux animaux fantastiques, une plante et une tête de bélier.

Durant tout le Moyen-Age, les peignes en usage, sauf de rares exceptions, furent grossiers, à dents larges, très grands, peu commodes, mais intéressants comme spécimens du travail de l'ivoire et du bois à cette époque.

Les artistes français se faisaient déjà remarquer par le fini de leurs œuvres et l'originalité de leurs décorations. Certains même sont de vrais objets d'art.

Nuremberg se fit remarquer pendant longtemps dans ce travail par l'élégance et la clarté du dessin.

L'Angleterre a eu ses artistes aussi, mais sans atteindre jamais la finesse du travail français. L'Espagne a surtout sculpté des feuilles de fougères entrelacées, des fleurs, des feuillages et en a tiré parfois des ornements fort gracieux.

La Chine et le Japon dont l'art diffère si complètement des arts occidentaux, se sont appliqués aussi à la décoration du peigne. Les chinois y découpent ou y sculptent des dessins fort délicats représentant soit des vases, soit des fleurs, des oiseaux etc., et les Japonais se font remarquer par leurs ornements toujours tirés de la nature, mais du meilleur goût.

II

Les matières premières

Les matières premières employées à la fabrication des peignes sont nombreuses : bois, os, ivoire, écaille, caoutchouc, métaux, ergot, corne, et depuis quelques années le celluloïd.

Sans parler des métaux précieux, or et argent, qui n'entrent que dans les peignes artistiques, je ne citerai que pour mémoire les peignes en os que l'on fabriquait naguère encore, à Saint-Claude ; les peignes en cuir bouilli, fabriqués à Oyonnax il y a quelque trente ans. puis à Pont-à-Mousson et Forbach (1) ; ceux en caoutchouc durci que M. Fauvelle-Delabarre fabriquait, il y a quelque cinquante ans à Persan-Beaumont (Seine-et-Oise), puis à Airaines (Somme), qu'on imita en Belgique, à Menin, en Angleterre, à Edimbourg, en Allemagne, à Mannheim, Arberg et Hambourg, et auxquels le public a, depuis longtemps, retiré sa vogue. (On le fabrique pourtant encore à Hambourg.)

Je ne citerai également qu'à titre de curiosité les peignes que l'on fabrique avec des peaux auxquelles on a fait subir certaines préparations et qui prennent alors le nom de *coribon*. Ces peaux fraiches provenant du cheval et du buffle sont découpées en bandes, plongées dans un bain de soufre et de résine, pressées, puis moulées.

Paris a conservé la spécialité des peignes en véritable

---

(1) M. Convert avait acheté en 1863, de l'inventeur Vanoff, le brevet pour la fabrication du peigne en carton.

écaille, qui sont très beaux, mais demandent beaucoup de travail. Il s'en est fabriqué et s'en fabrique encore à Oyonnax, mais en petite quantité.

C'est l'Amérique qui nous fournit l'écaille servant à la fabrication des peignes, et cette écaille provient des tortues fluviales ou marines. L'Océanie en fournit les plus belles, les plus compactes et les plus estimées, et le marché de Londres en est l'entrepôt. La carapace de la tortue est formée de treize feuilles recouvrant l'ossature de l'animal et de vingt-deux onglons qui la bordent. Les feuilles dorsales sont mouchetées de taches brunes, tandis que celles du ventre et des onglons sont de nuance claire et transparente. Les feuilles dorsales sont trois fois plus épaisses que les autres et coûtent aussi plus cher.

Cette diversité d'épaisseur des feuilles d'écaille explique pourquoi les peignes sont quelquefois composés de plusieurs morceaux soudés les uns aux autres au moyen d'une forte pression et de la chaleur.

L'écaille ne peut ni se fondre ni se mouler. Et c'est ce qui en maintient le prix assez élevé ; car tous les ornements du peigne sont nécessairement travaillés de main d'artiste. En outre, le prix de l'écaille est très élevé et se paye en moyenne 50 francs le kilogramme sur lequel le tiers seulement est utilisable et entre dans la structure du peigne. Le restant constitue le déchet.

La France produit pour environ deux millions de peignes d'écaille dont les trois quarts sont exportés.

L'ivoire est encore employé pour les démêloirs et les peignes fins ; on lui reproche trop de rigidité et cette matière étant, en outre, de plus en plus rare, son prix devient inabordable (20 francs le kilogramme brut).

L'ivoire employé provient des défenses de l'éléphant et de l'hippopotame.

Mais, les matières premières dont l'emploi a pris le plus d'extension sont la corne, et, depuis peu, le celluloïd.

La corne nous est fournie surtout par l'Amérique du Sud où le bœuf est élevé en grand pour la préparation des extraits de viande. Les meilleures viennent du Brésil et se vendent 120 à 150 francs les cent kilog. Celles de nos pays sont de qualité inférieure et ne valent pas au-delà de 80 à 120 francs. On emploie aussi la corne de chèvre, celle du bélier et celle qui provient des sabots du cheval et du bœuf (clampon, ergot.)

Il sera question plus loin du celluloïd. Depuis quelques années des chimistes, frappés par les inconvénients que présente cette dernière matière dont l'extrême inflammabilité rend le travail très dangereux, ont cherché à le remplacer par un autre produit du même genre, présentant les mêmes avantages, mais ininflammable. Jusqu'à présent, deux produits ont surtout donné lieu à des expériences : l'*acétocellulose* et la *lactite*. Ce dernier, fabriqué en grand dans le Doubs dérive du lait ; c'est une matière compacte, ayant l'aspect du celluloïd, ne s'enflammant pas, se travaillant facilement, pouvant se tourner, se scier, se mouler, se polir ; mais — il y a un mais — sa fragilité ne permet pas de l'employer à la fabrication du peigne. Néanmoins, avec quelques améliorations peut être pourra-t-on la substituer bientôt au celluloïd.

III

Travail de la Corne. — L'outillage.

Les seules matières qui aient été couramment employées à Oyonnax pour la fabrication du peigne sont le bois dont j'ai parlé plus haut, le clampon et la corne, qui sont aujourd'hui détrônés par le celluloïd.

Les procédés de travail de la corne ont peu varié depuis près d'un siècle. L'ouvrier commence par couper à la scie le bout de la corne et le met soigneusement de côté pour le vendre aux tabletiers de Saint-Claude (1), puis la partie creuse, ou *gorge* est mise à tremper dans l'eau froide pendant plusieurs jours. A remarquer que l'on se sert le plus longtemps possible de la même eau qui est d'autant meilleure qu'elle est plus vieille et qu'on ne remplace que lorsque la mauvaise odeur qu'elle répand pourrait devenir désagréable aux voisins. Quant aux ouvriers eux-mêmes, ils y sont habitués et ne paraissent pas s'en apercevoir.

Lorsque les cornes sont suffisamment ramollies dans cette eau de macération on les jette dans une chaudière remplie d'eau bouillante où elles séjournent quelques heures puis on les retire et on finit de les ramollir en les chauffant sur la braise. On employait toutefois un feu de tourbe ; on a aujourd'hui des fours spéciaux qui chauffent plus uniformément.

La corne ainsi ramollie est *bisquée*, c'est-à-dire fendue

(1) On en fait des tabatières, des pommeaux de cannes, des crosses de parapluies, etc. M. Convert tenta vers 1838 d'introduire ces industries ici et ne réussit pas.

en spirale à l'aide d'une serpe, dans le sens que l'ouvrier juge le plus propre à obtenir une belle feuille, se guidant dans cette opération, soit sur la forme plus ou moins courbée de la corne, soit sur la position des gerçures qu'il y a remarquées.

La corne une fois fendue, l'ouvrier la saisit à l'aide de grandes pinces qu'il introduit dans la fente, écarte les deux bords en ayant soin de présenter de nouveau la corne à la flamme de temps en temps pour éviter les gerçures. Il la met ensuite dans une presse formée de deux fortes pièces de bois réunies par une vis que fait mouvoir une manivelle, où elle se refroidit. Pour terminer ce *redressage à blanc* on mettait autrefois la plaque de corne dans une presse très primitive dite *presse à coins*.

C'était une solide caisse dans laquelle on disposait les plaques de corne entre de fortes plaques de bois ou de métal qui étaient ensuite serrées à l'aide de coins. En cet état, la corne conserve toutes les apparences extérieures qu'elle possédait dans son état naturel ; elle présente encore des veines blanches et opaques mélangées aux parties plus ou moins transparentes qui la constituaient alors, et elle peut servir à la fabrication des objets dont la transparence n'est pas une condition essentielle et qu'on ne destine pas à être colorés. — Si l'on veut obtenir des feuilles de cornes plus égales plus minces et plus transparentes, il faut l'*aplatir*. L'aplatissage a presque complètement remplacé le simple redressage. Pour cela, on commence par enlever les aspérités ainsi que les parties molles, les débris de chairs, etc., avec une *plaine* ou un *crochet*, opération qui se fait sur le *chevalet*, puis la feuille de corne ramollie de nouveau pendant plusieurs jours dans l'eau froide ou même dans l'eau tiède, est enduite d'huile

ou de graisse fondue et fortement pressée dans une presse moins primitive que la presse à coins et dite *presse à vis* ou mieux à l'aide de la *presse hydraulique*. Cette dernière n'est employée que depuis quelques années et nombre d'aplatisseurs emploient encore la presse à vis qui paraît avoir été apportée à Oyonnax, vers 1825. Comme la presse à coins, c'est une forte caisse oblongue, en solides madriers dans laquelle on dispose les cornes, ouvertes et enduites de graisse ou d'huile, entre des plaques métalliques chauffées. Le tout est fortement pressé à l'aide d'une vis actionnée par un levier sur l'extrémité duquel l'ouvrier appuie de tout son poids et arrive ainsi à fournir une pression de dix à vingt mille kilogrammes. Avec la presse hydraulique on supprime ce travail fatiguant et on produit aisément des pressions de 150 à 200,000 kilogram.

Sous l'influence de l'huile, de la chaleur, et de cette énorme pression la lame de corne s'étend, sa surface augmente parfois de plus du tiers, son épaisseur s'égalise et elle devient translucide. Si l'on veut lui conserver sa belle couleur mate, surtout celle de la corne blanche, il faut se contenter de la redresser.

Retirée de la presse à aplatir, et laissée libre, la lame se gondolerait ; il faut la laisser refroidir sous pression dans une seconde presse ; elle conserve alors indéfiniment sa forme.

C'est maintenant que commence vraiment la fabrication du peigne. Tout d'abord, il s'agit de découper dans cette plaque de corne le plus de peignes possible. C'est le *rognage*. Ils se faisait autrefois à la main. L'ouvrier avait une série de modèles en bois ou en zinc reproduisant le contour des peignes. Il les appliquait sur la corne, traçait le contour avec un poinçon puis découpait à la scie.

La scie à main fut remplacée d'abord par une machine à pédale, puis par la scie à ruban, et enfin, après 1870, par une machine à balancier et à emporte pièce qui, d'un seul coup de balancier rogne un peigne, quelle que soit sa forme.

Pour l'évidage des dents on remplaça, vers 1842, l'antique estadou (1) par la machine de Linn, inventée vers 1820 et employée depuis à Aberdeen, en Ecosse. Cette machine fut employée d'abord à Nantua, dans l'importante fabrique de M. J.-B. David qui s'en servait surtout pour le peigne dit *à papillotes*.

Vers la même époque (1842), trois ouvriers de la maison Poncet et Mercier, Auguste Nicod, Pichon et Hugon, inventèrent une machine à entrecouper le peigne à chignon. Jusque-là, une plaquette ne donnait qu'un seul peigne, l'entre-dents était perdu. La machine inventée par Nicod, Pichon et Hugon, en facilitant beaucoup le travail, permet d'économiser la matière première, puisque, en augmentant la dimension de la plaquette de la largeur du dos d'un peigne, la même plaquette donne deux peignes, l'entre-dents de l'un formant les dents d'un autre. Cette machine fut le facteur le plus important de la prospérité industrielle d'Oyonnax à cette époque, car elle resta un secret, inconnu des concurrents étrangers, et permit à Oyonnax de faire mieux qu'eux et à des prix auxquels il leur était impossible de descendre.

Après la disparition de la maison Poncet et Mercier, en 1845, Claude Figuet eut, lui aussi, une machine-outil, dite *machine à rentrer*. Il tint sont procédé secret pour en conserver le monopole.

---

(1) Voir le chapitre suivant.

Un peu plus tard, vers 1850, le suédois Chave, introduisit ici la machine dite *sauteuse* encore actuellement employée pour couper le démêloir. Cette machine, inventée à Paris, en 1807, par Tissot et Foulon, était primitivement une fraise qui, à chaque tour, coupait une dent. Perfectionnée depuis, et telle qu'elle se compose aujourd'hui, elle est formée essentiellement d'une sorte de fraise, douée d'un rapide mouvement de rotation, sur laquelle le peigne vient s'appuyer. Un ingénieux mécanisme arrête le mouvement du peigne lorsque la dent est suffisamment coupée, le relève, le pousse plus loin d'une largeur de dent, et le mouvement continue ainsi automatiquement, avec une grande rapidité et une précision mathématique.

Depuis, de nombreuses machines *à entrecouper*, dérivées de la machine de Nicod ont été inventées. Elles consistent toutes en séries de lames verticales qui pénètrent successivement dans la lame de corne ou de celluloïd. On est arrivé ainsi à couper cintré, ce qui évite toute retouche, et lorsqu'il s'agit de peignes très minces, on peut superposer deux ou trois plaquettes et couper ainsi quatre ou six peignes à la fois.

On avait depuis longtemps employé un moyen à peu près semblable, quoique plus primitif pour le découpage du peigne à chignon. Pour cela, on préparait des lames en forme de double peigne dont les dents seraient intercalées les unes dans les autres. On appliquait sur cette lame un modèle en zinc, les doubles dents étaient tracées à l'aide d'un poinçon, puis la lame ramollie dans l'eau chaude était cintrée en dos d'âne et le coupage des dents se commençait avec une grande scie à main. On la terminait à l'aide d'une autre plus petite dite *crapaud*, puis la

plaque étant de nouveau redressée, l'extrémité des dents était détachée à l'aide d'un *échopoir*.

Un travail qui ne se fait plus, et qui avait pourtant sa raison d'être, c'était le recollage des dents brisées. Avec la corne il était assez difficile ; d'habiles ouvriers y arrivaient cependant. Il consistait à ramollir à l'aide d'un fer chaud le bout de la dent cassée et à la souder ainsi.

La dent faite, le peigne n'est point encore fini, il faut d'abord arrondir et affûter les dents, puis le graver, le canneler.

Ces diverses opérations se font généralement avec des fraises de différentes formes. Enfin, il faut le polir à la pierre ponce (1), le courber à chaud pour lui donner la forme définitive et le vernir en le plongeant rapidement dans de l'acide acétique concentré.

Cette dernière opération, la moins difficile de toutes est la plus dangereuse. L'ouvrière (ce sont généralement des femmes, ou même des enfants qui en sont chargés) saisit le peigne avec des pinces, car on doit se garder de toucher l'acide avec les mains. D'un autre côté, les vapeurs de l'acide acétique sont très funestes à la vue. On remédie, tant bien que mal, à cet inconvénient en opérant en plein air.

Il y a quelque trente ou quarante ans quelques fabricants et en particulier M. David, de Nantua, avaient essayé de mouler les peignes. Le moulage aurait remplacé tout autre travail et aurait permis de donner beaucoup de perfection aux modèles. Ces essais ne réussirent pas ; la corne peut difficilement se mouler à cause de sa texture

(1) Voir, pour ces dernières opérations, ce qui est dit plus loin à propos des inventions successives.

fibreuse. Aujourd'hui que la matière première est surtout le celluloïd on pourrait peut-être essayer de nouveau. Je ne crois pas qu'on l'ait fait jusqu'ici. On se contente de demander au moulage la forme définitive que doivent avoir certains peignes ou divers autres articles (papillons, boîtiers de montres, porte-cigarettes, ballons en celluloïd, téterelles, hochets, jouets de toute espèce, qui se fabriquent également ici.

IV

L'Industrie du peigne au siècle dernier.

Au Moyen-Age, le principal centre de fabrication du peigne en France était Paris, où cette industrie comptait plus de deux cents maîtres qui avaient formé une corporation particulière sous la dénomination de *maîtres peigniers, tabletiers, tourneurs et tailleurs d'images*.

Leurs statuts furent sinon dressés, du moins renouvelés par Jacques d'Estouville prévôt de Paris en 1507 et confirmés par Henri III en 1578, par Henri IV en 1600 et par Louis XIV en 1691. L'apprentissage était de six années et chaque maître ne pouvait avoir qu'un seul apprenti, à moins que ce ne fut un fils de maître, auquel cas il pouvait en avoir deux. Le fils de maître n'était pas tenu, pour devenir maître lui-même, de produire de chef-d'œuvre ; il n'était même pas tenu à l'expérience ; il suffisait du témoignage des jurés. Tout autre aspirant était tenu au chef-d'œuvre.

L'apprenti *étranger*, c'est-à-dire celui qui avait fait son apprentissage dans quelque autre ville du royaume où il

y avait une maîtrise, devait, pour être reçu maître à Paris, justifier de son apprentissage et avoir servi trois ans au moins chez les maîtres.

La communauté était régie par des *jurés* élus, chargés de surveiller le travail, d'examiner les candidats à la maîtrise, de veiller à l'exécution des clauses statutaires. Comme toutes les corporations, celle des faiseurs de peignes avait son patron : c'était Saint-Rambert. Nous trouvons dans un registre municipal d'Oyonnax, sous la date du 25 prairial an V, un curieux procès verbal dressé par l'Agent national d'Oyonnax contre le curé Vandel qui, sans être assermenté, s'était permis de célébrer la fête des *peigniers* avec les rites habituels de la religion catholique.

Il n'y a certainement jamais eu à Oyonnax ni jurande, ni maîtrise, et cependant l'industrie du peigne y est fort ancienne, puisque, dès 1673, nous trouvons des *faiseurs de peignes* mentionnés dans les registres de l'état civil. Le plus ancien ouvrier cité avec cette profession est *Pierre Bolé*.

Il est regrettable que les prêtres, alors chargés de l'état civil, n'aient pas régulièrement inscrit les professions, ce qui permettrait aujourd hui de se rendre compte de l'importance de l'industrie à cette époque. Toutes les archives anciennes ont d'ailleurs été détruites, probablement par les Comtois qui brûlèrent le village vers 1636.

Je dois à l'obligeance de quelques personnes et en particulier à M. Vuillermoz, notaire, et à M. Séraphin Bollé qui m'ont communiqué, l'un, les minutes de son étude, l'autre divers papiers de famille, les quelques renseignements qui suivent :

Les plus anciennes minutes de l'étude de M. Vuillermoz

remontent au commencement du XVIIIe siècle, ce sont celles de Me Andréa, notaire à Groissiat (1702-1736). J'y trouve le nom de divers *faiseurs de peignes*. Il y en a à Oyonnax : les frères Carrand, notés en 1706, Antoine Guillot en 1707, Humbert Guillot en 1712, Antoine Gonnet, Louis Laplanche en 1724, Jean-Antoine Sonthonnax-Billière, François et Pierre Delacour en 1728, Jacques Verdet en 1734. A Bélignat, je relève avec cette profession, les noms de Roland Figuet, Joseph Pansut, Jean Burjot, Claude Vivat, etc. Martignat en compte un grand nombre : Maurice Robin (mentionné en 1702), Pierre Rosset (en 1704), Joseph Poncet (en 1706), Joseph Jaquand (1713(, Joseph Robin-Lacombe (1722), Humbert Prost et André-Marie Gaget (1723), Charles Poncet (1729).

Dans les papiers de M. Bolé, je note, en 1693, « honnête Pierre Delacour, maistre faiseur de peignes » ; en 1703, Joseph Bollée que je retrouve en 1740, en 1746, et enfin en 1762, date de son testament; à cette même date (1762), les Bilioud, Claude-Joseph et Pierre Guiot, en 1771, Barthélemy Lacour, en 1774, François-Marie Bollé, sont notés avec la même qualité.

Beaucoup sont indiqués, tantôt comme ouvriers en peignes, tantôt comme laboureurs, fréquemment aussi comme *marchands*, sans jamais indiquer leur genre de commerce. Citons parmi les *marchands* : à Oyonnax, les Delacour (dès 1702), les Bollé, les Guiot; à Ijan, les Piquet, etc.

Un procès, qui eut lieu en 1767 et années suivantes entre les sieurs Pierre et Jules Sonthonnax père et fils, négociants à Oyonnax et les sieurs Claude et Pierre Guiot frères, ouvriers en peignes, laboureurs et marchands au même lieu, m'indique ce qu'étaient ces *mar-*

chands, cumulant une triple profession : laboureurs pendant la belle saison, ils passaient l'hiver à faire quelques peignes, puis, les beaux jours revenus, et avant de reprendre la charrue et la bêche, ils partaient, la *balle* sur le dos, vendre le produit de leur travail, auquel ils ajoutaient quelques menues marchandises : épingles, aiguilles, lacets, jarretières, boutons. C'étaient des colporteurs. Un extrait des livres de commerce de MM. Sonthonnax cités plus haut ne me laisse aucun doute sur ce point.

Veut-on savoir maintenant quels étaient les prix des peignes à cette époque (1761)? Je relève dans ces comptes :

6 grosses de peignes de bois, à trois livres 6 sols la grosse ;

4 grosses de moindre qualité à 3 livres la grosse ;

3 grosses de meilleure qualité à 3 livres 12 sols ;

15 grosses de qualité ordinaire à 48 sols la grosse ;

4 douzaines de peignes en *bouis* à 22 sols la douzaine.

Ces derniers étaient relativement chers ; c'étaient des peignes de luxe, presque deux sous pièce !

Notons que, dans ces mêmes papiers, je trouve mentionnés de nombreux *tourneurs* : Jean Nabot à Arbent; en 1712 ; Benoît Dalphin au même endroit en 1731 ; Pierre Dijan, à Bélignat, en 1731 ; Joseph-Marie Goiffon, à Oyonnax, en 1772; Jean-Antoine Boley, en 1761, etc.,

Il faut citer encore une filature de coton qui existait à Oyonnax vers 1785 et qui produisait environ 6,000 francs net par an. Il en existait également une à Montréal produisant à peu près le même chiffre ; une à Martignat produisant 2,000 francs, une à Echallon dont le produit atteignait 1800 francs, une à Dortan et enfin une à Arbent ; ces deux dernières faisant chacune 800 francs environ.

Enfin, pour ne rien oublier de l'industrie des Oyonnaxiens aux siècles passés, mentionnons encore les nombreux peigneurs de chanvre qui, chaque automne, partaient pour la *peignée* en Bresse, en Bourgogne et jusqu'en Lorraine.

Quoi qu'il en soit, l'industrie devait consister, au XVIIe siècle, en bien peu de chose, car il est dit, dans divers documents de la fin de ce siècle, que la population qui, en 1625, n'était que de 649 habitants, est exclusivement pastorale.

Il faut donc admettre que le principal gagne-pain était la culture, bien maigre, hélas ! car le sol d'Oyonnax est loin d'être fertile. Le fond de la vallée était, à cette époque, couvert de marais remplis de *blâches* qui n'ont été desséchés, tant bien que mal, que vers 1829. On les a exploités à diverses époques comme tourbières. Ce sont aujourd'hui de fort mauvaises prairies. Quant aux flancs rocailleux de la montagne, ils n'offrent pas beaucoup plus de ressources à la culture, bien qu'ils aient été presque entièrement cultivés autrefois.

En revanche, la montagne est couverte de magnifiques forêts de sapins qui sont une véritable richesse et, entre les rochers, croît le buis, dont le bois au grain fin et serré a produit la matière première pour les deux industries qui, de temps immémorial, se partagent la population : le peigne et la tournerie.

L'hiver est long et rigoureux dans nos montagnes : pour passer le temps, les habitants se mirent à façonner quelques morceaux de buis. Ce fut l'origine de la tabletterie qui fait aujourd'hui la richesse d'Oyonnax, d'Arbent, de Dortan, de Saint-Claude et, en général, de toute la région. Ici, c'est le peigne qui fut surtout fabriqué et la

matière première fut le buis. On y ajouta plus tard, vers la fin du XVIIIe siècle probablement, le galin, clampon ou ergot, c'est-à-dire la corne provenant du sabot du bœuf, puis la corne véritable que l'on travaillait déjà à Paris, mais qui ne paraît pas avoir été employée ici avant 1820.

En compulsant quelques vieux livres, et en particulier l' « Encyclopédie » de Diderot et d'Alembert, j'ai pu reconstituer les diverses phases de la fabrication du peigne vers 1750.

La lame de buis, d'os ou de corne était d'abord *dressée*, c'est-à-dire que l'on commençait par donner à chacune de ses parties la forme et l'épaisseur que devait avoir le peigne. Cette opération se faisait à l'aide de l'*écouane* ou *écouanette*, sorte de lime grossière, triangulaire ou plate.

Puis, le peigne, ainsi *dressé*, était fixé sur l'*âne*. L'âne était une sorte de tenaille ou d'étau placé sur un *établi* posé lui-même sur un montant servant de banc sur lequel l'ouvrier se mettait à cheval. A la mâchoire supérieure de l'âne, était une corde qui descendait jusqu'à la hauteur du pied de l'ouvrier qui la relâchait ou la serrait avec son pied suivant qu'il en était besoin pour les différentes façons qu'il donnait au peigne.

Il s'agissait maintenant de l'*évuider*, c'est-à-dire de faire la dent. Ceci se faisait à l'aide de l'estadou.

L'*estadou* ou *estadiou* était une espèce de scie à deux lames parallèles entre lesquelles il n'y avait de distance que celle que l'on voulait mettre entre les dents du peigne. Ces lames étaient montées sur un fût de bois dont le manche était légèrement recourbé ; on pouvait à volonté, à l'aide de coins, écarter ou rapprocher les lames

de l'estadou pour obtenir des dents plus ou mois grosses. L'une des lames était plus saillante que l'autre et finissait la dent que la première n'avait fait qu'ébaucher.

Les dents du peigne ainsi obtenues étaient brutes; il fallait ensuite en arrondir les angles et les polir. C'était le travail du grêleur qui obtenait ce résultat à l'aide de la *grèle*, sorte de lame d'acier plate et dentelée comme une lime grossière qui usait les aspérités des dents et les polissait, et du *carrelet* avec lequel il les affûtait.

Le polissage se faisait à la main. On employait en général le tripoli et la cendre. Un tampon de drap était endui de l'une de ces deux matières et servait à frotter vigoureusement le peigne. L'opération se terminait avec la paume de la main ou même avec l'avant-bras et du tripoli très fin.

La partie la plus délicate de l'opération était sans nul doute l'évidage, c'est à dire la confection des dents du peigne. Un long apprentissage était nécessaire pour arriver à les découper régulièrement ; la moindre inattention dans le travail, la moindre maladresse, et une dent se brisait : le peigne était perdu.

Le même ouvrier faisait généralement le peigne tout entier, au lieu de ne s'occuper, comme aujourd'hui, que d'une seule phase de la fabrication. Il arrivait ainsi à en faire une douzaine et demie par jour, deux douzaines s'il était très habile.

Le buis, présentant naturellement une très belle coloration, que rehausse encore le polissage, était rarement coloré artificiellement. Cependant, on cherchait quelquefois à lui donner une coloration rouge brun, et voici alors quel moyen bizarre on employait pour le préparer à recevoir la couleur : les morceaux de buis étaient dispo-

sés dans des sortes de cages au fond d'une fosse qui était ensuite remplie de fumier sur lequel on jetait de l'eau de temps à autre. Il trempait ainsi pendant *trois ans* dans l'eau de fumier. Cette opération avait pour but d'ouvrir les pores du bois ; mais, comme après ce temps, il était très ramolli, il fallait, avant de le colorer, le faire sécher lentement sur un feu doux, avec beaucoup de précautions de peur qu'il ne se fendille.

Ainsi préparé, le buis était plongé dans un bain chaud de bois de campêche et d'alun, puis séché de nouveau. Il présentait alors à l'extérieur une teinte rouge très foncée, presque noire ; mais l'intérieur était d'une couleur plus ou moins claire selon les veines, ce qui fait qu'on en tirait de fort jolis ouvrages.

Pour les bois moins durs que le buis, la charmille par exemple, le procédé différait un peu : on commençait par remplir de crotin de cheval un panier que l'on disposait sur un baquet destiné à recevoir le liquide qui en découle à mesure que le fumier se pourrit. Pour l'y aider, il fallait l'arroser de temps en temps avec de l'eau ou mieux avec de l'urine de cheval. Les bois étaient ensuite trempés dans cette eau ou même simplement frottés avec une brosse imbibée du liquide. Ils acquéraient ainsi une belle coloration rouge profondément imprimée dans les fibres.

Un autre procédé qui s'appliquait également à la corne était celui-ci :

Prendre de la chaux vive, verser de l'eau de pluie par dessus pour obtenir un lait de chaux, décanter ou passer le liquide dans un linge, ajouter du bois de Brésil en fins copeaux, y jeter le bois ou la corne à colorer préalablement trempés dans une solution d'alun, faire bouillir le tout. Résultat : une belle couleur rouge.

Pour obtenir du brun : éteindre de la chaux vive dans l'urine et enduire le bois ou la corne avec ce mélange, laver ensuite avec l'eau provenant des fosses de tanneries ; frotter de nouveau avec le mélange de chaux et d'urine et laisser tremper quelque temps dans l'eau de tannerie.

Le vert s'obtenait en disposant le bois ou la corne dans un récipient que l'on remplissait d'un bain de vert-de-gris, de sel ammoniaque et de vinaigre (1).

Pour arriver à imiter l'écaille, la corne devait subir une préparation spéciale que je trouve exposée tout au long dans le *Dictionnaire de l'Industrie* déjà cité. Je copie :

« Il faut d'abord que la corne soit réduite en tablettes, en écailles ou autres formes plates. Ensuite, on prépare le mélange suivant : prenez deux parties de chaux vive et une partie de litharge ; mêlez le tout ensemble et formez-en une pâte avec de la lessive de savon. Appliquez de cette pâte sur toutes les parties de la corne que vous voulez colorer, ayant soin de n'en pas mettre sur celles

(1) Ces notes qui proviennent du *Dictionnaire de l'Industrie* (Paris, an IX, 1801), ne se rapportent point spécialement à l'industrie d'Oyonnax. Je les ai notées parce qu'elles donnent une idée de la façon, parfois bizarre, de travailler, à une époque où la chimie était encore dans son enfance. Je n'ai que de vagues données sur ce qui se faisait à Oyonnax à ce point de vue. Cependant, la façon de procéder devait être ici assez semblable, sinon idéntique, à celle indiquée ci-dessus. Il est certain, en effet, que les vieillards se souviennent encore avoir vu mettre les peignes en clampon, pendant plusieurs jours, dans le fumier de cheval, pour les préparer à recevoir la couleur. Les acides du fumier faisant ici l'office de mordant.

qui doivent rester transparentes, afin d'imiter, le plus qu'il est possible, l'écaille de la tortue. La corne doit rester couverte de cette pâte jusqu'à ce qu'elle soit tout à fait sèche ; alors on brosse le tout et on trouve la corne en partie opaque et en partie transparente, de sorte qu'on peut la prendre aisément pour de l'écaille. Il faut de l'industrie et du jugement de la part de l'artiste pour disposer la pâte de manière à former une variété de parties transparentes de différentes figures et grandeurs, semblables à ces jeux de la nature qu'on rencontre dans l'écaille. Il est encore mieux d'y ajouter des parties à demi transparentes, ce qui se fait en mêlant, avec un peu de pâte, quelque matière qui affaiblisse son épaisseur et en en répandant dans quelques endroits de la corne que l'on veut teindre. Par ce moyen, on obtient des taches rougeâtres qui, si elles sont entremêlées à propos, principalement sur les bords des parties obscures, augmentent de beaucoup la beauté de l'ouvrage et la ressemblance à la véritable écaille de tortue. On peut aussi se servir d'un *demi-gros* d'argent dissous dans *une once d'eau forte* ; on verse de cette dissolution sur la corne enduite de cire et découverte seulement dans les places que l'on veut teindre. Cette dissolution, en se séchant, y dépose une couleur brune. »

La fabrication ne paraît pas, je l'ai dit, avoir eu une bien grande importance avant la fin du XVIIIe siècle, bien qu'on s'en occupât, non seulement à Oyonnax, mais encore dans les localités voisines : Dortan, Arbent, Marchon, et surtout Nantua, qui fut le principal centre de production jusqu'à 1830 ou 1840.

J'ai eu la bonne fortune de retrouver, dans les archives d'Oyonnax, le registre des patentes de l'an IX (1801).

J'y relève les noms de douze fabricants et de vingt ouvriers en peignes (1). Les voici, par ordre d'importance avec la patente payée par chacun d'eux :

1° *Fabricants.* — Tacon Jules, 20 fr. ; Honoré Gallet, 10 fr. ; François-Marie Bollé-Giroux, 9 fr. ; Joseph Bolley, Pierre-Marie Bollé, Jean Bolley et Jean-François Gardat, chacun 7 fr. 40 ; Jean-Baptiste Laplanche, 7 fr. ; Henry Maire, Joseph-Gabriel Lacour, François Viger, François-Marie Jacob, chacun 6 fr. 50.

2° *Ouvriers* taxés uniformément à 3 francs. — Gabriel Thomasset, Jean-Baptiste Mesuret, François Guillot, Pierre Robin, Jean-Pierre Mercier, Joseph Humbert-Lacour, Pascal Jacquand, Paul Ponthoux, Nicolas Guérin, François-Marie Marmillon, Bonaventure Dagand, Emmanuel Perrier, Joseph Mercier, Claude Julliard, Joseph Gonnetan, Michel Mercier, Nicolas Gonnetan, Jean-Baptiste Bollé, Valentin Péchoux, Louis Levrat.

Les premiers habitants d'Oyonnax qui soient mentionnés comme *marchands de peignes en gros* sont MM. Sonthonax père et fils, père et grand-père de Léger Sonthonax, représentant du peuple à Saint-Domingue et député de cette colonie au Conseil des Cinq-Cents. Leur fortune avait commencé par bien peu de chose. Le premier, Pierre Sonthonax, né le 7 octobre 1702, était fils de Jean-Antoine Sonthonax, dit Billière, ouvrier en peignes.

---

(1) Outre ces 32 patentés, je relève pour Oyonnax : 3 notaires, 1 huissier, 1 chirurgien, 3 marchands en détail, 5 tourneurs, 4 meuniers, 6 cabaretiers, 5 marchands de *fustiers* et d'*échopes* (?), 2 voituriers, 1 maréchal, 1 cordonnier, 1 barbier, 1 menuisier, 3 marchands de bois, 1 ferrailleur, 1 tisserand.

Resté orphelin de bonne heure, il avait été recueilli charitablement par la grand'mère de Bacon-Tacon qui l'avait élevé, puis lui avait donné quinze livres pour aller à Saint-Claude acheter une *balle*, des sifflets, des moules à boutons, des peignes de buis, etc. Après avoir parcouru pendant six mois les foires et les marchés des environs d'Oyonnax, le pauvre garçon revint avec une certaine somme d'argent ; mais, telle était son ignorance, qu'il dut s'adresser à l'un des enfants de sa bienfaitrice pour compter sa fortune : il y avait cent deux livres.

Malgré cette profonde ignorance, il augmenta peu à peu son petit commerce, quitta bientôt la *balle* pour créer, à Oyonnax, une maison de commerce où vinrent s'approvisionner les colporteurs et fit une fortune considérable.

L'on m'a affirmé aussi, que déjà au temps de la Révolution, quelques rouliers, et en particulier un certain Massonnet, faisaient le voyage d'Oyonnax à Paris pour y conduire les produits de l'industrie locale.

A cette époque, le modèle paraît être unique : c'est le peigne à décrasser en bois ou en clampon. D'ailleurs, à Paris et en quelques autres villes où l'on travaillait déjà la corne, les produits n'étaient guère plus variés. Sous l'ancienne monarchie, les corporations, grâce à leurs règlements extrêmement étroits, arrêtaient tout essor dans l'industrie. Le fabricant devait s'en tenir aux modèles portés dans les statuts de l'association, sans les modifier, sans y ajouter ni y retrancher une seule dent, sans en expérimenter de nouveaux et, par conséquent, sans apporter aucune amélioration au travail.

La Constituante, en supprimant les corporations, a laissé l'industriel libre de travailler à sa guise, de pro-

duire tel travail qui lui paraît avantageux et de le produire de la façon qui lui semble la moins onéreuse. Elle a permis la concurrence qui stimule l'esprit d'initiative et fait trouver des modèles et des produits nouveaux. Aussi, à partir de ce moment, l'industrie prend son essor. Celle du peigne n'a pas fait exception. Au XIXe siècle, elle s'est complément transformée et puissamment développée.

V

De la Révolution à 1830

Sous l'Empire et jusqu'à 1820, le progrès n'est pas sensible; les interminables guerres qui, de 1800 à 1815, enlevèrent à la France plus de deux millions de ses travailleurs, puis la réaction qui suivit le retour des Bourbons, n'étaient pas pour être favorables à l'industrie.

D'ailleurs, on manque de débouchés. Les produits sont, pour la plus grande partie, vendus par les colporteurs qui vont les offrir de porte en porte et de foire en foire avec quelques autres bibelots de tournerie ou de boisselleric. Le reste est vendu par des maisons de Saint-Claude sous le nom générique *Articles de Saint-Claude*. J'ai eu en communication un album de dessin des articles vendus par la maison Jantet-David en 1807. Au milieu de robinets, de cuillères à moutarde, de flûtes et de sifflets, je découvre deux planches de peignes fort bien dessinés, avec leurs prix respectifs, le tout provenant d'Oyonnax :

1° Peignes de corne à démêler, *à la royale*, depuis 5 livres 5 sous jusqu'à 13 l. 10 s. la grosse ;

2° Peignes à crin pour cheval, en bois ou en corne, 16 l. 10 s. ;

3° Peignes carrés à dents claires ou rondes, 15 livres ,

4° Peignes *à la Suisse* (le prix n'est pas mentionné) ;

5° Peignettes en corne, ordinaires, 15 livres ;

6° Peignettes à fines et grosses dents, 14 l. 10 s. ;

7° Peignettes à croissant, 23 livres ;

8° Peignes à deux fins, *à retaper*, à baguettes, de 4 à 7 pouces, depuis 2 l. 18 s. jusqu'à 4 l. 15 s. la douzaine ;

9° Peignes fins à démêler à baguettes, 4 livres la douzaine ;

10° Peignes à chignon, mi-ronds ou carrés, 1 l. 5 s. la douzaine ;

11° Peignes *cadenettes*, carrés ou ronds, 1 livre la douzaine ;

12° Peignes à chignon, dos haut ou forme haute, 3 livres la douzaine.

Ces trois derniers articles sont en clampon imitation écaille.

13° Peignettes en buis, depuis 9 livres jusqu'à 21 livres la grosse ;

14° Peignettes en bois jaune, de 4 l. 12 s. à 8 l. 10 s. la grosse ;

15° Peignettes en bois jaune, renversées, 10 livres la grosse ;

16° Peignettes en corne blanche, de 2 l. 18 s. à 3 l. 8 s. la douzaine.

Notons qu'à la même époque Longchaumois, près de Saint-Claude, faisait des peignettes en laiton valant de 3 livres 10 sous à 6 livres la grosse.

A ce moment, Oyonnax est encore profondément in-

connu. Ce n'est d'ailleurs qu'un village sur le flanc de la montagne : sa population est de 800 habitants en l'an V de la République (1797). Elle monte à 1158 en 1820.

La production reste minime ; la main d'œuvre est peu payée. Au début du XIXe siècle. l'ouvrier, nourri, ne gagne guère que 20 sous par jour, la femme 10 sous.

La plupart cultivent encore en été et ne font du peigne qu'en hiver.

L'outillage reste encore ce qu'il était au temps des maîtrises : c'est toujours l'estadou, l'écouanette, la plaine, la grèle, la ratisse.

La matière première est le buis et, comme il commence à devenir rare, les pauvres emploient la charmille dont le bois, assez fin, se prête suffisamment à ce genre de travail. Cependant, on commence à employer aussi le clampon ou ergot, c'est-à-dire la corne des sabots du bœuf et du cheval. Les plus anciennes fabriques de peignes en ergot paraissent être celles de MM. Jacquand et Maissiat, qui remontent à l'époque révolutionnaire. Plus tard, la maison Michalet lui donne une certaine extension.

En 1825, se fonde à Nantua l'importante usine de M. Jean-Baptiste David qui, tout de suite, perfectionna cette industrie, prépara en grand la matière première et la revendit aux ouvriers d'Oyonnax, dont beaucoup travaillèrent d'ailleurs pour elle. Jusqu'à cette époque, le clampon venait presque uniquement de Lyon. Dans les papiers que m'a communiqué M. Séraphin Bollé, je trouve mentionnés deux marchands lyonnais : en l'an VIII (1800), le citoyen Alombert, chez lequel un ancêtre de M. Bollé s'approvisionnait par l'intermédiaire d'un certain Verdet cadet, fabricant de peignes à Lyon, faubourg Saint-Clair, et, en 1808, un certain Lefondeur, aîné,

lui-même fabricant de peignes à Lyon, rue Neuve, près de la place du Collège. Tous deux reprennent la cornaille au prix de 8 francs le quintal : j'imagine que c'est le quintal de cent livres. Quant au prix de la matière première, je ne l'ai trouvé nulle part.

Vers cette même époque (1820 ou 1825), quelques fabricants commencent à se procurer directement la matière première chez les bouchers. On raconte, à ce sujet, une plaisante anecdote :

M. Gaspard Michalet, venant de créer un atelier et se trouvant un jour à Toulouse où il était allé dans le but de se procurer la précieuse matière, aperçut des garçons bouchers conduisant à la Garonne une charge de sabots de bœufs.

— Où allez-vous donc ainsi ! leur demanda-t-il.

— Nous allons *noyer* ces *saletés!*

— Voulez-vous me les donner ? Il y aura un pourboire.

Les garçons bouchers se demandaient s'ils n'avaient point affaire à un déséquilibré ; néanmoins, comme il leur était égal en somme de se débarrasser de ces rebuts d'une façon ou d'une autre, ils cédèrent, pour quelques sous, leur charge à Michalet, qui leur recommanda de lui garder dorénavant les ergots.

C'est ainsi qu'il eut pendant plusieurs années, presque pour rien, une marchandise qui se vendait fort cher ici. Mais il n'est si bonne chose qui ne prenne fin. Un beau jour, les bouchers, intrigués de l'usage que pouvaient bien avoir ces déchets, prirent des renseignements, virent là une source de revenus et dorénavant Michalet dut payer les ergots autrement que par un simple pourboire.

Parmi les fabricants, j'ai cité plus haut MM. Jacquand, Bollé et Maissiat ; ajoutons (de 1789 à 1820) les noms de Henry Maire (mentionné en 1791), de Honoré Gallet et de Jean-Marie Bolley (mentionnés vers 1802).

La *Statistique du département de l'Ain,* dressée par ordre du préfet, M. Bossi, en 1808, cite Oyonnax comme ayant à ce moment-là 151 maisons en y comprenant les hameaux, les granges et les fermes disséminées, et une population de 1.275 habitants. Ce nombre serait supérieur de 475 à celui mentionné en 1800. Je trouve cette augmentation bien rapide et je soupçonne l'un des deux recensements d'être peu exact ; le premier probablement. La Statistique ajoute qu'il y a dans cette commune des tourneurs et des fabricants de peignes au nombre de 23 qui occupent un grand nombre d'ouvriers. Là encore je relève une contradiction, car en parlant de l'industrie générale de l'arrondissement de Nantua, il ne se trouve plus que 22 fabricants de peignes, et il devait, selon toute probabilité, en avoir alors ailleurs qu'à Oyonnax : à Nantua, par exemple, bien que l'auteur n'en cite aucun.

Enfin on faisait à Oyonnax, à cette époque, des objets en buis, tels que tabatières, écritoires, boutons, moules de boutons, etc. Le commerce de la mercerie, dit encore la Statistique, y est de quelque importance. Les nombreux colporteurs de la région venaient s'y approvisionner.

E. Dubois.

(A suivre.)

Une Chronique de Noël.

A mon Cousin et Ami, le révérend Jules Jollon, chanoine, à Brooklyn.

Le froid était venu, après les neiges tombées à la Saint-Nicolas.

Tout le pays dormait sous le linceul de l'hiver : les roches étaient blanches comme les sapinières, les pâtures comme les haies. Les loups des taillis du Tremblay étaient entrés dans les étables ; — ils avaient, près de Corcelettes, attaqué un berger qui ne leur échappa qu'avec peine ; on avait vu un ours au Molard de l'Orge ; et le Borey, malgré son cours rapide, était pris par la glace, d'Izenave à Saint-Martin du Fresne.

Malgré le froid, malgré les bêtes malfaisantes, sorties des forêts, beaucoup de gens résolurent d'assister à la messe de minuit célébrée en la Chartreuse, d'autant que Monseigneur avait fait, par son chassipol, annoncer dans toutes les bourgades, villages et hameaux dépendant du prieuré, que les fidèles pourraient, après la messe de l'aurore, prendre part au repas qui leur serait servi dans la grande salle de la Correrie.

Dans l'après-midi, par les routes et les sentes, avait commencé l'exode, pour la Chartreuse, des jeunes gens de Condamine, du Balmay, d'Oissellaz, de Brouillat, de Talipiat, du Chevril, d'Outriaz, de Lantenay, de Vieu ; quelques-uns même quittèrent Izenave, aux confins du domaine du prieuré ; d'autres, plus courageux encore, descendirent des fermes de la montagne de l'Advocat.

Deux heures après le coucher du soleil, je pris mon

bâton et m'engageai dans la montagne. Une souquenille de toile sur un gilet de laine et des chausses épaisses me garantissaient du froid. Sous mes pas grinçait la neige, que le froid avait réduite en poussière. Du reste, pas de vent. Le temps était calme. La dentelure des montagnes se découpait sur le ciel d'un bleu sombre, piqué d'étoiles comme le plafond d'une chapelle.

Je passai vers la Golliarde. Un oiseau de nuit, venu pour boire à la source, s'effaroucha au bruit de mes pas et s'évanouit dans l'ombre. Je montai le Grand-Pra, traversai la Terre-à-la-Vuivre, où la vuivre vient se reposer après s'être, pour un instant, débarrassé de l'escarboucle énorme qui pèse à son front, puis laissant à gauche le bois des Enversays et les finages, je vins heurter de mon bâton la porte d'une maison de Rivoire.

Personne ne voulut m'accompagner. Les jeunes, déjà, étaient partis pour la Chartreuse ; les vieux, sans autre lumière que la flamme des branches de sapins pétillant dans la cheminée, chantaient des noëls ou racontaient des légendes.

— Claude, me dit le cousin Jean-François, reste avec nous ; tu arriveras trop tard à Meyriat, et, quand tu arriveras, la messe sera dite. Reste avec nous, à chanter et à parler. Quand minuit sera sonné, tu partageras notre réveillon. Nous avons tué un gros verrat, et la fricassée promet d'être excellente.

Je refusai l'offre, si tentante qu'elle fût, et repris ma route par les pâturages. La nuit, sans lune, était tellement claire, que je pouvais distinguer, sur la neige, la trace des pas de ceux qui me précédaient.

A mesure que je m'élevais dans la montagne, le froid devenait plus vif, d'autant que le vent soufflait sur les

hauteurs, prenant la neige qui venait en légers tourbillons former des *goncières* aux carrefours des bois.

A Praban, je m'engageai dans la forêt. Sous le couvert des sapins, l'air était moins vif, mais l'obscurité était telle que je n'avançais qu'à tâtons, jusqu'à la clairière de la Croix de la Cueille.

Là, j'eus une terrible frayeur. A un bras de la croix se balançait un cadavre et, sur ce cadavre, les oiseaux de nuit, freux, corneilles et grands-ducs s'en donnaient à cœur-joie. Mon arrivée fit fuir les rapaces. Cependant, j'hésitais à passer près du cadavre, bien que je sus qu'il ne voulait pas en revenir, puisque, depuis 1er décembre, il se balançait là par ordre de monseigneur le prieur.

C'était la dépouille du fameux bandit Jehan des Broussayes qui violait les tombes et qui avait été tué à coups de fourche, comme une bête puante, au moment où il sortait d'un cimetière. Le vent de la nuit agitait le gueux, qui tirait la langue et semblait encore faire la grimace.

Effrayé, je pressai le pas et descendis rapidement la montagne, jusqu'au bief que je traversai sur le pont de bois, sans avoir rencontré, sur ce pont, un ours énorme, — comme l'avait rencontré, l'an d'avant, frère Eusèbe, le tourier. On sait que, doué d'une force herculéenne, ce fut le frère Eusèbe qui eut raison de l'ours et le précipita dans le torrent.

J'étais sur la route et me croyais hors de tout danger, réjoui, de plus, d'entendre les cloches du moutier qui sonnaient Noël, quand j'aperçus, brillant dans l'ombre, de l'autre côté du bief, deux points lumineux. Je ne pouvais m'y tromper : c'étaient là des yeux de loup. Mais d'autres yeux brillaient sous les taillis ; comme des brigands à l'affût d'un voyageur, les méchantes bêtes attendaient une proie.

Après avoir tiré de mon bâton une longue épée, je pressai le pas, sans courir toutefois, car, en courant je pouvais glisser sur la neige recouvrant la route, et une chute, avec les maudits animaux à ma poursuite, devait devenir mortelle.

Du reste, sans hurler, sans faire aucun bruit, l'abominable meute s'était mise à me chasser, sans presse, convaincue, peut-être, que je finirais par tomber, — vaincu par la fatigue ou par la terreur.

Quand j'eus dépassé les derniers sapins, les loups devinrent plus hardis. Ils sentaient que j'allais leur échapper, car, dans la nuit, brillait là-bas l'église de la Chartreuse, dont les cloches répondaient aux cloches de Brénod, de Chevillard, des Abbergements, de Champdor et de Corcelles. Alors, je n'hésitai plus. Je pris ma course en criant : « Au loup ! » entraînant à ma suite l'abominable meute.

Comme des chiens s'exaltant à la poursuite, les loups approchaient, et je sentais leur souffle me brûler. A la Correrie, j'eus l'idée de sonner la cloche de l'auvent, mais je réfléchis que peut-être tout le monde était à la messe, qu'on ne m'ouvrirait pas, et qu'acculé contre la porte, j'aurais à me défendre jusqu'à la mort.

Alors, je réunis mes dernières forces et, sans crier cette fois, je courus à l'église et m'élançai dans l'intérieur, après avoir sur moi refermé la grand'porte bardée de fer, contre laquelle les loups vinrent épuiser leur rage.

Du reste, personne ne se dérangea, parce que minuit sonnait, parce que l'Enfant-Jésus venait de naître, parce que monseigneur le prieur entonnait le *Gloria in excelsis Deo.*

En Rivoire, le 15 janvier 1632.

Julien ARÈNE.

UN MANUSCRIT SUR BROU

Les 21 et 22 novembre 1900, se vendait, à Dijon, la bibliothèque de M. Jules Baux, ancien archiviste de l'Ain et auteur d'une *Histoire de l'Eglise de Brou* (1). Sous le n° 393 du catalogue, était un manuscrit intitulé : *Description historique de la belle Eglise et du Couvent royal de Brou, tirée de leurs archives et des meilleurs historiens qui en ont écrit*. M. Baux avait eu ce manuscrit sous les yeux lorsqu'il composa son ouvrage. Il en reproduit exactement le titre dans une note (p. 112) et il lui emprunte textuellement le récit de la mort de Marguerite d'Autriche en le faisant précéder de cette indication (p. 213) : « Dans un manuscrit déposé actuellement aux archives de l'Ain et dont le Père Rousselet a, vers la fin du siècle dernier, rajeuni le style déjà vieilli, on trouve sur la mort de Marguerite quelques particularités qui, bien que dépourvues de toute autorité historique, sont devenues traditionnelles. »

De ces rapprochements, il est permis de conclure que la *Description historique*, propriété du couvent de Brou avant la Révolution, aurait, à cette époque, passé dans les Archives de l'Ain, puis de là, se serait égarée dans la

(1) Histoire de l'Eglise de Brou par Jules Baux, un vol. in-8° ou in-12, plusieurs éditions.

bibliothèque de M. Baux, avec laquelle elle aurait fait le voyage de Dijon, pour aboutir plus tard à la salle des ventes. Fort heureusement, la *Société d'Emulation de l'Ain* était là ; elle a fait l'acquisition du précieux manuscrit qui, de cette façon, est rentré dans une des bibliothèques de Bourg.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour les membres de cette Société aussi bien que pour le public amateur de nos antiquités régionales, de leur présenter cette nouvelle acquisition et de leur en faire apprécier toute la valeur.

Description du manuscrit. — Le manuscrit en question, l'un des plus remarquables et peut-être le plus important qui existe sur Brou, est un in-4° de 216 pages, mesurant 0m28 sur 0m20. Il se compose d'une suite de feuilles d'un bon papier, pliées en deux, cousues et reliées. La couverture est un vieux parchemin arraché à un registre de reçus du xve siècle, ayant appartenu sans doute aux religieux, comme on en peut juger par quatre actes dont l'écriture est encore très lisible.

Ce manuscrit est loin d'avoir été écrit tout entier de la même main. On y peut distinguer jusqu'à cinq écritures différentes. Le titre et la préface écrits sur les deux pages du feuillet qui forme la garde du volume, et par conséquent en dehors de toute pagination, sont d'une écriture ferme et presque droite. La page 1 et le commencement de la page 2 qui contiennent le début du chapitre premier, sont d'une écriture serrée et allongée, qu'on croit reconnaître dans plusieurs des notes marginales ajoutées après coup dans le cours du volume pour rectifier ou compléter le texte primitif, et qui sont peut-être de Rousselet.

La fin de la page 2 et les pages 3 et 4 sont en blanc et

pourtant le texte est complet, comme on peut le voir en rapprochant la page 2 du commencement de la page 5.

De la page 5, une troisième écriture ronde et espacée continue le texte jusqu'à la page 140. Les titres à la marge ont été ajoutés après coup et sont d'une quatrième espèce d'écriture. Enfin, la cinquième, est celle du texte et des titres marginaux depuis la page 141 jusqu'à la fin. Elle est de toutes la plus expédiée, la plus élégante, la plus dégagée.

Comment expliquer ce bizarre mélange d'écritures diverses et de pages restées en blanc ? On peut supposer que ce manuscrit fut d'abord écrit sur des feuilles détachées. Peut-être les pages 5-140 le furent-elles de la main de l'auteur lui-même, tandis qu'il aurait confié aux soins d'un copiste le relevé des pages 141-216, composées plus tard. Puis les deux premières feuilles se seraient perdues et lorsqu'il fut question, afin d'éviter à l'avenir pareil accident, de relier le volume, on ajouta au commencement deux feuilles blanches pour permettre de compléter l'ouvrage. Mais le copiste chargé du commencement du premier chapitre, ne travaillant peut-être que sur de simples notes ou même de mémoire, comme on peut le supposer d'après les imperfections de son texte, n'eut pas assez de matière pour remplir toutes les pages restées en blanc. De là cette lacune qui frappe tout d'abord lorsqu'on ouvre le volume.

Il est facile d'ailleurs de prouver que la reliure a été faite après coup. Le feuillet 9-12 a été cousu sens dessus-dessous, ce qui amène une interversion dans la pagination. De plus, on remarque sous les fils du brochage plusieurs lettres qui n'auraient pas pu être écrites si le manuscrit eut d'abord été relié. Les notes et titres de la

marge ont pu être ajoutés soit avant soit après la reliure. Il n'y a donc pas de doute, la transcription de ce manuscrit est de plusieurs mains et de plusieurs époques, et il est difficile, quant à présent, de dire la part qui, dans cette transcription, revient à l'auteur.

L'auteur du manuscrit. — Mais, quel est cet auteur ? Il n'a pas voulu livrer son nom à la publicité et, dans le titre du manuscrit, ce nom a été remplacé par quatre astérisques. Néanmoins, quelques indications empruntées au texte lui-même pourraient aider à le faire découvrir.

Tout d'abord, cet auteur très modeste a été pendant deux ans supérieur des Augustins de Brou. Nous lisons à la page 169, au sujet des réparations à faire à l'Eglise et au Couvent : « ... Un plus gros article, c'est celui des réparations nécessaires et indispensables : on ne peut pas bien savoir jusqu'à quelle somme elles peuvent aller tous les ans, mais je scay bien que *pendant les deux ans que j'ai eu l'honneur d'y être supérieur*, j'ai tenu un coüvreur tout un été pour réparer tous les couverts du couvent et de nos granges voisines... »

Un second point également acquis, c'est que l'auteur a écrit sous le règne de Louis XIV. Il le laisse entendre en plusieurs endroits, notamment à la page 170 : « Louis-le-Grand, notre incomparable monarque », et à la page 201 : « Louis XIV, heureusement régnant, nous a fait aussi l'honneur de mettre notre congrégation sous sa protection particulière... »

Enfin, un troisième détail très précis, c'est qu'en 1711 l'auteur était supérieur des Augustins déchaussés de Grenoble. Il le dit lui-même à propos d'un miracle dont il fut témoin et qui était dû à la vertu des pains de Saint-Nicolas. « L'an 1711, au mois d'avril, les rivières qui

environnent et partagent la ville de Grenoble furent si débordées que la plupart des rües en étaient innondées et qu'on ne pouvait aller que par bateau, l'eau donnait jusqu'au premier degré du perron de notre Eglise, notre jardin en était couvert de la hauteur de 3 ou 4 pieds. Nous craignions qu'elles n'avançassent encore plus et qu'elles ne fissent de plus grands ravages; dans ce malheur, je m'avisay de ce remède miraculeux et domestique, je proposai, *comme supérieur*, à nos Pères, de recourir au grand Saint-Nicolas de Tolentin... les petits pains furent jetés des portes de l'Eglise, du couvent et du jardin dans l'eau qui les approchait et, dès ce moment, elles n'approchèrent plus, elles s'en retournèrent incessamment peu à peu dans leurs lits, en sorte que le lendemain il fallut traîner sur des rouleaux, dans les rues sèches, un bateau qu'on avait laissé attaché et flottant sur l'eau, le jour précédent, près de notre couvent... » (p. 182.)

Or, en 1711, le Supérieur des Augustins déchaussés de Grenoble était le R. P. Raphaël de la Vierge Marie. Il fut en cette charge, de 1708 à 1713 (1). Il devait être à ce moment d'un âge assez avancé, puisqu'on ne parle plus de lui à partir de 1714. En parcourant, aux Archives de l'Ain (2), le registre des définitions des Augustins de la province de Dauphiné, nous avons trouvé un religieux de ce nom qui, en 1678, était procureur général à la Curie française, puis devint procureur général de la Curie romaine, et assistant général pour la province de Dauphiné. S'il s'agit du même personnage, l'auteur de notre

(1) Communication de M. Prudhomme, archiviste de l'Isère.
(2) Série H. L. 619.

manuscrit serait donc un éminent religieux qui aurait occupé les charges les plus élevées de son ordre et aurait ensuite, sur ses vieux jours, été mis à la tête du couvent de Grenoble. Au reste, on peut juger par la lecture de son œuvre qu'il était un homme intelligent, doué d'une certaine érudition littéraire ou biblique et d'un esprit critique, beaucoup plus qu'on ne l'était généralement à cette époque. Pour écrire, il a consulté les archives de son couvent, très complètes alors, et il proteste ne rien écrire que sur la foi de documents positifs placés sous ses yeux.

Mais à quelle époque résidait-il à Brou ? Il faut croire que ce fut dans les années qui suivirent la substitution des religieux de la Congrégation de France aux religieux de la Congrégation de Lombardie (1658). C'est ce qui semble ressortir de ce qu'il dit (p. 112) d'une intervention de M. de Bouchu pour imposer silence aux anciens religieux : « L'arrêt du Parlement est *du 15 mars 1663*, et moy-même qui coppie fidèlement tous ces mémoires, ay vü et entendu M. de Bouchu, intendant de Bourgogne en Bresse, venir à Brou imposer silence à ces Religieux anciens et leur recommander une soumission tranquille et parfaite aux ordres du Roy sur notre possession de Brou, après la donation qui nous en avait été faite. » Notre auteur était donc à Brou vers 1663. Il dut y résider plusieurs années soit comme simple religieux soit comme Supérieur, car sa description montre une connaissance approfondie de l'église et du monastère. C'est là qu'il dut composer la première partie de son ouvrage où est renfermée cette description. Puis, bien des années après, profitant du repos et des loisirs qu'il avait retrouvés au couvent de Grenoble, il rédigea la seconde partie, comme

semblent en faire foi ces mots par lesquels il commence son supplément : « Depuis que j'ay commencé et *même fort avancé* cet ouvrage, j'ay reçu des nouveaux mémoires. Ma sortie de Brou, *longtemps avant de l'avoir achevé*, a pu effacer ou obscurcir dans mes idées beaucoup de choses que j'aurais pu incessamment vérifier sur les lieux si j'y avais demeuré... » (p. 212).

Plan du manuscrit. — Nous sommes donc en présence d'un document d'une grande importance pour l'histoire de Brou. Il ne sera pas inutile de l'analyser en détail, afin de relever et de signaler à l'attention les passages dignes d'intérêt soit par le charme de la description, soit par le caractère inédit des renseignements. A ce dernier point de vue, il semble bien que M. Baux n'en a pas tiré, pour son *Histoire de Brou*, tout le parti possible.

Pour procéder avec ordre dans notre examen, nous n'avons rien de mieux à faire que de suivre le plan indiqué par l'auteur lui-même, d'une manière assez originale, à la fin de sa préface, où il proteste n'écrire son ouvrage que pour céder à de respectables sollicitations et même à des ordres exprès : « Pour le conduire, dit-il, avec autant de succès que de méthode et luy donner un air de régularité qui plaise à l'esprit et s'attache à la mémoire, il faut nécessairement que j'y fasse connaître six ou sept choses : 1° la situation de ce merveilleux édifice ; 2° les fondateurs ou fondatrices ; 3° sa construction et sa fabrique ; 4° sa beauté et ses ornements ; 5° ses richesses temporeles et spirituelles ; 6° le Saint patron en l'honneur duquel cette belle Eglise est dédiée ; 7° les ministres ou religieux qui la desservent et habitent au couvent ; et, comme parmi tant de matières différentes,

je pourrais en oublier quelqu'unes ou découvrir quelque nouveaux mémoire, avant que d'avoir exposé tous ceux cys, 8° je serai apparament obligé de faire un supplément à l'imitation de plusieurs grands et saints autheurs qui en ont fait un à leur livres, et en ce cas là celuy-ci aura huict chapitres ou huict degrés pour la perfection. Je commence par le premier. »

I. — Situation de l'Eglise et du Couvent de Brou.

Brou près Bourg. — La plupart des manuscrits sur Brou que nous avons pu consulter, ne manquent pas, sur la question de ses origines et de sa situation, d'apporter le texte de Fustailler : « *Brovii saltum prope Tani oppidum, cui Burgo nunc nomen est cœnobium inibi construxit (B. Gerardus).* » D'après ce texte, le couvent de Brou aurait pour origines un ermitage construit par le B. Gérard, 25e évêque de Mâcon, dans un lieu situé près de la ville de *Tanus*, qui s'appelle maintenant Bourg ; nous ferons seulement remarquer que notre auteur s'abstient prudemment de toute allusion au texte de Fustailler, soit qu'il ne l'ait pas eu sous les yeux, soit qu'il l'ait volontairement négligé. Il y reviendra dans son supplément, mais, pour le moment, il se contente de se référer aux archives du couvent. « La fameuse Eglise de Brou et le beau couvent qui la joint sont situés (pour parler comme les anciens contrats de leurs archives) *ad primum ab urbe lapidem*, ou comme dit la bulle de leur fonda-

tion, *per unum milliare ab opido Burgi*, c'est-à dire à une portée de mousquet, à mille pas ou environ de la ville de Bourg, capitale du pays de Bresse. »

Saint-Gérard. — Sur la question de savoir si Saint-Gérard fut enterré à Brou ou à Mâcon, notre prudent auteur ne prend parti pour aucune de ces deux opinions, se contentant de les rapporter et de dire que Saint-Gérard « mena dans cet ermitage une vie d'une sainteté si éminente et si reconnue, qu'il a mérité d'être canonisé. » (p. 1.)

Mais il ne manque pas de mentionner l'ancienneté du couvent de Brou, parce qu'il peut citer à l'appui un document sérieux. Ce document est « une commission que donna Hugues, archevêque de Lyon (l'an 1084), au prieur de Saint-Martin-de-Chalemont et à l'archiprêtre de Sandrens, de l'informer soigneusement des limites et termes accoutumés de la dimerie de Brou. » (p. 2). Ce document, cité par Guichenon (p. 92 des preuves), est d'un intérêt exceptionnel, parce qu'on y trouve exactement indiquées les limites de la dîmerie de Brou, qui sont encore à peu près celles de la paroisse et de la commune de Bourg.

Brou jusqu'au XVIe siècle. — Le reste du chapitre traite des changements survenus à Brou, successivement prieuré conventuel et prieuré rural de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye d'Ambronay. Il cite les principaux prieurs, se bornant à quelques noms, sans vouloir, comme tant d'autres, donner une liste complète, et termine par l'union du prieuré de Brou à Notre-Dame de Bourg. A propos de l'ancienne église de Saint-Pierre-de-Brou, il signale ce qui en reste : « un angle d'une des

buttes de ce clocher paraît encore dans le gros de ce mur, dont il fait une saillie au-dedans de l'allée du premier cloître, par laquelle on va droit de la porte du couvent à celle de la sacristie. » (p. 8).

II. – Fondateurs de Brou.

Résumé. — Ce second chapitre traite du vœu de Marguerite de Bourbon et du motif pour lequel elle l'a fait. L'auteur raconte comment, le soin de l'accomplissement de ce vœu, a successivement passé à Philippe-le-Beau et à Marguerite d'Autriche, son épouse. On lit tout au long la magnifique réception, à Bourg, de Philippe-le-Beau, frère de la princesse, la mort du duc Philibert, la résolution de Marguerite de faire bâtir l'Eglise de Brou, en exécution du vœu, et enfin le règlement de son douaire qui devait en partie fournir à la dépense.

Le cœur de Philibert-le-Beau. — Le duc Philibert était mort le 10 septembre 1504, le jour de la fête de Saint-Nicolas de Tolentin, au château de Pont-d'Ain, dans la chambre même où il avait vu le jour. Son corps fut transporté à Brou et enseveli auprès de celui de la princesse, sa mère, avec tous les honneurs, les cérémonies et les prières accoutumés dans les obsèques des personnes de son rang. (p. 22). Mais, à la page 13, notre auteur mentionne un détail généralement ignoré, c'est que le cœur de Philibert-le-Beau resta à Pont-d'Ain : « Son cœur fut inhumé dans une chapelle de la ville de Pont-d'Ains et son corps fut porté dans l'église de Saint-Pierre-de-Brou. »

Fermeté de la princesse. — Paradin a raconté dans sa *Chronique de Savoie* (1) la lutte que Marguerite eut à soutenir contre son cousin qui voulait la détourner de son projet. Notre auteur rapporte cette lutte, mais en y ajoutant plusieurs détails nouveaux. Ainsi, la princesse fut vivement sollicitée par la comtesse de Varax et par son beau-fils, le comte de Gorrevod, de renoncer à faire ensevelir son mari à Brou, mais de le faire plutôt porter à Hautecombe ou à Notre-Dame de Bourg « où une infinité de personnes allant tous les jours faire leurs dévotions, il aurait beaucoup plus de prières qu'à Brou, lequel, étant à l'écart, serait moins fréquenté. » — « Il est vray, répondit Marguerite en poussant un grand soupir et versant quelques larmes, il semble que ces chers défunts auraient plus de prières à Bourg qu'à Brou et dedans que dehors la ville, mais j'espère de rendre l'Eglise de Brou si belle et si digne d'être vüe qu'on y viendra de toutes parts pour l'admirer. Ainsi, les étrangers par curiosité, les passants par occasion, les habitants de Bourg et du voisinage par commodité et par attachement à ce merveilleux édifice dont ils seraient les possesseurs, ne compenseront-ils point par leurs nombreuses visites et par leurs prières plus distinctes et mieux appliquées, le concours ordinaire et peu attentif du peuple de Bourg. » A quatre siècles de distance, par les nombreux visiteurs qui affluent chaque année à Brou, on peut juger de l'exactitude de cette prédiction. Notre auteur ne termine point cet article sans indiquer ses sources, ou plutôt la source où Paradin lui-même serait allé puiser. « C'est, ainsi que le rapporte Paradin, non seulement sur la réponse du

(1) Cité par Jules Baux p. 67-69.

Seigneur de Gorrevod à Madame la comtesse de Varax, mais encore sur le témoignage d'un fidèle et intelligent domestique qu'il dit avoir été présent à ce merveilleux dialogue. Peut-être est-ce Pierre Anchemant, natif de Cuiseau, secrétaire de l'empereur Maximilien auprès de la princesse et oncle maternel de cet historien. » On voit par ce détail quel souci a notre auteur de l'exactitude historique.

III. — Fondation et fabrique du Couvent et de l'Eglise de Brou.

Résumé. — Le chapitre troisième s'ouvre par la relation des difficultés auxquelles donna lieu la translation du titre paroissial à Notre-Dame de Bourg afin de permettre la fondation à Brou d'une église conventuelle dédiée à Saint-Nicolas de Tolentin. Cette translation est accordée par une bulle de Jules II. Bien qu'on ait lu à la fin : « *decimo septimo Kalendas Augusti* » (1), ce qui répondrait au 16 juillet, notre auteur la date simplement du 17 août 1506 (p. 25). Les Augustins de la province de Lombardie prennent possession du couvent de Brou, à la grande joie de la princesse, qui emploie la plus grande diligence à faire exécuter les travaux par des ouvriers de choix. Mais bientôt elle est appelée au gouvernement des Pays-Bas. Avant son départ, elle prend toutes les mesures nécessaires pour l'achèvement de son œuvre, qui se poursuit par les soins du R. P. Louis de Gleyreins.

(1) V. J. Baux, p. 234.

Enfin, au moment où elle se dispose à venir voir le monument érigé par ses soins, elle meurt à Malines, le 30 novembre 1530, et non « à Bruxelles au mois de may de l'an 1532, comme veulent quelques-uns. » (p. 38). L'auteur du manuscrit termine ce chapitre par un bel éloge de la princesse. Signalons quelques points intéressants.

Translation de la paroisse à N.-D. de Bourg. — Nous trouvons à ce sujet quelques détails très précis qui font éclater l'habileté en affaires de Marguerite. Elle commence à faire demander aux 28 prêtres incorporés ou remembranciers (c'est ainsi qu'on les appelait), leur consentement pour la suppression du titre de prieuré de Saint-Pierre de Brou. . . Elle l'obtint aisément. L'acte fut passé le 28 avril 1508 et receu par Michaël, notaire (1). Le dernier jour du même mois, le seigneur Jean de Loriol, évêque de Nice et prieur commendataire de Brou, y donna aussi son consentement par les mains de Mre Claude Balleri, notaire ; le 4e du mois suivant, le seigneur Loüis de Gorrevod, évêque de Maurienne et abbé d'Ambronay, et en cette qualité patron et collateur du prieuré de Brou, y consentit de même par acte recen de Mre Beraud du Moular (p. 25).

Premiers religieux. — Les différents manuscrits qui rapportent les noms des sept premiers religieux Augustins de Brou, ne s'accordent pas sur l'orthographe de ces noms. Voici, d'après celui que nous étudions, quels étaient ces sept religieux : « Raymond Chartier, supérieur (2), Aurèle de Villeneufve, Urbain de Picardie,

(1) Jules Baux. (p. 317.)

(2) Les autres manuscrits ne donnent pas son nom patronymique.

Antoine de Gaxin ou Gazcin, Paul de Château-Neuf, Maximilien de Publiois et Justin de Tonon qui, le 5e de septembre de cette même année 1506, par la lecture faite publiquement de la bulle du Souverain Pontife, à la requête du seigneur Mercurin de Catinare, président de Bresse, prirent possession du couvent. » (p. 26.)

La statue de Saint-Pierre. — Que devint la statue de Saint-Pierre qui ornait l'ancienne église de Brou ? On ne le savait pas positivement jusqu'à ce jour. Notre manuscrit va nous l'apprendre. « Les sieurs prêtres incorporés dans l'église de Notre-Dame de Bourg demandèrent avec raison qu'en transférant le titre de Saint-Pierre en celui de Saint-Nicolas de Tolentin, on voulut bien aussi transporter l'image et la figure de Saint-Pierre qui était dans l'église de son nom, dans celle de Notre-Dame, ce qui fut incessamment accordé et exécuté, sans doute avec la décence et la solennité digne de ce glorieux prince des apôtres, comme on la voit encore placée dans une niche, au fond du cœur, du côté de l'*Evangile* du grand autel, et celle de Saint-Paul dans le même fond, du côté de l'*Epitre.* » (p. 27.)

Joie de la princesse. — La page où notre auteur dépeint la joie de Marguerite le jour de la translation, mérite d'être citée comme une des plus belles et une des plus capables de donner une idée de la manière enjouée de l'écrivain. « Il faut avouer que cette journée fut belle pompeuse et dévote ; il n'y en eut jamais de plus agréable pour notre illustre princesse ; toutes celles des cérémonies passées dans différentes noces avec de puissants monarques ne lui donnèrent jamais une joie si sensible ; cette joie excessive brillait sur son visage avec un éclat merveilleux, et ne pouvant toute se contenir dans son

cœur, elle se répandait au dehors et sur toute son action, qu'on voyoit plus vive et plus animée qu'on ne l'avoit encore veüe. Elle était ravie de voir naître en ce jour là le grand vœu que sa belle-mère avoit conceu, que son beau-père et son époux avoyent peut-être négligé et dont le retardement pouvoît tenir en peine ces illustres défunts dans l'autre monde. Il lui sembloit, dans la vivacité de son imagination, de voir sortir ces chères âmes du purgatoire en voyant entrer ces bons religieux dans cette église, et au lieu de se plaindre de se voir veüve de deux rois et d'un grand prince sans enfants, elle s'applaudissoit d'une fécondité infiniment plus glorieuse, et qu'elle alloit être par cette fondation commencée la cause et comme la mère d'une infinité de bonnes œuvres, de vœux, de prières, de sacrifices et d'offices divins qui se feroient, et peut-être de saints qui se formeroient dans son église et dans son couvent... » (p. 27.)

Ouvriers employés. — Il n'est question, ici, ni de Jean Perréal, ni de Michel Colombe, ni d'André Colomban, ni de Philippe de Chartres, au sujet desquels la légende dispute le terrain à l'histoire. Il est dit simplement : « Laurent de Gorrevod est le chef et lieutenant général de ces bâtiments. Pierre Anchemant, natif de Cuiseau.... a l'inspection générale et immédiate de tous les ouvriers et le soin de les faire travailler, qui mourut même dans cet emploi et fut un des premiers enterrés dans l'église de Brou. Louis Vamboglem, allemand, était le maître entrepreneur et le principal architecte. Conrard Meyt, apparamment italien, fut le chef de tous les sculpteurs, qu'on appeloit en ce temps-là imagiers ou folliagiers, dont les premiers ne travailloient qu'en figures, statues ou images, et les deuxièmes en ornements et en

feuillages. Pierre Terrasson, qu'on croit être de Bourg-en-Bresse, fut le principal menüizier qui eut le prix fait des stalles du chœur. Guillaume Colon paraît dans tous les mémoires à la tête de tous les statüaires et travailleurs en massonerie. Louis Bernard et Claude Rodet tiennent alternativement le premier rang des charpentiers... Les verriers sont Jean Brachon, Jean Orquois, Antoine Voisin, car on faisait le verre dans une maison prés de Brou pour les vitraux de l'église et pour les fenêtres du couvent. Cependant, on met en mouvement et en action tous les païsants des villages d'alentour, qui ont des chevaux et des bœufs pour charrier les matériaux sur place et les apporter des atteliers. » (p. 29.)

Plusieurs manuscrits affirment que les ouvriers étaient au nombre de 400, savoir : 100 Français, 100 Flamands, 100 Italiens et 100 Allemands. Notre auteur, plus circonspect, se contente de dire qu'on appela de France, de Flandre, d'Italie et d'Allemagne, les uns disent plus de 200, les autres plus de 400 ouvriers les plus habiles ; il ajoute ce détail « que les massons, au nombre de 70 ou 80, sont divisés en quatre classes qu'on appeloît premiers massons, deuxièmes massons, tiers massons, quarts massons et derniers massons. » (p. 29.)

Mais le détail le plus important à relever dans cette énumération est la présence à la tête de tous les statuaires et travailleurs en maçonnerie de *Guillaume Colon* au lieu d'André Colomban. Une note marginale postérieure à l'écrit dit « que d'autres mémoires le nomment André Colon ; c'est pourquoi la figure de Saint-André est sur le frontispice de l'église, dans une niche à la chapelle de la Sainte-Vierge et aux mosolées des princesses. Toutes ces figures sont la ressemblance ou por-

trait dudit André Colon. » Cette note ne nous explique-t-elle pas comment a pu se former la légende d'André Colomban ? On voit en plusieurs endroits de l'église la statue de Saint-André parce qu'il est le patron de la Bourgogne. Peu à peu on a fini par croire que Saint-André était là comme patron de Maître Colomb ou Colomban, chef des statuaires.

Mais cette légende tombe devant le texte de notre manuscrit rédigé d'après les mémoires du temps. D'ailleurs, pourquoi ce privilège en faveur de Colomban d'avoir la statue de son patron en plusieurs endroits de l'édifice? On ne s'explique pas que Marguerite d'Autriche, si jalouse de veiller à tous les détails de la construction et d'en exclure tout autre souvenir que celui de sa famille, ait pu accorder un tel privilège à un maître maçon plutôt qu'à van Boghem ou à Conrad Meyt par exemple.

Matériaux employés. — « Voici, dit notre auteur, les sources fécondes qui ont la gloire de les avoir fournis. On a tiré ce prodigieux amas de pierres blanches de Gravelles (1), de Ramasse, de Rosiers (2) ; la pierre de roche dure encore de Gravelles, la lose ou pierre brute, si propre à bâtir, de Jasseron et de Trécona, tous villages au-deça ou au-delà de la montagne du Revermont, éloignés de deux ou trois lieux au plus de Brou. L'albâtre a été trouvée ou achetée à Vaugrineuse (3) en Bresse ; le marbre noir à Saint-Louthain (4), dans le Comté de

(1) Hameau de de la commune de St-Martin-du-Mont.

(2) Peut-être Rosy, derrière Treffort, commune de Chavannes.

(3) Commune de Cornod, canton d'Arinthod (Jura).

(4) Canton de Sellières (Jura).

Bourgogne ; le marbre blanc dont on admire la polissure et l'éclat, vient de Carara, près de Pise, en Italie, où un domestique intelligent du seigneur Humbert Grillet l'alla acheter.... La chaux était faite et cuite à Rapes (1). Le sable était tiré et charrié de tous les lieux circonvoisins, et l'eau, pour faire le mortier, était apportée à charge de cheval de la rivière de Reissouse, qui passe au-dessous de Brou. Les forêts de Mortaville (2), de Malaval (3), de Bua (4), du Châtelet (5), de Chatillonnet (6), de Chaffour (7), et de Seillon, fournissaient les bois de chênes ; les montagnes du Bugey ceux de sapin ; les briquetiers et les tuiliers de ces premières forêts et ceux de la Sardière (8), aidaient considérablement à ceux de Brou à fournir ce nombre indéfini de tuiles, briques et carreaux, vernissés, plombés et communs, qu'il fallait pour couvrir, vouter et paver l'église et le couvent, celles qui sont figurées et dont on a pavé autour du grand autel et la chapelle de la princesse, ont été faites par un François de Canarin, dans une de ces forêts. Cette belle et grande pierre qui fait la table du grand autel et qui a quatorze pieds de long et sept de large, celle des deux autels des chapelles du prince et de la princesse, qui sont aussi fort larges, mais non pas si longues, et les piliers du Jubé,

---

(1) Hameau de Neuville-sur-Ain sur la rive gauche du Suran, non loin de Gravelles.

(2) Hameau de Treffort.

(3) Commune de St-Etienne-du-Bois.

(4) Sans doute Bohas.

(5) Commune de St-Etienne-du-Bois.

(6) Hameau de Bohas.

(7) Peut-être Chaffaut, commune de St-Etienne-du-Bois.

(8) Commune de Bourg. La tuilerie du Saix, dans la forêt de Seillon, existe encore.

sont encore des morceaux de la carrière de Gravelles. Voilà les mères glorieuses de ces beaux matériaux qui font la charmante église que nous décrivons. » (p. 30.)

Paiement des ouvriers. — A ces intéressants détails, on peut joindre ceux que donne le manuscrit sur le paiement des ouvriers. « On payoit les ouvriers de trois façons différentes : à prix fait, à pièces et à journée ; mais tous les achats étoient faits et ces prix faits étoient donnés par MM. de la Chambre du Conseil. Les ouvrages étoient estimés et taxés par le 1er architecte, et les ouvriers étoient payés au moins durant neuf à dix ans, suivant le mémoire que i'en ai veu par le P. Louis de Glerins, commis expressément à cet emploi par Madame l'illustre fondatrice. Il recevoit les sommes d'argent de M. de Marnys, trésorier de cette princesse, par les soins du sieur Loüis Vionet, son trésorier en Bresse, payoit régulièrement les ouvriers à la fin de chaque semaine et rendoit exactement ses comptes devant MM. de la Chambre du Conseil. J'ay remarqué qu'en neuf ans il a receu et délivré cent dix-neuf mille deux cent trente-et-un florins, quatre quarts, cinq deniers, deux oboles. » Ici, éloge du P. de Glerins, puis l'auteur continue : « Il écrivoit exactement sa recepte et sa dépense, tous les payements qu'il faisoit étoient contresignés par le sieur Loüis Vambogleim, architecte ; un frère, Gabriel Cologne, de Lyon, copioit fidèlement ses comtes, la copie étoit collationnée avec son original par un notaire, et pour se rendre irrépréhensible dedans et dehors de ses frères et des étrangers, il rendoit compte devant les uns uns et les autres, des finances receues et délivrées. J'ai veu son compte final, rendu devant spectable messre seigneur Jean Büatier, mre aux Comtes, et Jobert, secrétaire, et

devant les pères Eloy, Joseph et Paul, trois religieux vocaux de son couvent.

Je pourrois, ayant veu et parcouru ses livres de Raison, vous faire un long détail du prix de ces matériaux, du pied de ces prix faits, de la valeur de ces oüvrages et du salaire de ces ouvriers, pour contenter une curiosité mécanique ; mais une liste si longue seroit sans doute une tumeur monstrueuse dans le corps de ce petit oüvrage ou une pièce de glace importune qui amasse la pierre et le bois, le foin et la paille, devant les pas d'un lecteur pressé ; et c'est assez pour répondre à son préjugé que les sculpteurs et massons du premier rang n'avoient pour leur journée que cinq gros qui sont de ce temps cy quatre sols deux deniers, les autres en diminüant, jusqu'au dernier manœuvre, qui pouvoit gagner par jour deux gros et demy, et Me Loüis Vambogleim n'avoit lui-même que huit sols pour sa journée, les jours qu'il assistait au conseil pour y donner son avis sur quelque achapt ou quelque prix fait considérable. » (p. 31.)

Malgré le souci qu'a l'auteur de ne point embarrasser sa narration de trop de détails, on ne peut que regretter un tel scrupule. Que de renseignements précieux il nous aurait transmis qui, maintenant, sont perdus pour toujours !

Construction des édifices. — Notre écrivain fait remarquer que l'on commença cette construction par le couvent « pour loger les religieux et il ne fut pas un peu avancé, qu'on ietta les fondements de l'église ; ce fut pendant le carême de l'année 1511. »

Bien qu'éloignée de Bourg par sa régence dans les Pays-Bas, Marguerite ne perdait pas de vue son œuvre. « Son édifice se poursuivoit avec toute l'application et le

même ordre à peu près que si elle eut été présente ; elle en demandoit souvent des nouvelles, avec un empressement qui marquoit l'impatience de sa piété, elle en recommandoit souvent l'avancement et la perfection ; et on lui envoyoit des hommes exprès pour lui porter les plans et les figures des ouvrages avancés. Croiroit-on en ce siècle où toutes choses sont si chères, que dans celuy dont nous parlons un homme alloit de Bourg-en-Bresse à Malines en Flandre, où la princesse tenait le siège de son gouvernement, pour sept écus d'or qui faisoient en monnoye de Savoye vingt-cinq florins et un gros, c'est-à-dire en monnoye de France environ douze livres six sols neuf deniers ? » (p. 33.)

Mort de la princesse. — L'auteur de notre manuscrit ne croit pas à l'opinion d'après laquelle la princesse Marguerite serait morte à la suite d'une blessure causée par un éclat de verre. « En attendant, dit-il, que i'en aye des mémoires plus seurs, je ne saurois donner dans ce récit vulgaire », et il essaye de le réfuter. Il faut avouer que ses raisons manquent de force. « Quelle apparence, dit-il, qu'une princesse de ce rang et de cette délicatesse se lève les pieds nus sur le plancher quand même il seroit recouvert d'un tapis, qu'elle le veuille et qu'on le souffre. » La note marginale fait remarquer avec raison que l'éclat de verre était non sur le plancher, mais dans la mule de la princesse, et que d'ailleurs l'auteur, dans son supplément, semble pris de remords et se rétracte en rapportant tout au long le récit bien connu.

Quant à la blessure qui paraît au pied gauche de la statue inférieure, dans le mausolée de Marguerite, « c'est, dit-il, un défaut que le hasard a fait trouver en la pierre,

et non pas une incision que le statuaire aye faite expressément pour représenter une blessure arrivée en cet endroit ; et si, en la figure d'en haut elle n'a qu'un pied qui paroisse, l'autre est censé fait et caché sous les plis de ses iuppes et de son manteau ducal. » Et il ajoute : « Il faut encore remarquer que le pied qui paraît blessé, dans la figure d'en bas, est le pied gauche, et celuy qui ne paroit point dans la figure d'en haut et qu'on croit coupé, est le pied droit. » Ici, la perspicacité de notre écrivain a été prise en défaut. Comme le fait remarquer l'annotateur, le pied dissimulé sous les vêtements de la princesse est le pied gauche. Existe-t-il ? ou bien le statuaire a-t-il voulu représenter une jambe amputée ? Il semble, après attentif examen de la statue et après comparaison avec celles de Philibert-le-Beau et de Marguerite de Bourbon, que les deux opinions puissent se soutenir. Quoi qu'il en soit, « une blessure au pied ne fait rien à la gloire de notre princesse ; il semble même que la mort n'ayant pas le courage de l'aborder en face et craignant d'être éblouie par l'éclat qui en sortoit, soit venue par dessous terre et sous sa personne pour la blesser au pied et la renverser dans le tombeau ! » (p. 37 et 38.)

Achèvement des travaux. — Les travaux de l'église furent achevés en 1535. « Le dernier comte du R. P. de Glerins de la recepte et dépense de la fabrique de Brou est du 25 décembre de cette même année 1535. Le dortoir du couvent ne fut achevé que l'an 1536. Comme porte la pierre taillée en cul-de-lampe qui y soutient la lanterne qui l'éclaire, où cette date est marquée après le mot *silentium*. Les treillis de fer qui couvrent en dehors les vitraux de l'église furent mis les années 1539 et 1548, les cloistres furent blanchis et carrelés en 1548, comme

on voit encore en quelques carreaux qui se sont conservés depuis ce temps-là. Le prix fait du bénitier fut donné l'an 1548 et il fut posé l'an 1549. Enfin, si ie poursuivois bien avant dans les années suivantes, et que je vinsse jusqu'à celles où nous vivons présentement, je trouverois toujours quelque ouvrage nouveau de fait ou quelque ruine de réparée et que cet auguste bâtiment est comme ces beaux tableaux qu'on peint toujours et qu'on ne finit jamais, au-dessous desquels les peintres habiles et délicats, jamais contents d'eux-mêmes, mettent *pingebat* et non pas *pinxit*; on pourroit dire de cette incomparable princesse qu'elle peint ou bâtit toujours et qu'elle n'a pas encore achevé, *ædificabat.* » (p. 43-44.)

« Il faut néanmoins que l'église fut achevée au moins pour la masse du bâtiment, dès l'année 1532, puisqu'elle fut consacrée le 22e du mois de mars de cette année-là par Loüis de Gorrevod, cardinal du titre de St-Césaire, évêque de Maurienne et de Bourg. » (p. 44.) Ici, au sujet du prélat consécrateur, l'auteur s'accorde avec la plupart des manuscrits. M. Jules Baux affirme (p. 212) que la consécration de l'église de Brou fut faite par Jean Joly de Fleury, évêque d'Ebron *in partibus.* C'est aussi l'opinion du Guide-Express (p. 10.) D'après ce dernier ouvrage, les travaux de décoration intérieure furent achevés en 1532. Mais le gros œuvre fut achevé dès 1530, date inscrite sur la pierre de couronnement du grand pignon.

Abbé L. ALLOING.

(A suivre.)

CATALOGUE DESCRIPTIF
DU
MÉDAILLIER
DE LA VILLE DE BOURG (*Suite*)

181 — HADRIANVS (AVGVST)VS. Sa tête laurée à droite.
R/..... R. P. COS... La Piété? debout, de face, regardant à gauche, et levant les deux mains.
Argent. Denier 1

182 — ...ANVS... Son buste lauré à droite.
R/.... S. C. A l'exergue : COS. III. Femme debout tenant... et une corne d'abondance.
Grand bronze 1

183 — .... TRAIANVS HADRIANVS. Son buste radié à droite.
R/.... S. C. Femme debout à gauche, tenant. ... et une corne d'abondance.
Moyen bronze 1

184 — .... Tête radiée d'Hadrien à droite.
R/....NO.... S. C. Figure debout, de face, regardant à gauche, tenant... et une corne d'abondance.
Moyen bronze 1

185 — .... Tête laurée d'Hadrien à droite.
R/.... S. C. Victoire à gauche portant...
Moyen bronze.

186. — ....HADRIANVS AVG...C. . Sa tête laurée à droite.
R/.... COS. III. S. C. Figure debout, regardant à gauche, et tenant...
Moyen bronze 1

187 — .... Tête laurée d'Hadrien à droite.
R/.... Figure debout.
Bronzes moyens, très frustes 5

188 — .... IANO. AVG. GER. DAC.... Tête laurée à droite.
R/... Fruste.
Grand bronze 1
La légende pourrait le faire attribuer à Trajan, mais le buste est d'Hadrien.

SABINE

Femme d'Hadrien

189 — SABINA AVGVSTA HADRIANI AVG. P. P. Son buste diadémé à droite avec la chevelure à queue.
R/... CONCORDIA AVG. La Concorde, assise à droite, tient une pastère et s'accoude à une petite statue de l'Espérance ; sous le siège, corne d'abondance.
Argent. Denier couvert d'une mince couche d'or.
— Don de M. Alfred Villefranche. 1

ANTONIN

Empereur, 138-161.

190. — ANTONINVS AUG. PIVS P. P. TR. COS. III. Sa tête laurée à droite.
R/. COS. IIII. Vesta debout, de face, regardant à gauche, tient le simpule et le palladium.
Argent. Denier 1

191 — ANTONINVS AVG. PIVS. P. P. TR. P. XI. Sa tête laurée à droite.
R/. COS. IIII. La Santé, debout à gauche, donne à manger à un serpent enroulé autour d'un autel.
Argent. Denier 1

192 — ANTONINVS AVG. PIVS P. P. TR. P. Sa tête laurée à droite.
R/. COS. IIII. S. C. Antonin en habit militaire, la tête

radiée et debout à gauche, tient un rameau d'olivier et une haste.

Grand bronze 1

193 — DIVVS ANTONINVS. Son buste lauré à droite.
R/. DIVO PIO. Grand autel à palmettes.

Argent. Denier 1

194. — ANTON(INVS) AVG. PIVS. P. P. Sa tête laurée à droite.
R/. FOR(TVNA...) S. C. La Fortune, debout à droite, tient un gouvernail et une corne d'abondance.

Moyen bronze 1

195 — ANTONINVS AVG. PIVS. P. P. TR. XVII. Sa tête laurée à droite.
R/. LIBERTAS COS. I(III). S. C. La Liberté, debout à droite, tient un bonnet et étend la main gauche.

Grand bronze 1

196 — ANTONINVS AVG. PIVS P. P. COS. III. Sa tête laurée à droite.
R/. PAX AVG. La Paix, debout à gauche, tient un rameau d'olivier et une corne d'abondance.

Argent. Denier 1
— Variété inédite à cause de l'absence de TR. P., au droit, après P. P.

197 — ANTONINVS AVG. P. P. TR. P. XV. Sa tête laurée à droite.
R/. SALVS AVG. COS. III. La Santé, debout à gauche, tient un sceptre et nourrit un serpent enroulé autour d'un autel.

Grand bronze 1

198 — ANTONINVS AVG. PIVS. P. P. TR. P. XVI. Sa tête radiée à droite.
R/. Le même.

Moyen bronze 1

199 — ANTONINVS AVG. PIVS P. P. Sa tête laurée à droite.
R/. TR. POT. COS. II. A l'exergue : S. C. La Sécurité ou la Concorde, assise à gauche, tient... et s'accoude à une corne d'abondance terminant le pied antérieur de son siège.
Grand bronze 1

200 — ANTONINVS AVG. PIVS P. P. Sa tête laurée à droite.
R/. TR. POT. COS III. S. C. L'Espérance marchant à gauche.
Moyen bronze 1

201 — ANTO(NINVS AVG. PIVS P. P.) Sa tête laurée à droite.
R/. TR. (POT.) COS. III. S. C. L'Espérance, debout à gauche, tient une patère et un sceptre.
Moyen bronze 1

202 — ANTONINVS AVG. (PIVS P. P. IMP. II.) Sa tête laurée à droite.
R/. TR. POT. XIX. (COS. IIII. S. C.) LaProvidence, debout à gauche, montre de la main un globe à terre et tient un sceptre.
Moyens bronzes 2

203 — ANTONINVS AVG. PIVS P. P. IMP. II. Sa tête radiée à droite.
R/. TR. POT. XXI. COS. IIII. S. C. L'Abondance, debout à droite, le pied droit sur une proue, tient le *modius* et un gouvernail.
Moyen bronze 1

204 — ANTONINVS AVG. PIVS P. P. Sa tête laurée à droite.
R/. TR. POT. XXIIII. COS. IIII. S. C. Figure — l'Eternité — debout à gauche., tenant un caducée et un globe surmonté d'un phénix.
Moyen bronze.

205 — ANTONINVS PIVS..... Sa tête laurée à droite.

R/. ..... A l'exergue : S. C. Figure, probablement le Tibre, couchée à gauche, posant la main sur... et tenant...

Moyen bronze.

206 — ..... Tête laurée d'Antonin à droite.

R/. ..... Personnage debout.....

Grand bronze 1

207 — ..... INVS AVG. Tête nue? d'Antonin à droite.

R/. ..... Figure debout tenant....

Bronzes moyens 2

208 — ANTONINVS AVG. PIVS P. P. IMP. II. Sa tête laurée à droite.

R/ ..... S. C. La Sécurité ou la Concorde, assise à gauche, tient un sceptre et s'appuie du bras gauche à son siège.

Moyen bronze 1

210 — ANTONINVS..... Sa tête laurée à droite.

R/ ..... S. C. Femme assise à gauche tenant..... et une corne d'abondance.

Grand bronze 1

211 — .... Tête laurée à gauche.

R/. Fruste.

Moyen bronze 1

Attribution très incertaine.

212 — ANTONINVS AVG.... R. P. C... Sa tête laurée à droite.

R/ .... A l'exergue : S. C. Figure assise à gauche tenant...

Grand bronze 1

FAUSTINE

Femme d'Antonin.

213. DIVA FAVSTINA. Son buste à droite.
R/. AETERNITAS. L'Eternité voilée, debout à gauche, lève la main droite et tient un sceptre.
Argent. Denier 1

214 — DIVA AVGVSTA FAVSTINA. Son buste à droite.
R/. AETERNITAS. L'Eternité voilée, debout à gauche, porte un globe et un sceptre.
Moyen bronze I

215 — DIVA FAVSTINA. Son buste à droite.
R/. AVGVSTA. Cérès, debout à gauche et voilée, tient deux épis et un flambeau.
Argent. Deniers 2

216 — DIVA FAVSTINA. Son buste à droite.
R/. AVGVSTA. S. C. Cérès non voilée, debout à gauche, porte un flambeau et soutient sa robe de la main gauche.
Moyen bronze 1

217 — DIVA FAVSTINA. Son buste à droite.
R/. AVGVSTA. S. C. La Piété à gauche, lève la main droite et tient une boîte à parfums ; près d'elle, un autel allumé.
Grand bronze 1

218 — DIVA FAVSTINA. Son buste à droite.
R/. AVGVSTA S. C. Femme debout à gauche, tenant....
Grand bronze 1

219 — DIVA AVGVSTA FAVSTINA. Son buste à droite.

R/ ..... S. C. Fruste. Femme debout.

Moyens bronzes 2

220 — ..... Buste de Faustine à droite.

R/. ..... S. C. Femme debout, de face, tenant... et un spectre.

Grand bronze 1

221 — AVGVSTA FAVSTINA. Son buste à droite.

R/. S. C. Fruste. Paraît être le même.

Moyen bronze 1

MARC-AURÈLE

Empereur, 161-180.

222 — M. ANTONINVS AVG. GERM. SARMATICVS. Sa tête laurée à droite.

R/. ....A.... Probablement le type de la Clémence, debout à gauche, tenant une patère et un sceptre.

Bronze moyen 1

223 — AVRELIVS CAESAR AVG. PII F. COS. II. Sa tête à droite nue et la barbe naissante.

R/. CONCORDIA S. C. La Concorde, debout à gauche, tient une patère et pose la main gauche sur une corne d'abondance placée sur un autel.

Moyen bronze 1

224 — IMP. M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXV. Sa tête radiée à droite.

R/. CONCORDIA EXERCITVVM S. C. La Concorde militaire, debout à gauche, et tenant deux enseignes.

Moyen bronze 1

225 — DIVVS M. ANTONINVS PIVS. Sa tête nue à droite.

R/. CONSECRATIO S. C. Aigle sur un autel, orné d'une guirlande à droite, et regardant à gauche.

Moyen bronze 1

226 — M. ANTONINVS AVG (TR. P. XXV.) Sa tête radiée à droite.

R/. COS. III. S. C. Rome, assise à gauche sur une cuirasse, tient une Victoire et une haste.

Moyen bronze 1

227 — ..... Le buste jeune et nu de Marc-Aurèle à droite.

R/. .... S. C. Mars ou la Valeur, marchant à droite, porte une haste.

Moyen bronze 1

228 — M. ANTONINVS. AVG. GERM. SARM. TR. P. (XXXI.) Sa tête laurée à droite.

R/. A l'exergue : DE GERMANIS. Autour : IMP. (VIII. COS. III. P. P.) S. C. Amoncellement d'armes.

Grands bronzes 2

229 — M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXVIII. Son buste lauré et drapé à droite.

R/. IMP. VI (COS. III.) S. C. Jupiter assis à gauche portant une Victoire et un sceptre.

Grand bronze 1

230 — M. ANTONINVS AVG.... Son buste lauré à droite.

R/C. .... S. C. Le même type.

Bronze moyen 1

231 — M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXVI. Sa tête laurée à droite.

R/. IMP. VI. COS. III. S. C. Rome, asssise à gauche, tient une Victoire et une haste.

Grand bronze . I

232 — AVRELIVS CAESAR AVG. PII F. COS. Sa tête nue à droite.

R/. IVVENTAS S. C. La Jeunesse, debout à gauche, tient une patère et met un grain d'encens sur un autel à parfums.

Moyens bronzes 2

233 — M. ANTONINVS AVG. ARMENIACVS P. M. Sa tête laurée à droite.

R/. (LIBERAL. AVG.) TR. P. XIX. IMP. II. COS. III. S. C. La Libéralité, debout à gauche, tient une tessère et une corne d'abondance.

Bronze moyen 1

234 — AVRELIVS CAESAR AVG. PII F. COS. Sa tête jeune et nue à droite.

R/. PIETAS AVG. Couteau de sacrifice (*secespita*). aspersoir, *præfericulum*, *lituus* et simpule.

Argent. Denier 1

235 — ANTONINVS AVG. TR. P. XXIII. Sa tête laurée à droite.

R/. PROFECTIO AVG. S. C. en deux lignes à l'exergue; en haut : COS. III. Marc-Aurèle en habit militaire, à cheval à droite, et tenant une haste; devant lui, un soldat armé d'une haste et d'un bouclier; derrière, trois autres soldats portant des enseignes.

Grand bronze 1

236 — IMP. CAES. M. AUREL. ANTONINVS. AVG. P. M. Sa tête nue à droite.

R/. SALVTI AVGVSTOR. TR. P. XVII. A l'exergue :

COS. III. Champ : S. C. La Santé, debout à gauche, porte un sceptre et donne à manger à un serpent enroulé autour d'un autel.

Moyens bronzes 2

237 — ..... Tête laurée de Marc-Aurèle à droite.
R/. ..... Marc-Aurèle à cheval à droite.

Bronze moyen 1

238 — AURELIVS CAESAR AVG. PII. F. Son buste nu et drapé à droite.
R/. TR. POT. II. COS. II. S. C. La Bonne Foi, debout à droite, deux épis et une corbeille de fruits dans les mains.

Grand bronze 1

239 — AURELIVS CAESAR AVG. PII. FIL. Son buste nu et drapé à droite.
R/. TR. POT. VIII. COS. II ? S. C. La Santé, debout à gauche (appuyée sur une colonne ?), caresse un serpent.

Moyen bronze 1

240 — AURELIVS CAES. AVG. PII. F. Son buste nu drapé et cuirassé à droite.
R/. TR. POT. XIII. COS. S. C. La Valeur en costume militaire, debout à droite, le pied gauche sur un globe, tient une haste et un *parazonium*.

Grand bronze 1

Le type n'est pas connu avec CAES. AVG.

241 — M. AVREL. ANTONINVS AVG. ARM. PARTH. MAX. Sa tête laurée à droite.
R/. TR. POT. XX. IMP. IIII. COS. III. S. C. La Victoire à demi-nue attache à un palmier un bouclier portant : VIC. PAR.

Grand bronze 1

242. — M. AVREL. ANTONINVS AVG. ARMENIACVS P. M. Son buste lauré à droite.

R/. TR. P... IMP. II. COS. III. S. C. Mars, debout à droite, tenant une haste et....

Grand bronze 1

243 — M. ANTONINVS AVG. GERM. SARMATICVS. Sa tête laurée à droite.

R/. TR. P. XXX. IMP. VIII. COS. III. S. C. La Piété, debout à gauche, met de l'encens sur un autel et tient une boîte à parfums.

Grand bronze 1

244 — M. AVREL. ANTONINVS AVG. TR. P. XXXII. Sa tête laurée à droite.

R/. VIRTVS AVG. IMP. X. COS. III. P. P. S. C. La Valeur casquée, assise à droite, tient une haste et un *parazonium*.

Grand bronze 1

245 — AVRELIVS CAESAR ANTONI.... Son buste jeune et nu à droite.

R/. TR. POT.... S. C. Personnage, debout à gauche, tenant... et un sceptre.

Grand bronze 1

246 — M. AVREL. ANTONINVS AVG. Son buste radié à droite.

R/. T.... COS. III. S. C. Victoire, marchant à gauche et portant une couronne.

Moyen bronze 1

247 — ....TON.... Sa tête jeune [illegible] urnée à droite.

R/. .... S. C. Mars marchant à dr[illegible] et.....

Moyen bronze 1

248 — ..... VS ..... Tête radiée de Marc-Aurèle à droite.

R/. ..... S. C. La Piété, mettant un grain d'encens sur un autel allumé, et....

Moyens bronzes 2

249 — ..... ANTONINVS AVG. FIL. La tête jeune et nue de Marc-Aurèle à droite.

R/. .... S. C. L'Espérance à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe.

Moyen bronze 1

250 — ..... CAES. ANTONINVS. La tête jeune de Marc-Aurèle à droite.

R/. Fruste.

Grand bronze 1

251 — ....NV.... Tête laurée de Marc-Aurèle à droite.

R/. .... (IMP.) II. (COS.) III. S. C. Mars nu, marchant à droite, porte une haste et un trophée.

Moyen bronze. 1

252 — ANTONINVS.... La tête de Marc-Aurèle, probablement radiée, à droite.

R/. Fruste. Figure debout....

Moyen bronze 1

253 — ..... Tête de Marc-Aurèle à droite.

R/. ..... Femme debout...

Grand bronze 1

254 — .... TON .... Tête laurée de Marc-Aurèle à droite.

R/. ..... Personnage debout tourné à gauche...

Moyen bronze 1

255 — .... Tête laurée de Marc-Aurèle à droite.

R/ .... R .... Personnage — Marc-Aurèle — assis sur une estrade à droite....

Grand bronze 1

— Type des Congiaires et, plus spécialement : LIBERALITAS AVG. VII.

256 — .... Tête radiée de Marc-Aurèle ? à droite.

R/ .... S. C. La Valeur, debout à droite, le pied sur un globe et tenant une haste.

Bronze moyen 1

FAUSTINE

Femme de Marc-Aurèle

257 — DIVA FAUSTINA PIA. Son buste à droite, les cheveux ondés.

R/. CONSECRATIO S. C. Trône avec sceptre en travers ; dessus, un paon à droite.

Grand bronze 1

258 — FAVSTINA AVGVSTA. Son buste diadémé à droite.

R/. HILARITAS S. C. L'Allégresse, debout à gauche, tient une palme et une corne d'abondance.

Bronze moyen 1

259 — FAVSTINA AVGVSTA. Son buste à droite, diadémé et les cheveux ondés.

R/. IVNO S. C. Junon voilée, debout à gauche, tient un sceptre et une patère ; à ses pieds à gauche, un paon.

Bronze moyen 1

260 — FAVSTINA AVG. PII. AVG. FIL. Son buste à droite.

R/. IVNO S. C. Junon, assise à gauche, porte le groupe des Grâces et un sceptre; devant elle un paon.

Bronze moyen 1

261 — FAVSTINA AVGVSTA. Son buste à droite.

R/. IVNO REGINA S. C. Junon, debout à gauche, tenant une patère et un sceptre; à ses pieds à gauche, un paon.

Moyen bronze. 1

262 — DIVA FAVSTINA PIA. Son buste à droite.

R/. SIDERIBVS RECEPTA S. C. Diane, debout à droite, un croissant derrière le cou, porte un flambeau.

Grand bronze 1

263 — FAVSTINAE AVG. PII AVG. FIL. Son buste diadémé à droite.

R/. VENERI GENETRICI S. C. Vénus, debout à gauche, tient une pomme et un enfant emmailloté.

Bronze moyen 1

264 — FAVSTINA AVG. ANTONINI AVG. PII. FIL. Son buste à droite.

R/. .... ETAS S. C. Femme, peut-être Faustine, debout à gauche, tenant.... ; à ses pieds à gauche, un autel.

Grand bronze 1

265 — FAVSTINA AVG... PII FIL. Son buste à droite.

R/. .... Figure debout tenant...

Moyen bronze 1

266 — DIVA FAVSTINA. Son buste à droite, les cheveux ondés.

R/. Fruste.

Bronze moyen 1

267. FAVSTINA AVGVSTA. Son buste à droite.
R/. .... I .... S. C. Figure debout....
Bronze moyen 1

268. — FAVSTINA (AVG.) ANTONINI AVG. FIL. Son buste à droite, les cheveux ondés.
R/, ... S. C. Femme assise à gauche portant... et un sceptre.
Bronze moyen 1

269 — FAVSTINA AVG.... AVG.... Son buste à droite.
R/. ..... S. C. Femme debout.
Bronze moyen 1

270 — .... Buste de Faustine à droite.
R/. .... VSTI.... S. C. Figure assise à gauche, tenant...
Bronze moyen 1

LUCIUS VÉRUS

Associé à l'Empire par Marc-Aurèle, 161-169.

271 — IMP. CAES. L. AVREL. VERVS AVG. Sa tête laurée à droite.
R/. CONCORD. AVGVSTOR. TR. P. A l'exergue : COS. II. Champ : S. C. Lucius Verus et Marc-Aurèle debout se donnant la main.
Grand bronze 1

272 — Le même type.
Moyen bronze 1

273 — IMP. L. VERVS AVG. Sa tête nue à droite.
R/. PROV. DEOR. TR. P. III. COS. La Providence, debout à gauche, tient un globe et une corne d'abondance.
Argent. Denier 1

274. - L. VERVS AVG. ARM. PARTH. MAX. Sa tête radiée à droite.

R/. TR. POT. VI. IMP. III COS. II. S. C. Parthe ou Arménien, assis à terre, à droite, au pied d'un trophée, les mains liées derrière le dos ; à gauche, un bouclier.

Moyen bronze 1

275 — (L. VERVS) AVG. ARM. (PARTH.) Sa tête laurée à droite.

R/. (TR. POT. VIIII.) IMP. V. COS. III. S. C. L'Equité, assise à gauche, tient une balance et une corne d'abondance.

Grand bronze 1

LUCILLE

Femme de Lucius Verus

276 — LVCILLAE AVG. ANTONINI AVG. F. Son buste à droite.

R/. CONCORDIA. La Concorde, assise à gauche et s'accoudant à son siège, tient une patère.

Argent. Denier 1

277 — LVCILLA AVGVSTA. Son buste à droite.

P/. IVNO REGINA S. C. Junon voilée, debout à gaugauche, porte une patère et un sceptre ; à ses pieds à gauche, un paon.

Moyen bronze 1

278 — LVCILLA.... Son buste à droite.

R/. (PIETAS) S. C. La Piété, non voilée, mettant de l'encens sur un autel allumé et tenant une boîte à parfums.

Grand bronze 1

COMMODE

Empereur, 180-197.

279 — M. COMMODVS ANTONINVS AVG. Sa tête laurée à droite.
R/. (ANN. AVG.) TR. P. VI. IMP. IIII. COS. III. P. P. S. C. L'Abondance, debout à gauche, portant . . .
Moyen bronze 1

280 — M. COMMODVS ANT. P. FELIX. AVG. BRIT. Sa tête laurée à droite.
P/. FOR. RED. à l'exergue; autour : P. M. TR. P. XIII. IMP. VIII. COS. V. P. P. Champ : S. C. La Fortune, assise à gauche, tient un gouvernail posé sur un globe et une corne d'abondance. (Pas de roue sous le siège.)
Grand bronze 1

281 — L. AEL. AVREL. COMM. AVG. P. FEL. Sa tête laurée à droite.
R/. MATRI DEVM CONSERV. AVG. COS. VI. P. P. S. C. Cybèle tourelée, assise sur un lion courant à droite et portant le tympanon et un sceptre.
Grand bronze 1

282 — L. COMMODVS ANTONINVS AVG. PIVS. Sa tête radiée à droite.
R/. TR. P. VIIII. IMP. VII. COS. IIII. P. P. S. C. Pallas, marchant à droite, tient un javelot et un bouclier.
Moyen bronze 1

283 — COMMODVS. . . . AVG. FIL. . . Sa tête nue à droite.
R/. S. C. Instruments de sacrifice.
Moyen bronze 1

284 — COM..... Tête jeune et nue de Commode à droite,
R/. Fruste.
Moyen bronze 1

285 — .....Tête laurée de Commode à droite.
R/. Fruste.
Moyen bronze 1

CRISPINE

Femme de Commode.

286 — CRISPINA AVGVSTA. Son buste à droite.
R/. IVNO LVCINA S. C. Junon, debout à gauche, tient une patère et un sceptre ; à ses pieds à gauche, un paon.
Bronze moyen 1

287 — CRISPINA AVG. IMP. COMMODI AVG. Son buste à droite.
R/. SALVS S. C. La Santé, assise à gauche, nourrit un serpent enroulé autour d'un autel.
Moyen bronze 1

SEPTIME SÉVÈRE

Empereur, 193-211

288 — SEVERVS PIVS AVG. Sa tête laurée à droite.
R/. P. M. TR. P. XIII. COS. III. P. P. Jupiter, nu et debout à gauche, le manteau déployé, tient un foudre et un sceptre ; à ses pieds à gauche, un aigle.
Argent. Denier 1

289 SEVERVS PIVS AVG. — Sa tête laurée à droite.
R/. P. M. TR. P. XV. COS. III. P. P. La Victoire,

debout à droite, le pied gauche sur un globe, écrit sur un bouclier posé sur un tronc de palmier.

Argent. Denier 1

290 — .. .. SEPT.... A.... Sa tête laurée à droite.

R/..... IA. S. C. La Concorde ou l'Abondance, assise gauche, porte une tessère et une corne d'abondance.

Grand bronze 1

GÉTA

Coempereur avec son frère Caracalla, 211-212.

291 — P. SEPT. GETA. CAES. PONT. Son buste nu-tête, jeune et drapé à droite.

R/. NOBILITAS. Femme, debout à droite, tenant un sceptre et le *palladium*.

Argent. Denier 1

292 — CAES. IMP.... GETA P. COS.... Sa tête laurée à droite.

R/. ..... S. C. Autel ou temple.

Moyen bronze 1

ALEXANDRE SÉVÈRE

Empereur, 222-235.

293 — IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Son buste lauré et drapé à droite.

R/. IOVI PROPVGNATORI. Jupiter nu, le manteau flottant, tenant un foudre et un aigle, marche à gauche et regarde à droite.

Argent. Denier 1

294. — IMP. C. M. AVR. SEV. ALEXAND. AVG. Son buste lauré et drapé à droite.

R/. P. M. TR. P. II. COS. P.P. Jupiter nu à gauche, le manteau déployé, tient un foudre et un sceptre.

Argent. Denier 1

295. IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEXANDER AVG. Son buste lauré et drapé à droite.

R/. PONTIF. MAX. TR. P. II. COS. P. P. S. C. La Sécurité, assise à gauche, porte un sceptre de la main droite et soutient sa tête de la gauche ; devant elle, un autel allumé.

Grand bronze 1

JULIA MAMAEA

Mère d'Alexandre Sévère.

296. — IVLIA MAMAEA AVG. Son buste à droite.

R/. IVNO CONSERVATRIX. Junon, diadémée et voilée, debout à gauche, tient une patère et un sceptre ; à ses pieds à gauche, un paon.

Argent. Denier 1

MAXIMIN Ier.

Empereur, 235-238.

297 IMP. MAXIMINVS PIVS AVG. Son buste lauré et drapé à droite.

R/. VICTORIA AVG. S. C. La Victoire, marchant à droite, porte une couronne et une palme.

Grand bronze 1

GORDIEN III

Empereur, 238-244.

298 — IMP. GORDIANVS PIV(S FEL. AVG.) Son buste radié et drapé à droite.

R/. (FELICITAS PVBLICA). La Félicité, debout à gauche, appuyée sur une colonne et tenant un sceptre.

Argent. Denier 1

299 — IMP. CORDIANVS PIVS FEL. AVG. Son buste à droite.

R/. PROVID. AVG. La Providence, debout à gauche et portant un sceptre, tient une baguette dirigée vers un globe à terre.

Argent. Dénier 1

PHILIPPE

Empereur, 244-249.

300 — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R/. FIDES MILITVM. La Fidélité, debout à gauche, tient deux enseignes militaires.

Argent. Denier 1

VALÉRIEN

Empereur, 253-250.

301 — IMP..... VALERIA. Sa tête radiée à droite.

R/. Fruste.

Petit bronze 1

GALLIEN

Empereur, 253-268.

302 — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

R/. APOLLINI CONS. AVG. Centaure à droite bandant son arc. A l'exergue : Z.

Petit bronze 1

303. IMP. GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

R/. DIANAE CONS. AVG. Biche marchant à droite et regardant à gauche. A l'exergue : E.

Petit bronze 1

304 — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

R/. DIANAE CONS. AVG. Cerf marchant à gauche. A l'exergue...

Petit bronze 1

305 — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

R/. FIDES MILITVM. La Fidélité, debout à gauche, tenant une enseigne et un sceptre. Dans le champ : P.

Petit bronze 1

306 — GALLIENVS P. F. AVG. Sa tête radiée à droite.

R/. ORIENS AVG. Le soleil demi-nu, radié, debout à gauche, lève la main droite et tient un globe.

Petit bronze 1

307 — (GALL)IENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

R/. PROVIDEN. AVG. La Providence, debout à gauche, tient une baguette et une corne d'abondance ; à ses pieds à gauche, un globe.

308. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

R/. V(IC)TORI.... Figure — Victoire — debout à gauche tenant une couronne et une patère (ou une corne d'abondance.)

Petit bronze 1

309 — GALLIENVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R/. VIRTVS AVG. Mars, debout à gauche, porte un globe et un sceptre.

Petit bronze 1

310 — ...VS... Tête de Gallien à droite.

R/. Fruste.

Petit bronze 1

Attribution incertaine.

SALONINE

Femme de Gallien.

311 — SALONINA AVG. Son buste à droite.

R/. VENVS FELIX. Vénus, assise à gauche, tendant la main à un enfant devant elle et tenant un sceptre.

Petit bronze 1

TÉTRICUS

Empereur gaulois, 268-273

312 — IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R/. VIRTVS AVG. La Valeur casquée, debout à gauche, appuyée sur un bouclier et tenant une haste.

Petit bronze 1

313 — ....ICVS.... Sa tête radiée à droite.

R/. Fruste.

Petit bronze 1

CLAUDE II LE GOTHIQUE

Empereur, 268-270.

314 — IMP. CLAVDIVS AVG. Sa tête radiée à droite.

R/. PROVID. AVG. Champ : X. La Providence, debout à gauche, et tenant une corne d'abondance, montre avec une baguette un globe à terre.

Petit bronze 1

315 — (IMP. CLAV)DIVS AVG. Sa tête radiée à droite.

R/. VICTORI(A AVG.) La Victoire, debout à gauche, tient une couronne et une palme. Dans le champ : N.

Petit bronze 1

DIOCLÉTIEN

Empereur, 284-305.

316 — IMP. C. VAL. DIOCLETIANVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R/. VOT. — XX — P. en trois lignes dans une couronne de laurier.

Petit bronze 1

317 — IMP. C.... VS AVG. Tête laurée à droite.

R/. ..... Personnage assis à gauche s'accoudant à son siège et tenant.....

Argent 1

Attribution douteuse.

MAXIMIEN-HERCULE

Empereur, 286-310 (en trois fois.)

318 — IMP. C. MAXIMIANVS P. F. AVG. Sa tête laurée à droite.

R/. FIDES MILITVM. A l'exergue : Z rétrograde et T. Champ : A ou H. La Fidélité, assise à gauche, tient une enseigne militaire de chaque main.

Moyen bronze 1

319 — D. N. MAXIMIANO P. F. S. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.

R/. HERCVLI CONSERVATORI. A l'exergue : PLN. Hercule, debout de face, regardant à gauche, s'appuie sur sa massue et tient un arc, avec la peau du lion de Némée suspendue à son bras.

Moyen bronze 1

GALÈRE-MAXIMIEN

Empereur, 305-311.

320 — MAXIMIANVS NOB. CAES. — Sa tête laurée à droite.

R/. GENIO POPVLI ROMANI. A l'exergue : TR. Champ : B-T. Génie demi-nu, coiffé du *modius* et debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Moyen bronze 1

MAXENCE

Empereur, 306-312.

321 (IMP. MA)XENTIVS.... Son buste casqué et cuirassé à gauche.

R/. (AETERNITAS AVG. N.). A l'exergue.. . PS. La louve allaitant Romulus et Remus et les regardant.

Petit bronze 1

CONSTANTIN Ier DIT LE GRAND

Empereur, 306-337.

322 — CONSTANTIVS AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.

R/. MARTI CONSERV. A l'exergue : PTR. Mars, debout à droite, tient une haste renversée et s'appuie sur un bouclier.

Petit bronze 1

323 — IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.

R/. SOLI INVICTO COMITI. A l'exergue : PLG. Champ : F-T. Le soleil radié, demi-nu et debout à gauche, tient un globe et lève la main droite.

Petit bronze 1

324 — IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.
R/. SOLI INVICTO COMITI. A l'exergue : P L G. Champ : T-F.
R/. Le même type.
Petit bronze 1

325 — IMP. CONSTANTINVS AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.
R/. Le même type.
Petit bronze 1

326 — IMP. CONSTANTINVS AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.
R/. Le même type. A l'exergue : BTR.
Petit bronze 1

327 — CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite.
R/. SOLI INVICTO COMITI. A l'exergue : P T. Le soleil, radié et debout à droite, lève la main droite et tient un globe.
Petit bronze 1

328 — IMP. CONSTANTINVS MAX. AVG. Son buste cuirassé à droite avec casque à cimier et lauré.
R/. VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. A l'exergue : STR. Deux Victoires placent sur un autel un bouclier portant : VOT. P. R.
Petit bronze 1

CONSTANTIN II DIT LE JEUNE

Empereur, 337-340.

329 — CONSTANTINVS IVN. CAES. Son buste à gauche lauré, drapé et tenant un globe surmonté d'une Victoire.

R/. VIRTVS EXERCIT. A l'exergue : STR. Etendard portant : VOT. XX., entre deux captifs, celui de gauche dans l'attitude de la tristesse, celui de droite, les mains liées derrière le dos et se retournant.

Petit bronze 1

330 — ..... AN....VS P. F. AVG. Son buste diadémé et drapé à droite.

R/ ..... Personnage debout à gauche. Victoire à droite.....

Petit bronze 1

CONSTANCE II

Empereur, 337-361

331 — D. N. CONSTANTIVS P. F. AVG. Son buste diadémé et drapé à droite.

R. FEL. TEMP. REPARATIO. A l'exergue : ASIS (V ?) Champ : M. Constance, debout à gauche, et tenant... pose le pied sur un captif.

Petit bronze. 1

332 — FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C. Son buste lauré et drapé à droite.

R. GLORIA EXERCITVS : A l'exergue SCONZ≅ Deux soldats casqués, debout l'un contre l'autre, tiennent chacun une haste et s'appuient sur un bouclier. Entre eux, deux enseignes militaires séparées par une palme.

Petit bronze 1

333 — D. N. CONSTANTIVS P. F. AVG. Son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite.

R/. SPES REIPVBLICAE. Constance en habit militaire, debout à gauche, tient une haste et un globe. A l'exergue : PMC.

Petit bronze 1

334 — (D. N. CONSTANTIVS P. F.) AVG. Son buste diadémé et drapé à droite.

R/. ..... Victoire, marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Petit bronze 1

335 — D. M. CONSTANTIVS. P. F. AVG. Sa tête diadémée à droite.

R/. VOT — XX — MVLT. — XXX en quatre lignes dans une couronne de laurier.

Petit bronze 1

336 — ..... Buste diadémé et drapé de Constance.

R/. .... . IA ROMANORVM? Constance, debout à gauche. tient un sceptre et.....

Petit bronze 1

337 — ..... Buste diadémé à droite.

R/. ..... Trois personnages debout.

Petit Bronze 1.

Nos 336 et 337, identification incertaine.

MAGNENCE

Empereur, 350-353.

338 — D. N. MAGNENTIVS P. F. AVG. Son buste nu-tête et drapé à droite; derrière : A.

R/. GLORIA ROMANORVM. A l'exergue : RPLC. Magnence, en habit militaire et galopant à droite, va percer de sa haste un ennemi à genoux et suppliant. Sous le cheval, bouclier et haste brisés.

Moyen bronze 1

339. — D. N. MAG(NENTIVS P. F. AVG.) Son buste à droite nu-tête et drapé.

R/. SALVS DD. NN. AVG. ET CAES.Champ : monogramme du Christ accosté d'A et d'O.

Moyen bronze 1

340 — D. N. MAGNENTIVS P. F. AVG. Son buste nu-tête et drapé à droite ; derrière : A.
R/. VICTORIAE DD. NN. AVG. ET CAE. A l'exergue : PAR. Champ : ϵIS. Deux Victoires portant une couronne avec VOT. V. MVL. X.
Petit bronze 1

CONSTANCE III GALLE

Associé à l'Empire par Constance II, 351-354.

341 — D. N. CONSTANTIVS IVN. NOB... Son buste diadémé et drapé à droite.
R/. HOC SIGNO VICTOR ERIS. A l'exergue : TES? Constance, debout de face, tenant un sceptre et le *labarum*, est couronné par la Victoire.
Petits bronzes 5

JULIEN L'APOSTAT

Empereur, 361-363.

342 — D.N. IVLIANVS NOB. CAES. Son buste nu-tête et drapé à droite.
R/. FEL. TEMP. REPARATIO. Julien, debout à gauche, perçant de sa haste un ennemi tombé avec son cheval et suppliant ; sous ses pieds, un bouclier.
Petit bronze 1

GRATIEN

Empereur, 375-383

343 — D. N. GRATIA.... Son buste diadémé et drapé à droite.
R/. FEL. TEMP. REPARATIO). Gratien, debout en habit militaire et tenant.... relève une femme tourelée à genoux à gauche.
Moyen bronze 1

344 — ..... NVS. Son buste diadémé et drapé à droite.

R/. (GLORIA) ROMANORVM. Champ : H. Gratien en habit militaire, marchant à droite et regardant à gauche, tient le *labarum* et traîne un ennemi vaincu par les cheveux.

Petit bronze 1

Attribution douteuse.

VALENTINIEN II

Empereur, 383-392.

345 — ..... Sa tête diadémée à droite.

R/. .....A..... Fruste.

Petit bronze 1

THÉODOSE Ier, DIT LE GRAND

Empereur, 379-395.

346 — D. M. THEODOSIVS P. F. AVG. Son buste diadémé et drapé à droite.

R/. CONCORDIA AVGGG. Femme casquée. — Rome ou Constantinople — assise de face et le pied droit sur une proue de vaisseau, tenant une haste et un globe ; dans le champ à gauche : Thêta et à l'exergue : ANTA.

Petit bronze 1

HONORIUS

Empereur, 395-423.

347 — D. N. HONORIVS P. F. AVG. Son buste diadémé et drapé à droite.

R/. VIRTVS EXERCITI. Honorius en habit militaire, debout, de face et la tête à droite, tenant une haste et appuyé sur un bouclier, est couronné par la Victoire, debout à gauche et portant une palme.

Petit bronze 1

TESSÈRES

348 — Buste diadémé de femme — Junon — à droite.
R/. S. C. Un paon à gauche.
Cuivre. 1

EMPIRE D'ORIENT

ANASTASE Ier
491-518.

349 — ANAS..... Son buste diadémé et drapé à droite.
R/. CONCOR.... Colonne dans le champ.
Bronze 1

JEAN Ier ZIMISCÈS
969-976.

350 — Buste nimbé du Christ de face.
R/. Croix haussée et perronnée de deux degrés ; dans ses branches : IS XS BASILE(VS) BASILE(ÔN).
Cuivre. Follis. 1

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

. . . . . .

ÉPOQUE CAROLINGIENNE

. . . . . .

ÉPOQUE CAPÉTIENNE

LOUIS XI
1461-1483

351 — ✝ LVDOVICVS * FRANCO & * REX ˙. Ecu de France dans un trilobe entre trois couronnelles.

R/. + SIT * NOMEN * DNI BENEDICTVM *. Croix pattée, dans un quadrilobe à double listel, cantonnée, aux 1er et 4e, d'une couronnelle, aux 2e et 3e, d'une fleur de lis.

Billon. Grand blanc à la couronne 1

Henri II

1547-1559

352 — + HENRI... DEI. GRA. FRANCO. REX... Ecu de France, sous une couronne, accosté de deux croissants couronnés ; dessous : Z.

R/. + SIT. N. DOMINI. BENEDICTV. 15. 8. C. Croix florencée, formée de huit croissants et couronnée de deux couronnes et deux H.

Cuivre. Douzain aux croissants. Atelier de Grenoble 1

— Pièce anciennement saucée.

CHARLES X, CARDINAL DE BOURBON

353 — CHARLES X. R. DE FRAN... Son buste couronné et drapé à gauche ; dessous : S.

R/. + DOUBLE TOVRNOIS. 159... Champ : trois lis.

Cuivre. Double tournois. Atel. de Troyes 1

HENRI IV

1589-1610.

354 — + HENRICVS. IIII. D. G. FRANC. E. NAVA. RX. 1600. Croix fleuronnée.

R/. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. Deux signes monétaires dont un gland. Ecu de France couronné et accosté de V - III. A la pointe : L.

Argent. Huitième d'écu. Atel. de Bayonne 1

355 — HENRI IIII. R. DE FRAN. ET NAV. O. Son buste lauré et cuirassé à droite ; dessous : A.
R/. ✠ DOVBLE TOVRNOIS. 1599. Trois lis dans le champ.
Cuivre. Double tournois. Atel. de Paris 1

356 — HENRI. IIII. R. DE FRAN. ET NAV. Son buste lauré et cuirassé à droite ; dessous : T.
R/. Le même. — 1610.
Cuivre. Double tournois. Atel. de Nantes 1

LOUIS XIII

1610-1643.

357 — LOYS. XIII. R. DE FRANC. ET NAV. Buste à droite de Louis XIII enfant, lauré et cuirassé ; dessous : A.
R/. ✠ DOVBLE TOVRNOIS. 1614. Champ : trois lis.
Cuivre. Double tournois. Atel. de Paris 1

358 — LOYS. XIII. R. DE. FRANC. ET. NAV. Buste à droite de Louis XIII enfant, lauré et cuirassé ; dessous : A.
R/. ✠ DENIER. TOVRNOIS. 1614. Deux lis et A dessous dans le champ.
Cuivre. Denier tournois. Atel. de Paris 1

LOUIS XIV

1643-1715.

359 — LVD. XIIII. D. G. FR. ET. NAV. REX. Son buste cuirassé à droite ; dessous, une lyre.
R/. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. 1702. Trèfle. Ecu de France rond, surmonté d'une couronne et brochant sur le sceptre et la main de justice passés en sautoir. Tranche : DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM avec lis intercalés.
Argent. Demi-écu aux insignes 1

360 — LVD. XIV. D. G. (?) FR. ET. NA. REX. Son buste drapé à droite ; au bas ; 17....

R/. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. Trois lis accompagnés de quatre couronnes ; W au-dessous.

Argent. Pièce de 10 sols tournois. Atel. de Lille 1

361 — L. XIIII. D. G + FR. ET NA. REX. Son buste à droite drapé à l'antique. Sous le buste : * 1704.

R/. DOMINE. SALVVM. FAC. REGEM. Sceptre et main de justice en sautoir, cantonnés de trois lis et d'une couronne.

Argent. Pièce de cinq sols 1

362 — LOVIS XIIII, ROY. DE. FRANCE. ET. DE. NAV. Trois doubles L couronnés, posés en triangles et cantonnés de trois lis ; en cœur : &.

R/. SIX. DENIERS. DE. FRANCE. 1711. Croix fleuronnée et formée d'entrelacs.

Cuivre. Six deniers. Atelier d'Aix 2

362 *bis* — Le même type, Dr. N.

R/. 1712.

Cuivre. Six deniers. Atel. de Montpellier. 1

363 — L. XIIII. ROY. DE. FR. ET. DE. NA. 1655. Son buste couronné et drapé à droite.

R/. LIARD-DE-FRANCE en trois lignes ; dessous : D entre trois fleurs de lis.

Cuivre. Liard. Atel. de Lyon 1

364 — Le même type. Dr. 1656. R/. B.

Cuivre. Liard. Atel. de Rouen 1

365 — L. XIIII. ROY . DE . FR . ET . DE . NAV. 1693. Son buste lauré et cuirassé à droite ; au-dessus, une rose.

R/. LIARD - · DE · - FRANCE en trois lignes, et au-dessous : L couronnée entre trois lis.

Cuivre. Liard. Atel. de Lille 1

366 — Le même type. Dr. 1694. — R/. D.

Cuivre. Liard. Atel. de Lyon 1

367 — Le même type. Dr. 1695. R/. D.

Cuivre. Liard. Atel. de Lyon 1

368 — Le même type. Dr. 1698. R/. Lettre fruste.

Cuivre. Liard

369 — Le même type. Dr. 1699. R/. D.

Cuivre. Liard. Atel. de Lyon 1

370 — Le même type. Dr. Millésime fruste. R/. D.

Cuivre. Liard. Atel. de Lyon 1

371 — Le même type. Dr. Date fruste. R/. R.

Cuivre. Liard. Atel. de Bordeaux 1

372 — LVD. XIIII. D. G. R. F. ET. CO. B. Son buste jeune, lauré et drapé à droite.

R/. Saint-Suaire. BARCINO. Fleur de lis. CIVI + 1647. Ecu de Catalogne en losange brochant sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. Seizain franco-espagnol 1

LOUIS XV

1715-1774.

373 — LVD. XV. D. G. FR — ET. NAV. REX. Sa tête ceinte d'un bandeau à gauche ; dessous, une gerbe.

R/. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Oiseau. 1744. Ecu de France ovale sous une couronne entre deux branches de laurier ; dessous : 9. Tranche : DOMINE SALVVM FAC REGEM.

Argent. Ecu de six livres au bandeau. Atel. de Rennes 1

374 — Le même type. Dr. LVD. XV. D. G. PR. — ET NA. RE. D. Sous la tête, fleur tigée entre deux points.

R/. Gerbe. 1761. Au bas, une vache.

Argent. Ecu de six livres au bandeau. Atel. de Pau 1

375 – Le même type. Dr. Deux soucis en sautoir et deux points.

R/. Rose 1763. L.

Argent. Ecu de six livres au bandeau. Atel. de Bayonne 1

376 — Le même type. Dr. Un canard.

R/. † 1769. A.

Argent. Ecu de six livres au bandeau. Atel. de Paris 1

377 — Le même type. Dr. Deux soucis en sautoir entre deux points.

R/. † 1770. L.

Argent. Ecu de six livres au bandeau. Atel. de Bayonne 1

378 — LVD. XV. D. G. FR. ET. NAV. REX. Sa tête laurée à gauche, ceinte d'un bandeau ; dessous, une grue.

R/. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Tête d'aigle 1759. Ecu de France ovale et couronné entre deux branches de laurier ; au bas : D. Tranche cordonnée.

Argent. Pièce de douze sols. Atel. de Lyon 1

379 — LVD. XV. D. G. FR. Soleil. ET. NAV. REX. Grand L couronné entre trois lis.

R/. SIT. NOM. DOM. BENEDICTVM 1743. Deux L feuillus entrelacés sous une couronne ; au bas : D.

Billon. Double sol. Atel. de Lyon. 1

380 — LVDOV. XV. D. GRATIA. Sa tête laurée à droite.

R/. FRANCIAE. ET. NAVAR. REX. 1768. Ecu de France sous une couronne ; N.

Cuivre. Sol. Atel. de Montpellier 2

381 — LVDOV. XV. D. GRATIA. Sa tête laurée à droite.

R/. FRANC. ET NAVARR. REX. 1769. Tête d'aigle. Ecu de France couronné ; D.

Cuivre. Liard. Atel. de Lyon 1

LOUIS XVI

1774-1793.

382 LVD. XVI. D. G. FR — ET. NAV. REX. Son buste à gauche, avec habit, cordon et plaque du Saint-Esprit ; dessous, une gerbe et B. DUVIV. F.

R/. .SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM + 1775. Ecu de France ovale, entre deux branches d'olivier et sommé d'une couronne. Au bas : I. Tranche : DOMINE SALVVM FAC REGEM, avec lis et fleurons entre les mots.

Argent. Ecu de six livres. Atel. de Limoges 1

383 — Le même type. Dr. Un dauphin.

R/. Médaillon ou globe. 1776. K.

Argent. Ecu de six livres. Atel. de Bordeaux 1

384 — Le même type. Dr. Frontispice de temple.

R/. Médaillon ou globe. 1701. K.

Argent. Ecu de six livres. Atel. de Bordeaux 1

385 — Le même type. Dr. Pièce d'artillerie.

R/. Vase? 1785. Q.

Argent. Ecu de six livres. Atel. de Perpignan 1

(*A suivre*). Abbé Fr. MARCHAND.

OYONNAX en 1902

UNIV. OF MICH.

NOTICE SUR LA VILLE D'OYONNAX

ET SON INDUSTRIE

(*Suite et fin*)

Dans un autre chapitre du même ouvrage, je relève ceci : Les tourneurs du département de l'Ain, joints à 22 fabricants de peignes qui existent dans l'arrondissement de Nantua fabriquent, année commune, environ 300 kilogrammes d'ouvrages en os et quatre mille kilogrammes d'ouvrages en corne. J'attribue une bonne part de ces quatre mille kilogrammes à Oyonnax ; quant à cette corne c'était, en ce qui concernait les fabricants de peignes, du clampon. La plupart de ces ouvrages (continue la *Statistique*) ainsi que ceux en buis sont exportés dans les départements par les habitants des montagnes du Bugey. On estime que cette exportation produit à l'arrondissement de Nantua une somme de 150,000 francs, distraction faite du prix de la matière brute et du bénéfice des colporteurs.

Avant de quitter la Statistique de 1808, je copie encore ceci. Oyonnax possède trois moulins sur la Sarsouille et deux sur le Lenge. Il y a trois foires qui se tiennent le lundi de Quasimodo, le 19 août et le 20 septembre. Pas de marché ; il n'y en avait qu'un à cette époque dans l'arrondissement, et il se tenait à Nantua.

De 1820 à 1830, il y a un changement d'orientation.

Des ouvriers qui sont allés travailler à Lyon, où l'on fabriquait alors le peigne, en reviennent avec des idées nouvelles.

Le buis et la charmille sont supplantés par l'ergot, et la corne fait son apparition à Oyonnax vers 1820. Peu à peu les ouvriers désertent les champs qui ne leur fournissent qu'une trop maigre récolte, pour la fabrication du peigne, plus rémunératrice.

Quelques fabriques sérieuses se fondent : celle de Pierre Bolley, vers 1822, celle de Patrice Odobet, vers 1826. Ces deux maisons, sortant de l'antique routine apportent les premiers perfectionnements à la fabrication. La maison Odobet surtout fut importante. Plus de la moitié des ouvriers d'Oyonnax travaillaient pour elle. De là, sortirent d'excellents ouvriers qui, devenus fabricants à leur tour ne contribuèrent pas peu au progrès de l'industrie.

Citons encore Gaspard Michalet dont il a déjà été parlé, Joseph Andréan, etc. Ces divers fabricants ne travaillent que l'ergot, cependant, quelques autres, parmi lesquels M. Joseph Bonnaz, travaillent déjà la corne. C'est même ce dernier qui, selon toute probabilité, a commencé, à Oyonnax, à faire le peigne *à retaper*. Vers 1828, Jean Victor Levrat fait des démêloirs. Un peu plus tard, Michel Montain s'occupe du même genre.

Enfin, cette époque (1820-1830) voit se fonder les premières maisons commerciales; la maison Recordon qui disparaît vers 1832; la maison Gallet (1828-1834). MM. Recordon et Gallet sont, semble-t-il, les deux plus anciens négociants qui aient eu des voyageurs. Ces maisons ne vendaient pas uniquement le peigne, les autres produits de la région, boissellerie, tournerie, entraient pour

une bonne part dans leurs opérations commerciales d'ailleurs assez réduites.

Vers 1832, Pierre Bolley, fait voyager lui-même, supprimant ainsi l'intermédiaire de la maison de commerce. Néanmoins, les principaux débouchés continuent à être Saint-Claude et Paris où l'on expédie directement la plus grande partie des produits.

Cette période, que nous pourrions appeler la période d'implantation, marque la première ère de prospérité d'Oyonnax. La population monte de 1158 habitants, en 1820, à 1981, en 1831.

Le Conseil municipal d'Oyonnax, demandant l'établissement d'un bureau de poste, mentionne dans sa délibération du 15 mai 1829 que la tournerie et le peigne occupent la presque totalité de la population et que les produits ont surtout comme débouché l'étranger ; il ajoute que sept maisons de commerce font déjà quatre-vingts à cent cinquante mille francs d'affaires par année.

Ceci paraît exagéré. Par *étranger*, il ne faut certainement pas entendre *nations étrangères*, nos relations n'étaient pas encore aussi étendues (1) et quant au chiffre du commerce, il faut entendre un chiffre total de 80 à 150,000 francs pour les sept maisons réunies.

Je trouve une autre note m'indiquant que, lors de la première exposition des produits de l'industrie française, en 1823, six des principaux fabricants y avaient pris part et avaient été avantageusement signalés. Je regrette vivement de n'avoir ni leurs noms ni la nomenclature de leurs produits.

---

(1) Il faut noter cependant que dès 1824, un important négociant du Piémont, fit des commandes à Oyonnax.

VI

De 1830 à 1848.

A partir de 1830, l'industrie du peigne fait des progrès sensibles. C'est toujours le travail de l'ergot qui domine, mais on commence à employer couramment la corne.

Sur la liste nominative du recensement de 1831, nous relevons déjà 35 aplatisseurs, 44 fabricants travaillant pour leur compte et 130 ouvriers. Il faut reconnaître toutefois que sur ces 44 fabricants, une dizaine au plus, possédaient des ateliers d'une certaine importance.

Diverses améliorations sont successivement introduites · Jusque-là, les peignes étaient tous unis, avec ou sans découpures, mais sans sculptures. On avait tenté de les mouler (à Kreusnach, en Allemagne), mais sans grand succès. A partir de cette époque on les grave. Le gravage, qui ne consiste d'abord qu'en des coulisses et des baguettes grossièrement taillées au trusquin, au grelot et à la rainette, sur des peignes à retaper, fait un progrès sensible lorsque deux ouvriers d'Oyonnax, Didon et Domange, eurent inventé la fraise à canneler, vers 1845. Cet outil, mu d'abord par un tour à pédale, ne tarda pas à être mis en mouvement par la force hydraulique.

Dès lors, les modèles deviennent plus artistiques ; ils se couvrent de sculptures parfois d'une finesse extraordinaire. Des ouvriers deviennent, plus tard, dans cette partie, d'une très grande habileté. On cite particulièrement, vers 1855, Louis Chanal, Bricaud et Bardet.

Le découpage aussi fait du progrès; il est plus ancien que le cannelage : Girod dit Prieur découpait déjà, vers 1830, de très artistiques *peignes girafe*. On peut même dire qu'au point de vue purement artistique la perfection fut atteinte à ce moment là. Les ouvriers d'aujourd'hui produisent beaucoup plus, mais leur travail est loin d'avoir la finesse d'ornementation que leur donnait Prieur. Il se contentait de trois ou quatre peignes par jour, mais c'étaient des chefs-d'œuvre. On cite également dans ce genre de travail Constant Hugon, de Marchon, qui recevait jusqu'à 10 et 12 fr. pour le découpage à la scie d'un seul peigne Girafe.

Vers 1836, on commence à découper quelques ornements au dos des *retapers*. Parmi les plus habiles découpeurs on cite dans la suite Toinard, de Nantua, Girod, brigadier garde à Oyonnax, Pascal Bonnaz, etc.

Citons aussi le *découpage au marteau* et à l'*emporte-pièce*.

Enfin, on crée de nouveaux débouchés. A l'exemple des maisons Recordon, Gallet, Bolley, d'autres maisons se fondent pour la fabrication et la vente directe du peigne. Ce sont les maisons Convert, fondée en 1830, Jean-Joseph Verdet, Mermet, Darmet-Verdet (fondée vers 1845), etc.

En 1832 se fonde la maison Poncet et Mercier qui amena une véritable révolution dans la fabrication du peigne. Elle fit venir de Paris des ouvriers spéciaux ce qui permit de sortir de la routine et de faire des articles jusque-là inconnus dans la région. C'est de cette époque que le peigne prit les formes les plus variées et les plus élégantes. La spécialité de la maison Poncet-Mercier était le peigne

à chignon, mais elle faisait aussi le peigne à retaper, le peigne à moustaches avec glace et la brosserie.

Cette importante maison disparut vers 1845, mais alors presque tous ses ouvriers se mirent à fabriquer pour leur propre compte, chacun dans sa spécialité, et la fabrication du peigne prit un essor qu'on n'aurait jamais soupçonné.

C'est à ce moment là que se créèrent les fabriques de Joseph Andréan, Charles Jacob, Goiffon Frères, François-Joseph Maire, Honoré Maire, etc. Ces deux dernières maisons surtout eurent une grande importance et firent en grand le démêloir.

D'autres fabriques se fondèrent également à Arbent, à Choux, à Viry, à Avignon (Jura) (1).

Vers 1850, lorsque T. Ogier fit paraître *la France par cantons et par communes*, il note également des fabriques de peignes à Apremont, à Geovressiat (15 ouvriers), à Samognat, à Belignat (30 ouvriers), à Dortan où une seule fabrique occupe 30 personnes, à Geovresset, à Groissiat, à Martignat (15 ouvriers), à Bouvent où il y a surtout des polisseurs.

Mais toutes ces fabriques disparurent peu à peu et il ne resta qu'Oyonnax et Nantua où la maison David et quelques autres soutinrent longtemps la concurrence et sont encore importantes aujourd'hui.

Les relations commerciales s'étendent. Les italiens commencent à venir s'approvisionner sur la place d'Oyonnax et les maisons Convert et Bolley envoient chez eux des voyageurs.

---

(1) Saint-Claude fabriquait encore des peignes à cette époque; on y faisait surtout des articles riches. Cette industrie cesse vers 1875.

C'est une période de prospérité. Aussi la population monte-t-elle de 1982 habitants en 1831, à 2,593, en 1845, et à 3,329 en 1856.

Cependant, le travail n'est pas régulier. Il y a parfois des années entières où l'ouvrier manque d'ouvrage, et alors c'est la misère. Vers 1839-40, le conseil municipal décide la construction d'une halle aux grains et d'une église pour *fournir du travail aux ouvriers qui sont sans ressource.* En 1847-48, nouveau chômage. Le Conseil doit vôter 1,500 francs pour procurer du travail aux ouvriers : on les emploie à améliorer la route d'Apremont. En 1848, la plupart étant sans travail, la commune décide un emprunt de 30,000 frrncs pour leur venir en aide.

Mais, à quelque chose malheur est bon, dit-on. De cette situation peu assurée naquit l'idée de mutualité. Il y eut d'ailleurs, à ce moment là, un élan vers les idées généreuses et philanthropiques. Deux Sociétés de secours mutuels se créèrent à Oyonnax. La première, créée le 27 octobre 1833 est une des plus anciennes de France. En 1866, elle avait déjà distribué 115,000 francs de secours aux ouvriers malades, à leurs veuves ou à leurs orphelins et constitué une réserve de quatre-vingt mille francs.

La seconde, celle des *aplatisseurs*, date de 1848.

VII

De 1848 à 1872

Après la tourmente de 1848, l'industrie reprend un nouvel essor. D'ailleurs, avec le milieu du XIXe siècle, une ère nouvelle s'ouvre pour elle. La création des chemins de fer permet de mettre en relations des pays fort éloignés et qui, jusque-là, s'étaient ignorés (1). Notre expansion commerciale commence. Le progrès des sciences a amené de grandes inventions ; chacun cherche à les utiliser pour son industrie particulière.

Ici, la période 1848-72 est caractérisée par l'extension que prend le travail de la corne, qui remplace à peu près complètement l'ergot et le buis. Quelques fabricants (Lacour, etc.), font cependant encore la peignette en buis.

Les modèles se modifient : vers 1860, c'est le peigne à chignon en corne de buffle qui prend une grande importance.

Partout, le travail à la main est remplacé, dans la mesure du possible, par le travail mécanique. On commence par utiliser les forces produites par les deux ruis-

---

(1) Dès 1846, il était question ici d'une ligne ferrée de Lyon à Genève par Cerdon et Nantua. Malgré les efforts des municipalités de la région et en particulier de celles d'Oyonnax et de Nantua, qui offrent de grosses subventions, on admet le tracé par Ambérieu-Saint-Rambert-Culoz, afin de permettre le raccordement avec l'Italie. Le projet fut reprit 20 ans plus tard par Mangini, qui projeta une ligne de Bourg à La Cluse. Oyonnax s'inscrivit pour 240.000 francs.

seaux, l'Ange et la Sarsouille. Peu à peu, tous les moulins, toutes les scieries, sont transformés en usines à peignes. C'est d'abord le *ponçage* qui utilise ce nouvel agent ; on remplace le ponçage à la main par le rouleau à poncer. C'est une sorte de disque formé par un certain nombre de rondelles de drap imprégnées de pierre ponce finement pulvérisée, et animé d'un rapide mouvement de rotation. Le peigne, tenu à la main, est appliqué contre le disque et se ponce rapidement.

Le premier ouvrier qui ait employé la force hydraulique paraît être Claude Guvy, qui fit construire au Grand-Moulin une baraque en bois et installa lui-même des tambours de transmission pour appliquer la force hydraulique au ponçage. Plus tard, on adapta cette force au cannelage, puis au polissage et au découpage des dents.

Parmi les premiers, citons aussi M. Perrin qui y employa son moulin du Confa en 1850. M. Perrin éleva pour cela un barrage de cinq mètres de haut sur la Sarsouille et créa un vaste bassin-réservoir pour régulariser le cours de l'eau. Notons en passant que cette transformation devait attirer à M. Perrin un long procès avec la ville d'Oyonnax sur les communaux de laquelle cette installation avait été faite sans autorisation.

Successivement, le moulin Carré et tous les autres renoncent à la mouture pour adapter leurs prises de forces à la fabrication des peignes.

L'outillage subit de ce fait une transformation importante. Avec la force hydraulique, la fraise mécanique devient absolument pratique et permet de faire, avec une très grande rapidité, le cannelage et le ponçage. Un simple ouvrier, M. Humbert (1), qui, depuis l'âge de treize ans,

(1) Né en 1821 à Nantua, mort à Oyonnax en 1901.

travaillait la corne, adapta la scie à ruban, inventée en 1812 par Touroude, au découpage du peigne à retaper. Cette machine, bien qu'encore primitive, permettait déjà de faire, dans de meilleures conditions, le double de travail. Un industriel de Soleure (Suisse), ayant entendu parler de cette invention, proposa à M. Humbert de venir lui installer une usine. Il accepta et y resta deux ans. Dans cet intervalle (1853-1855), la machine nouvelle fut exhibée à l'exposition industrielle de Soleure.

En rentrant en France, M. Humbert vint se fixer à Oyonnax et ne s'occupa plus désormais que de la construction de nouvelles machines. Il fournit successivement deux machines à couper le peigne à retaper, et une scie à ruban à M. Pierre Bolley (1855); dès lors, chaque industriel voulut transformer son outillage et nombreuses sont les machines construites par Humbert. C'est à lui que l'industrie oyonnaxienne doit la première machine à couper le peigne d'un seul coup de balancier. Son système consistait à former, avec des lames d'acier très minces, une dentelure semblable à celle que l'on voulait obtenir. Ainsi, pour couper un peigne ayant douze dents, il fallait vingt-quatre lames entre lesquelles il disposait des coins pour en maintenir l'éloignement. Cette machine, quoique peu perfectionnée, a rendu de grands services lors de la vogue des peignes girafes, de 1873 à 1880.

Il inventa ensuite, vers 1860, la machine à couper cintré, perfectionnée depuis par Louis Bondet (en 1897), qui en a fait un outil absolument pratique.

Entre temps, M. Humbert apporta un important perfectionnement au tour ovale, pour l'incrustation des miroirs dans les peignes à glace (1856). Cette machine à

UNIV OF MICH.

Planche. I

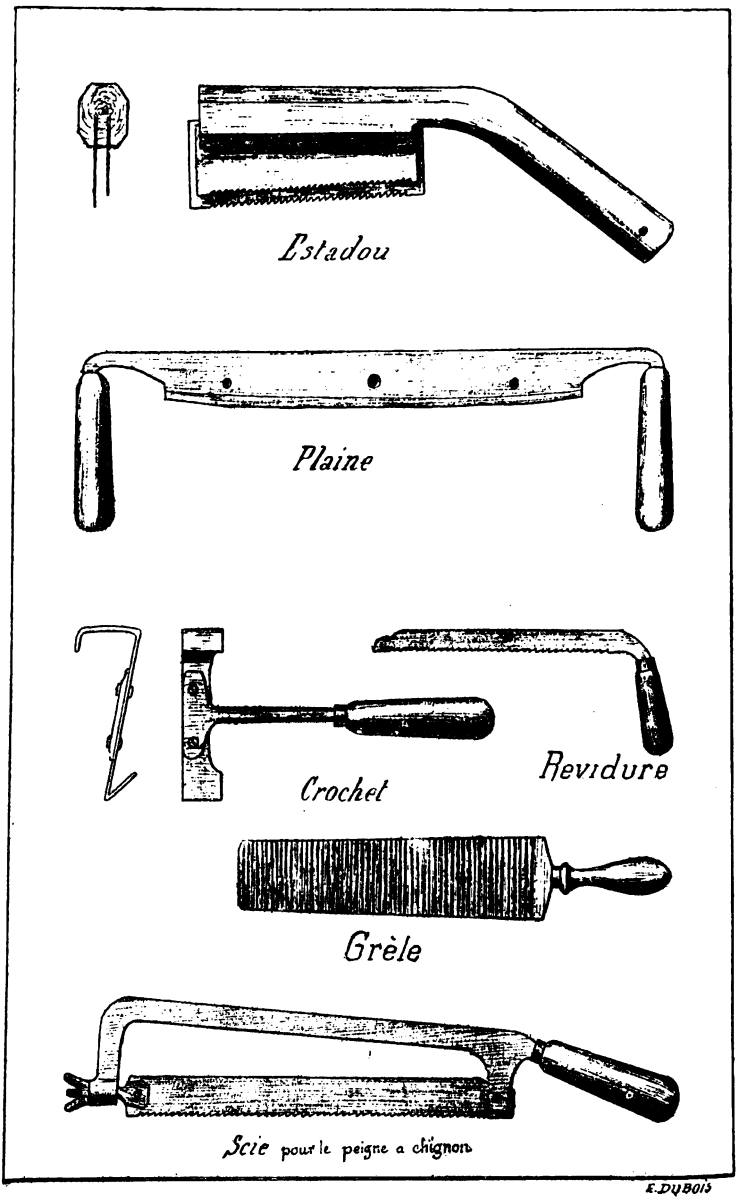
Estadou
Plaine
Crochet
Revidure
Grèle
Scie pour le peigne a chignon
E. DUBOIS

Planche II

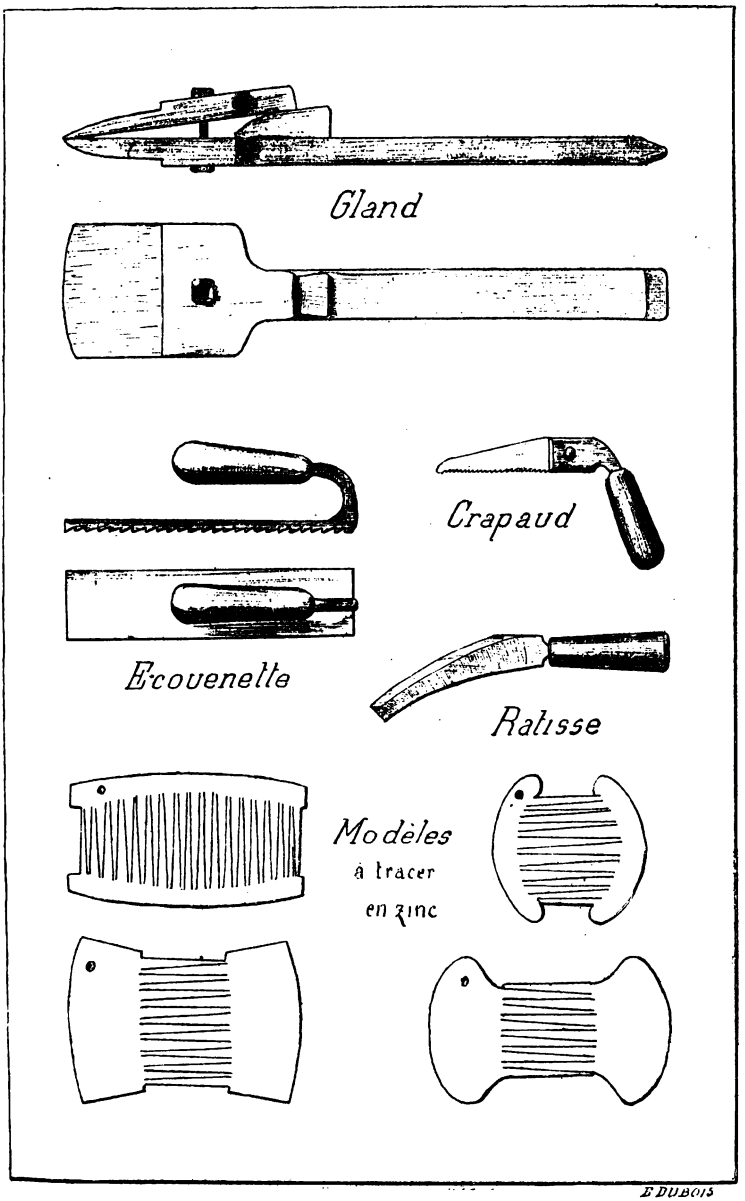

E DUBOIS

UNIV. OF MICH.

ovaliser fut surtout mise en pratique par la maison Retornaz, qui avait une certaine importance (1).

Pour le rognage, on avait expérimenté diverses machines assez mal organisées et faisant beaucoup de rebuts. Ce ne fut qu'en 1871 que M. Vuillermoz apporta de Lyon une machine emporte-pièce qui rogne un peigne d'un seul coup de balancier. Cette machine est encore actuellement employée.

Pour la dent du démêloir, la *machine sauteuse*, introduite à Oyonnax par le Suédois Chave, était employée depuis 1850 par la famille Bonaz.

Dès 1840, les aplatisseurs avaient, de leur côté, remplacé la presse à coins par la presse à vis, plus pratique, et le simple redressage à sec de la corne par l'aplatissage à chaud et en la ramolissant à l'aide de graisse ou d'huile. En 1855, un certain Perret propose à son tour de remplacer le levier de la presse par une roue et une série d'engrenages qui permettraient à l'ouvrier de produire plus de force avec moins de peine. Je ne sais si elle a été même expérimentée.

Parmi les maisons les plus importantes, il faut citer durant cette période la maison Convert qui, déjà, faisait voyager dans l'Europe entière, et la maison Casella. La première se mit résolument en concurrence avec la maison J.-B. David, de Nantua, qu'elle finit par supplanter. Cette maison a été pour beaucoup dans le développement du commerce d'Oyonnax. La maison Casella se fonda vers 1862; cette maison parisienne, à l'exemple des Poncet-Mercier, fit fabriquer à Oyonnax tous les articles qui se fabriquaient à

(1) Citons encore de lui la machine à faire des boites d'allumettes en bois (inventée en 1875.)

Paris, jusqu'au peigne en écaille véritable. C'est pour elle que le mécanicien Rœmer apporta de Paris la machine à entrecouper le peigne à retaper (inventée en Allemagne). Elle fonctionna longtemps à l'usine Juillard, au Muret, que Casella avait louée et où il avait son outillage. C'est Rœmer également qui inova la meule pour mettre à façon le démêloir.

Après ces deux maisons de premier ordre, il convient de citer la maison Jacob frères qui, fondée vers 1850, eut des voyageurs à partir de 1860 ; les maisons Victor Chanal, Emile Pinard, Cyrille Petit, François Lacour, etc.

En 1863, le Comice agricole de Nantua, organisant dans cette ville une exposition de machines et de produits agricoles, y joint une exposition des produits de l'industrie régionale. Quatre industries s'y font surtout représenter : le peigne, la pipe, le tournage et les soieries. Dortan et Arbent ont le monopole du tournage, bien que quelques tourneurs d'Oyonnax et en particulier Louis Gallien, eussent exposé de fort beaux specimens de leur travail. La vallée de l'Ange et de l'Oignin (Martignat, Montréal, La Cluse, Genissiat) et plus loin Cerdon, font de la soie. Il y avait aussi quelques métiers à Oyonnax, une cinquantaine, peut-être. Notons que cette industrie avait été introduite dans nos montagnes par M. Picquet, de Groissiat, qui a rendu ainsi à son pays un inappréciable service (1).

La pipe se fait à Oyonnax et à Nantua. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette industrie.

---

(1) Suivant la *France par cantons*, de Th. Oger, il y avait, en 1850, 100 métiers à Montréal, 8 à Apremont, 2 à Geovresset, 20 à Groissiat, 180 à Martignat, quelques-uns seulement à Bélignat et Arbent.

Quant aux peignes, c'est déjà incontestablement Oyonnax qui marche en tête, bien que Nantua compte encore plusieurs fabriques importantes parmi lesquelles il convient de citer celles de MM. David, Métral frères, Levrat fils, Alleyme-Pugnaire et Cie.

M. Roset, maire de Montréal, président du jury de l'exposition industrielle, s'exprime ainsi dans son rapport :

« La fabrication des peignes, qui occupe dans les cantons de Nantua et d'Oyonnax un grand nombre d'ouvriers, a fait de remarquables progrès, et malgré un chômage sans égal dans cette industrie, le découragement ne s'est pas mis dans les rangs de ses maîtres intelligents et de ses ouvriers habiles.

« Les produits exposés en peignes d'écaille, de buffle, de corne, d'imitation d'écaille, avaient un fini qui les plaçait pour la plupart au rang des articles de Paris. Les cartes de la maison Casella, d'Oyonnax, ont particulièrement fixé l'attention par la diversité, le fini, la perfection du travail, et aussi par la modicité relative des prix de vente. Le jury n'a pas hésité à lui accorder la plus haute récompense dont il a pu disposer.

« La maison J.-B. David, qui a demandé à ne pas concourir, avait exposé une collection complète de tous les articles qui se fabriquent dans son usine, l'une des plus importantes du pays. Le jury n'a pas été étonné d'y trouver la perfection de travail qui distingue cette maison.

« Les maisons Métral frères (1), Levrat fils aîné (1), Andréan (2), Alleyme-Pugnaire et Cie (1), Bollé-Colletaz (2), Maire François (2), et Hugon père et fils (2), ont

(1) De Nantua.

(2) D'Oyonnax.

brillamment soutenu une réputation acquise et qui avait déjà valu à plusieurs d'entre elles des récompenses dans divers concours....

« En somme, l'exposition des peignes était brillante, sous tous les rapports, et cette industrie, déjà ancienne dans le pays, verra accroître son importance sous l'impulsion active et intelligente des fabricants qui la dirigent... »

Voici d'ailleurs la liste des récompenses attribuées aux fabricants d'Oyonnax à la suite de ce concours :

M. Casella, une médaille de vermeil ;

M. Andréan (Pierre-François), une médaille d'argent grand module ;

M. Bollé-Colletaz, une médaille d'argent petit module. (Le jury regrette de ne pouvoir disposer d'une médaille grand module.)

M. Hugon père et fils, une médaille de bronze grand module ;

M. Maire François, une médaille de bronze grand module ;

M. Vincent Théophile, une mention honorable ;

M. Duranty fils, une mention honorable ;

M. Bernard Paul, une mention honorable ;

M. Convert pour ses peignes en carton), une mention honorable.

Il y a donc, de 1848 à 1860, une période de prospérité.

De toutes parts, les fabriques surgissent. Les commissionnaires de Paris viennent sur les lieux acheter les produits ; les voyageurs élargissent le cercle de leurs relations. Non seulement toute la France est visitée,

mais ils vont en Suisse, en Belgique, en Espagne, en Portugal, en Autriche, en Allemagne. D'importantes maisons de commerce se fondent à Paris : maisons Alexandre Volla (1865), Mauras, Radet, Laroux, Girardin, et à Oyonnax : Berroud et Coutier (fondée en 1862), Bussy (vers 1856 ou 1858), Gustave Goiffon, Louis Hugon. Ces deux dernières étendent surtout leurs relations vers l'Italie.

Bientôt, les forces hydrauliques deviennent insuffisantes. Nos petits ruisseaux étant d'ailleurs à peu près à sec l'été, le travail s'arrête faute de force. Beaucoup d'ouvriers tentèrent d'aller installer des usines à Coiselet, à Dortan et ailleurs, mais ces essais ne réussirent pas. Quelques industriels tentèrent de remplacer la force hydraulique par d'autres. M. Bricaud essaya d'un manège à cheval. MM. Joseph Guichon et Juillard installèrent la première usine à vapeur (vers 1850 ou 1851), sur la route de Nantua, près du pont de l'Ange. Ils ne réussirent pas davantage.

C'est alors que, pour éviter une plus grande émigration de l'industrie et pour suffire aux commandes, quelques industriels : Convert, Victor Bolley, Dupuis, Jules Andréan, Darmet, fondèrent, par actions, au capital de cent-vingt mille francs, une Société, pour demander à la vapeur la force que l'eau ne fournissait plus en assez grande quantité.

Cette Société, dite du *Moteur industriel*, installa donc une puissante usine à vapeur, qui servit non seulement à la fabrication du peigne, mais encore à une importante scierie (1865).

Ce fut le point de départ d'une organisation nouvelle. Des usines se montèrent sur le modèle du moteur indus-

triel. Les usines hydrauliques se doublèrent de machines à vapeur destinées à fournir la force lorsque l'eau manque. Dorénavant, on put travailler en tout temps ; les commandes ne restèrent plus en souffrance.

Tout semblait donc marcher pour le mieux et cependant l'Empire ne fut pas une brillante période pour les ouvriers de notre ville. M. Roset, dans son rapport, malgré sa volonté de montrer l'état florissant de notre industrie, avoue qu'il y a un *chômage sans égal*. C'est que la mode a changé. Plus de peignes ! L'impératrice Eugénie a apporté d'Espagne la *résille*, ou filet à cheveux, et les dames françaises ne peuvent moins faire que de l'imiter. Il s'ensuit un arrêt presque complet dans la fabrication. La plupart des ouvriers sont sans travail. Après avoir repris un peu, de 1863 à 1866, les fabricants chôment de nouveau dans les dernières années de l'Empire. En 1868 (31 janvier), le conseil municipal vote une somme de mille francs pour procurer aux ouvriers une occupation quelconque, et demande au préfet de venir en aide à la « ville la plus industrielle en même temps que la plus éprouvée du département », en lui faisant une large part dans les trois millions votés par les Chambres pour venir en aide aux ouvriers sans travail. Il demande la mise en étude d'une route nouvelle d'Oyonnax à Apremont, en remplacement de celle qui existait alors et dont les pentes avaient dix et même treize pour cent. Cette construction permettrait d'occuper les ouvriers.

En attendant, les malheureux désertent en masse une ville où ils ne trouvent plus de travail. La population, qui avait augmenté de 1.400 habitants de 1830 à 1856, augmente de 200 à peine de 1856 à 1866 et diminue en-

suite de près de 300 de 1866 à 1872 (en 1866 : 3.547 habitants ; en 1872 : 3.272 habitants.)

Quelques industriels, cependant, avaient fait tous leurs efforts pour procurer du travail à leurs ouvriers. Le peigne, ne se vendant presque plus, ils se mirent à fabriquer des brosses, des tabatières, des pipes. Cette dernière industrie eut même un certain éclat. M. Roset s'exprime ainsi à son sujet dans son rapport de 1863 :

« Quelques fabricants ont voulu parer à ce fâcheux état de choses (le chômage), et procurer à leurs ouvriers du travail qu'ils ne trouvaient plus dans la fabrique des peignes. Ils ont organisé des fabriques de pipes en racines... A leur tête, nous devons citer M. Métral (de Nantua)... Puissamment secondé par M. Munier, son sculpteur sur bois, M. Métral a exposé une étagère de pipes en tous genres, dont les fines découpures et les formes élégantes excitaient la convoitise et l'admiration de plus d'un fumeur... La maison Hugon père et fils (d'Oyonnax), avait aussi de fort jolis modèles de pipes en racines... »

La fabrication des pipes ne cessa guère qu'en 1880 ; elle est maintenant localisée à Saint-Claude, qui en fabrique une énorme quantité. Elle avait été introduite ici dès 1838, époque à laquelle M. Convert avait amené de Saint-Claude à Oyonnax un certain nombre d'ouvriers pour utiliser les pointes de cornes de buffle au moulage des tabatières et fabriquer la pipe.

Quant à celle des brosses, tentée vers 1865, elle cessa complètement vers 1870.

En mars 1870, éclate la première grève qu'ait vu Oyonnax. Elle était causée surtout par les abus qui s'étaient introduits dans les fabriques de peignes : la cor-

née, la retenue des centimes, le payement en marchandises, etc. La grève fit disparaître tous ces abus et assura l'émancipation complète des ouvriers qui, dès lors, furent payés en argent tous les premiers lundis du mois.

Les malheureux évènements de 1870-71 arrivent ensuite, amenant une perturbation sans précédent dans le commerce et l'industrie. En septembre, à peu près toutes les fabriques sont fermées. 420 ouvriers sont sans travail ; les autres sont à la frontière. La plupart des familles, déjà éprouvées par les fréquents chômages des dernières années de l'Empire, n'ont plus de pain. Il faut que la municipalité pourvoie aux besoins de cette population affamée. En vain on tente la fabrication des poignées de sabres en corne de buffle, il faut demander une coupe extraordinaire de sapins. Un décret de Gambetta l'accorde. En attendant la coupe, le Conseil décide un emprunt de cent trente mille francs ; mais les établissements de crédit ont, eux aussi, cessé leurs opérations. Les Sociétés de secours mutuels offrent leurs économies, 32 400 francs, qu'elles prêtent à 5 % ; puis on fait appel aux particuliers qui, selon leurs ressources, prêtèrent à la commune, au même taux, de quoi faire face aux plus pressants besoins.

Divers travaux sont commencés pour occuper les ouvriers, le *chemin de la guerre*, le cimetière.

Puis ce furent nos malheureux soldats en déroute qui vinrent demander asile à cette population sans pain.

L'armée de Bourbaki, en se repliant sur Lyon, passa presque toute par Oyonnax. Chaque jour, arrivaient des troupes dans le plus navrant désordre. Tous ceux qui ont vu cette triste débâcle en ont conservé un souvenir inoubliable, Des colonnes d'hommes pouvant à peine marcher,

de longs convois de voitures chargées de blessés et de malades couverts de haillons, les pieds gelés. A la halte, lorsqu'il fallait descendre, c'étaient des cris de douleur atroces.

Malgré leur gêne, les habitants d'Oyonnax firent ce qu'ils purent pour soulager cette misère : les écoles, la vieille église, furent transformées en hôpitaux ; les femmes apportaient du linge blanc et de la charpie pour panser les plaies.

Le passage de la garnison de Belfort, avec le brave colonel Denfert en tête, laissa une meilleure impression malgré les souffrances qu'elle avait endurées.

VIII

De 1872 à 1900. — Etat actuel

Après la chute de l'Empire et les désastres de 1870-71, nous restons quelque temps anéantis ; mais bientôt, grâce à un régime réparateur, l'industrie reprend un nouvel essor.

De nouveaux modèles sont créés, plus avantageux ; on abandonne peu à peu l'article classique pour l'article de fantaisie. C'est alors qu'Oyonnax fabrique, par millions, des bracelets en corne, dits *porte-bonheur*, des pendants d'oreilles, des boucles de chapeaux, des fleurettes ou rosaces et mille autres objets du même genre qui eurent leur vogue et qui revenaient à des prix incroyables de bon marché.

Les grands peignes, dits Girafes, deviennent tout à fait à la mode vers 1873 et, comme on les demande très ouvragés, leur façon occupe un grand nombre d'ouvriers :

des ponceurs, des canneleurs gagnèrent, en y travaillant, 6, 8, 10 et même 12 francs par jour. Leur vogue dura jusqu'en 1878.

Puis vinrent successivement :

En 1879, le peigne Sarah-Bernhardt, monté à charnière, avec des boules de jais; les peignes à chignon montés.

En 1880, le peigne creux moulé; sa vogue dure deux ans.

En 1886, c'est la vogue des épingles à cheveux en corne et en ergot; elle dura jusqu'à 1893. Les principaux fabricants de cet article furent MM. Ferdinand Bonaz, Camille Thomas, etc.

En 1889, l'Angleterre, puis l'Amérique, achètent en grande quantité les flèches, épingles, touffes, girafes, créoles, etc. Ce dernier article surtout fut, et est encore très demandé.

L'outillage se perfectionne et se complète de plus en plus. Les essais de moulage de la corne ayant échoué, on emploie, pour rogner les peignes, la scie à ruban, puis, vers 1875, l'emporte-pièce et le balancier. Cette dernière machine, en faisant le travail beaucoup plus vite et mieux, amène une grande baisse de prix. Pour l'évidage des dents, c'est la *sauteuse* et la *machine à entrecouper* qui a l'avantage de faire beaucoup de besogne sans faire de déchets. En 1897 encore, un mécanicien, M. Louis Bondet, a perfectionné la machine à couper cintré qui fait faire une grande économie de matière.

De nombreuses fabriques se montent. Le nombre des ouvriers qui, en 1872, était, d'après la liste nominative du recensement de 550, est aujourd'hui de trois mille environ, dont 1.600 hommes, 800 femmes et 600 enfants.

Les machines outils, en remplaçant presque complètement le travail à la main, permettent aux femmes et à de tout jeunes gens de travailler sans peine.

Le nombre des fabricants, qui était de 41 en 1873, était de 120 en 1880, de 200 en 1890, et il est aujourd hui d'environ 300.

Le chiffre d'affaires augmente dans les mêmes proportions. A peine de deux millions après 1870, il atteignait 3 à 4 millions en 1878. On l'estimait à 4 millions et demi en 1886, à 10 millions en 1897 et il atteint aujourd'hui une douzaine de millions. De la statistique officielle des chemins de fer, il résulte que, durant l'année 1899, il a été introduit à Oyonnax 646.450 kilogrammes de celluloïd brut, valant en moyenne 6 fr. 75 le kilogramme, sans compter la corne et l'ergot qui n'entrent plus dans le commerce d'Oyonnax que pour un million environ (de produits manufacturés).

Quant aux maisons commerciales, il convient de citer, toujours au premier rang, la maison Convert. La ville d'Oyonnax doit une grande reconnaissance à M. Convert père, qui fut le principal facteur du développement de l'industrie oyonnaxienne. D'un caractère hardi, d'une grande persévérance, il entre en lutte avec les maisons similaires, particulièrement avec la maison David, de Nantua, et porta le premier les produits oyonnaxiens au-delà des frontières françaises. Il encouragea les ouvriers et les aida à organiser leurs ateliers. S'il a gagné beaucoup d'argent, il en a dépensé davantage encore en essayant de développer l'industrie ou même en cherchant à établir à Oyonnax des industries nouvelles qui ne réussirent pas toujours. S'étant associé ses deux principaux voyageurs, MM. Billoud et Maissiat, il parvint, dès 1872, à faire 6 à

800.000 francs d'affaires, et ses deux collaborateurs ne contribuèrent pas peu à la prospérité de la maison.

Puis venaient les maisons Casella, Victor Chanal, Emile Pinard, François Lacour, Chanal jeune, Levrier-Hugon, pour les articles en corne ; et pour ceux en ergot : Jacob frères, Darmet-Verdet, Lacour, Goiffon frères, Sonthonnax François, Verchère, Thivel, Victor Bollé, Poncet, etc.

Cependant, il y a encore, de temps à autre, des périodes malheureuses. De 1880 à 1890, il y eut encore une forte crise ; les femmes ne portaient plus de peignes !

Pour éviter la ruine, les fabricants, les commerçants, firent leur possible pour ramener la mode. Des réunions eurent lieu ; une souscription fut ouverte, dont les fonds furent versés à des maisons de Paris pour faire de la réclame. Tout fut tenté, chez les grands coiffeurs, chez les actrices en renom, chez les femmes du monde.... Les efforts furent couronnés de succès et, comme toujours, on alla d'une extrême à l'autre ; au lieu d'un seul peigne, les dames s'en couvrirent littéralement la tête ! Les commandes affluèrent. Dix ans plus tôt, Oyonnax n'eût pu y suffire ; mais on venait d'installer l'usine électrique de Charmine qui mit la force motrice à la portée de tout le monde et on commençait à travailler le celluloïd qui, bientôt, remplaça presque complètement la corne et l'ergot.

Deux grandes causes ont, en effet, aidé puissamment à la prospérité d'Oyonnax : l'invention du celluloïd et le transport électrique de la force motrice.

Le celluloïd, inventé en 1869 par les américains John et Isaiah Hyatt, est un composé chimique, servant à imiter la corne, l'écaille, etc.

Il est brillant. flexible, incassable si sa préparation est bonne et les matières bien choisies. Son travail est plus facile que celui de la corne ; malheureusement, il est extrêmement inflammable et prend feu non seulement au contact d'un corps enflammé, mais encore à une température assez peu élevée.

On l'obtient de diverses façons. La plus simple consiste à prendre de la cellulose, coton ou papier, et à la traiter par un mélange contenant un tiers d'acide azotique et deux tiers d'acide sulfurique. On obtient ainsi de la nitrocellulose ou coton-poudre (fulmi-coton), qui est d'abord soigneusement lavée, séchée puis réduite en poudre et mélangée avec une certaine quantité de camphre préalablement dissous dans l'alcool. Le mélange doit être intime et se fait à l'aide de broyeurs et de laminoirs spéciaux. A la pâte ainsi obtenue, on ajoute la matière colorante, puis elle est disposée dans des caisses et soumise à une pression d'environ deux cents kilogrammes par centimètre carré, soit deux cents atmosphères environ. Cette pression, obtenue à l'aide de puissantes presses hydrauliques, est maintenue pendant huit à dix heures pendant lesquelles la matière est successivement chauffée et refroidie. On obtient ainsi un bloc dur, compact, très homogène. Ce bloc est alors débité en feuilles de diverses épaisseurs à l'aide de raboteuses spéciales et les feuilles obtenues sont disposées pendant plusieurs jours dans des étuves à 40° et pressées de nouveau pour être redressées.

En 1878, les fabricants de peignes ayant fait une exposition collective des produits oyonnaxiens, M. Lucien Verdet fut délégué par le Conseil municipal pour examiner l'exposition internationale et en tirer profit pour l'industrie locale. M. Verdet vit là les premiers essais de tra-

vaux en celluloïd et rendit compte à ses concitoyens de la possibilité d'employer cette matière première à la fabrication du peigne.

C'est alors qu'on se mit à faire ici pour diverses maisons de Paris (Forest, Balland, Dubaut), des bracelets genre corail, à deux, trois, quatre rangs, en forme de serpents, des bandeaux, etc. La maison Dubaut fit faire des échantillons de peignes et d'épingles en celluloïd par François Monnard, Levrier, Sylvain. Mais la matière était d'un prix trop élevé — 40 francs le kilogramme — et ce ne fut guère que vers 1886 ou 1887, lorsque de nouveaux procédés de fabrication eurent abaissé son prix à 10 ou 12 francs, que son usage devint courant. La maison Dubaut établit alors une fabrique d'objets en celluloïd à Oyonnax et fit bientôt pour six cent mille francs d'affaires par an. D'autres fabricants l'imitèrent : Hugon-Verdet, Monnard François, etc., firent des peignes de formes diverses. Les manches de parapluie, les cannes (en 1891), les boitiers de montres (1893), les ballons en celluloïd, qui avaient fait leur apparition dès 1889 (Bardet, Régis, etc.), les jouets, les porte-cigarettes, furent fabriqués par différents fabricants. La Compagnie Rhénane ayant acheté le brevet d'un ouvrier parisien qui croyait avoir trouvé une nouveauté, et, en ayant remis une part à M. Dubaut, il y eut à cette époque un procès contre divers fabricants qui considéraient le brevet comme nul (Rosset, Victor Bollé, Joseph Vuaillat). Le procès fut perdu par la Compagnie Rhénane. La maison Dubaut, mal organisée, tomba peu après, en 1893.

Fabriqué d'abord en Amérique, puis en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, le celluloïd est maintenant fabriqué en grand en France. Oyonnax le reçoit de quatre

maisons principales : la Compagnie des matières plastiques, de Saint-Sauveur (Calvados), qui en fournit pour un million et demi par an ; la Compagnie l'Oyonnithe, de Monville (Seine-Inférieure), pour 1.200,000 francs ; la Compagnie Française, de Stein, et la Compagnie Rhénane, de Manheim (Allemagne), qui en fournissent respectivement pour des sommes de 900.000 et 600.000 francs chaque année.

Enfin, en décembre 1899, une souscription fut ouverte à Oyonnax dans le but de fabriquer la matière première ici même. En trois heures, elle se monta à plus de 600.000 francs. Une Société coopérative et financière se mit immédiatement à l'œuvre ; des terrains furent achetés au nord-ouest de la gare, de vastes bâtiments construits, un outillage perfectionné installé ; et l'usine, ouverte en janvier 1902, peut aujourd'hui fournir journellement 250 à 300 kilogs. de matière première à l'industrie oyonnaxienne.

Le second facteur de la prospérité actuelle d'Oyonnax est certainement le transport électrique de la force motrice. La force motrice arrive actuellement à Oyonnax de trois sources : Charmine, le Saut-Mortier et Bellegarde.

La prise de force de Charmine mérite notre attention pour plusieurs raisons, mais surtout parce que c'est une des premières tentatives couronnées de succès, du transport de la force à grande distance par l'électricité.

L'endroit où l'usine est établie mérite d'être vu et attirerait certainement de nombreux touristes s'il était en Suisse ou en Amérique, mais nous ne savons pas en France faire connaître les beautés dont la nature nous a gratifiés

L'Oignin, qui a profondément raviné la vallée depuis

Maillat, s'élargit brusquement et plonge, en plusieurs bonds inégaux, de plus de cinquante-cinq mètres de profondeur. C'est l'une des plus belles cascades de France; mais il faut la voir en temps de crue, car l'usine des forces prend presque toute l'eau en temps de sécheresse.

Le premier bond est merveilleux. La rivière se précipite à travers les rocs d'une hauteur de 20 mètres et ses eaux rejaillissent en écumant comme les flots dans une furieuse tempête. La roche a été désagrégée, des cavernes profondes ont été creusées, des blocs formidables se hérissent, les uns verticaux, d'autres obliques, contribuant, par leur bizarrerie même, à la beauté de la chute qui n'a rien de la banalité du saut du Doubs par exemple. Les eaux arrivent ainsi sur une roche plus dure qui a résisté, mais qu'elle a polie, et elles glissent rapidement vers la seconde chute. Celle-ci est double. A gauche, une chute qui disparaît dans un trou béant avec un bruit sourd et va ressortir dans le fond du gouffre. A droite, la plus grande, tombe perpendiculairement ou glisse sur une roche presque verticale en une nappe de 20 mètres de large et 10 de haut. On peut arriver dans le fond du ravin par un sentier fort raide, mais il faut se couvrir avec soin pour ne pas être inondé par les gouttelettes qui, projetées avec violence, vont retomber en une pluie fine et pénétrante à plus de cent cinquante mètres de la chute.

L'Oignin n'a point encore fini sa course furieuse. De chute en chute, il arrive à 600 mètres de là, en face de l'usine où il fait encore un bond en demi-cercle de plusieurs mètres.

L'ensemble forme une cataracte de cinquante-cinq mètres de haut, et c'est là, au fond, que M. Raclet, ingé-

nieur de la Compagnie lyonnaise d'électricité (siège à Lyon, rue de la République, n° 37), a établi, en 1889, une usine de prise de forces qui fait mouvoir aujourd'hui les neuf dixièmes des machines-outils d'Oyonnax. Une prise d'eau a été ménagée à quelques mètres au-dessus de la première chute de l'Oignin et l'eau est amenée sur les turbines par un tuyau de tôle de soixante centimètres de diamètre, d'abord souterrain, puis posé simplement sur des massifs de maçonnerie, et qui fournit douze cents litres d'eau à la seconde. La pression étant de 55 mètres, on obtient ainsi une force minimum de 450 chevaux (le maximum est de 600 chevaux), utilisée à actionner deux machines dynamo-électriques à haute tension (1800 à 2000 volts, 50 à 60 Ampères), mises en communication par deux séries de conducteurs aériens, de plus de huit kilomètres, avec l'usine réceptrice d'Oyonnax. Là, deux machines reçoivent, l'une le courant destiné à la force, l'autre celui destiné à la lumière. La perte est de près d'un tiers.

L'usine de prise de forces du Saut-Mortier est récente. C'est de 1899 à 1900 que la Société l'*Union électrique* a exécuté sur l'Ain, à quelques kilomètres au nord du confluent de la Bienne, des travaux importants qui lui permettent à l'heure actuelle de distribuer la force à Saint-Claude et ses environs : Arinthod, Arbent, Viry, Oyonnax, Bellignat, Martignat, Montréal, Nantua, etc.

Un barrage de 9 mètres arrête les eaux de l'Ain, grossies en été de celles du lac de Chalain, les emprisonne dans un canal de 1.800 mètres et les amène sur une série de turbines. La hauteur de chute au-dessus des turbines est de 19 mètres. Le courant électrique produit est distribué à la tension moyenne de 7.000 volts. La force

totale atteint 3.000 chevaux : sur cette force, l'ancien *Moteur industriel* reçoit environ 60 chevaux, et les ateliers de l'Oyonnaxienne, 100.

Ce n'est qu'en 1900-1901 que la *Société Lyonnaise*, manquant de forces à Charmine, surtout en été, a fait appel à celles de la *Société des forces motrices du Rhône*, à Bellegarde. La force est produite là par de puissantes turbines installées au confluent de la Valserine sur un canal de dérivation du Rhône, L'électricité y est produite à la tension de 1.000 volts, puis cette tension est portée à 15.000 volts par des transformateurs. C'est à cette tension que le courant triphasé parcourt les 31 kilomètres de ligne qui séparent Bellegarde d'Oyonnax, avec une perte qui n'atteint en aucun cas plus de sept pour cent (1).

Le courant est reçu à Oyonnax par de nouveaux transformateurs qui abaissent le voltage à 125 volts.

La force actuellement reçue de Bellegarde est de 100 chevaux, mais elle pourra être presque indéfiniment augmentée en cas de besoin.

La Compagnie Lyonnaise arrive ainsi à distribuer la force motrice à 125 abonnés, employant ensemble 300 chevaux (dès la première année, il y eut 25 abonnés). Quant à l'éclairage, qui nécessite une force de plus de 100 chevaux, il est fourni à plus de 500 abonnés qui emploient, y compris la ville, environ 2.500 lampes à incandescence, système Edison.

---

(1) Cette addition de forces est une chose capitale ; l'Oignin est presque à sec en été alors que le Rhône, grossi par la fonte des neiges, peut à ce moment produire son maximum de forces. L'industrie oyonnaxienne est ainsi assurée de ne manquer jamais de force motrice.

D'abord distribuée uniquement à l'abonnement, l'électricité est aujourd'hui presque partout distribuée au compteur. Le prix du kilowatt-heure varie de 0 fr. 15 à 0 fr. 20 selon la consommation.

En 1878, lors de l'Exposition universelle de Paris, les fabricants d'Oyonnax décidèrent une exposition collective sous les auspices de la municipalité. Une vitrine de deux mètres carrés réunit, sous le titre de *Ville d'Oyonnax*, les spécimens des principaux genres et les produits des principaux fabricants. Elle obtint une médaille de bronze.

En 1889, nouvelle exposition collective, mieux préparée et qui indiqua une nouvelle amélioration dans la fafrication puisque le résultat fut une médaille d'argent.

Enfin, en 1900, les nombreux visiteurs de l'exposition universelle purent admirer outre l'exposition collective à laquelle avaient pris part de nombreux fabricants, les expositions particulières de MM Louis Bollé, Levrier et Gachon.

Trois médailles d'argent et une médailles de bronze vinrent témoigner de l'excellence des produits exposés.

On peut dire que si jusqu'à ces dernières années, le plus grand centre de fabrication du peigne était Paris, cette suprématie est passée à Oyonnax. D'autres centres s'occupent du même travail : on cite Ezy et Ivry-la-Bataille, dans l'Eure, où l'on travaille la corne et l'ivoire ; Bois-le Roi, Mouettes, également dans l'Eure ; Anet, La Chaussée d'Ivry, dans l'Eure-et-Loir ; Crèvecœur et Hermes, dans l'Oise ; Amblény dans l'Aisne ; Tinchebray dans l'Orne ; Aigues-Vives, La Bastide-sur-Lhers, Larroques-d'Olmes, le Peyrat, Vilhac-et-Aiguilhanes, dans l'Ariège ; Sainte-Colombe dans l'Aube, où l'on fait encore le peigne en buis ; Villeneuve-sur-Lot dans le Lot et-Garonne ; Lille, Lyon, etc.

Paris a conservé la spécialité de l'écaille véritable et travaille aussi l'ivoire, le caoutchouc durci, le celluloïd. Reims a envoyé à l'exposition de 1900 de fort beaux spécimens de peignes à chignon en ivoire, sculptés à jour avec très grand soin.

L'Allemagne ne compte pas moins de 95 villes fabriquant le peigne, parmi lesquelles il faut citer Nuremberg, Harburg, Manheim, Spire, Hanovre, Hildesheim, Dresde, Hambourg, Lauterbach, Schramberg, etc.

En Autriche, on fabrique le peigne à Vienne et surtout à Wimpassing.

La Styrie et le Tyrol font aussi le peigne en corne.

La Russie n'a que des fabriques sans importance aux environs de Moscou et à Pétersbourg.

En Italie, Naples travaille encore l'écaille de tortue ; Milan est resté un centre important pour la fabrication des peignes fantaisie pour la coiffure, des décrassoirs et des démêloirs ; on y emploie surtout la corne de bœuf et l'ergot. Des fabriques de quelque importance existent encore à Gênes, à Turin, à Cornigliano.

En Angleterre, de très importants ateliers existent à Aberdeen, à Sheffield, à Londres.

La Suisse a quelques ateliers à Mimisville, à Soleure, à à Vensingen.

Enfin, de très nombreuses fabriques se sont fondées récemment aux Etats-Unis, faisant une redoutable concurrence aux produits français. Mais presque partout l'outillage est défectueux, la force trop coûteuse, la division de travail mal comprise.

A ces deux points de vue, Oyonnax à un avantage incontestable, mais sa suprématie tient à d'autres causes encore : Il y a d'abord l'ancienneté même de l'industrie,

mais il y a surtout la façon dont le travail est fait ici Jusque vers 1840, les moyens de fabrication étaient à peu près partout les mêmes, mais lorsque, grâce aux inventions de modestes ouvriers, Nicod, Humbert, etc., Oyonnax fut en possession d'un outillage perfectionné dont il garda avec soin le secret, la concurrence ne fut plus possible et les nombreux ateliers de Lyon, d'Annecy, de Chambéry, d'Avignon, d'Aix, de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, etc., etc., où se fabriquaient les peignes réclamés par les coiffures locales, durent renoncer à une fabrication qui ne nourrissait plus ses ouvriers. Puis les vieilles modes locales tombèrent, la coiffure devint plus uniforme, les modèles moins nombreux.

Puis, à Oyonnax, on a *socialisé* l'industrie : à part trois ou quatre fabricants qui emploient un certain nombre d'ouvriers, tous les autres travailleurs sont chez eux ; ils ont là leur outillage, leur dynamo ; père, mère, enfants, tout travaille selon ses forces. Le travail est peu fatigant, la machine fait presque tout. Les ouvriers ne dépendent pas d'un patron ; ils sont à leurs pièces, ils travaillent pour plusieurs négociants à la fois, ils ont tout intérêt à faire vite et bien. Ils ont intérêt aussi à chercher des améliorations aux méthodes de travail. Cette façon de procéder met en éveil l'esprit d'initiative de l'ouvrier en même temps qu'elle stimule son courage par l'appât du gain.

Autre cause de succès : la variation infinie des modèles. Sans connaître beaucoup le dessin, l'ouvrier d'Oyonnax a l'instinct de l'ornementation, et chaque jour des modèles nouveaux sortent de ses ateliers ; or, on sait combien est grand le goût du changement en fait de mode, et de

mode féminine en particulier, surtout pour un objet aussi fantaisiste que le peigne.

La main d'œuvre est difficile à évaluer, étant donné les conditions absolument spéciales du travail. Pour les hommes, elle varie, selon les aptitudes, l'habileté et le genre de travail, de trois à six francs par jour. Elle est parfois beaucoup plus élevée. Les femmes peuvent gagner de deux à quatre francs.

On pourrait reprocher à l'ouvrier d'Oyonnax d'être peu économe. Cependant, une Caisse d'épargne cantonale, créée en 1880, avait en dépôt, au 31 décembre 1900 une somme totale de 1.996.137 francs répartie en 2.994 livres et sa fortune personnelle s'élevait à cette date, à 44.135 francs.

Enfin, je dois un mot aux institutions annexes et philanthropiques :.

Oyonnax à cinq sociétés de secours mutuels :

La plus ancienne est la *Société de prévoyance et de secours mutuels d'Oyonnax*, dite *Grande Société*, créée le 27 octobre 1833 par M. Jules Hyacinthe Delacour (1). Elle est spéciale aux hommes et compte aujourd'hui (en 1902) 420 adhérents, dont 70 retraités Son capital est de 140.000 francs, dont 120.000 en fonds libres et 20.000 en fonds aliénés ; elle distribue annuellement 12.000 francs de secours.

La seconde, la *Société des femmes d'Oyonnax*, fondée

---

(1) M. Jules-Hyacinthe Delacour mérite ici une mention toute spéciale pour le zèle qu'il a apporté à l'administration de cette Société dont il fut le président jusqu'en 1875 ainsi que de celle des femmes dont il fut l'initiateur. Adjoint au maire d'Oyonnax pendant de longues années, puis notaire à Echallon où il est

le 20 octobre 1850, par M. Jules Delacour et Mme Clerc-Bataillard, d'abord réunie à celle des hommes, en est maintenant complètement séparée ; elle compte 340 adhérentes dont 32 retraitées ; son capital est de 45,000 francs dont 36,000 de fonds libres et 9,000 de fonds aliénés ; elle distribue chaque année pour 7 à 8,000 francs de secours à ses membres.

La troisième, celle dite des *Aplatisseurs*, ou *Petite Société*, fondée en 1848 par Honoré Jacob, compte aujourd'hui 926 adhérents, plus par conséquent que la *Grande*. Mais son capital n'est que de 62,000 francs environ dont 45.000 en fonds libres et 27,000 à la caisse nationale des retraites ; elle répartit chaque année 14 à 16,000 francs de secours.

La quatrième est celle des *Sapeurs-Pompiers*. La Compagnie des Sapeurs-pompiers d'Oyonnax est fort ancienne mais sa constitution en Société de secours mutuels ne date que de 1894. Elle compte 60 membres et son capital approche 30,000 francs.

Enfin, une cinquième a été fondée le 1er janvier 1899 entre les enfants des Ecoles primaires laïques sous le titre *La Jeunesse prévoyante d'Oyonnax*, et approuvée le 3 mars suivant. Elle comptait, au 31 décembre 1901, 288 adhérents dont 194 garçons et 94 filles. La cotisation de 6

---

mort, on peut dire qu'il a consacré sa vie entière aux Sociétés qu'il a fondées et qu'il fut, en outre, le promoteur de toutes celles de la région pour lesquelles il a publié en 1865, une brochure in-8o de 54 pages, intitulée : *Les Sociétés de secours mutuels dans les campagnes*. Son dévouement lui valut, en 1862, une médaille d'or, mais, ce ne fut là qu'une bien faible récompense, eu égard aux services qu'il a rendus. Nul autre que lui ne mérite mieux un souvenir de la part de ses concitoyens et cette petite note lui était bien due.

francs 25 par an a permis jusqu'à présent de distribuer de 3 à 400 francs de secours par an à ses adhérents et de constituer un capital disponible de 1.150 francs, sans compter les 247 livrets individuels de la caisse des retraites qui sont entre les mains de ses jeunes adhérents. Cette association en dehors des secours qu'elle distribue à ses membres et de la retraite qu'elle leur assure, a un but plus élevé : développer chez les enfants de nos écoles laïques, les idées de solidarité et de fraternité qui seront, la base de la Société de demain.

Une *Chambre syndicale des fabricants de peignes* qui compte actuellement cent cinquante adhérents et une *chambre ouvriere* de trois cents membres veillent aux intérêts des uns et des autres.

Il existe ici deux Sociétés musicales, une fanfare, la *Lyre industrielle*, et une Société chorale, les *Enfants de la Bretouze*, une Société de gymnastique, les *Enfants du Devoir*, etc.

L'instruction n'y est point négligée. Pour les jeunes filles une école communale à six classes ; pour les garçons une école primaire qui compte sept classes et une école primaire supérieure et professionnelle avec comme annexe une école municipale de dessin ; une école maternelle pour les petits enfants des deux sexes, concourent à faire des Oyonnaxiens, une population instruite ouverte à tous les progrès.

Une bibliothèque populaire créée en 1883, compte aujourd'hui 4,000 volumes et permet à chacun, moyennant une faible cotisation d'occuper intelligemment ses loisirs. Elle a une centaine d'abonnés et prête en moyenne 1.500 à 1.600 volumes par an.

On vient enfin de créer un hôpital qui servira en même temps d'asile de vieillards, où 42 lits sont à la disposition des ouvriers malades ou que la vieillesse et les infirmités, mettent hors d'état de subvenir à leurs besoins.

Je ne saurais terminer cette notice sur la ville d'Oyonnax et son industrie, sans adresser mes plus sincères remerciements à mes nombreux collaborateurs. En premier lieu, je dois citer M. Louis Bollé, adjoint au maire et Président de la Chambre syndicale des fabricants de peignes, qui m'a fourni un nombre considérable de documents ; mais je ne dois pas oublier non plus MM. Ferdinand Bonaz, conseiller d'arrondissement, Lucien Verdet, ancien Maire, Convert, Hector Hugon, et tant d'autres dont les renseignements m'ont été de la plus grande utilité.

E. Dubois.

Oyonnax, 22 mars 1902.

LES CAVEAUX DE BROU

(1900-1902)

Depuis une vingtaine d'années, des travaux de réfection et de conservation sont exécutés à l'église de Brou. A l'heure actuelle, 500,000 francs ont été employés à cette restauration par le ministère des Beaux-Arts et des Cultes. On nous a même insinué que l'inspirateur éloigné et discret de ces mesures, dont l'urgence frappait tous les yeux, n'était autre que M. le Supérieur du Grand-Séminaire. Je n'en serais pas surpris et nul ne le sera parmi ceux qui connaissent sa pensée intime ; il a voué à Brou une sorte de culte, et consacre à le glorifier les ardeurs de son âme d'artiste et d'érudit.

Sous la direction de l'architecte, M. Ferret, à laquelle, d'ailleurs, correspond, de la manière la plus intelligente, l'expérience de M. Chanut, entrepreneur des travaux, le monument funèbre de Marguerite d'Autriche s'est paré d'un reflet de jeunesse et de grand air, que de mémoire d'homme on ne lui connaissait plus.

Architecture, sculpture, vitraux, toiture, dallage, tout a été remanié. Partout où se montraient des défectuosités non pas d'art, mais de retouche, de l'incorrection, de l'usure, on a savamment porté la main. Il n'est pas jusqu'aux abords de l'église qui, dégagés de leurs barraquements provisoires, menaçant de devenir définitifs, de leurs dépôts de décombres, des matériaux de toute nature,

un peu jetés au hasard par les précédents restaurateurs, des herbes folles qui transformaient l'esplanade en une steppe aride, n'aient repris l'aspect le plus heureux. La physionomie générale de l'édifice y gagne ; sa valeur artistique est mieux mise en relief, et les visiteurs s'en retournent plus favorablement impressionnés.

Depuis deux ans, l'activité des travaux s'était spécialement reportée à l'intérieur. Le carrelage du chœur et des chapelles, dont l'usure était fort avancée, a été réparé. Pendant le dépavage, les ouvriers mirent à nu les dalles qui fermaient l'entrée des caveaux. Puisque les circonstances s'y prêtaient, y invitaient même, il fallait en profiter; on y opéra une descente.

L'inspection s'est étendue à tous les tombeaux. Ce sont les résultats de ces visites, dont la dernière date de quelques jours à peine, qui sont brièvement rapportés ici.

C'est pour moi un devoir d'ajouter qu'à part celle des Gorrevod, je n'ai pas eu l'avantage de pénètrer dans ces sépultures. En écrivant ces lignes, je ne fais, pour ainsi dire, que mettre un peu d'ordre dans des notes dont je ne suis pas l'auteur. Ces notes, prises sur les lieux, soigneusement tenues au courant des divers détails, des moindres incidents qui ont accompagné l'ouverture des tombes, appartiennent à M. le Supérieur de Brou. Il ne songeait, en les confiant au papier, qu'à sa satisfaction personnelle. Mais, pressé par M. le Président de la Société d'Emulation d'en faire part aux lecteurs des Annales, et empêché, par ses multiples occupations de tous les jours, d'y mettre la dernière main, il a bien voulu me les communiquer.

On verra, par la suite, si j'en ai avantageusement tiré parti.

Ceci dit, en manière de préambule, nous entrons en matière.

L'église de Brou renferme sept caveaux. L'ordre à suivre est tracé par la situation même qu'ils occupent, ceux du chœur d'abord, puis ceux des chapelles. A l'égard des sépultures du chœur, leur rang doit dépendre de l'importance que chacun paraît revêtir.

I. — Caveau ducal

La sépulture princière est située sous le mausolée de Philibert-le Beau.

L'entrée s'ouvre à deux mètres en avant du monument.

Un escalier de douze marches y conduit.

Il est voûté et a la forme d'un carré long d'environ 3 m. 20 sur 2 mètres.

La description, qu'en fait le procès-verbal du 1er décembre 1856, démontre l'intention bien arrêtée de n'admettre, dans son enceinte, que les trois personnages qui ont contribué à l'édification de Brou.

Il fut découvert, le 17 septembre 1856, par M. Eugène Chanut, qui conduisait déjà les restaurations effectuées à l'église à cette époque.

Divers sondages, dirigés par M. Dupasquier, architecte diocésain, n'avaient pas donné de résultat. On allait abandonner les recherches lorsque M. Chanut, pendant les courts instants que dura le déjeuner de l'architecte, essaya un dernier effort. Cette tentative extrême, jetée comme un défi au sort, eut un plein succès.

Le caveau fut ouvert le soir même. On constata purement la présence des corps. Une commission était aussitôt désignée par la préfecture, chargée d'en faire la reconnaissance officielle et de pourvoir à tout ce qu'allaient exiger les conjonctures présentes. Elle recueillit les restes des deux princesses, qu'elle plaça dans des cercueils provisoires, fit préparer de nouveaux cercueils pour la sépulture définitive, enfin, elle organisa, en l'honneur des illustres défunts, un service commémoratif, qui fut célébré le 1er décembre suivant. Ces premiers devoirs accomplis, les trois châsses furent transférées dans un des caveaux latéraux, pour attendre que fut achevée la transformation décorative, qu'on se proposait d'effectuer à leur funèbre réduit.

Le détail de ces différentes opérations se trouve consigné au procès-verbal que rédigea Jules Baux, secrétaire de la commission et archiviste départemental, à cette même date du 1er décembre 1856 (1).

Les restaurations exécutées au caveau ducal en firent une sépulture digne de ses hôtes. Elles sont décrites en une langue très précise, dans un second procès-verbal de la même main, du 5 juillet 1858. La pièce est difficile à se procurer ; on me permettra d'en détacher les lignes suivantes; elles appartiennent à notre sujet.

« La commission a constaté, en premier lieu, que les murs du caveau ducal, après avoir été piqués et débarrasssés du vieil enduit, ont été recouverts de ciment hydraulique. Au carrelage primitif a été substitué un pavage alterné en pierre polie et marbre, posé sur béton

(1) Cf. Procès-verbal, *apud* Comte de Quinsonnas, *Marguerite d'Autriche*, II, 149 et seqq.

de dix centimètres d'épaisseur. Des plinthes en pierre, portant moulures, ont été fixées, à la base des murs, sur les quatre faces du caveau, à l'aide de goujons en bronze, dont la tête figure une marguerite.

« Pour remédier efficacement à l'humidité qui avait détérioré les murs du caveau, on les a recouverts en entier, y compris la voûte, d'une peinture à l'huile, appliquée sur une préparation d'huile bouillante, mélangée de cire. Les anciennes inscriptions commémoratives de la date du décès de chacun des trois personnages qui occupent le caveau, lesquelles étaient primitivement tracées au charbon, ont été reproduites sur la frise placée à la naissance de la voûte. A partir de la frise jusqu'au sol du caveau, l'espace est occupé, sur les quatre faces, par une peinture à l'huile, simulant une tenture de damas.

« Une table en pierre, reposant sur douze colonnettes également en pierre, et composée de trois blocs réunis, celui du centre portant sur les deux autres, mesurant, dans son ensemble, deux mètres quarante centimètres de longueur sur un mètre soixante de largeur, a été destinée à recevoir les cercueils en plomb, dont les axes se trouveront dans la même direction que les anciens, c'est-à-dire que la face des défunts sera tournée vers l'autel.

« Au-dessus de la frise, en regard de chacun des trois cercueils, se trouvent placées les armoiries des illustres personnages qui les occupent (1). »

Le caveau ainsi approprié et décoré, la commission se réunit, une dernière fois, le 5 juillet 1858, à l'église de Brou.

---

(1) V. procès-verbal du 5 juillet 1858, *op. cit.*, II. 257 et seqq.

Elle vérifia l'identité des corps des deux princesses, reconstitués anatomatiquement, et fit déposer les cercueils, dûment refermés, dans deux châsses de plomb qui offraient, pour l'avenir, toutes les garanties désirables de solidité et de durée.

Le cercueil de Philibert-le-Beau, sur lequel l'altération n'avait pas eu de prise, demeurait intact. Par surcroît de précaution, il fut placé dans une caisse en plomb, qu'on laissa sans couvercle, de telle sorte que restassent apparentes la face supérieure et l'inscription de la bière primitive.

A dix heures, commença la cérémonie solennelle de réinhumation, en présence du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, de Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, et de Mgr de Langalerie, évêque de Belley. Après les prières de l'absoute, on descendit les trois cercueils dans le tombeau ducal, qui fut immédiatement fermé et scellé.

La réfection du pavé avait dissimulé l'entrée du souterrain.

Le dépavage du chœur, en juillet 1900, en remit les dalles au jour. On crut devoir saisir le prétexte ainsi offert d'opérer, derechef, l'ouverture du caveau, pour juger de l'efficacité des précautions prises contre l'humidité, voir comment se comportaient les peintures murales, les inscriptions, les nouvelles châsses. On convint que le lundi 23 juillet, à 5 heures du soir, il serait procédé, après la fermeture des portes de l'église, à ce travail d'examen. A l'heure fixée, M. Bertrand, secrétaire général de la préfecture, représentant M. le Préfet, empêché, M. le chanoine Perretant, Supérieur du Grand Séminaire, assisté de M. Chamotton, économe, M. Fer-

ret, architecte départemental et diocésain, assisté de M. Chanut, entrepreneur, M. le Juge de paix de Bourg, et M. le docteur Passerat, président de la Société d'Emulation, étaient réunis à Brou. Les ouvriers enlevèrent les dalles après avoir brisé le scellement, et la délégation descendit au caveau.

Demeuré sec, il était d'une remarquable conservation. Pas la moindre altération. On admira l'intégrité des peintures, elles gardaient encore la fraîcheur et le brillant coloris des premiers jours. Les cercueils ont la forme et la disposition indiquées au procès-verbal précité, et les deux urnes en terre cuite, de forme antique, qu'il mentionne, furent retrouvées, avec leurs couvercles scellés, aux pieds des princesses.

La visite dura vingt à vingt-cinq minutes. Les personnes présentes se retirèrent ensuite, sauf « M. le Supérieur du Séminaire qui, assisté de quelques séminaristes, heureux de se trouver là en cette circonstance si intéressante et si pleine d'émotions, se mit à genoux près des cercueils et récita lentement quelques-unes des prières de l'absoute pour les défunts » (1).

On remonta en silence.

Les ouvriers replacèrent les dalles qui furent de nouveau scellées.

Le lendemain, mardi 24, le carrelage était rétabli, et la mort, dont on avait quelques instants troublé le silence, reprenait possession du tombeau.

« Cette visite, concluent nos Notes, aura non seulement satisfait une légitime curiosité, mais augmenté encore l'intérêt que nous portons à ces tombes vénéra-

(1) *Notes.*

bles, à la piété avec laquelle nous prions pour ces illustres défunts, à la religion et à l'intelligente munificence desquels notre pays est redevable de son plus beau monument » (1).

Plusieurs sentences, rappelant la puissance irrésistible de la mort, la brièveté du temps, étaient tracées jadis sur l'enduit de chaux qui recouvrait les parois du tombeau (2). On ne les a pas recueillies.

Antérieurement à 1856, personne n'avait encore pénétré dans le caveau des princes. On en soupçonnait l'existence, mais on ignorait son emplacement. « C'était, suivant la belle expression du chevalier Bard, une lettre close, dont, jusqu'à présent, le secret et le sceau avaient été respectés et par les souverains et par les sujets » (3).

II. — Caveau latéral. — Côté Sud

On était fixé sur la situation de ce souterrain. Il en est parlé dans les deux procès-verbaux de 1856 et 1858, mais les préoccupations, dont fut l'objet le caveau princier, le relèguèrent à l'arrière-plan. Sa première découverte remonte à la même date.

Il est creusé sous la partie centrale du chœur et du côté droit, c'est-à-dire au midi de l'axe principal.

L'orifice de la descente s'ouvre entre les mausolées de Philibert et de Marguerite de Bourbon, presque à la hauteur de la première stalle basse.

On y arrive par un escalier, placé en sens inverse de

(1) *Notes.*

(2) Procès-verbal du 1er décembre 1856.

(3) Comte de Quinsonnas, *Marguerite d'Autriche,* II. 6.

l'escalier du caveau ducal, je veux dire que sa direction va de l'autel contre la nef, tandis que la direction de ce dernier va de la nef vers l'autel.

Les marches sont bien aménagées et d'un bon travail.

Il était vide lorsqu'on en fit l'ouverture en 1856 et il ne paraît pas qu'il ait jamais servi aux inhumations.

Ses dimensions sont, approximativement, celles du caveau des princes : 3 m. 30 de longueur, 2 m. 70 de largeur et 2 m. 20 sous voûte.

On remarque quelques inscriptions à l'intérieur. Leur tracé démontre qu'elles datent de la construction du caveau.

Sur la paroi du mur occidental, en regard de l'escalier de descente, on lit : MORS O^NIA^ DOMAT, et au-dessus : IHS, dont les deux parois latérales offrent une répétition absolument identique, par conséquent de la même main.

Aux quatre angles, est inscrite au charbon et en caractères de grande dimension la date : 1527 et, sur le linteau de la porte d'entrée, en capitales romaines : PREMIER IOVR DE MAY.

Au sujet de ce millésime et du quantième, deux hypothèses sont en présence.

Peut-être se réfèrent-ils à l'achèvement du caveau. A cette époque, le chœur était terminé. Les caveaux devaient l'être, puisqu'on commençait à construire les mausolées supérieurs.

Il serait possible, d'autre part, de les rapporter à la translation des restes de Philibert et de Marguerite de Bourbon, qui dut avoir lieu vers ce temps. Déposés dans le petit caveau spécial de l'église Saint-Pierre, dont la démolition s'imposait, ils en furent retirés à cette épo-

que et transférés dans une des chambres souterraines de la nouvelle église. Ce ne fut pas, assurément, dans le caveau central ; le respect dû à la mort s'y opposait. On travaillait, au-dessus, au monument de Philibert-le-Beau.

Ce caveau latéral abrita les trois corps princiers pendant les deux années, que durèrent les travaux exécutés au tombeau ducal, du 2 décembre 1856 au 4 juillet 1858.

Après les cérémonies de la réinhumation, les restes des châsses des princesses, les chevalets de fer qui les supportaient et les divers débris, que leur détérioration et leur vétusté avaient mis hors de service, furent renfermées dans des caisses et confiés à la garde de ce souterrain (1).

Leur présence y a été reconnue en juillet 1900.

Le caveau n'a éprouvé aucune dégradation ; rien ne le souille. C'est dire qu'il se trouve en parfait état.

III. — Caveau latéral. — Côté Nord

Dans une situation, analogue à celle du caveau méridional, se trouve, au côté nord, un second caveau.

A l'enlèvement de l'ancien carrelage, on fut surpris de voir apparaître de grandes dalles de pierre, dans la partie du chœur qui sépare le tombeau de Philibert de celui de Marguerite d'Autriche, et un peu en aval, du côté des stalles. N'y avait-il pas là un autre caveau, sur lequel auraient passé, sans en soupçonner l'existence, toutes les recherches antérieures ?

Les dalles avaient été murées avec soin et scellées.

(1) Procès-verbal du 5 juillet 1858.

L'intérêt n'en était que mieux stimulé. On décida de s'assurer quelle était la nature de leur secret. Le déplacement fut résolu.

On aperçut alors un bel escalier, de construction solide, et dirigé, ainsi qu'on l'a vu au côté méridional, en sens inverse de l'escalier du caveau des princes. Effectivement, il donnait accès dans un troisième caveau.

Cette chambre funéraire est identique à la précédente comme disposition, forme et dimension.

Elle ne paraît pas avoir été ouverte « depuis sa construction (1), tant elle est encore dans un état parfait de fraîcheur, sans aucun objet ni débris et même sans poussière. On y respirait à l'aise et sans être incommodé par aucune odeur » (2).

Aucune sorte d'inscriptions sur ses parois.

L'inspection terminée, les dalles furent ramenées sur l'entrée et on pratiqua un nouveau scellement. De même que celle des deux souterrains qui précèdent, l'ouverture disparut sous le pavé neuf, mais il suffit de frapper le sol avec un instrument un peu lourd pour entendre un bruit, dont l'écho, bien que sans grande sonorité, révèle la place d'une cavité large et profonde.

Les deux caveaux supplémentaires étaient éventuellement destinés, dans la pensée de la fondatrice, à la sépulture des princes et des princesses de la maison de Savoie, s'il arrivait qu'ils décédassent en Bresse ou voulussent être inhumés à Brou.

La prééminence, et qui donc en contesterait la conve-

(1) Des témoignages, absolument dignes de foi, m'assurent cependant, au dernier moment, que ce caveau fut visité en 1857.

(2) *Notes.*

nance et le droit, était néanmoins réservée aux trois personnages dont Brou fut, en quelque sorte, la pensée commune. On les construisit en arrière du souterrain principal, qui demeurait seul au premier rang, devant l'autel.

Cependant, aucun cercueil princier n'y fut déposé dans la suite.

Depuis la mort de Marguerite d'Autriche, l'autorité de la maison de Savoie ne fut guère effective en nos contrées.

La conquête de François Ier et son occupation, pendant vingt-deux ans, de tous les pays savoyards en deça des Monts, en lui faisant entrevoir, comme une éventualité à courte échéance, la domination définitive de la France sur ces provinces, la rejetèrent par delà les Alpes, où elle avait de larges compensations en perspective.

Aucune détérioration n'a été remarquée, dans ces deux chambres sépulcrales, sur l'enduit de chaux qui revêt les murs ; en revanche, dans le caveau ducal, des exfoliations s'étaient produites par places d'assez grande étendue. Le comte de Quinsonnas en recherche les causes. Il les voit dans l'humidité, peut-être les infiltrations qu'ont pu déterminer, accidentellement, des pluies d'une extraordinaire intensité (1).

Mais le sol environnant est très sain ; d'ailleurs, le même phénomène aurait dû se produire dans les caveaux voisins.

Il ne faut pas considérer les exfoliations comme un résultat purement mécanique, à la façon d'une plaque de mortier qui s'humecte et tombe ; elles sont dues à une action chimique où le sel de nitre joue le principal rôle.

---

(1) *Marguerite d'Autriche*, II. pp. 15 et 16.

Ce phénomène, indice certain de la présence de substances azotées, ne s'observe que dans les lieux où des matières organiques animales sont en voie de putréfaction.

Brou, on le sait, est bâtie sur l'emplacement d'un ancien cimetière ; on peut donc légitimement supposer une saturation préalable du sous-sol. Il convient, néanmoins, avec beaucoup plus de vraisemblance, d'attribuer l'accident en question aux divers éléments, rendus libres par la décomposition des corps, qui s'opérait lentement à l'intérieur du tombeau.

IV. — Caveau conventuel. — Côté Sud.

Au fond du chœur, les caveaux reprennent une allure normale. Le couloir d'accès est situé du côté de la nef. On n'avait jamais eu le moindre doute sur leur existence ; les dalles, qui les tenaient clos, étaient maintenues à fleur du pavé.

Le souterrain méridional, dont nous parlons en premier lieu, présente des dimensions peu différentes de celles, que nous avons reconnues, dans les caveaux plus élevés du chœur. Nous trouvons : 3 m. 25 en longueur, 2 m. 70 en largeur, et 2 m. 20 de hauteur. Il est maçonné et voûté ; l'arc surbaissé a été adopté pour la courbe de la voûte.

Le placage de mortier, qui recouvre les murs, a été appliqué avec un soin particulier ; il s'est conservé en très bon état.

L'aire est revêtue d'un pavé en briques. Les briques offrent la forme commune du rectangle allongé, dans le rapport de 0,10 à 0,22 centimètres.

Le couloir de descente renferme un escalier de douze marches.

C'était par mesure préventive, qu'on en tenait l'ouverture libre au ras du sol. Destiné à la sépulture des anciens religieux, il devait être ouvert à des intervalles plus ou moins rapprochés, il importait, en conséquence, d'éviter les démolitions et les réfections réitérées du carrelage, dans cette partie du chœur.

C'est dans ce caveau, en effet, et dans le caveau voisin que furent ensevelis les Augustins, pendant les trois siècles de leur présence au couvent de Brou.

Il contient une quantité considérable d'ossements.

A leur conservation, dont les degrés sont fort divers, les uns presque friables, les autres durs et résistants, nous conjecturons que, dès les débuts du monastère, on dut inhumer dans ce caveau.

Les derniers religieux qui, sur la fin du XVIIIe siècle, y reçurent la sépulture, sont demeurés à peu près intacts.

Nous devons à cette circonstance quelques observations suggestives qu'on lira avec intérêt.

L'inhumation des religieux avait lieu sans cercueil. Pas même de linceul pour envelopper le cadavre. Les corps étaient, tout uniment, déposés sur le pavé dans leurs vêtements monastiques. La tête reposait, en guise de chevet, tantôt sur une tuile, tantôt sur une brique qui la soulevait légèrement, et donnait au défunt l'apparence du sommeil. Les mains étaient jointes ou les bras croisés sur la poitrine.

L'orientation des corps est caractéristique. Ici, ils regardent l'autel. Cet usage, en vigueur dans l'Eglise dès les temps les plus reculés, indique la sépulture du chré-

tien, que n'a pas marqué l'onction sacerdotale. Ce caveau, placé au côté droit de l'église, le côté de l'épître, le moins noble, par conséquent, suivant les prescriptions rituéliques, étaient affecté à l'inhumation des Frères et des Associés du Couvent.

Au fond, contre la paroi orientale du souterrain, se trouvaient amoncelés des débris. Quelques-uns parurent être des chaussures, et on crut, de prime abord, pouvoir les identifier avec des souliers. Cependant, les Augustins de France, établis à Brou, vers 1660, étant déchaussés, ne devaient pas être pourvus de ce genre de vêtement.

Au cours d'une deuxième visite, une observation plus attentive découvrit à M. le Supérieur que plusieurs de ces effets étaient, en réalité, des sandales plates et sans talons, mais qu'on ne pouvait s'empêcher de voir dans les autres, et c'était le plus grand nombre, des souliers véritables, bien que de forme un peu primitive.

Ces chaussures furent portées par les religieux Augustins de la province de Lombardie, qui reposent dans ce tombeau ; elles sont antérieures au milieu du XVIIe siècle.

Une dernière remarque. M. le Dr Passerat a examiné, au point de vue ostéologique, les restes que ce caveau renferme. Or, de son examen, il est résulté ce fait, que les crânes, tibias, fémurs et les divers ossements composant la charpente humaine sont, assez souvent, de grande taille. Ils tendraient à montrer, dans ces dépouilles, des hommes d'une stature supérieure à la moyenne de nos jours.

V. — Caveau conventuel. — Côté Nord.

Ainsi que la chambre sépulcrale d'où nous venons de sortir, ce caveau n'était ignoré de personne et ne pouvait l'être, une pierre en indiquait pareillement l'entrée ; mais combien rares, où plutôt combien vivaient encore des personnes admises, il y aura bientôt un demi-siècle, à y pénétrer.

Son identité avec le tombeau sud est complète ; il n'en est d'ailleurs séparé que par un mur de 80 centimètres d'épaisseur.

Les proportions, la voûte, les murs, le carrelage n'en diffèrent sous aucun aspect.

L'escalier, qui y conduit, est contigü à l'escalier voisin, mais il en reste indépendant. Il se compose d'un nombre de marches égal.

On a donné le même soin au revêtement des murs et le temps semble s'être particulièrement complu à en respecter la couche.

Il était semblablement réservé, avons-nous dit, à la sépulture des Augustins de Brou.

Toutefois, on est frappé d'une chose lorsqu'on y descend, après avoir visité le caveau parallèle. Si le mode d'inhumation n'a pas varié, il en est différemment de la position des corps. Ils sont tous placés à l'opposé de ce que nous avons observé d'autre part. La tête, du côté de l'autel, et les pieds, vers l'entrée, ils font face au peuple.

C'est le mode de sépulture, usité de tout temps, en l'honneur du prêtre, dans la liturgie catholique. Ce caveau n'a reçu en dépôt, dans son enceinte, que les religieux Augustins élevés à la dignité du sacerdoce.

Il renferme une quantité d'ossements, à peu près égale à celle qu'on rencontre dans l'autre tombeau.

Les mêmes observations, qui ont marqué la descente dans ce dernier, retrouvent leur application ici ; quant aux résultats, nous n'avons pas de divergence à enregistrer.

Un jeune cercueil a été, presque récemment, déposé dans ce souterrain. Il est supporté par deux tréteaux, bien conservé, et on voit, au-dessus, un bouquet de fleurs artificielles retenues par un ruban blanc. Il contient le corps d'un enfant de M. de Lapeyrouse, ancien préfet de l'Ain.

Henri, de son prénom, était né de Léonce-Léonard de Bonfils-Lablerie, comte Rochon de Lapeyrouse, et de Marie-Hélène Charlotte de Montholon-Semonville, son épouse.

Il avait vu le jour à Montpellier, le 17 août 1848, et mourut à Bourg, le 26 février 1851.

M. de Lapeyrouse occupait alors la préfecture de l'Ain ; peu de temps après le décès de son fils, il fut appelé à la préfecture du Doubs.

La mort avait frappé à coups redoublés dans cette maison. Il ne restait plus de place libre dans le caveau de famille, lorsque ce nouveau deuil vint l'éprouver. M. Charassin, maire de Bourg, proposa de faire l'inhumation dans un des tombeaux de Brou ; M. de Lapeyrouse accueillit, avec reconnaissance, cette offre, qui était un hommage et une consolation à sa douleur.

L'autorité supérieure donna son assentiment.

De son côté, l'autorité ecclésiastique s'associa au projet. Tout fut décidé avec son approbation et le concours du Supérieur du Grand Séminaire, le vénérable M. Perrodin (1).

---

(1) Mme de Lapeyrouse. *Lettre datée d'Aix en Provence*, juillet 1900. Renseignements obtenus par l'intermédiaire de M. l'abbé Faivre, ami de la famille, et aumônier de la Providence, dont nous avons à regretter la mort récente.

Mme de Lapeyrouse ajoute : Je ne puis pas comprendre com-

Si, à ce moment, l'on eut fait l'observation, que nous avons consignée tout à l'heure, sur l'affectation spéciale de ce souterrain, ce n'est pas dans le caveau nord, mais dans le caveau contigu que l'on eut transféré le cercueil.

L'analogie de plan, de dimension et de construction, que présentent les deux tombeaux conventuels, avec les caveaux latéraux du chœur, est de nature à faire conjecturer qu'ils sont contemporains. Les uns et les autres ont leur origine associée à la fondation de l'église.

La reconnaissance et les multiples constations, qui l'ont accompagnée, eurent lieu au mois de juillet 1900.

Les raisons qui exigeaient la mise en évidence de l'orifice de ces caveaux ne subsistant plus, les pierres ont été replacées en contre-bas du sol, et le carrelage, ramené sur leur plan, le recouvre dans son entier.

Les deux entrées sont ainsi cachées sous les briques. Rien n'indiquera dorénavant leur situation exacte. Il est bon de se souvenir qu'elles se trouvent dans l'axe du chœur, à 1 mètre 80 de la porte du jubé et à la hauteur des deux *premières stalles basses*.

---

ment le cercueil n'a pas une plaque indicative. Elle est peut-être déclouée, et on pourrait la retrouver dans la poussière du caveau... « Il y a quelques années, mon mari a reçu de M. le Préfet de l'Ain une lettre, pour l'informer qu'on allait murer le caveau des princes de Savoie, en l'église de Brou, et nous demander si notre intention était d'y laisser notre petit ange La réponse a été affirmative. La minute de cette lettre doit se trouver dans les cartons du cabinet du Préfet... »

La méprise de Mme de Lapeyrouse sur l'endroit précis de l'inhumation de son fils, est bien excusable à cinquante ans de distance.

VI. — Caveau de Montécut.

A proprement parler, c'est le tombeau de l'abbé Antoine de Montécut, *de Montécuto*.

Il est excavé sous la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, l'oratoire situé à droite du jubé et au-dessus du transept méridional.

Antoine de Montécut jouit d'un grand crédit auprès de Marguerite d'Autriche. Il était son confesseur. Il fut également son conseiller intime, et, en toutes circonstances, elle lui témoigna la confiance la plus entière comme la plus méritée.

De la part de la princesse, ce fut une faveur insigne que la concession, faite au digne prélat, de construire une chapelle et un caveau funèbre dans son église (1).

Antoine de Montécut garda toujours une dévotion spéciale à N.-D. des Sept-Douleurs ; il dédia, sous ce vocable, la chapelle de sa fondation.

Si nous en croyons le rapport des anciens guides, le caveau aurait été ouvert à la fin du XVIIe siècle, et on aurait trouvé le corps de l'aumônier de Marguerite encore entier.

Aucune raison n'autorise à mettre en doute l'existence du fait. On peut, dès lors, conjecturer, et c'est l'avis de M. le Supérieur de Brou, que l'ouverture en fut effectuée à la prise de possession du couvent par les Augus-

---

(1) La concession est de 1516. (Mst anonyme : *Description historique de la belle Eglise et du Couvent royal de Brou.)*

La chapelle fut dotée, par le fondateur, de ses droits sur le quart des fours de la ville de Bourg, et sur quelques bois taillis, par lui acquis des chanoines de Notre-Dame (*Ibid.)*

tins Déchaussés de France. En effet, dès leur installation au monastère, ils exécutèrent des réparations à la chapelle de Montécut ; elle avait particulièrement souffert de la chute des blocs de pierre, qui couronnaient la tour.

Aucune autre mention du caveau ne se rencontre dans les publications, ni dans les documents d'archives se rapportant à Brou.

On devait le présumer inviolé. Mais, en quel état se trouvait, après bientôt quatre siècles, de 1532 à 1902, la dépouille mortelle de l'abbé de Montécut? La question pouvait se poser et il était naturel d'en chercher la réponse.

Ce fut vers les premiers jours de janvier de la présente année 1902, que les ouvriers attaquèrent, en vue de sa réfection, le carrelage de la chapelle des Sept-Douleurs. On leur fit exécuter plusieurs sondages. Les recherches ne furent pas longues ; l'entrée du souterrain se montra presqu'aussitôt, et on se mit en mesure de procéder à la reconnaissance des restes qu'il devait abriter.

« Or, ici encore, nous avons eu la triste déception de trouver une sépulture violée, un cercueil brisé, les planches jetées en désordre, les ossements, en partie au moins, déplacés, et la tête séparée du corps. Evidemment, cette sépulture a été violée, au temps de la Révolution, et dans des intentions cupides et coupables. Peut être même, l'impiété a t-elle présidé à cet outrage, et poussé ses auteurs à bouleverser ces dépouilles vénérables (1.) »

On sait qu'Antoine de Montécut tint en commende l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, de 1517 jusqu'à sa mort (1532) (2).

---

(1) *Notes.*

(2) « Il en fit bâtir le clocher », déclare une note manuscrite des *Archives de l'Ain,* transcrite par M. le Supérieur.

Malgré la profanation dont le corps a été victime, il demeure parfaitement reconnaissable encore au costume religieux qu'il portait, et dans lequel il fut enseveli. Sa robe a la forme du vêtement bénédictin, et la ceinture de cuir, qui a résisté à la décomposition, ainsi que l'agrafe, qui la retenait, ne diffèrent en aucune façon des agrafe et ceinture, dont les religieux bénédictins font usage encore aujourd'hui.

On ne remarque pas d'altération très sensible dans les ossements.

Le corps paraît avoir été de grande taille ; la tête était forte et d'un profil régulier.

Il occupe le côté gauche du caveau, c'est-à-dire comparativement à l'autel, le côté de l'évangile, qui est réputé la place la plus honorable

Cas extrêmement rare, nous surprenons ici en défaut l'orientation du corps. Le défunt regarde l'autel. Cette dérogation à la règle commune mérite d'être considérée comme un acte d'amour envers la Vierge souffrante, qu'il avait tant servie, au cours de sa carrière sacerdotale. Il semble contempler le monument élevé par lui en son honneur.

Le caveau contient un second cercueil.

Aucun document ne rappelle cette deuxième inhumation.

Quel en est l'hôte?

Il n'y a pas intrusion ; il convient de le supposer. Pour être admis à partager la sépulture du fondateur de la chapelle, le défunt y avait assurément des droits.

L'abbé de Montécut demeurait habituellement en Flandre, « et, dit la Note manuscrite précitée des Archives, audit Besançon avait un certain vicaire et procureur

de toutes ses affaires et négoces, nommé Nicolas Dupont. » C'était son neveu, prêtre et chanoine de Notre-Dame de Bourg.

Il en est parlé par M. le Supérieur du Grand Séminaire dans le *Guide-Express*, dans la *Vie de Saint-Nicolas Tolentin*.

Selon que la presse des affaires exigeait sa présence ici ou là, le chanoine Dupont résidait alternativement à Besançon et à Bourg.

Chaque fois qu'il venait en Bresse, l'abbé de Montécut descendait chez lui. Il y mourut, en juin 1532, lorsqu'il vint à Bourg assister aux funérailles de l'archiduchesse.

Le neveu dut pourvoir aux obsèques de son oncle, et rien ne fut fait que par ses ordres.

Dans ce même tombeau, où il rendait les derniers devoirs à celui qui l'avait fondé, il se réserva certainement d'être inhumé à son tour.

Il faut, selon toute vraisemblance, voir dans ce second personnage, le propre neveu d'Antoine de Montécut, le chanoine de Notre-Dame qui, à sa mort, fut transféré dans le caveau de famille.

La date de son décès n'est pas connue.

Le caveau de Montécut est peu spacieux et d'une grande simplicité. La voûte est assez élevée pour qu'on puisse commodément s'y tenir debout. Mais, il n'est pas aménagé, comme le sont les autres, d'un escalier d'accès ; il faut une échelle mobile pour y descendre.

Le tombeau a été refermé. La violation, antérieurement commise, avait causé le bris de la pierre, qui en fermait l'orifice. Une nouvelle dalle lui a été substituée, s'adaptant exactement aux parois du cadre, qui sont taillées en biseau. Elle est maintenue en place par un bon scellement.

Le pavé la recouvre.

L'ouverture se trouve du côté de l'épître, à un mètre environ de l'angle, formé par le mur latéral de l'église et le mur à hauteur d'appui, supportant la balustrade en bois qui clôt la chapelle.

VII. — Caveau des Gorrevod.

Il fait pendant au caveau de l'abbé de Montécut.

La chapelle de Gorrevod, où il est creusé, occupe, au-dessus du transept nord, une situation analogue à la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs au côté droit.

Elle fut construite par les Gorrevod et, dans le principe, dédié à Notre-Dame de Pitié (1) Elle est aujourd'hui sous le vocable du Sacré-Cœur.

La maison de Gorrevod tient un rang élevé, parmi les illustrations nobiliaires de la Bresse.

Guichenon en commence la généalogie à Guy de Gorrevod, dont l'existence, en 1180, lui était affirmée par des chartes, qui sans doute ont péri, mais, « je ne doute pas, ajoute-t-il, qu'il n'y ait des enseignements plus anciens de cette famille, que ceux que j'ai veu, et, peut-estre, qu'avec le temps on les pourra recouvrer (2).

Les honneurs, l'éclat de la fortune, un crédit considérable, les dignités, les charges les plus enviées, les Gorrevod ont réuni, dans leur maison, tout ce qu'une âme chevaleresque peut légitimement ambitionner.

Le XVIe siècle marque l'apogée de leur grandeur.

Le déclin fut court, si toutefois il y eut déclin. Cet

---

(1) L'acte de fondation porte la date du 28 avril 1520. *(Mst anonyme*, p. 100.

(2) *Hist. de Bresse. Pars*, III. 190.

héritage d'honneur a été recueilli, à l'extinction des Gorrevod en 1681, par l'illustre maison de Bauffremont (1).

C'est à Laurent de Gorrevod, que Marguerite fit la concession d'une chapelle à Brou ; il était alors gouverneur de Bresse.

Le vitrail, où Laurent se trouve représenté avec sa femme, Claudine de Rivoire, et les panneaux en pierre, portant sculptées ses armes et sa devise (2), sont seuls, aujourd'hui, à faire revivre, dans cette chapelle, le souvenir de celui qui l'a fondée.

Mais la concession est un fait historiquement acquis. Toutes les monographies, inspirées par le monument de Brou, le rappellent en décrivant la chapelle et son mausolée.

On ne méconnaissait pas l'existence du caveau ; on savait qu'il avait été préparé par Claudine de Rivoire, et qu'elle y fit inhumer le corps de son époux, ramené d'Espagne, où il était décédé.

Guichenon nomme ceux des Gorrevod, que, de science absolument certaine, il savait enterrés à Brou. Le P.

---

(1) Voir aux Pièces justificatives, n° 1, les tables généalogiques établissant la filiation.

(2) Armes : d'azur au chevrons d'or. Devise : *Pour à jamais.* Ajoutons que les Gorrevod portaient : le *casque* d'argent damasquiné d'or, et orné, d'abord, d'un bourrelet d'or et d'azur, à partir de 1522, d'une couronne comtale, et depuis 1623, d'une couronne ducale ; le *cimier,* en tête de licorne d'argent, accornée, crinée et bardée d'or ; les *lambrequins* d'or et d'azur. Ils avaient pour supports deux lions au naturel.

Après 1623, ils entourèrent l'écu, timbré de la couronne ducale, d'un manteau de gueules frangé d'or, doublé d'hermine et sommé de la couronne de Prince du Saint-Empire. (Communication de M. le Prince de Bauffremont.)

Rousselet, dans sa *Description historique*, fait une semblable énumération qui n'est, du reste, qu'un emprunt à Guichenon, mais ni l'un ni l'autre ne parlent du tombeau.

La généralité de ce silence, parmi les auteurs, trahit le fait qu'aucune reconnaissance du caveau funèbre n'avait eu lieu, depuis qu'il s'était fermé sur le dernier comte de Gorrevod enseveli à Brou, Laurent deuxième du nom.

L'incertitude où l'on était sur sa position, son ouverture, sa forme, sa conservation, engagea la direction des travaux, à faire préciser tous ces points, lorsqu'à son tour, la chapelle du Sacré-Cœur dut se prêter à la rénovation de son pavé.

Ce fut en novembre 1901.

La découverte de l'entrée n'offrit pas de difficultés, et, le samedi, 30 novembre, on effectuait l'ouverture de la chambre sépulcrale, en présence de M. le chanoine Perretant, Supérieur du Grand Séminaire, M. l'abbé Alloing, économe, M. Ferret, architecte, assisté de son fils, M. Chanut, entrepreneur, M. le juge de paix de Bourg, délégué par M. le Préfet, et M. Fontenelle, maire de Saint-Trivier-sur-Moignans et vice-président du Conseil général de l'Ain.

L'ignorance, où l'on était sur tout ce qui touchait à cette sépulture, laissait concevoir l'espérance d'en retrouver les corps, sinon, dans leur intégrité, au moins exempts de toute atteinte odieuse.

L'espoir fut déçu.

Tout se trouvait dans le plus grand désordre. Les cercueils avaient été ouverts et brisés, les ossements bouleversés. L'attentat sacrilège était évident. Il remontait aux mauvais jours de 1793.

Au cours de cette période douloureuse, Brou fut, à un moment donné, confié à la garde des agents de la commune. Loin de veiller sur le monument, ces agents infidèles, abusant de leur mandat, dévalisèrent l'église, pillèrent le trésor et vendirent les tableaux, qui ornaient et enrichissaient la grande sacristie. On attribuait à la plupart des tableaux une certaine valeur d'art.

Ils espéraient, sans doute, rencontrer aussi, soit dans les divers caveaux de Brou, soit, spécialement, dans les cercueils des comtes et des comtesses de Gorrevod, des parures ou des objets de prix à voler et à se partager.

Aucune pièce ne nous a jamais, officiellement, présenté les traces d'une visite où d'une profanation de cette nature. La violation dut s'accomplir en secret.

Tour à tour, les membres de la Commission descendirent dans le caveau. Malgré le désordre, ils distinguèrent aisément cinq grands cercueils, l'un à gauche, deux à droite posés l'un sur l'autre, et, au milieu, les planches d'un quatrième et d'un cinquième, jetées pêle-mêle, et recouvrant des ossements dispersés. Ils étaient supportés par deux fortes lames de fer, engagées dans les murs et traversant toute la largeur du caveau à 0,40 centimètres du sol.

Le cercueil de gauche paraissait être le principal. Il était double et massif, et se composait d'une caisse ou auge de plomb, enfermée dans un cerceuil en bois.

Le descellement, les déchirures, dont la cuve de plomb portait encore les marques, montrent l'acharnement, mis par les profanateurs, à l'accomplissement de leur criminelle spoliation.

Une mince couche blanchâtre couvrait le métal ; l'oxy-

dation n'était que très superficielle, car le sol est parfaitement égoutté.

Il renfermait le corps de Laurent de Gorrevod, celui qui porta si haut la fortune de sa maison.

Laurent fut honoré de la confiance de Philibert le Beau. Marguerite d'Autriche lui remit le gouvernement de Bresse. Charles-Quint lui conféra l'ordre de la Toison d'or, le créa grand-maître du palais, et en fit son ministre plénipotentiaire en plusieurs missions difficiles, dont le seigneur de Gorrevod se tira chaque fois avec honneur. Enfin, Charles II de Savoie lui inféoda, en titre de comté, la terre de Pont-de-Vaux.

Il mourut à Barcelonne dans les premiers mois de 1530.

La chapelle de Gorrevod est son œuvre. Elle était destinée à sa propre sépulture et à l'inhumation des siens. Il la fonda de plusieurs messes et offices, aux mêmes intentions.

Le corps avait été embaumé. La voûte du crâne est séparée de la base par un trait de scie.

Le personnage devait être de taille moyenne, mais fortement constitué.

Les ossements sont restés sains ; les chairs, au contraire, décomposées et noircies, malgré l'emploi des aromates, ont donné naissance, par places, à un résidu d'un ton rosâtre (1).

A côté de Laurent de Gorrevod reposaient ses deux femmes, Philiberte de la Palud et Claudine de Rivoire.

---

(1) La galerie de l'Hôtel de Bauffremont, à Paris, possède un portrait de Laurent de Gorrevod ; il est à peu près pareil à à celui du vitrail de Brou (*Communication de M. le Pr. de Bauffromont*).

Philiberte de la Palud, des comtes de Varax, était née de Hugues de la Palud et d'Antoinette de Polignac. Laurent l'avait épousée en premières noces.

Claudine de Rivoire, sa seconde femme, eut pour père Louis de Rivoire, et, pour mère, Marguerite d'Albon, Elle survécut à son époux. « C'est elle qui surveilla la décoration de la chapelle et fit préparer le caveau qui lui était destiné. Près de ce caveau, elle éleva un magnifique tombeau en bronze, sur lequel Laurent de Gorrevod était représenté en une statue de grandeur naturelle, couché entre ses deux femmes, l'une d'elle ayant, à son côté, son petit enfant revêtu d'un maillot. » (1).

Claudine de Rivoire décéda à Besançon, le 28 décembre 1535.

La dépouille des deux femmes a été plus particulièrement maltraitée par les spoliateurs. Les ossements dispersés gisaient confusément à terre. Ils les supposaient plus riches en bijoux.

Au fond du caveau, à gauche, au-dessus du premier cercueil on apercevait, négligemment jetée en travers, une bière d'enfant.

De son mariage, avec Philiberte de la Palud, un fils était né à Laurent de Gorrevod. L'enfant mourut jeune, dit Guichenon, et fut enseveli à Brou (2).

Le corps est délicatement enveloppé dans un épais molleton, au milieu d'un lit d'herbes antiseptiques.

Mieux que les autres, la corruption l'a épargné. La tête est encore couverte de longs cheveux, jaunes et bouclés.

---

(1) *Notes.*

(2) Cet enfant, d'après le *Manuscrit anonyme* de 1711 13, p. 108, était « une fille, née dans le premier mariage de Laurent de Gorrevod et morte dans le berceau. »

La taille est d'un enfant de dix-huit mois.

Les deux cercueils superposés contenaient les restes de Jean et de Laurent II de Gorrevod.

Jean, de la branche cadette de la famille, était issu de Jean, seigneur des Condes, et de Guicharde de Montréal. Petit cousin et le plus proche parent de Laurent, il recueillit l'universalité de sa succession. A son décès, qui arriva le 10 septembre 1544, son cœur fut inhumé dans la chapelle des Gorrevod, en l'église de Pont-de-Vaux, et son corps déposé à Brou (1).

L'extraction du cœur avait été accompagné d'une opération, dont on a retrouvé les vestiges. Des étoupes en avaient pris la place; elles remplissaient la poitrine.

Le défunt devait être de taille moyenne. Il est moins bien conservé que Laurent de Gorrevod, son cousin.

Laurent de Gorrevod, deuxième du nom, et fils aîné du précédent, s'illustra par de nombreux faits d'armes. Il se noya au siège de Genève, en traversant l'Arve (2), un soir qu'il revenait du quartier général du duc de Savoie. On reconnut dix-sept blessures, reçues en divers combats, sur sa personne.

---

(1) Les portraits de Claudine de Rivoire et de Jean de Gorrevod sont, pareillement, conservés à la galerie de l'Hôtel de Bauffremont. *(Communication de M. le Prince de Bauffremont.)*

(2) Le Fier, selon le *Manuscrit annonyme* déjà cité. « Il se noya dans un torrent, en revenant du quartier du duc de Savoie, qu'il accompagnait au siège de Genève, dans le Fier », p. 101. L'auteur s'est très certainement trompé. L'Arve est le seul grand torrent des environs immédiats de Genève ; le Fier coule à 25 kilomètres plus au sud.

On lit, d'autre part, sur le premier registre (en copie) des

La décomposition a poursuivi son œuvre, mais elle a marché moins rapidement ici qu'ailleurs. Çà et là, les os sont recouverts de lambeaux de chair. Le corps était grand et fort. L'ossature présente encore une longueur de 1 mètre 90.

Les cercueils ne portaient ni épitaphe, ni plaque indicative.

La garniture des parties vides se composait de paille, de foin, d'herbes ou de copeaux. Ces matières s'étaient lentement consumées et revêtues d'une teinte brunâtre ; elles tombaient en poussière au moindre contact.

A l'intérieur, les cercueils étaient doublés de cuir de vache. C'était l'usage au XVe et au XVIe siècle. Nous savons qu'une observation analogue fut faite à l'ouverture du caveau ducal, en 1856.

Après avoir pris connaissance de l'état du caveau, la Commission résolut d'adresser un rapport au Ministère des Cultes, et, en attendant la réponse, fit refermer le souterrain.

La réponse du Ministère fut apportée par M. Vaudemer, inspecteur des monuments historiques. Il arriva à Brou, vers la fin de décembre. La décision ministérielle

---

comptes de Pont-de-Vaux de l'année 1582, la note suivante :

« Le treisième jour de septembre, mil cinq cents huictante neuf, jour de mercredy, entre les huict et neuf heures du soir dessédat Messire Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, chevalier de l'Ordre, lequel se précipita en une rivière, près de Genève, son cheval tomba dans un trou sans fonds. Son Altesse ayant une grande armée aux environs dudict Genève et de Gex. Dieu ayt son âme. » Signé : TARDI.

(Communiqué par M. d'Arbois de Jubainville, Archiviste de l'Ain.)

se résumait en deux grandes lignes. Les corps devaient être transférés dans des bières nouvelles, et des réparations allaient être incessamment entreprises au souterrain. L'Etat prenait les dépenses à sa charge, et l'architecte diocésain veillerait à l'exécution des travaux.

A ce moment, M. le Supérieur fit observer qu'il conviendrait, avant de replacer les cercueils dans la chambre sépulcrale, de célébrer un service religieux semblable, toute proportion gardée, à celui qui eut lieu pour les princes fondateurs, lorsqu'ils furent réinhumés en 1858.

Les Gorrevod avaient des titres à cette déférence; d'une part, ils étaient les bienfaiteurs de l'église, du couvent et du pays, de l'autre, les fondations de prières, par eux faites à Brou, avaient été anéanties par la Révolution. Le Séminaire ferait les frais de la cérémonie, mais les pouvoirs publics consentiraient-ils à s'y associer?

La proposition agréa d'abord; elle parut ensuite plutôt contrarier. Les autorités civiles craignirent de se compromettre devant la partie malsaine de l'opinion. On laissa entendre qu'il vaudrait mieux traiter la question sans bruit, et même qu'on verrait, avec plaisir, la maison faire ce qu'elle jugerait convenable, mais d'une façon tout-à-fait privée.

La question se déplaçait; devant ces faux-fuyants les négociations cessèrent. Toutefois, comme nous le dirons tout à l'heure, le projet d'une cérémonie funèbre ne fut pas abandonné.

Après deux mois d'attente, le caveau des Gorrevod se trouvait toujours dans le même état. Non seulement les réparations n'étaient pas commencées, aucun ordre n'avait même été donné.

Quelle influence néfaste, sans respect pour la mort, s'était jetée en travers des résolutions premières?

Tout le monde la devine, mais déclarons que nous ne la connaissons pas. Les Gorrevod durent modérer leur luxe funéraire à de nouveaux cercueils et réintégrer leur caveau, un peu moins propre qu'il n'était auparavant, car les gravats, provenant de l'enlèvement des dalles, encombrent maintenant l'escalier et toute la partie antérieure du réduit.

La nouvelle mise en bière eut lieu le jeudi, 6 février 1902, en présence de la Commission, qui avait procédé à l'ouverture du tombeau.

L'opération fut conduite par M. le Dr Passerat, aidé de l'interne de l'Hôtel-Dieu de Bourg.

Quatre cercueils en chêne avaient été préalablement disposés. Les six bières furent successivement remontées du caveau. On étala les ossements sur une table, et les corps, reconstitués dans l'ordre anatomique, furent déposés dans les bières préparées pour les recevoir.

Le jeune enfant de Laurent de Gorrevod a été réuni à son père. Philiberte de la Palud et Claudine de Rivoire occupent un même cercueil. Jean et Laurent II de Gorrevod ont été respectivement placés dans les deux autres (1).

Quant au résidu des chairs, aux divers débris accumulés dans les anciens cercueils, ils furent recueillis et incinérés.

On aurait dû, ce semble, les fermer dans des vases et les redescendre avec les corps, au caveau. Il existait un précédent.

Le vendredi, 7 février, un service funèbre fut célébré par la Communauté du Grand Séminaire, à l'intention des Gorrevod et de l'abbé de Montécut. Sur le soir, on

(1) V. Pièce justif., n° 2.

transféra les quatre cercueils dans la chambre souterraine. Les dalles furent apposées sur l'ouverture et l'on en pratiqua le scellement immédiat.

L'après-midi du surlendemain je passais à Brou. J'entrais à l'église voir si toutes les opérations, relatives à la réinhumation des Gorrevod, touchaient à leur fin.

La bière de Laurent et sa doublure de plomb reposaient sur les degrés, montant à l'autel de la chapelle.

Quelques ossements et une semelle blanche de la chaussure de celui qui posséda, à un si haut degré, la confiance de Marguerite d'Autriche et de l'empereur Charles-Quint, étaient oubliés à l'intérieur. Je recueillis ces vestiges avec respect. Actuellement, je les garde en bonne place, dans mes collections.

Le tombeau des Gorrevod forme une petite chambre sépulcrale de 2 mètres 80 de long, sur 1 mètre 80 de large, et 1 mètre 25 de haut. Il est voûté, mais la voûte est peu arquée. Les murs sont couverts d'un crépi grossier.

On y descend par un escalier en briques d'assez chétive apparence.

Il est situé devant l'autel du Sacré-Cœur, vis à vis du tabernacle, auquel correspond exactement son grand axe.

L'entrée se trouve à l'opposé, à 1 mètre à peine du mur qui sépare la chapelle du transept.

VIII. — Caveau de l'ancienne Sacristie.

Il est un dernier caveau, dont il faut parler, afin de rendre aussi complètes qu'elles puissent l'être ces notes sur les souterrains de Brou.

Il s'étend le long du couloir, qui conduit du cloître à la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et dans la partie comprise entre le mur de la chapelle de Saint Gérard et la porte à deux vantaux qui donne accès dans l'église.

La chapelle de Saint Gérard occupant l'ancienne sacristie, le caveau, était donc exactement situé entre la sacristie et l'église.

Il a sept mètres de longueur; sa largeur égale celle du couloir.

Il est entièrement construit en pierres et voûté avec une hauteur d'environ deux mètres.

Le carrelage en cache l'entrée; elle s'ouvre, approximativement, en face de la fenêtre, qui donne vue sur le clos.

Il est en bon état.

Quelle en a été la destination à l'origine? Etait-ce une cave, un entrepôt de la sacristie? On ne sait à quel sentiment s'arrêter, aujourd'hui surtout que toute adaptation est devenue impossible, par suite des tranformations qu'ont subies les lieux, depuis sa construction.

On le convertit en fosse d'aisance à l'usage des détenus, puis des mendiants et des aliénés, dont le dépôt fut établi à Brou dans les premières années du XIXe siècle.

Voilà *Brou souterrain.*

C'est, en effet, le titre que nous aurions pu mettre en tête de ces lignes ; mais nous n'aurions été compris qu'à demi. Les souterrains de Brou sont exclusivement funéraires.

L'ouverture, qui en a été faite ces deux dernières années, n'a laissé de traces dans aucun document officiel (1) et, cependant, les visites de cette nature ont lieu à de si longs intervalles qu'à chaque reconnaissance, les plus minutieux détails mériteraient d'être consignés. Ces notes y suppléeront, et si, plus tard, on daigne les lire, elles constitueront, avec les rares procès-verbaux antérieurs, les uniques sources de renseignements pour l'historique de ces caveaux, comme les oasis, espacées dans les sables constituent toute la fertilité du désert.

FIN.

(1) Nous réservons, bien entendu, le procès-verbal d'exhumation des Gorrevod, que nous reproduisons ci-après, p. 199.

APPENDICE

Cadran solaire

On sait qu'il existe, sur l'esplanade de l'église de Brou, un cadran solaire d'un modèle tout-à-fait particulier.

Voici en quels termes parle de cette curiosité rare le manuscrit anonyme, auquel nous avons eu déjà plusieurs fois recours (1):

« La montre solaire est une grande pierre de taille, couchée sur son plat, à fleur de terre, sur laquelle on a écrit, avec une distance méthodique, les douze premières lettres des douze mois de l'année et, tout autour, sur le terrain, on a formé en briques, enfoncées par leur dos, les vingt-quatre heures du jour. Quand le soleil fait, on n'a qu'à se mettre sur la lettre du mois courant, s'avancer plus ou moins vers celle du mois suivant, à proportion qu'on est plus ou moins avancé dans celui-là, et l'ombre de l'homme qui se place de la sorte, en se tenant droit, va marquer infailliblement l'heure qu'il est. »

La citation méritait d'être complète, parce que c'est la plus ancienne attestation que nous possédions de cet

(1) P. 48. — Ce manuscrit, qui est la propriété de la Société d'Emulation de l'Ain, a été étudié par M. l'Abbé Alloing, dans les Annales, *1re Livr. 1902*. Il démontre, avec arguments à l'appui, qu'il a pour auteur le R. P. Raphaël de la Vierge-Marie, qui fut deux ans Supérieur à Brou, puis, de 1708 à 1713, Supérieur de la Maison des Augustins de Grenoble.

La critique et l'esprit d'observation, qu'on remarque dans cet ouvrage, lui accordent une certaine autorité.

instrument astronomiqne, et que, sous la limpidité de sa diction, elle en rend la forme et l'usage parfaitement intelligibles.

On ne connaissait que la *Description* du P. Rousselet, parmi les ouvrages traitant de Brou, antérieurs à 1789, qui lui ait dédié quelques lignes. Dans un Mémoire ayant pour titre : *Problème de gnomonique*, etc., que l'Académie des Sciences publia dans son bulletin de 1757, Lalande en exposa mathématiquement la théorie. Th. Riboud y consacre dix pages de ses *Considérations sur Brou*. Ch. Tardy l'a également discuté. Enfin, la mention la plus récente, croyons-nous, qui le concerne, est celle du *Guide-Express*, claire et très méthodique.

Il semble que la matière soit épuisée.

Elle le serait, en réalité, s'il s'agissait exclusivement de la démonstration scientifique du problème, de la description de l'instrument ou de son meilleur emploi.

Les restaurations de Brou ont franchi l'enceinte de l'église, et le cadran solaire a été compris dans les nouveaux aménagements extérieurs. Nous avons ainsi à parler de son déplacement, des divers détails de sa reconstruction et des améliorations destinées à en augmenter la précision.

Le cadran est du type gnomon, c'est-à-dire que l'heure est indiquée par l'ombre d'une tige ou style vertical. Mais ce style n'est ni fixe ni permanent.

C'était un problème à résoudre. La table horizontale du centre, qui en règle le déplacement quotidien, correspondant à l'ascension ou à la déclinaison du soleil, en renferme la solution.

La table est traversée par une ligne méridienne, portant les lettres initiales de chaque mois, de janvier à juin inclus, d'une part, et de juillet à décembre, d'autre part.

A l'entour sont disposées, en forme d'ellipse, vingt-quatre heures, ou deux fois la série de 1 à 12, inégalement espacées, comme le sont d'ailleurs les mois sur la table, selon le mouvement de la terre autour du soleil.

On voit à Dijon, au fond du parc de la ville, sur le bord de l'Ouche, un cadran identique. C'est une réplique de celui de Brou (1).

Ce monument remonte, selon toute vraisemblance, à la construction de l'église.

A l'origine, il fut construit en briques et il occupait le centre de l'esplanade.

Les briques mesuraient deux pieds et demi de longueur et avaient une forte épaisseur. Elles étaient plantées de champs, dans un massif de maçonnerie et, par leur agencement, figuraient les heures en capitales romaines.

L'usure résultant du passage des visiteurs et des voitures, menaçait le monument d'une destruction à bref délai.

Lalande l'en préserva.

Il le fit reconstruire à ses frais. Aux briques, il substitua des cubes en pierres de taille, sur le plan desquels les heures furent gravées en creux ; puis, du milieu de l'esplanade, transporta le cadran immédiatement devant l'église.

C'est le cadran reconstitué par Lalande que nous connaissions tous.

---

(1) M. L.-J. Gruey, directeur de l'Observatoire de Besançon, vient d'en donner la théorie dans le premier Fascicule, 1902, de la *Revue Bourguignonne de l'Enseignement supérieur*. J'y renvoie ceux que la démonstration pourrait intéresser.

Il vient d'être reconstruit à nouveau.

Les travaux ont été exécutés au mois de février et au mois de mars de cette année 1902.

Tel qu'il existe actuellement, ce curieux monument de gnomonique présente la forme d'une ellipse.

Le grand axe porte, dans œuvre, 11 m. 18, et le petit axe, 9 m. 09.

L'ellipse se compose de vingt-quatre cubes de pierre, reliés les uns aux autres par un cordon de blocs taillés et posés de champs, en sorte que le circuit de l'ellipse est maintenant continu.

Chaque cube offre 0 m. 49 × 0 m 47 de côté, avec échancrures aux angles et chanfrein sur les arêtes.

Les heures sont gravés à la surface en caractères romains ; les lettres ont 0 m. 36 de longueur et les entailles 15 millimètres de profondeur.

Le cordon est pareillement chanfreiné. Sa largeur est de 0 m. 38. Il porte les demies et les quarts, indiqués, les premières, par un trait transversal, et les seconds, par un demi-trait sur le plan.

La distance d'un cube à l'autre se montre fort inégale. La plus courte, 0 m. 98, s'observe entre 6 et 7 heures ; la plus longue, 1 m. 45, entre 11 et 12, puis 12 et 1. Ce qui revient à dire que la distance augmente, dans la matinée, à mesure que le soleil se rapproche de la perpendiculaire, et diminue l'après-midi, à mesure qu'il s'en éloigne.

Le style est toujours mobile ; c'est l'interrogateur lui-même, guidé sur le point où il doit se placer, par les sigles, qui représentent les mois de l'année.

Ceux-ci sont gravés sur une table horizontale ménagée au centre de l'ellipse.

Elle se compose de trois pierres de taille assemblées. Sa longueur est de 4 m. 83, sa largeur de 0 m. 98. Les angles sont abattus et décorés de moulures.

Une ligne méridienne la traverse, dans toute sa longueur, et en divise la surface en deux parties égales. A gauche, c'est-à-dire à l'ouest de la ligne, sont inscrits les six premiers mois, à droite, autrement du côté de l'est, les six derniers. Les intervalles séparant les sigles, calculés d'après les différentes positions de la terre, sur l'ecclíptique, sont fort inégaux.

Mais l'heure ainsi obtenue n'est pas la vraie, à cause de l'ascension droite du soleil, qui est toujours variable. On obtient celle-ci à l'aide d'une moyenne, réglée par la marche d'un soleil fictif, dont l'ascension droite croît, chaque jour, de la même quantité, et qu'on suppose parcourir l'équateur d'un mouvement uniforme. Cet écart entre les deux soleils, susceptible d'une variation de 0 à 17 minutes, selon les saisons (1), semblait devoir admettre une correction, sans qu'il fût besoin de recourir à une table d'équation.

Ce résultat a été acquis au moyen de deux lignes courbes, s'enlaçant autour du méridien précité et affectant la forme d'un 8. C'est ce qu'on nomme la méridienne du temps moyen. Chaque courbe porte six mois sur sa longueur, dans des conditions légèrement différentes de celles précédemment énoncées. Un cercle, accompagné du sigle correspondant, indique le mois à son début ; des sec-

(1) L'équation la plus considérable, 17 minutes, s'observe au 1er novembre. Elle tombe à 0 les 12, 13, 14 avril, 15, 16, 17, 18 juin, 29, 30, 31 août, 25 et 26 décembre, c'est-à-dire chaque fois que la méridienne du temps moyen coupe la méridienne du cadran.

tions, marquées par des traits, représentent ensuite la totalité diurnale mensuelle, divisée par groupes de cinq jours.

L'heure perçue sur le cadran de Brou est donc aujourd'hui l'heure moyenne ou vraie sous notre latitude de 46°.

Les diverses parties constitutives de cet instrument, les cubes horaires, les pierres du circuit et la table centrale, sont fondées sur béton et enchassées dans une maçonnerie qui leur assure une immobilité absolue.

L'orientation du cadran diffère, selon que l'on considère l'ellipse, ou la table du méridien ; elle va de l'Est à l'Ouest pour la première, et du Nord au Sud pour la deuxième.

La croix qui avait remplacé le gnomon primitif sur l'esplanade, a été reportée au centre de la vaste place latérale nord, tandis que le cadran était transféré derechef à l'endroit où il fut inauguré dans le principe. Sa situation, à l'heure actuelle, se trouve exactement déterminée par la distance de 6 m. 50 du parvis de l'église, et de 10 m. 45 du mur de clôture, bordant la route de Pont-d'Ain.

Le mérite du transfert et de la reconstruction de ce monument, sur son emplacement présent, revient sans partage à M. Chanut. L'innovation, notamment, qui rectifie l'équation, lui fait le plus grand honneur. Il l'a conçue et réalisée sans le concours d'aucun spécialiste, au moyen de ses seules études personnelles. J'ai vu chez lui les plans, les calculs et les épures. Il les a commentés, à mon intention, avec beaucoup de savoir et surtout avec une amabilité dont je lui sais le meilleur gré d'avoir usé à mon égard.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

Généalogie Gorrevod-Bauffremont.

Les éléments, dont se composent les généalogies qui suivent, sont extraits de Guichenon et des documents mis à ma disposition par M. le Prince de Bauffremont. L'accueil empressé, qui a répondu à ma requête, me fait un devoir d'adresser publiquement ma gratitude au représentant actuel de cette illustre maison.

I. — Guy de Gorrevod, chevalier; vivant en 1180. De Clémence de Beyviers, il laissa :

Ponce, qui suit, Guy et Nicole de Gorrevod.

II. — Ponce de Gorrevod ; est mentionné en 1230. Fut père de :

Ponce, Bernard, Guy, par qui se continue la descendance, Mathieu et Hugues de Gorrevod.

III. — Guy de Gorrevod. Eut de Marguerite de Brancion :

Pierre, qui est repris ci-après.

IV. — Pierre de Gorrevod. Il testa en 1328. Agnès de Viriset, sa femme, lui donna :

Guy, dont il va être parlé, Jean et Sibille de Gorrevod.

V. — Guy ou Guyot de Gorrevod. Epousa Jacquette de Salamard. De cette union naquirent :

Jean, qui suit, et Guillaume de Gorrevod.

VI. — Jean de Gorrevod. Epoux d'Alix de Vienne et père de :

Jean, qui continua la lignée.

Hugonin de Gorrevod.

Guillemette de Gorrevod.

— Hugonin de Gorrevod, décéda vers 1449, laissant Jean de Gorrevod, qui eut, à son tour, de Jeanne de Loriol-Challes, *Laurent de Gorrevod*, premier comte de Pont-de-Vaux, Louis et Jeanne de Gorrevod.

VII. — Jean de Gorrevod. Mourut en 1440. S'était allié à Jeanne de Cornon ; d'où :

Louis de Gorrevod qui suit :

Jean de Gorrevod, seigneur de Cornon.

VIII. — Louis de Gorrevod ; écuyer ordinaire d'Yolande, duchesse de Savoie, en 1462 ; laissa, entre autres enfants :

Claude de Gorrevod.

Jean de Gorrevod, que nous reprenons ci-après.

Guillaume de Gorrevod.

— Claude, seigneur de Gorrevod, testa le 17 octobre 1500 et fut père de Louis, seigneur de Gorrevod, mort en Espagne sans alliance, vers 1517. Avec ce dernier faillit la ligne directe de la maison.

IX. — Jean de Gorrevod, seigneur de Condes. Son testament est de 1528. Epoux de Guicharde de Montréal et père de :

Jean de Gorrevod, dont il va être fait mention.

Amand de Gorrevod, mort sans avoir été marié.

Antoinette de Gorrevod, femme de Jean le Noble, seigneur de Crusilles.

X. — Jean de Gorrevod. Fut institué héritier universel par Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux. « Et pour ce que, disait celui-ci, en son testament daté du château de Marnay, le 26 mai 1527, désirons l'augmentation et l'entre-

tènement de notre maison, agnation, nom et armes de Gorrevod, dont fûmes descendus et issus. Et, afin que nos dits biens, terres et seigneuries demeurent toujours, tant qu'il plaira à Dieu, en la main et agnation des nom et armes de Gorrevod, *établissons* » une substitution, graduelle et perpétuelle, en faveur de la descendance masculine de Jean de Gorrevod, et, à défaut de cette ligne, dans la ligne et descendance de l'une des filles du même, dont le mari devra prendre le nom et les armes de Gorrevod (1).

Jean testa le 15 septembre 1544. Il confirma le testament de son cousin Laurent et les substitutions établies par lui, appelant ses fils et leurs descendants à succéder aux dites substitutions, puis ses filles, d'aînée en aînée (2). Sa mort arriva à Pont-de-Vaux, le 20 septembre suivant.

De son union avec Claudine de Semur naquirent :

Laurent de Gorrevod, avec qui se continua la branche.

Antoine de Gorrevod, évêque et comte de Lausanne, décédé en 1599.

François de Gorrevod, vicomte de Salins, mort sans postérité.

Jeanne de Gorrevod, dont il sera reparlé plus bas.

Antoinette de Gorrevod, femme de Charles de Busseuil, en 1559, puis d'Antoine de Vichy, en 1588.

Hélène de Gorrevod, mariée à Jean de Rozières.

Louise de Gorrevod, religieuse à Neuville-les-Dames.

1° Laurent de Gorrevod ; comte de Pont-de-Vaux ; chevalier de l'Annonciade.

Il recueillit la succession de Claudine de Rivoire, femme de Laurent, 1er du nom, qui, par testament du 17 avril 1532, avait fait héritière Claudine de Semur, sa mère, avec substitution en sa faveur, ordonnant à lui et à ses descendants d'écarteler de Rivoire et de Gorrevod.

---

(1) Archives de la maison de Bauffremont.

(2) Arch. de Bauffremont.

Laurent porta, effectivement, écartelé, aux 1er et 4e de Gorrevod, aux 2e et 3e de Rivoire.

Il décéda le 13 septembre 1589, laissant de Péronne de la Baume, sa femme (1).

Charles-Emmanuel de Gorrevod, dont le nom suit.

2° Charles-Emmanuel de Gorrevod ; duc de Pont-de-Vaux, par lettres-patentes de Louis XIII du mois de février 1623 ; prince du Saint-Empire, sous la dénomination de prince et marquis de Marnay, par diplôme de l'empereur Ferdinand II, donné à Ratisbonne, le 22 mars, même année. Mort à Marnay en 1625.

Avait épousé Isabelle de Bourgogne-Fallais. Ses enfants furent :

Philippe-Eugène de Gorrevod, ci-après.

Ambroise-Charles-Emmanuel-Eusèbe; prince du Saint-Empire, archevêque de Besançon, en 1654 ; décédé à Madrid en 1659.

Magdeleine de Gorrevod, morte en 1635.

3° Philippe-Eugène de Gorrevod ; prince du Saint-Empire ; marquis de Marnay.

Il écartelait ses armes : aux Ier et IVe, contre-écartelé ; aux 1er et 4e de Gorrevod ; aux 2e et 3e de Rivoire ; aux IIe et IIIe, contre-écartelé ; aux 1er et 4e de Bourgogne moderne ; au 2e, parti, de Bourgogne ancien et de Brabant ; au 3e, parti, de Bourgogne ancien et de Luxembourg ; sur le tout des IIe et IIIe quartiers, de Flandre.

Philippe-Eugène mourut au château de Pont-de-Vaux, le 28 juillet 1681.

Avec lui s'éteignit la maison de Gorrevod dans sa descendance masculine.

Elle se continua par la branche féminine aînée.

---

(1) Le mariage est du 26 mars 1560, *Arch. de l'Ain, E. 167, (supplément). Communiqué par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste départemental.*

XI. — *Jeanne de Gorrevod*, fille de Jean de Gorrevod et de Claudine de Semur; épouse, en 1546, de Philippe de la Chambre, baron de la Cueille, Meximieux et autres lieux.

De cette union sont issus :

Charles-Henri de la Chambre, dont le fils, Auguste-César, et la fille, Claudine-Rogère, moururent sans alliance.

François de la Chambre, mort à Meximieux, en 1579.

Louis de la Chambre, inhumé le 7 mai 1580.

Claudine-Philippe de la Chambre, dont le nom va reparaître.

Jeanne de la Chambre qui épousa, en 1562, Philibert de Vautravers, seigneur de Domblans.

XII. — Claude-Philippe de la Chambre; baronne de la Cueille et de Meximieux; mariée à Chrétien de Villelume, baron de Montsaugeon.

D'où :

Dorothé de Villelume, vicomte de Marigny, mort sans enfants.

Claudine de Villelume, qui suit.

XIII. — Claudine de Villelume, marquise de Meximieux ; s'unit à *Guillaume de Bauffremont*, en 1688, et à Jean-Louis de Pontailler, en 1604.

Morte en 1638.

Obéissant aux intentions d'Hugues de Villelume, son aïeul, Claudine, par testament du 7 août 1638, substitua ses biens aux aînés de la maison de Bauffremont, à la condition de prendre les nom et armes des Villelume.

De son premier mariage elle laissa Claude de Bauffremont.

XIV. — *Claude de Bauffremont* (1), substitué aux nom et armes des Villelume ; marquis de Meximieux; gouverneur

(1) Bauffremont, village à 15 kil. au Sud-Sud-Est de Neuchâteau, dans les Vosges.

des pays et comté de Bourgogne et Charollais, pour le roi Philippe IV.

Décédé à Scey-sur Saône, le 10 septembre 1660.

De Marguerite de-Poligny, qu'il avait épousée en 1614, il eut :

Claude-François de Bauffremont, prieur de Vaucluse; mort en 1637.

Charles-Emmanuel-Louis de Bauffremont, par qui se continue la lignée.

XV. — Charles-Emmanuel-Louis, dit Charles-Louis de Bauffremont; filleul de Charles-Emmanuel de Gorrevod; marquis de Meximieux; bailli d'Aval au comté de Bourgogne; chevalier de la Toison d'or.

A la mort de Philippe-Eugène de Gorrevod, en 1681, arguant qu'il était le plus proche parent, par la ligne des femmes, du dernier des Gorrevod, Charles-Louis demanda au baillage de Bresse l'ouverture, en sa faveur, des substitutions établies par Laurent de Gorrevod en 1527 (1).

Décéda à Scey-sur-Saône, le 22 septembre 1682. Il s'était allié, en 1640, à Louise-Françoise de Bauffremont, dite de Vienne, sa cousine, qui lui donna :

Ferdinand de Bauffremont, marquis de Listenois, tué au siège de Saint-Venant, en 1657.

Claude-Paul de Bauffremont, marquis de Listenois, tué à la bataille de Lusheim, le 4 août 1674; sans postérité.

Jean-Baptiste- Hyacinthe de Bauffremont, abbé de Luxeuil, mort à Besançon, en 1682.

Pierre de Bauffremont, dont le nom revient ci-après.

Charles-Emmanuel de Bauffremont, abbé de Luxeuil et de Saint-Paul de Besançon, décédé, en 1733, à Scey-sur-Saône.

---

(1) Voir les Mémoires sur l'arrêt de 1712, Paris, Henry Charpentier, imprimeur, 1713.

XVI. — Pierre de Bauffremont, marquis de Listenois et de Clairvaux (Jura).

Les différents héritiers des lignes cadettes féminines de Gorrevod élevèrent des prétentions, contrairement à la requête des Bauffremont. Elles furent portées devant le Parlement de Paris, en 1684.

Pierre de Bauffremont mourut à Paris, en 1685.

Il laissa de son union avec Marie de Barres (1681), marquise de Mirebeau :

Jacques-Antoine de Bauffremont, chevalier de la Toison d'or, tué au siège d'Aire-sur-la-Lys, le 23 septembre 1710. N'eut qu'une fille, Marie-Françoise de Bauffremont, qui décéda, en 1716, à l'âge de six ans, à l'abbaye de Poissy.

Louis-Bénigne de Bauffremont, qui suit.

XVII. — Louis-Bénigne de Bauffremont, substitué aux nom et armes de Gorrevod ; lieutenant général des armées du Roi ; chevalier de la Toison d'or.

Un arrêt du Parlement de Paris, du 13 juillet 1712, reconnaissant le droit absolu de la maison de Bauffremont, lui adjugea les substitutions de Gorrevod (1), et un second arrêt de la même assemblée, en date du 17 septembre 1717, mit ledit Louis-Bénigne de Bauffremont, comme chef des héritiers masculins de la branche aînée féminine, en possession des biens, nom et armes de la dite maison (2).

Louis-Bénigne décéda à Paris, en 1755. Il avait épousé, en 1712, Hélène, princesse de Courtenay. Leurs enfants furent :

Louis, prince de Bauffremont, substitué aux nom et armes de Gorrevod ; duc de Pont-de Vaux ; mort à Paris, le 13 mai 1769. De son mariage, en 1735, avec Marie-Suzanne-Simonne-Ferdinande, comtesse de Ténarre, était née Louise-

(1) Arch. nat. Sect. adminis. et judiciaire de l'ancien Régime. Cote X 16 3136.

(2) *Ibid.* Cote X16 7442.

Bénigne-Françoise-Octavie-Marie-Jacqueline-Laurence, princesse de Bauffremont, qui épousa Joseph, prince de Bauffremont, son oncle. Mort à Cézy (Yonne), le 17 septembre 1803.

Charles-Roger, prince de Bauffremont, héritier des substitutions de Gorrevod, en 1769, au décès de Louis, son frère ; chevalier de la Toison d'or ; s'est éteint à Cézy, le 24 mars 1795.

Joseph, prince de Bauffremont, dont il est fait mention plus bas.

Dans le but de perpétuer la dignité de prince du Saint-Empire, accordée, en 1623, à Charles-Emmanuel de Gorrevod, l'empereur d'Allemagne, François Ier créa, le 8 juin 1757, par diplôme donné à Vienne, Louis de Bauffremont, sa fille, Louise-Bénigne, Charles-Roger et Joseph, ses frères, ainsi que tous leurs descendants de l'un et de l'autre sexe, princes du Saint-Empire, « cousins de l'empereur, » avec la qualification de « très chers et bien aimés cousins » (1).

La reconnaissance du titre fut obtenue, à la cour de France, les 21 août et 27 septembre (1757) (2).

XVIII. — Joseph, prince de Bauffremont ; vice-amiral de France ; appelé le prince de Listenois ; mort à Cézy, le 13 nov. 1781 ; avait épousé Louise-Bénigne-Françoise-Octavie-Marie-Jacqueline-Laurence, sa nièce ; fut père de :

Alexandre-Emmanuel-Louis de Bauffremont.

XIX. — Alexandre-Emmanuel-Louis, prince et premier duc de Bauffremont, héritier de Charles-Roger, et, à ce titre, substitué aux nom et armes de Gorrevod ; pair de France. Son décès eut lieu à Paris, le 23 décembre 1833.

---

(1) Arch. de la maison de Bauffremont. Original sur parchemin.

(2) *Ibid.*

Marie-Antoinette-Rosalie-Pauline de Quélen de la Vauguyon, princesse de Carency, sa femme, lui donna :

Alphonse-Charles-Jean, prince et duc de Bauffremont, substitué aux nom et armes de Gorrevod ; mort à Paris, le 10 mars 1860. Eut, de son mariage avec Catherine-Caroline-Agathe-Joséphine Moncada e Bosco, Roger-Alexandre-Jean et Paul-Antoine-Jean-Charles, héritiers de la substitution de Gorrevod, décédés à Paris, en 1891 et 1893, l'un sans enfants, l'autre laissant deux filles.

Théodore-Paul-Alexandre-Démétrius, par qui se continue la descendance.

XX. — Théodore-Paul-Alexandre-Démétrius, prince de Bauffremont-Courtenay. Son décès, à Paris, est du 22 janvier 1853.

Epoux, en 1819, d'Anne-Elisabeth-Laurence de Montmorency, sœur du dernier duc de Montmorency, et père de :

Anne-Antoine-Gontrand, dont il va être parlé.

XXI. — Anne-Antoine-Gontrand, prince et duc de Bauffremont ; substitué aux nom et armes de Gorrevod ; marquis de Listenois et de Marnay ; décédé à Brienne-le-Château (Aube), le 5 septembre 1897.

Le titre ducal lui a été transmis par arrêté du ministre de la justice de France, en date du 22 janvier 1894.

Allié, en 1842, à Henriette-Pauline-Hilaire-Noémie, comtesse d'Aubusson de la Feuillade, dernière représentante de la maison.

Laissa :

Pierre-Laurent-Léopold-Eugène, qui suit.

XXII. — *Pierre-Laurent-Léopold-Eugène*, prince et sixième duc de Bauffremont. Substitué, comme ses prédécesseurs, aux nom et armes des maisons de Vienne, Listenois, Villelume et de Gorrevod.

Prince du Saint-Empire, titré cousin de l'Empereur et du

Roi de France, prince de Courtenay et de Carency, Grand d'Espagne de 1re classe.

Sixième comte de Pont de-Vaux par lettres patentes du roi Victor-Emmanuel II d'Italie, du 23 février 1902, qui relèvent le titre en sa faveur.

Né à Paris, le 6 septembre 1843 ; actuellement vivant.

Marié à Madrid, le 11 mars 1865, dans l'Oratoire de LL. MM. à Marie-Christine-Isabelle-Ferdinande Osorio de Moscoso et Bourbon, duchesse d'Atrisco, marquise de Leganès, deux fois Grande d'Espagne de 1re classe.

De cette union sont issus :

Pierre d'Alcantara-Laurent-Joseph-Marie-Alexandre-*Théodore*, prince de Bauffremont, né à Paris, le 28 octobre 1879.

Marie-Louise-Isabelle-Caroline-Françoise de Paule-Laurence, princesse de Bauffremont, née à Paris, le 1er mars 1874 ; mariée, le 24 mai 1897, à Jean-Charles-Victurnien-Ghislain, comte de Mérode et du Saint-Empire.

Marie-*Hélène*-Adélaïde-Eugénie-Januaria-Noémie Laurence, princesse de Bauffremont, née à Paris, le 5 janvier 1878 ; mariée, le 6 mai 1902, à Armand-Henri-Jules-Marie, prince de Polignac.

Armes des Bauffremont. Ecartelé : aux Ier et IVe, contre-écartelé, au 1er, vairé d'or et de gueules, qui est de Bauffremont ; au 2e, de gueules à l'aigle d'or, chargée en cœur d'un écusson de sable à trois têtes de léopard d'argent, qui est de Vienne-Listenois ; au 3e, d'azur à six besants d'argent, qui est de Villelume ; *au 4e, d'azur au chevron d'or, qui est de Gorrevod* ; au IIe, contre-écartelé, aux 1er et 4e, d'azur à trois fleurs de lis d'or et à la bordure engrêlée de gueules, qui est de Courtenay moderne ; aux 2e et 3e, à trois tourteaux de gueules, qui est de Courtenay ancien ; au IIIe, d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules et au bâton du même chargé de trois lionceaux d'argent, qui est de Bourbon-Carency.

CIMIERS : 1° Une double fleur de lis (Courtenay) ; lambrequins, à dextre, d'or et de gueules, à senestre, d'or et d'azur. 2° Un flacon, en forme de boule, armorié de Bauffremont, posé entre deux cornes de bufle d'or, et sommé d'un panache de plumes d'autruche d'argent sortant du col (Bauffremont) ; lambrequins, d'or et de gueules. 3° *Une tête de licorne d'argent, accornée, crinée et barbée d'or (Gorrevod) ; lambrequins d'or et d'azur.*

D'où il résulte que le prince-duc, *Pierre-Laurent-Léopold-*EUGÈNE, chef de la maison de Bauffremont, est, aujourd'hui, le seul représentant légitime et légal de l'ancienne maison noble des Gorrevod.

N° 2.

Procès-verbal de l'exhumation des restes de la famille de Gorrevod.

Le 30 novembre 1901, les ouvriers, chargés de la réfection des carrelages, dans l'Eglise de Brou, mirent à découvert l'entrée d'un caveau contenant plusieurs cercueils.

En raison du mauvais état des maçonneries et des dalles recouvrant l'orifice, il devenait impossible d'effectuer les travaux indispensables, sans pénétrer dans l'intérieur dudit caveau.

Après en avoir référé à M. le Préfet de l'Ain, et, conformément à ses instructions, nous avons prié M. le commissaire de police de vouloir bien nous accompagner pour procéder aux constatations utiles et remplir les formalités légales.

Assisté de M. Schmidt-Desgranges, juge de paix du canton de Bourg, de M. l'abbé Perretant, supérieur du Séminaire, et de M. Eugène Chanut, entrepreneur des travaux de

restauration de l'édifice, nous avons pénétré dans le caveau, et constaté qu'il contenait six cercueils, présentant des traces évidentes de violation.

Ils étaient superposés deux par deux, sur trois rangs, effondrés les uns dans les autres, et, les ossements, contenus dans ceux du milieu, étaient épars sur le sol.

Il résulte d'une description de cette partie de l'édifice, retrouvée dans un manuscrit, appartenant à la Société d'Emulation de l'Ain, que ces restes sont ceux de :

Laurent de Gorrevod, premier comte de Pont-de-Vaux, gouverneur de Bresse, chevalier de la Toison d'or, et grand maître d'hôtel de Charles-Quint, décédé en Espagne, à Barcelone, en 1530, et inhumé à Brou la même année.

Jean de Gorrevod, neveu du précédent et troisième comte de Pont-de-Vaux, décédé le 10 septembre 1544.

Laurent de Gorrevod, successeur du précédent, quatrième comte de Pont-de-Vaux, mort en 1581, près de Genève.

Philiberte de la Palud, première femme du comte Laurent de Gorrevod, et,

Claudine de Rivoire, deuxième femme du comte, dame d'honneur de Marguerite de Savoie.

Enfin, un sixième cercueil contenait les ossements d'un enfant, sur lequel des indications précises font défaut, mais doivent être ceux du fils de Laurent de Gorrevod, si l'on s'en rapporte à la description du mausolée de bronze, édifié à son mari Laurent par Claudine de Rivoire, et dans lequel figurait un enfant au berceau.

A la suite de notre lettre du 2 décembre à M. le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, lui exposant ce qui précède, M. Vaudremer, architecte, membre de l'Institut, et inspecteur général des monuments historiques et diocésains, s'est rendu à Bourg, le 13 du même mois, afin d'arrêter les dispositions à prendre.

Conformément à ses instructions et, le 6 février, en présence de M. Thomas, commissaire de police, de M. l'abbé

Perretant, supérieur du Séminaire de Brou, et de M. Chanut, entrepreneur des travaux, il a été procédé par M. le Dr Passerat, par nous désigné, à la reconstitution des ossements et à l'examen des sépultures ; cette opération n'ayant apporté aucun fait nouveau, il a été procédé, sans interruption, au dépôt de ces restes mortels dans de nouveaux cercueils.

Les ossements des deux femmes, déjà retrouvés ensemble, ont été réunis dans un même cercueil, et ceux de l'enfant ont été déposés dans le cercueil, que l'on croit être celui de Laurent.

Les cercueils ont alors été descendus dans le caveau réparé, la dalle scellée en notre présence, à Brou, le jour précité de l'an 1902.

L'architecte diocésain,
Directeur des travaux de restauration
de l'Eglise,

T. FERRET.

Suivent les signatures des membres
de la Commission :

H. PERRETANT.
E. CHANUT.
SCHMIDT-DESGRANGES.

(*Dû à l'obligeance de M. Ferret.*)

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

La grotte sépulcrale de la Cabatane.

Un énorme pli montagneux sépare la Combe de Treffort de la vallée du Suran.

Vers la proéminence de la partie moyenne de cet anticlinal, exactement à la cote 564 de la carte au 80/1000, se développe une ligne de rochers à pic.

Ils regardent à l'ouest, dominant le vallon qui monte à Rosy.

Ce sont les couches blanches oolithiques du Rauracien, le Corallien inférieur de d'Orbigny.

Equidistant à très peu près de Treffort et de Chavannes, le point, que nous cherchons à préciser, délimite, à sa crête, les deux communes. La station appartient néanmoins à Treffort.

A mi-hauteur de ces escarpements et au-dessus d'un ressaut, s'ouvre une anfractuosité. Elle est à jour à ses deux extrémités. C'est une ancienne cassure que les érosions ont agrandie.

Sa longueur atteint 12 mètres, sa hauteur 4 mètres approximativement ; en largeur elle mesure 2 mètres 20 dans son plus grand évasement.

Sa direction est parallèle à l'axe de la montagne, c'est dire qu'elle va du nord au sud.

Porté par goût vers l'archéologie préhistorique, M.

l'abbé Philippe s'est enquis, depuis qu'il est à Treffort, des ressources qu'à ce point de vue la région peut présenter.

Région très accidentée et d'altitude moyenne, elle en présente en réalité.

Citons la grotte des Fées explorée, au mois de septembre 1901, par M. Philippe et M. Sommier, professeur au lycée de Bourg, la grotte des Balmettes, aujourdhui démantelée, que des poteries néolithiques, d'une authenticité certaine, classeraient dans cet ordre d'idées, enfin, la grotte de Sous-Roche, dite Cabatane, qui, tout récemment, avait été signalée à M. le curé de Treffort, comme susceptible de contenir des vestiges du même âge.

Les pressentiments étaient fondés.

La grotte de la Cabatane a été explorée, dans la première quinzaine de mai, par M. Jules Baux, de Meillonnas, aidé de M. Albert Grobon, de Treffort.

Par la variété plus que par le nombre de ses restitutions, elle se place à un bon rang parmi les stations préhistoriques du département.

Un entrefilet du *Journal de l'Ain* publiait la découverte le 21 mai. Le 27, nous étions réunis à Treffort, M. Tournier, l'abbé Philippe et moi. Nous montâmes à la grotte dans la matinée, guidés par M. Grobon, qui nous communiqua, sur les lieux, les observations dues au rôle activement joué par lui dans les fouilles, et nous donnâmes l'après midi aux objets exhumés, que M. Baux avait largement étalés dans une des salles de sa solitude ou, selon sa pittoresque expression, de sa *Chartreuse* de Meillonnas.

Les lecteurs des *Annales* partageront l'intérêt de cette découverte avec cet exposé sommaire, qui en est la reproduction fidèle.

Le sol de la grotte est formé d'un mélange de terre et de détritus calcaire. Il a été déblayé jusqu'à 1 m. 90 et 2 mètres. Peine superflue, serait-on tenté de dire, puisque la couche ossifère, assez inégale d'ailleurs, se rencontrait entre 0 m 70 et 1 mètre 20 de profondeur. Précaution excellente, au contraire, l'abri pouvant présenter deux niveaux archéologiques séparés par une zone stérile.

C'est une grotte sépulcrale, où ensevelirent leurs morts les populations préhistoriques fixées aux alentours, dont les campements seraient maintenant à découvrir.

Elle renfermait exclusivement des sépultures qui, toujours étaient accompagnées d'un mobilier funéraire. Par suite, les exhumations se composent de débris humains, de parures et d'offrandes votives.

En voici la nomenclature :

Homo.

Exhumation de dix squelettes, huit d'adultes et deux d'enfants. A part un léger désordre, tout à fait localisé, qu'on peut attribuer au mouvement des terres, aucun remaniement antérieur n'avait eu lieu ; la plupart des corps conservaient leur position première.

L'exploration les a retrouvés repliés sur eux-mêmes. Les bras étaient ramenés vers la partie supérieure du corps, les coudes reposant sur les genoux. Les petits os des mains, carpiens, métacarpiens et phalanges, ont été recueillis sur le devant et de chaque côté du cou.

La tête inclinait à droite et en avant et, dans la plupart des cas, était appuyée contre une pierre, destinée à la soutenir.

Les corps avaient été déposés sans ordre, au hasard de

la place, à la suite les uns des autres et tournés vers l'entrée (1).

Ce mode d'inhumation, déjà très ancien, paraît être traditionnel.

Le squelette de Laugerie-Basse et les deux sépultures moustériennes, dernièrement mises à nu aux grottes de Baoussé-Roussé, par M. l'abbé de Villeneuve, et étudiées par MM. Cartailhac, Marcellin Boule et Verneau (2), le montrent déjà pratiqué par l'homme quaternaire (3).

La sépulture des Hoteaux, sur l'authenticité de laquelle il n'y a aucun doute à concevoir, et celle de la caverne de Cavillon près Menton, par la position parfaitement horizontale des corps, constitueraient plutôt l'exception. Quand aux tombes de Solutré, la préhistoire doit en faire l'abandon étant burgondes ou burgondo-franques (4).

Voilà qui atténue encore l'hiatus entre le quaternaire et les temps actuels.

Un seul crâne conservait sa forme intacte. Le profil en

---

(1) Les affirmations des deux explorateurs ne concordent pas sur ce point, l'un assurant qu'ils lui faisaient face, puisque les machoires se trouvaient constamment dans cette position, l'autre qu'ils lui étaient opposés attendu que chaque découverte était annoncée par la *convexité de la nuque*. La conciliation paraît néanmoins possible. Si le haut du corps et, surtout la tête penchait en avant, comme le déclare M. Grobon, on devait effectivement, lorsqu'on abordait un squelette, découvrir, en premier lieu, l'os dénudé et blanchâtre du frontal supérieur, que M. Baux aura confondu avec l'occipital.

(2) *La Nature*, 10 mai 1902. *Fouilles de Baoussé-Roussé. Communication signée : A. Gaudry.*

(3) C'était de même, l'attitude que les anciens Péruviens donnaient à leurs momies ; on en peut voir un curieux exemple au musée anthropologique de Lyon.

(4) Nous nous en occuperons plus longuement dans une prochaine publication.

est elliptique, mais à grand développement à l'arrière. L'arc sourcillier offre une saillie moyenne. Le front est vertical et bombé et le nez déprimé à sa racine. Par son indice céphalique, 76,24, il est subdolichocéphale, mais il voisine avec la mésaticéphalie. Il a beancoup d'analogie avec les crânes de Cro-Magnon.

Quatre autres crânes sont moins complets, pas assez cependant pour fixer le rapport entre leurs deux diamètres (1).

Il se font remarquer par un front moins droit, une arcade sourcillière commune, pourtant très saillante chez l'un, et par un contour plus harmonieux de la courbe crânienne,

Des cinq crânes restant on n'a récolté que des débris.

Relativement à l'ossature, on rencontre des fémurs avec ligne âpre d'accentuation variée, des tibias passant de la forme aplatie à la forme triangulaire. La dimension de quelques os longs révèle une taille haute et une constitution robuste.

Ce sont les deux races, autochtone et d'invasion, déjà fortement mêlées.

Trois cas pathologiques à noter : la soudure d'un péroné, à sa base, avec un tibia ; un coup au côté droit du frontal d'un crâne, qui a déterminé la fracture de l'os, et un choc, intéressant la nuque d'un troisième, qui a meurtri l'os sans provoquer de fracture. Ce dernier accident peut n'être qu'une excoriation, et provenir d'une cause analogue à celles qui produisent les cailloux impressionnés.

---

(1) La reconstitution d'un de ces crânes par M. l'abbé Tournier lui a fait relever, entre le diamètre antéro-postérieur et le diamètre transversal, un écart plus considérable encore ; il serait représenté par 69, 62.

Faune.

La faune est représentée par plusieurs des formes actuelles.

Bœuf ; ossements, mandibule droite et molaires.

Cerf ; dents, canines et molaires ; cornes et andouillers.

Mouton ; deux mandibules.

Chèvre ; dents, fragments de mâchoire gauche et de corne.

Sanglier ; plusieurs incisives, nombreuses défenses, dont une cotelée, fragments de mâchoires et divers ossements.

Blaireau, *Meles taxus* ; crâne complet avec les deux mandibules.

Campagnol ou rat d'eau, *Arvicola amphibius ;* mandibules droite et gauche.

La tête seule, et surtout la mâchoire inférieure, comme un aliment de choix, était servie aux mânes des morts.

Le rat d'eau, retrouvé maintes fois dans les débris de foyers, notamment à la Balme, était un mets estimé (1). Il jouait, dans l'alimentation, un rôle dont l'importance vient d'être mise en relief par un silex taillé, qui offre son profil. Ce curieux spécimen a été découvert à Gennetines en Bourbonnais. Il présente plutôt un double profil, l'un de ce rongeur, l'autre d'un chien à museau court et au front élevé.

---

(1) M. Steenstrup, savant, danois n'admet pas que le rat d'eau soit entré dans l'alimentation néolithique. Les débris, trouvés dans les grottes, sont à ses yeux des restes de repas d'oiseaux nocturnes. Cependant, le campagnol est, aujourd'hui encore, considéré comme gibier par les lois.

L'exécution en est remarquable. Les détails démontrent une intention artistique évidente (1).

Si de nouvelles découvertes confirment celle-ci, c'est l'art néolithique qui se révèle sous une forme absolument inédite.

Bijouterie.

Canine de carnassier, très probablement de blaireau, à racine forée, avec dessin au trait paraissant simuler un poisson.

Autre canine de carnassier, également percée d'un trou de suspension à sa racine.

Fragment d'une troisième, dont la perforation est très apparente.

Os de métatarse humain perforé. On se demande quel en était l'emploi. Etait-ce une amulette ou un trophée de guerre?

Chez les indigènes des îles Andaman, la parenté, après la décomposition des chairs, se partage les ossements du défunt; ils sont alors portés en collier ou à la ceinture.

Petit disque en schiste ardoisier, avec trou au centre.

Perle en andouiller de cerf, scié en fragment; 32 millimètres sur 27.

Autre perle en corne de cerf, cylindique et étranglée d'un sillon circulaire sur sa longueur; mêmes dimensions.

Ces natures de perles, notamment la perle géminée en bois de cerf, sont connues, mais elles n'étaient pas citées des stations préhistoriques de l'Ain.

Enfin, trois humérus, dont la fosse olécranienne de la base est percée; la perforation ne semble pas intentionnelle

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1901, p. 25.

Industrie.

Pierres taillées. — Trente lames à fines retouches, et de taille moyenne, la plus longue mesurant 105 millimètres.

Seize couteaux sans retouches bien apparentes.

Quinze grattoirs, dont deux échantillons discoïdes très beaux.

Trois burins à pointe aiguë ; 0,95 millimètres de longueur maximum.

Deux perçoirs.

Un racloir en silex avarié.

Une demi-douzaine de scies.

Sept tranchets ou flèches-ciseaux bien caractérisés.

Une pointe de flèche en forme de feuille de laurier, le plus joli spécimen de la collection ; 0,55 millimètres.

Autre pointe de flèche, allongée et triangulaire ; 35 millimètres sur 13.

Nucleus, un seul.

Fragments de divers instruments.

Toutes ces pièces sont en silex et délicatement retouchées. Le silex est gris bleuâtre, deux ou trois fois blond, et toujours recouvert de la belle patine, qui s'attache aux silex anciens.

Sept percuteurs en quartz hyalin blanc poli, de la taille d'une grosse noix.

Deux autres percuteurs en calcaire siliceux.

Ils étaient en relation constante avec les crânes, deux par crâne.

Un polissoir à main et un affutoir de grès calcaire.

Godet en pyrite de fer. Usage indéterminé. Peut-être servait-il au délayement des couleurs pour le tatouage.

Fragment de hachette polie en jadéite.

Hachette de serpentine, 41 × 31 millimètres, à bords biseautés.

Deux autres hachettes entières, en roche dioritique et six fragments.

Si comprimant qu'on le suppose, à l'abri de la Cabatane, le mouvement du terrain n'a pas été capable de briser des hachettes en pierre dure. Ces fragments furent introduits rompus dans les tombes, avec les corps, et dans une intention évidemment symbolique.

Os ouvragés. — Couteau fait d'une moitié de canine de sanglier, polie et affutée sur le bord intérieur.

Lissoir à bout un peu mousse et aplati.

Poinçon ou flèche à pointe très effilée.

L'un et l'autre portent une cannelure latérale, montrant qu'ils proviennent d'esquilles d'os refendus.

Manche en corne de cerf, 110 × 45 millimètres pouvant emmancher hachette, lame ou couteau.

Portion de bois de cerf, de 200 × 45 millimètres et taillée en biseau à l'une de ses extrémités.

Pris d'abord pour un lissoir, cet instrument paraît être une houe ; il a gardé les traces de la douille qui servait à l'emmanchement.

Trois os longs, de moyenne grosseur, dont deux à bout plat, paraissant avoir été taillés en pointe; la pointe est brisée.

Céramique.

Débris de vases ; types nombreux et variés.

Divers.

Hématite rouge ou sanguine, un fragment (8 gr.)

Limonite ou ocre jaune, teinté de rose, un morceau (9 gr.).

Cristal de roche, un autre fragment d'un beau blanc et transparent.

Rognon de pyrite de fer, de forme ovoïde.

Autre rognon de pyrite, de forme irrégulière.

Le sol, essentiellement calcaire, ne se prêtant pas à ces sortes de concrétions, elles ont dû être apportées d'ailleurs.

Aragonite, fragments, toujours en forme de dard, forme naturelle, mais pouvant être recherchés pour cette raison ; communs.

Charbon. La collection de M. Baux n'en contient pas, mais j'en ai recueilli plusieurs morceaux parmi les déblais.

— Pas de cailloux teints, si fréquents dans les stations robenhausiennes.

Pas de vestiges non plus, de l'usage qui consistait à teindre à l'ocre rouge les ossements des morts. Pourtant, quelques os longs et des fragments, découverts par nous, dans l'abri même, méritent, par leur nuance rosâtre, d'inspirer des doutes à cet égard.

Traces de calcination sur de rares ossements.

Ces différents objets sont de nature votive. Ils étaient distribués autour des corps, en particulier autour de la tête.

Nous laissons à M. l'abbé Tournier, dont la compétence n'est pas à démontrer, le soin d'étudier la découverte de la Cabatane au point de vue de l'ethnographie, de la faune et de l'industrie, pour nous attacher d'une manière exclusive à la partie céramique.

Le produit céramique des fouilles de l'abri de Treffort se traduit par près de 160 fragments divers.

Aucun vase n'a été retrouvé entier.

Le seul tassement et, selon plus de vraisemblance encore, le resserrement de la couche terreuse par l'habitation de la grotte, qui, à plusieurs reprises peut-être, fut transformée en lieu de refuge (1), a suffi à les briser.

Les types se font remarquer par leur variété. Nous avons reconnu les suivants :

1° Fragment de vase à surface rosâtre ; terre assez bien cuite et à cassure grisâtre ; mélange de grains de quartz ; épaisseur des parois, 6 millimètres ; orifice pourvu, sur son circuit, d'un bourrelet de 12 millimètres ; empreintes décoratives en triangle.

2° Quatre fragments d'un vase à bords verticaux ; pâte noire mêlée de quartz ; parois de 4 millimètres ; ouverture avec bourrelet *intérieur* de 14 millimètres ; celui-ci orné, sur son plan, de deux traits parallèles, plus ou moins réguliers et peu profonds ; bonne cuisson.

3° Fragment de poterie à pâte noirâtre ; surface noire plus foncée et mate ; grains de quartz et rares paillettes de mica ; la cuisson est bonne ; épaisseur des parois, 5 millimètres ; panse peu renflée ; rebords de 10 millimètres. Décor à coups d'ongle.

4° Vase de terre grise, assez fine et bien cuite ; pas de quartz ; parois de 7 millimètres ; surface grisâtre ; peu de

---

(1) Notamment à la conquête de la Bresse par Biron, en 1595. Les monnaies l'attestent. Six quarts de sol et deux parpaïoles de 1590 et 1592, au nom de Charles-Emmanuel de Savoie, ont été recueillis à la partie superficielle du sol. A remarquer l'absence des monnaies gauloises et romaines.

Le Gaulois, dans ses guerres, et le Gallo-Romain, à l'époque des invasions, ne devaient pas s'isoler. L'intérêt de la défense commandait, à l'un de grouper ses forces dans les *oppida*, à l'autre, de les réunir dans des camps pour opposer, en cas de besoin, une résistance efficace.

Il faut, néanmoins, toujours compter avec les transfuges.

renflement. Ornementation en filets creux et coups d'ongle accidentels.

3° Fragment de terre fine, grisâtre, sans quartz et de bonne cuisson ; stries de fabrication très accusées à l'intérieur ; épaisseur 4 millimètres 1/2 ; vernis noir à l'extérieur ; panse peu développée.

6° Vase pourvu à l'ouverture d'un mince bourrelet et d'un cordon triangulaire ; léger retrait au-dessous de ce dernier ; panse très renflée ; pâte de finesse moyenne et bien cuite ; quartz rare ; épaisseur, 4 millimètres ; cassure rosâtre ; surface noire et mâte. Sans ornements.

7° Fragment de vase en terre gris rougeâtre, noire à la surface extérieure ; la pâte est fine quoique montrant des grains de quartz à la cassure ; bonne cuisson ; parois de 7 millimètres ; panse sans beaucoup de renflement ; bourrelet plat à l'orifice. Aucune décoration.

8° Poterie en terre grossière, à gros grains de quartz ; assez bien cuite ; surface noirâtre ; ouverture dégradée, munie d'un bourrelet décoratif de forme triangulaire ; épaisseur, 8 millimètres.

9° Vase à panse peu renflée ; terre grossière, rosâtre et d'assez bonne cuisson ; quartz abondant ; épaisseur des parois, 6 millimètres ; à l'ouverture, rebords de 13 millimètres. Pas d'ornementation.

1° Vase analogue au n° 6 ; s'en distingue par les détails qui décorent le pourtour de l'orifice.

11° Fragment d'un vase de grande dimension ; terre grossière mélangée d'une quantité considérable de quartz ; surface rougeâtre ; parois, 16 millimètres ; peu de renflement à la panse ; assez bonne cuisson ; ouverture détériorée sur les bords ; bourrelet ornemental à 6 centimètres au-dessous.

12° Poterie à parois de 9 millimètres ; terre noire grossière, à cassure extrêmement rugueuse; paraît dépourvue de quartz ; bonne cuisson ; bourrelet au-dessus de la panse.

13° Vase à bords droits, la bordure de l'orifice très amincie ; à 32 millimètres plus bas, cordon ou bourrelet ornemental ; terre noire, sans mélange de quartz, ayant de la finesse et d'assez bonne cuisson ; cassure rugueuse ; surface noire, mate ; épaisseur, 8 millimètres.

Deux fragments identiques, l'un et l'autre percés, au-au-dessus du bourrelet, d'un trou circulaire de suspension.

14° Fragment de poterie à bords évasés, sans rebords à l'ouverture ; pâte grise, assez fine, et de médiocre cuisson ; quartz finement trituré ; surface noire, sans lustre ; épaisseur des parois, 9 millimètres. Sans décoration.

15° L'analogue du n° 9, sauf la teinte rouge de la pâte et la cuisson qui laisse à désirer.

16° Poterie à parois très minces, 3 millimètres ; terre montrant de la finesse ; rares grains de quartz ; coloration extérieure noire ; cassure rose brun ; orifice évasé ; panse peu renflée ; profil presque caliciforme ; bonne cuisson.

17° Fragment de vase sans renflement à la panse ; pâte gris jaunâtre, mêlée de grains de quartz et assez bien cuite ; épaisseur, 7 millimètres ; à l'ouverture, bourrelet muni d'une oreillette peu saillante.

Une oreillette identique devait exister à l'opposé.

18° Vase de bonne dimension ; pâte rosâtre, renfermant du quartz à gros grains, et bien cuite ; extérieur brunâtre par places ; parois de 11 millimètres ; mamelon protubérant au bas du col.

19° Vase semblable au n° 18, mais de taille un peu inférieure et à terre grisâtre.

20° Fragment de poterie à larges rebords, paraissant être à parois droites ; épaisseur, 8 millimètres ; terre grise, fine, exempte de tout mélange quartzeux ; bonne cuisson ; surface noire, mate. Pas de décoration.

21° Vase grossier et de cuisson médiocre ; pâte mélangée de quartz ; cassure rugueuse et rougeâtre ; même teinte extérieurement ; parois de 10 millimètres ; épais rebords autour de l'ouverture.

22° Fragment de poterie à pâte grise et assez fine ; surface noire et mate ; parois, 5 millimètres ; peu de renflement. Décoration de traits parallèles.

23° Vase à panse angulaire, c'est-à-dire formée de deux cônes, soudés par leur base ; terre rosâtre, grossière, à grumeaux de quartz et assez bien cuite ; extérieur grisâtre non lustré ; cassure rugueuse ; épaisseur, 9 millimètres ; pourvu d'un mamelon très en relief snr l'angle de la panse. Deux fragments semblables.

Je ne me suis attaché qu'aux caractères les plus marquants ; je suppose néanmoins volontiers qu'une étude comparative des tessons, que rien ne distingue en apparence, pratiquée dans le silence du cabinet, spécifierait peut-être encore deux ou trois modèles ; mais il faut s'arrêter ; il n'est pas à ma discrétion de procéder ainsi.

A ne considérer que l'argile, dont elles sont pétries, ces poteries peuvent être distribuées en trois classes :

1° Pâte fine n'offrant pas de trace de quartz, ou s'il s'en trouve, grains extrêmement rares et ténus. Ces vases sont les moins communs ;

2° Terre de qualité moyenne. Le quartz est tantôt abondant, tantôt raréfié La surface extérieure est, le plus ordinairement, noire, grise ou rosâtre. Les spécimens de cette catégorie sont les plus fréquents ;

3° Pâte rendue grossière par la présence du quartz pilé à gros grains. Cette classe ne présente que des échantillons à surface rosâtre ou rougeâtre. Elle est plus commune que le n° 1, mais d'un caractère moins abondant que le n° 2.

Le quartz donnait de la consistance à l'argile ; il la préservait, en outre, des gerçures de desséchement et de cuisson.

Les motifs d'ornementation sont au nombre de cinq.

C'est, d'abord, une empreinte courbe et peu profonde. Sa disposition en virgule démontre qu'elle a été effectuée à coups d'ongle.

On conçoit que cette décoration soit la plus naturelle et, par suite, la plus primitive, vu la simplicité du motif et la vulgarité de l'outil.

Elle forme une simple ligne continue sur le pourtour du vase n° 3.

Nous trouvons, ensuite, une empreinte en triangle, de 4 millimètres de base et de sommet. Appliquées en diagonale, ces impressions se succèdent pareillement et sans interruption autour du vase n° 1.

Le triangle affecte la forme de l'ogive ; il résulte de l'application, sur la terre encore molle, d'une pointe de lame en silex.

Les filets en creux sur les contours, verticaux ou horizontaux, continus ou par groupements séparés, constituent notre troisième système décoratif. Les filets sont parallèles et assez réguliers, comme produits à l'aide d'un peigne à grosses dents.

Les types 2, 4 et 22 en présentent des échantillons sur la panse.

Le mode subsista longtemps. L'époque gauloise en

fournit des spécimens, *Album du Mont-Beuvray*, Pl. VI, 3 et 5; Pl. XXXVII, 5 et 8, et *Revue de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, Mémoires de 1901, Pl. I.

Le système exigeait l'emploi du poinçon. C'est l'opinion, bien qu'un peu hésitante, des fabricants dont j'ai demandé l'avis.

Deux cannelures parallèles, observées à l'épaule du type n° 5, et dues à la pression de deux petits doigts, pendant le mouvement giratoire du tour, paraissent avoir un sens décoratif. Je les considère comme un ornement.

A ce même ordre d'idées, nous rattachons les bourrelets ou cordons, dont l'usage, à l'abri de Treffort, est presque commun. Ils ornent l'ouverture et le cou du vase, et sont tantôt semi-cylindrique, tantôt triangulaires.

La préhension de l'ustensile, peu commode au début, fut aidée, dans la suite, d'un appendice affectant la forme d'oreillette ou de mamelon.

C'est un renflement placé, parfois au bourrelet qui borde l'orifice, mais le plus souvent sur les flancs du vase. Il est d'abord peu accentué, puis il devient protubérant. Il arrive même qu'il s'allonge, en s'abaissant, pour décrire un crochet. Qu'il s'abaisse encore et soude son extrémité inférieure à la paroi, et nous aurons l'anse.

En effet, la grotte de la Cabatane a restitué une anse unique. Elle était faite d'un bâton d'argile, replié et soudé au vase. La cuisson avait achevé la soudure.

C'est, à peu de chose près, l'anse moderne.

En ce qui regarde la forme des vases, nous l'avons déduite du contour, plus ou moins prononcé, des fragments que nous avions sous les yeux. Ces fragments étant, le plus souvent, fort réduits, il reste toujours quelque chose d'hypothétique dans la reconstitution.

Six fonds de vase, au plus, figurent parmi ces débris; mais que peuvent-ils davantage nous apprendre? Ils sont étroits et plats. Le type apode fait absolument défaut.

Ces poteries sont souvent couvertes d'incrustations calcaires.

Elles présentent la plupart une surface grossière. Pourtant, quelques-unes sont polies. Selon toute apparence, le lustre leur a été donné au polissoir avant la cuisson.

Il faut peut-être même reconnaître une glaçure dans le n° 5. Le fait est d'autant moins improbable que la technique de cette pièce est excellente.

Ces vases avaient-ils une destination purement funéraire ?

Nous sommes porté à le croire, car on ne remarque pas de traces de feu sur les contours; ils n'ont pas servi à des usages domestiques.

Ils contenaient les boissons et les mets liquides offerts aux défunts, et, sans doute aussi, les défunts reposant dans l'appareil de la vie, étaient réputés servir à leur usage personnel, au même titre que les instruments, dont ils étaient accompagnés.

Le plus grand nombre des poteries de la Cabatane a été modelé à la main, et, si nous interprétons exactement les empreintes d'ongles et de doigts, dont il a été parlé, par des mains féminines.

A l'époque de la pierre polie, la céramique ne constituait pas un art. Chaque famille confectionnait ses vases, selon ses besoins, et le rôle de potier domestique était dévolu à la femme. C'est ainsi que procèdent, encore, les populations sauvages des Hébrides et de la Nouvelle-Calédonie.

Néanmoins, un bon tiers de nos fragments porte des stries horizontales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des parois.

Leur régularité rend évident l'emploi du tour à potier. Notre première inspection nous en avait convaincu, la seconde n'a fait que confirmer notre conviction.

Dans sa généralité, la céramique funéraire de Treffort offre ce caractère, commun à la céramique préhistorique, de revêtir une coloration noire à l'intérieur. La teinte pénètre parfois les parois jusqu'à moitié de leur épaisseur.

On attribue le phénomène à la cuisson.

L'opération s'effectuait à l'air libre, et on y employait le plus souvent des bois verts. La fumée, humide et abondante, pénétrait l'argile d'autant plus profondément, que la cuisson était plus imparfaite.

La fumée du bois sec produit d'ailleurs le même résultat.

Tout autre, nous l'avons dit, est la coloration des parois extérieures. Elle affecte, habituellement, la nuance rougeâtre.

Il est superflu de faire observer qu'exposées à la cuisson dans des conditions identiques, ces parois durent de même se teinter en noir à l'origine.

Il y a eu déteinte.

L'argile plastique renferme une quantité de fer qui ne peut être inférieure à 6 0/0. Si la proportion descend au-dessous, elle donne, en général, un produit jaunâtre et friable.

Le fer s'est péroxydé, par suite de la longue exposition de ces poteries à l'action de l'air et de l'humidité et, la défectuosité de leur cuisson ne les protégeant pas contre l'atteinte de ces deux agents, la surface a pris la coloration rougeâtre propre aux oxydes ferrugineux,

Telle est, du moins, l'explication qu'a donnée du phénomène la direction technique de la manufacture de Sèvres, sur le vu des pièces que lui a soumises M. P. du Chatellier (1).

J'ai constaté une déteinte analogue, mais à un plus faible degré, sur des poteries incomparablement moins anciennes, des tessons noirs gallo-romains.

Les fragments, qu'une forte cuisson a rendus plus résistants ont conservé leur coloration normale.

Voilà décrites, avec la même conscience qu'elles ont été faites, les remarques concernant les poteries de la Cabatane.

Cette céramique est-elle contemporaine de la céramique des gisements robenhausiens, en d'autres termes, la grotte de Treffort doit-elle être considérée comme une nécropole de la pierre polie?

La question peut être discutée. On peut se demander, avec raison, si cet âge n'était pas définitivement écoulé, lorsque la famille ou la tribu, qui élut sépulture sous cet abri, y déposa les corps qu'on vient de découvrir.

Sur ce point particulier, nos échantillons présentent des renseignements du plus haut intérêt.

La poterie, jusqu'alors inconnue, fait son apparition à l'époque néolithique ; mais, peu cuite et grossière, elle se raye facilement à l'ongle. Si l'essai peut être avantageusement pratiqué sur beaucoup des nôtres, il demeure sans effet sur un bon nombre d'autres.

Nous ne sommes plus au début de cet âge.

Une seconde preuve, c'est l'absence de la collection de

---

(1) *La poterie aux époques préhistoriques*, etc. p. 7.

M. Laux du type à base ronde. Cette forme élégante, empruntée directement à la nature, l'œuf, le nid de l'oiseau, les seins de la femme, par l'homme primitif, se montre la première ; elle contribue, selon qu'elle est rare ou fréquente, à fixer l'âge plus ou moins avancé des stations qui la livrent.

Les récipients à fond plat, les seuls que l'exploration de Treffort ait rendus, sont propres à une céramique déjà plus en progrès.

Ce progrès s'accuse encore avec les ornements, dont se couvrent plusieurs échantillons, coups d'ongle, empreintes de pointes en silex et filets groupés.

Le tracé de ces derniers a exigé l'emploi probable du poinçon.

Nous ne dirons pas que l'outillage primitif, l'ongle et l'ébauchoir, fut abandonné, lorsqu'on reconnut les avantages de la pointe en bois ou en os, il n'est pas moins vrai que l'utilisation du poinçon, pour le décor, étant plus tardive, la céramique de la Cabatane a dû l'être aussi.

L'anse néolithique est citée comme une exception très rare. D'abord concurrente avec le mamelon, elle le supplante ensuite, mais son triomphe marque la fin du robenhausien. Au dolmen du plateau de Souc'h, en Bretagne, l'anse est associée au métal, tiges de cuivre ou de bronze recourbées en bracelets grossiers.

Le spécimen de Treffort est de bonne fabrication et d'un galbe parfait.

Au reste, à l'époque que semble évoquer ces fragments, l'excellence de la technique, l'emploi du vernis, la finesse de l'argile et les qualités de cuisson démontrent que la céramique a déserté le foyer domestique ; elle est deve-

nue une industrie, exercée d'une manière exclusive par des artisans.

On a déjà pressenti, après les considérations que nous venons d'exposer, qu'il n'est guère possible de laisser à l'époque robenhausienne la nécropole de Treffort. Par ses divers caractères, elle se rattacherait plutôt à la période de transition entre la pierre polie et le bronze.

Et qui sait, le bronze ne serait-il pas même en droit de la revendiquer au moins pour son début?

De nombreux fragments nous ont, en effet, révélé de la façon la plus positive l'existence du tour à potier. Il est sans exemple encore que les populations de la pierre polie en aient eu connaissance. L'usage du tour caractérise la poterie de l'âge suivant (1).

Le bronze, il est vrai, n'a été retrouvé sous aucune forme, parmi les offrandes votives, mais la chose importe peu.

La hache néolithique ne se montre pas dans les plus anciens gisements de cet âge, qui donc voudrait garantir l'apparition simultanée du bronze, dans toutes les plus anciennes tombes du sien?

L'importation du nouvel élément civilisateur modifia peu les traditions antérieures, et M. Alexandre Bertrand ne craint pas d'assurer qu'à cet époque, dont la durée fut

(1) On arguera peut-être en faveur de la céramique de Treffort, vu les divers usages auxquels la grotte peut avoir été affectée, d'une origine moins ancienne, gauloise ou romaine. A une allégation de ce genre nous opposons l'absence complète d'attestations monétaires, et, surtout, le résultat négatif, auquel nous avons abouti, par le rapprochement de nos tessons avec divers échantillons de poteries spéciales à ces deux époques.

d'ailleurs assez courte, les rites funéraires, précédemment suivis, ne furent pas atteints (1).

Au reste, la persistance des vieilles coutumes, d'autant plus tenaces qu'elles touchent plus directement au culte, suffirait à expliquer l'absence que nous signalons. Longtemps après la généralisation parmi eux de l'usage du fer, les Juifs pratiquèrent la circoncision avec des couteaux en silex, et on connaît la vénération des Romains, même sous l'Empire, pour le bronze qui, à leurs yeux, revêtait un caractère sacré.

Le collège des Frères Arvales qui, plus ancien que Rome peut-être, se maintint jusqu'au IVe siècle de notre ère, offrait des sacrifices purificatoires de l'introduction du fer, métal profane, dans l'enceinte du temple. Son Rituel renfermait plusieurs formules *ob ferrum inlatum in ædem scripturæ causa.*

Il est donc parfaitement admissible que les inhumations de la Cabatane, tout au moins les plus récentes, effectuées à l'aurore du bronze, aient été pratiquées conformément aux anciens rites funéraires de la pierre polie (2).

Ce sentiment trouve sa justification en ce qu'il satisfait aux questions diverses, que l'examen de notre céramique soulève; c'est par son adoption qu'il convient de conclure.

---

(1) *La Gaule avant les Gaulois*, passim.

(2) « En France, dit M. Cartailhac, le nombre des grottes sépulcrales et des dolmens, qui offrent un mélange de pierre et de métal, est si considérable, que l'on se demande si, bien d'autres, où l'on ne trouve que la pierre, ne sont pas également contemporains du premier usage du cuivre ou du bronze. » (*La France préhistorique*, p. 269.)

Les fouilles de l'abri de Treffort ont été exécutées d'une façon peut-être un peu trop hâtive. En y mettant une rigueur de méthode et un esprit d'observation mieux marqués, on aurait donné aux recherches plus de réelle valeur. Mais le contingent apporté, par la collection de M. Baux, à l'étude des primitives populations de notre département, présente, d'autre part, assez d'importance, pour suppléer à ce côté faible, et ne rien enlever au mérite que lui procure son intéressante découverte.

Abbé F. MARCHAND.

Bourg, 24 juin 1902.

UNIV. OF MICH.

Cliché A. Hudellet.

Inscription du Moulin des Bonnes

Cliché A. Hudellet.

Inscription de Verisieu

UNIV. OF MICH.

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

à Briord et au Pays de Gex

Le 27 avril dernier, la Société avait profité de la présence à Bourg de M. Perrault-Dabot, Inspecteur général des Monuments historiques, pour faire en sa compagnie une excursion à Briord. La pluie n'ayant pas cessé, il n'a pas été possible de prendre une seule photographie, soit de l'aqueduc, soit des inscriptions, soit du cippe récemment découvert.

Une seconde visite à Briord eut lieu le 5 juin, et, cette fois, le beau temps permit de prendre toutes les photographies que l'on désirait. Celle de l'aqueduc, côté du Brivaz, paraîtra dans le travail en préparation sur cette remarquable ruine; nous donnons aujourd'hui les inscriptions de Verisieu et du Moulin-des-Bonnes, bien qu'elles aient été publiées déjà par Sirand et Guigues (1); mais, comme il s'y est glissé des erreurs de transcription, cela permettra aux épigraphistes d'examiner une copie exacte de ces inscriptions anciennes.

La Société a fait dresser à ses frais le cippe dont la photographie n'était pas possible dans sa situation primitive. C'est un bloc unique d'un volume de plus de huit cents décimètres cubes ayant deux mètres de hauteur;

(1) Guigues, *Topographie de l'Ain.* Insérées dans le précis historique, pag. X, nº 23.

dans la partie qui porte l'inscription, le dé, la pierre mesure 65 centimètres de largeur et 76 de hauteur.

Un article particulier sur le cippe ainsi que sur la rectification des inscriptions de Verisieu et du Moulin-des-Bonnes sera imprimé dans le prochain n° des *Annales*.

— Dans deux autres excursions, faites le 1er décembre 1901 et le 12 juin 1902, la Société a vérifié l'existence d'un tumulus et de nombreuses pierres à écuelles dans le Pays de Gex, à Peron, Saint-Jean-de-Gonville, Thoiry, et visité la pierre en équilibre des Bruyrets. Toutes ces pierres sont des blocs erratiques plus ou moins gros, dont la découverte est due à deux membres correspondants de la Société : M. l'abbé Ch. Jolivet, curé de Peron, et M. le Dr Dechoudans, de Saint-Jean-de-Gonville; ils ont été l'objet déjà de plusieurs communications importantes dans nos séances. M. l'abbé Jolivet nous fournira un travail spécial sur ces blocs glaciaires et leur histoire, et les photographies de quelques-uns de ces témoins des anciens âges trouveront leur place dans cette notice.

PRIX JARRIN

La Société d'Emulation et d'Agriculture et la Société de Géographie de l'Ain, réunies en séance extraordinaire, le mercredi 2 juillet dernier, ont remis solennellement à M. E. Dubois, professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Oyonnax, la prime de cent quarante francs que lui a attribuée le Jury pour sa *Notice sur la ville d'Oyonnax et son industrie.*

Cliché A. Hudellet.

Cippe de Briord, découvert en novembre 1901.

UNIV. OF MICH.

Programme du Prix Jarrin

A DÉCERNER

par la Société d'Emulation et d'Agriculture et par la Société de Géographie de l'Ain en Juillet 1904

Un concours est ouvert par la Société d'Emulation et d'Agriculture et la Société de Géographie de l'Ain pour récompenser l'auteur du meilleur ouvrage, de quelque nature que soit le sujet traité, concernant spécialement le département.

Le prix proposé par les deux Sociétés, conformément à l'intention de M. Jarrin, leur ancien Président, consiste soit en une médaille d'or d'une valeur de 140 fr., soit en une prime de pareille somme.

Ce prix sera décerné dans une séance extraordinaire réunissant les deux Sociétés en juillet 1904.

Les ouvrages devront être déposés chez le Président de la Société d'Emulation, rue Prévôté, 21, à Bourg, avant le 1er avril 1904.

Pourront seuls être présentés au concours les ouvrages manuscrits et ceux imprimés postérieurement au 15 avril 1902. Les mémoires resteront la propriété de la Société qui en fera la publication si elle le juge utile. Les auteurs seront libres de prendre copie de leurs œuvres.

Le Jury désigné par les deux Sociétés restera juge de décider si la prime sera ou non attribuée, suivant la valeur des ouvrages présentés.

BIBLIOGRAPHIE

Notre Ancêtre de l'Age de la Pierre, par le Dr X. Delore. Vannes, imprimerie Lafolye frères (1901).

Les Médecins Bressans, par M. le Dr A. Cartaz, membre correspondant de la Société d'Emulation. — Série de notices biographiques sur tous les médecins qui sont nés dans les pays de Bresse et de Bugey depuis 200 ans environ. – Paris, 1902, librairie Masson.

Le P. C. N., année préparatoire à l'Etude de la Médecine (deuxième article), par M. le Dr L. Bouveret, agrégé à la Faculté de Médecine, médecin des hôpitaux de Lyon, membre correspondant de la Société. Extrait du *Lyon Médical* du 29 décembre 1901. — Lyon, Association typographique, 12, rue de la Barre.

Après le Sanatorium (Dispensaire et Sanatorium), par le même auteur. Extrait du *Lyon médical* des 23 février et 2 mars 1902, même édition.

L'Architecture Forestière, par M. F. de Liocourt. Edition de la Société Forestière de la Franche-Comté et Belfort et de la Lorraine. — Nancy, impr. coopérative de l'Est, 1902.

Syndicat des Négociants de l'Ain. Compte rendu de l'année 1901. – Bourg, 1902, impr. du *Courrier de l'Ain*.

L'Hôtel de Bourgogne et la Tour de Jean Sans-Peur, par M. A. Perrault-Dabot, archiviste de la Commission des monuments historiques, adjoint à l'Inspection générale. — Paris, 1902, chez Henri Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon.

Géographie économique du département de l'Ain, par M. Corcelle, professeur d'histoire au Lycée de Chambéry, membre correspondant de la Société.

Trois articles ont déjà paru dans le *Bulletin* de la Société de Géographie de l'Ain, 1901 et 1902.

Le 1er, intitulé : Vues générales, fait passer très rapidement sous les yeux les progrès observés dans l'agriculture, le commerce et l'industrie pendant le XIXe siècle, en même temps que quelques justes regrets sont donnés aux vieux costumes entièrement disparus, à l'émigration vers les villes et les fonctions publiques. L'auteur termine par une revue de chacune des petites provinces qui ont formé notre département, en faisant ressortir ce qui les différencie, ce qui les individualise soit comme physionomie physique, soit comme productions.

Le second article traite des chiffres généraux fournis par les statistiques pour les céréales, la vigne, les cultures fruitières, les tubercules et racines, les fourrages, les cultures industrielles, les forêts, ainsi que pour les animaux et les produits divers.

Le troisième article passe en revue les principales industries agricoles : les poulardes de Bresse, les vins, les produits gastronomiques qu'ont chantés Gabriel Vicaire et M. Cl. Perroud, et qu'ont cités à l'envie les littérateurs Brillat-Savarin et Lucien Tendret.

BOURG, IMPRIMERIE DU « COURRIER DE L'AIN »

UN MANUSCRIT SUR BROU

IV. — Description de l'Eglise et du Couvent.

Ordre suivi. — C'est l'ordre topographique. L'auteur suppose qu'il est chargé de conduire « un curieux » et il lui fait faire à travers l'église et le couvent une promenade, au cours de laquelle il lui indique au fur et à mesure tout ce qui est digne de remarque. Cette observation, comme nous le verrons, a son importance.

Couvert de l'Eglise. — Après avoir indiqué la position de l'Eglise bâtie « sur un terrain sec et pierreux, plus sain et plus élevé que n'est pas cette ville (Bourg) dont le sol est plus bas et plus marécageux, » notre cicerone nous fait remarquer les détails de la toiture. « Avant qu'on soit plus proche, on s'aperçoit bien que le couvert est à la française, extrêmement haut droit et aigu, à trois reprises, que la nef a le sien, que les deux bas côtés ou allées collatérales, où sont les chapelles, ont le leur, plus bas et plus étroit en deux pentes, une du côté de la nef et l'autre tournée en dehors. On compte déjà le nombre des chapelles par celui des pavillons ; celui-ci par des murailles couvertes de pierre de taille qui s'élèvent au-dessus du couvert environ un pied et qui sont ornées à la pointe d'un beau fleuron et sur les deux rempants de gros bouillons en forme d'amortissement ; et si l'on est

d'abord étonné qu'une église de si grande réputation ne soit pas couverte de plomb ou au moins d'ardoise, on est content sans se chercher d'autre raison aisée à trouver, de voir qu'elle est couverte de tuiles plates à crochets, vernissées, plombées et peintes de plusieurs couleurs, lesquelles étant arrangées avec méthode, font une suite régulière de lozanges qui plait à la vüe. Si on lève les yeux on voit le clocher haut de six étages, quarré de sa figure, flanqué à chaque angle de deux bonnes buttes, couronné d'une galerie à claire voie très propre, ornée dans ce couronnement de plusieurs fleurons et oüvrages en sculpture, terminé autrefois par un dôme de pierre fait en couronne impériale avec sa lanterne, son monde et sa croix, et présentement à cause des ruines survenües par un dôme rond et de bois, du milieu duquel s'élève une aiguille en piramide très haute et couverte comme le dôme d'un beau fer blanc... » (p. 46).

Par cette description on peut voir ce que l'église de Brou a perdu en beauté à travers les âges : le superbe couronnement du clocher, la toiture à la française remplacée maintenant par une toiture à la mansard et privée de ses tuiles vernissées aux couleurs éclatantes et aux dessins réguliers, et surtout la ligne brisée formée par les pignons des chapelles, beaucoup plus gracieuse et plus ornée que la corniche rectiligne qui couronne actuellement l'édifice. On ne trouve ce détail mentionné dans aucun des travaux publiés sur Brou au XIXe siècle.

Le cadran solaire. — Après une description détaillée de la façade, l'auteur aborde celle du cadran solaire à laquelle les travaux de restauration dont ce cadran est en ce moment l'objet ajoutent un nouvel intérêt : « La montre solaire est une grande pierre de taille couchée sur son

plat à fleur de terre, sur laquelle on a écrit avec une distance méthodique les douze premières lettres des noms des douze mois de l'année, et tout autour sur le terrain on a formé en briques enfoncées par leur dos, les vingt-quatre heures du jour. Quand le soleil fait, on n'a qu'à se mettre sur la lettre du mois et l'ombre de l'homme qui se place de la sorte, en se tenant droit, va marquer infailliblement l'heure qu'il est... » (p. 48-49).

Ce cadran elliptique construit probablement en même temps que l'église et destiné, au dire de quelques-uns, à régulariser la discipline et l'ordre parmi les nombreux ouvriers qui travaillaient à Brou, se trouva dès le XVIIIe siècle bien détérioré par le passage continuel des hommes et des voitures. En 1757, l'astronome Lalande, craignant de voir disparaître cet intéressant gnomon, le fit reconstruire à ses frais en pierre de taille et placer plus près du portail de l'église.

En 1901, M. Chanut, entrepreneur des travaux de restauration de l'église de Brou, après de longues et minutieuses observations, a rétabli, à peu près à son ancienne place au milieu de l'esplanade, le cadran elliptique complètement remis à neuf et construit en belles pierres de taille avec indication des demi-heures et des quarts d'heure sur un bandeau de pierre continu.

De plus, sur la pierre centrale, tout en conservant les anciennes indications à titre de souvenir, il les a rectifiées en disposant les lettres initiales de chaque mois autour d'une courbe savamment calculée.

Chapelles de la nef. — D'après la description qu'en fait le manuscrit, ces chapelles étaient à peu près dans le même état que présentement. Seulement, nous observons que la seconde chapelle à gauche était dédiée à

saint Jérôme, et qu'à la place du tableau qui y figure maintenant, il y en avait un autre du saint patron de cette chapelle. La forme de ce tableau était analogue à celle du tableau de N.-D. des Sept-Douleurs.

Relevons aussi quelques détails sur les fondations de ces chapelles. « Celle des deux Saint Jean est fondée par noble Jean de Gramont, de onze cents florins de capital, du consentement de la princesse fondatrice, à condition qu'il ne ferait point mettre ses armes aux vitres, mais seulement au tableau et ornement de l'autel. La fondation est du 23 octobre de l'an 1520, où il ordonne que son corps soit inhumé dans cette chapelle. Celle de Saint-Pierre-aux-Liens est fondée par noble Humbert Grillet, seigneur du Verney, de 80 écus de capital. La fondation est du 29 mars 1536 ; celle de Saint Antoine et de Saint Paul l'est nouvellement par feu sieur Ferdinand Blondel, marchand de Bourg. » (p. 55).

Autel de sainte Marie-Majeure. — D'après le manuscrit, cet autel est situé sous le jubé, *à droite* de la porte d'entrée du chœur, tandis que le tableau de sainte Monique conversant avec saint Augustin, qui surmonte actuellement cet autel, aurait été placé *à gauche*, à l'endroit où se trouve maintenant le tableau votif de Bourg. Si l'on veut bien se rappeler la méthode descriptive de notre auteur et lire attentivement son texte, il n'y a pas de doute que la chose doive être ainsi. Après qu'il a décrit (p. 57), le tableau de saint Augustin et de sainte Monique, il dit : « Après avoir vu le tableau de la gauche, on vient à celui qui est à la droite. C'est une copie d'après Saint Luc de Sainte Marie-Majeure. Il en est une des meilleures. » On ne peut ici entendre la droite et la gauche dans le sens liturgique, c'est-à-dire le côté de

l'Evangile et le côté de l'Epître, car lorsque l'auteur a terminé la description du tableau de sainte Marie-Majeure, il passe de suite à la description de la table d'albâtre qui renferme le cœur du seigneur de Châteauvieux et qui est placée de ce côté du Jubé. « On sort de ce petit carré de chapelle et, tournant à droite, on voit une autre inscription qui excite une nouvelle curiosité : elle est au bas d'une table d'albastre de trois pieds de long sur deux de large au-dessous d'un cœur élevé en gros relief... » (p. 58.)

De là, il faudrait conclure que le tableau de saint Augustin et de sainte Monique aurait été transporté de gauche à droite, peut être au moment où fut placé le tableau votif de saint Nicolas qui surmonte l'autel de gauche, ou lorsque la place de droite devint libre par la disparition du tableau de sainte Marie-Majeure.

Ce tableau, que M. Jules Baux place à tort sur le grand autel (p. 272), était, dit l'auteur, « une copie d'après saint Luc de Sainte Marie-Majeure. Il en est une des meilleures, mais, comme elles sont communes et qu'on voit certaines inscriptions qui l'environnent, un curieux, après avoir ietté un regard ou deux sur celuy-là s'attache à lire celles-cy. Il tombe d'abord sur une, laquelle étant plus à portée de la vüe fait le premier au moins le plus long obiect de son attention ; elle le surprend, elle le choque, et quoiqu'elle soit placée dans le lieu saint, on la soupçonne de rêverie creüse ou de conte inventé, et on est fort tenté de rire et de s'en moquer. C'est celle-là où il y a comme les démons gardent les ossements de Néron sous un noyer. » (p. 58).

Suit l'explication de cette énigme, explication beaucoup plus complètement détaillée dans le chapitre des *Richesses de l'église de Brou* (p. 143). Il résulte de là que

ce tableau est la source de toutes les richesses spirituelles de cette église. L'inscription mystérieuse qu'il porte fait allusion à la fondation de l'église de N.-D. de Populo, à Rome (1). Ce sanctuaire, devenu l'un des principaux dédédiés à la sainte Vierge dans cette ville, et enrichi de très nombreuses indulgences, fut donné aux religieux Augustins et devint leur principale église.

Chapelle des Sept-Douleurs. — Cette chapelle « dotée par Messire Antoine de Montecut, abbé de Saint-Vincent de Besançon et aumônier de la princesse fondatrice qui la lui donna en 1516 », possède une fort belle vitre qui représente « Notre Seigneur assis à la table entre deux disciples qu'il rencontra sur le chemin d'Emmaüs.... la surprise, l'admiration et la ferveur paraissent dans l'attitude et l'action de ces deux disciples, mais un coup de pierre arrivé malheureusement à la tête du Seigneur, fait qu'on y voit présentement qu'un triste emplâtre ou pièce de verre blanc commun qui la désigne : ie l'ai vue avant cet accident, la beauté, la douceur et la majesté brillaient également sur cette divine face. » Une note marginale postérieure fait remarquer « qu'un couvreur a aussi depuis cassé la teste d'un des deux disciples en jetant imprudemment un bout de tuile. » Ces deux accidents ont été très convenablement réparés ces dernières années.

La description des tableaux de la chapelle mérite une mention spéciale.

« Le grand tableau de l'autel est une Notre-Dame des Sept-Douleurs, où l'on voit une douleur excessive, méditée, réfléchie et constamment soutenüe en cette mère d'un

(1) Voir Jules Baux, p, 273.

Dieu homme (1) crucifié, l'air du visage et l'action de la figure explique tout cela sensiblement. Les sept mistères douloureux qui sont peints sur de petits cartouches dans le plan même du tableau, paroissent comme les sept sources de cet océan de douleurs qui inonde cette mère affligée; et l'on diroit que deux Anges ne sortent du fond d'une architecture des deux côtés du tableau que pour l'admirer, la plaindre et la consoler. Enfin, le tableau est très excellent. Aussi a-t-il été envoié par Charlequint, neveu et héritier de notre Auguste Princesse, et avant qu'on eut celui de Saint Nicolas, il faisoit l'honneur du grand autel » (p. 62).

Comment M. Baux qui avait ce manuscrit dans les mains, a-t-il pu supposer que le grand autel était orné du tableau de sainte Marie-Majeure ? Apparemment, il a été induit en erreur par les sept médaillons qui figuraient sur chaque tableau, représentant sur l'un les douleurs de Marie, et sur l'autre, des devises (2).

Un dernier détail bon à noter : « Deux moindres tableaux pleiants sur le bois, au-dessous et aux deux côtés de l'autel sont encore fort bons. Deux saintes épines de la couronne du Seigneur, dans un petit tabernacle, accompagnées de deux bustes dorés ou l'on a enchassé quelques reliques sur l'autel sont encore plus précieuses » (p. 63). Ainsi, il y avait de chaque côté du tableau des Sept-Douleurs un tryptique, et le tabernacle conservait non pas une mais *deux* saintes épines. Tout cela a malheureusement disparu.

---

(1) L'annotateur a mis « Homme-Dieu. »

(2) M. le *chanoine Perretant,* dans son livre sur Notre-Dame des Sept-Douleurs, avait déjà soutenu cette opinion que le manuscrit vient confirmer.

Le Grand Autel. — Au milieu du chœur fermé par « un petit balustre de noyer » (p. 75) est le grand autel « ce lit auguste d'une beauté mourante et dont les charmes sont infiniment vifs : ce mausolée d'un Dieu sacrifié qui daigne y reposer comme mort et qu'on y adore, a la preference du respect et de l'attention. On le voit isolé au milieu de la coquille ou demi-rond que forme le fond du chœur, élevé sur deux marches de pierre de taille, composé d'une massonnerie de briques couverte de la grande pierre dont nous avons parlé... extrêment polie, luisante, comme jaspée et un tableau de Saint Nicolas de Tolentin iouïssant dès ce monde de la symphonie des anges au milieu de ceux de Saint Augustin et de Sainte Monique dressés tous trois dans la même architecture sur un gradin de trois ou quatre marches dorées derrière un tabernacle de bois doré en font tout l'ornement... » (p. 64).

Ce tabernacle n'avait été placé qu'au XVIIe siècle et il fut vendu pendant la Révolution. Le tableau de saint Nicolas est celui qui se trouve encore dans la chapelle de Gorrevod avec l'inscription rappelant sa donation.

Les Vitraux du chœur. — La description détaillée qui en est donnée témoigne d'une assez grande connaissance des généalogies. Quelques erreurs pourraient être signalées ; par exemple, l'auteur trouve douze écussons dans les deux généalogies paternelle et maternelle de Philibert-le-Beau, quand il n'y en a que onze. Mais en somme, la description est exacte. Là où il excelle, c'est dans le choix des expressions dont il se sert pour dépeindre la beauté des personnages. « Par la beauté des traits, la forme des carnations et l'éclat des couleurs, ces augustes personnes soutiennent bien la réputation de beauté

charmante et miraculeuse que l'Ecriture Sainte et les historiens sacrés leur donnent ; mais, quand le soleil qui se lève longtems, immédiatement derrière cette vitre, donne dans ces belles figures, on leur voit la clarté et la splendeur des corps glorieux.... » (p. 67).

Mausolée de Philibert. — La description des trois mausolées suit celle de l'abside. Nous devons relever ce passage relatif au mausolée de Philibert-le-Beau à cause de l'intérêt qu'il présente, au double point de vue littéraire et historique. Il s'agit des génies qui s'appuient sur la pierre destinée à recevoir l'épitaphe. « Il faut avouer que les deux qui sont vers les pieds l'emportent sur tous les autres ; ils sont d'une beauté si mignonne et si parfaite. Celui qui répond au pied droit met si proprement un des siens sur l'échancrure du cartouche de l'épitaphe qu'il tient par le haut avec tant d'agrément, qu'il plait beaucoup et fait juger que cette posture, un peu libre, est le jeu d'un enfant tel qu'il paraît ou la distraction d'une douleur qui l'occupe. Mais quelque charmant qu'il soit, il cède au jugement de tous les connaisseurs à son compagnon. Ce dernier, parait si affligé de la mort de ce grand prince qu'on dirait qu'il est accablé sous le poids de la douleur, et que dans cet accablement, il s'appuye avec une douce langueur, une grâce merveilleuse sur une de ses petites mains dont le bras plié, repose du coude, sur le bord du cartouche, pendant que l'autre main le tient un peu plus bas ; en cette attitude, on a raison d'appeler sa douleur méditée, refléchie et soutenue par le raisonnement. Enfin, on lui voit tant d'esprit, tant de délicatesse, tant de beauté, qu'on ne peut le quitter, et qu'on s'écrie plus d'une fois, en le quittant : ah ! qu'il est beau ! » (p. 84).

Peut-on, en vérité, interpréter le sentiment d'une manière plus délicate et plus naïve? Mais, à un autre point de vue, il est à remarquer que ces deux génies, indiqués comme étant au pied de la statue de Philibert, sont actuellement à la tête. Y a-t-il une erreur de la part de notre guide? Nous ne le pensons pas, tous les anciens manuscrits sur Brou donnent la même indication. Il faut donc que dans la suite des temps, les deux groupes placés aux pieds et à la tête du prince aient été changés de place et, sans doute, la cause de ce changement aura été le désir de mettre dans une meilleure lumière les deux statues les plus admirables.

Chapelle de la princesse. — Il est intéressant de noter l'opinion de notre auteur sur certains détails controversés de cette partie de l'Eglise. La statue qui se trouve à droite de l'autel dans l'angle du mur et que la plupart disent être celle de saint Philippe, est, d'après lui, la statue de saint Paul (p. 95). D'après le compte-rendu de visite fait à la princesse ce devait être une statue de saint Philibert (1).

Le groupe qui occupe la dernière case à gauche et en haut dans le retable de la chapelle (p. 93), représenterait l'apparition de Notre-Seigneur à sa mère après la résurrection, tandis que d'autres, tels que l'annotateur du manuscrit, veulent y voir une visite de saint Joseph à la sainte Vierge. Il faut avouer que le premier sentiment paraît plus probable.

Au-dessus du retable de la chapelle des Joies était un beau vitrail dont il sera bon de garder la description, puisqu'il a disparu et a été remplacé par des verrières

(1) Voir Baux, p. 409.

modernes : « Derrière ces trois figures est une vitre à moitié murée, mais la peinture qui colore ce qui en reste me paraît significative. On y voit Notre Seigneur ressuscité dans le jour du milieu, Saint Pierre pleurant dans le second, et à droite de Notre Seigneur, des ecclésiastiques en surplis, dans le troisième, et à gauche de Jésus-Christ, Saint Augustin et Saint Nicolas de Tolentin, l'un à droite et l'autre à gauche dans les deux derniers. N'est-ce point là un tableau abrégé de l'histoire de cette église? Que notre Seigneur, le maître souverain de tous les avènements et qui appelle pour cultiver sa vigne, les vignerons qu'il lui plaît, donne congé pour le service de cette église, à Saint Pierre, à qui elle était dédiée et à ces ecclésiastiques qui la desservaient sous son invocation, pour la remettre aux religieux de Saint Augustin qui la desservent présentement, sous la protection de Saint Nicolas de Tolentin qui en est le Patron » (p. 94).

Enfin, en parlant de la piscine qui se voit à droite de l'autel, notre auteur raconte comment cette piscine a fait donner à la chapelle le nom un peu bizarre de *Notre-Dame de la Brüine*. « C'est, dit-il, une piscine qui fait l'objet de la piété vulgaire ; ils viennent appliquer l'oreille à son trou fait en bas, au milieu d'une pierre ronde creuse, pour être guéris, disent-ils, de la surdité, et croient que quand ils entendent du bruit dans ce trou (qui n'est apparemment, qu'un effet de l'agitation de l'air entrant dans un lieu si étroit), que c'est un signe de leur guérison prochaine. Cependant, il y a des femmes qui y ont voüés leurs enfants sourds avec succès, et c'est pour cela, que le peuple qui nomme les choses à sa façon, appelle cette chappelle ou cet autel Notre-Dame de Brüine.

« Ce bruit et ce nom s'élèvent même, jusqu'à la bonne

foi des gens de qualité, i'y ay vû des grands seigneurs appliquer leurs oreilles avec une pieuse et attentive curiosité » (p. 97).

Chapelle des ducs de Pont-de-Vaux. — En novembre 1901, à l'occasion du renouvellement du pavage des chapelles, on a ouvert le caveau où reposent les restes des Gorrevod, comtes puis ducs de Pont-de-Vaux. On a retrouvé les corps de Laurent de Gorrevod, de ses deux femmes Philiberte de la Palud et Claudine de Rivoire, d'un enfant qu'il avait eu de la première et de deux autres Gorrevod, Jean et Laurent. Le corps de ce dernier est assez bien conservé, les autres sont en mauvais état par suite de la violation du caveau durant la Révolution, violation constatée pour la première fois depuis cette époque.

Cette circonstance rend une certaine actualité à ce que dit notre manuscrit de cette « illustre famille » et de la chapelle qui en conserve les restes. Il parle avec beaucoup d'éloge de Laurent de Gorrevod. « Il fallait que ce grand homme eut un mérite bien extraordinaire et un génie universel, puisqu'il s'était acquis l'estime et la bienveillance de tous les souverains des roiaumes voisins et qu'il semble qu'ils n'avoient pas assez d'emplois importants pour lui confier... » Il mourut à Barcelonne, l'an 1530, et son corps fut apporté et enterré à Brou, dans la chapelle qu'il y avait fondée, le 28 avril 1520. « Notre curieux n'oublie pas Jean de Gorrevod, cousin et héritier de cet illustre Laurent de Gorrevod ; ny Laurent IIe de Gorrevod nourri page et fort considéré de Charles V mort au siège de Genève, où il se noïa dans un torrent en revenant du quartier du duc de Savoie. Il fut trouvé après

sa mort avec 17 blessures sur le corps qui fut apporté et enterré aussi à Brou » (p. 100 et 101).

Le souvenir des deux femmes est mentionné dans la description du magnifique mausolée qui ornait autrefois cette chapelle et qui a malheureusement disparu à la Révolution. On prit le bronze pour en faire des canons : « Sur une grande et belle table de marbre noir..... sont couchées sur leur dos trois grandes figures de bronze, l'une du fameux Laurent de Gorrevod..... au milieu de celle de ses deux épouses. L'une qui est à sa droite est Philiberte de La Palud, sa première femme, l'autre et qui est à sa gauche, c'est Claudine de Rivoire, sa seconde femme, qui lui survéquit de 5 ans... car elle mourut en 1535 à Besançon, d'où son corps fut apporté et enterré à Brou aussi bien que Philiberte de La Palud, sa première femme. On voit entre celle-cy et Laurent de Gorrevod, la figure d'un petit enfant emmailloté, couché entre eux deux. C'est une petite fille, née dans ce premier mariage et morte dans le berceau. Ce grand homme a à ses pieds un lion (1) de bronze couché, pour le simbole de sa force et de son courage. Aux quatre coins de la table de marbre sont posées debout quatre figures encore de bronze, qui représentent les quatre vertus cardinales... qu'on suppose que ce grand homme possédait excellemment. Au-dessus de sa tête et contre le pilier est attaché l'écu en bronze de ses armes... » (p. 103). Combien, il faut regretter la disparition de ce superbe mausolée, le seul de l'église où le bronze ait été employé !

Ce qu'il faut regretter autant, c'est la disparition du

(1) Le correcteur a mis « levrier ».

tableau qui surmontait l'autel : « tableau posé dans un cadre au milieu d'un retable à deux colonnes de bois... Il représente Notre-Dame de Pitié à qui la chapelle est dédiée » (p. 101). Peut-être cette image était elle le digne pendant de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Comment a-t-elle disparu ? On ne saurait le dire, mais il est permis de croire, que nous possédons encore le retable dans lequel elle était enchâssée. Celui qui se trouve actuellement dans la sacristie du Séminaire, ancienne chapelle du Prince dédiée à sainte Apolline, répond parfaitement à la description faite ci-dessus. Il y aura été transporté lorsque le tableau de saint Nicolas quitta le maître-autel pour la chapelle de Gorrevod.

Les formes. — Fidèle à sa méthode notre guide revient sur ses pas en faisant observer au visiteur qu'il conduit, quelques détails des mausolées omis à dessein dans la première inspection, afin qu'il ait quelque chose à admirer au retour. Au chœur « l'attention, la curiosité, la surprise et l'admiration se renouvellent ». Voici les merveilleuses stalles « où se placent et se rangent les religieux pour chanter l'office. » Le détail qu'en donne notre manuscrit n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'il a vu dans un des panneaux sculptés vers l'entrée du milieu la représentation de Manué demandant un fils à Dieu, lorsqu'en réalité il s'agit du miracle de la toison de Gédéon

Enfin, après mention du lutrin, notre guide sort du chœur en observant des détails laissés de côté dans les mausolées de Philibert et de Marguerite de Bourbon. La visite de l'Eglise est achevée. Il faut commencer celle du Couvent.

Le Couvent.

Cette visite exacte et minutieuse ne comprend pas moins de quatorze pages (114-128). Contentons-nous de signaler quelques points intéressants à cause des changements survenus depuis.

Grand corridor. — La chambre numéro 6 n'a pas toujours existé, elle faisait partie du large espace qui se trouve au milieu du grand corridor. « De l'autre côté, et vers l'orient, cette continuité de chambres était interrompue par une croisée à peu près semblable (à celle qui se trouve vis à vis) par l'entrée d'une galerie par laquelle on va fort commodément à des commodités nécessaires et à l'infirmerie, et par l'avenue du grand escalier sur laquelle il y a encore une croisée qui donne assez de jour en cet endroit, car on a fait depuis peu une chambre devant la grande croisée dont je viens de parler », (p. 117).

La salle des pas perdus qui partait du milieu du grand corridor pour aller jusqu'aux appartements de la princesse et qui est maintenant occupée par les chambres n° 20-29, était « une des plus grandes qu'on voit dans la province. » (p. 117).

La Sacristie et le chapitre du premier cloître. — La sacristie se trouvait dans la moitié nord de la chapelle de saint Gérard. « Elle est bien ornée en bois par le soin des Augustins déchaussés... d'un beau noier tout autour. Tout le fonds le plus éloigné des deux portes, dont la petite répond à l'allée qui vient de l'église par laquelle les prêtres passent en allant et en venant de dire la messe, et la grande qui donne entrée par le cloître, ce fonds est

tout occupé par un grand et long autel rempli dans son creux de plusieurs grands tiroirs à tenir les ornements avec beaucoup de propreté et au-dessus de quelques armoires tout le long de sa longueur pour y fermer les vases sacrés et il est accompagné à ses deux côtés de deux confessionnaux. Les murailles des deux côtés sont revêtues d'armoires hautes et profondes... Toute la menuiserie est fort riche et bien entendue et les connaisseurs la louent beaucoup... Je ne veux pas oublier que toutes les ogives qui se croisent sont embellies depuis peu de divers ornements de peinture » (p. 110). Ces peintures ont été retrouvées lorsqu'on a peint la chapelle de saint Gérard.

La partie sud de cette chapelle était occupée par le chapitre du 1er cloître. Cette salle meublée d'un simple banc tout autour « est éclairée comme la sacristie par deux grandes fenêtres assez hautes en arcade et par deux autres de même figure du côté du cloître; ce qu'on n'a pu ménager dans la sacristie à cause du boisage » (p. 119).

Premier cloître. — Le premier cloître est composé du côté de l'église de quatre arcades en plein cintre, tandis qu'en face, il y a cinq arcades ogivales. « La raison de cette inégalité dans un édifice où l'on a observé tant de symétrie et de régularité est que la quatrième arcade de ce côté-là étant vis à vis de la porte et de la croisée de l'église de cet endroit-là, il a fallu lui ménager par une grande ouverture à peu près semblable à l'arcade de son vestibule, le jour dont elle avait besoin » (p. 120).

Grand cloître. — Le grand cloître n'avait encore pour ornement, au moment où écrivait l'auteur « que des murailles blanches et nues, mais ces murs seront bientôt ornés et revêtus de vers choisis et édifiants pour ceux

qui, s'y promenant, voudront les lire. » Sans doute, ce projet a été mis à exécution, bien que nous n'en voyions pas les traces. La clôture du coté du midi et du couchant, est dominée par deux grandes galeries, que remplissent maintenant les chambres n° 36 à 50 et d'où l'on voit la forêt de Seillon.

Chapitre du grand cloître. — Le chapitre du grand cloître, la salle de théologie actuelle, « est plus intérieur. L'on y tient les assemblées capitulaires, on y fait l'oraison du soir et les exhortations aux religieux la veille des grandes fêtes. Aussi, y a-t-il une chaire haute du côté gauche de son fonds et un autel au milieu de ce même fonds. Ce chapitre est fait tout comme le premier. Mais il est boisé d'un vieux boisage de chêne, il est éclairé comme l'autre par quatre fenêtres en arcade, deux plus hautes et plus longues à vitres arrêtées du côté du verger et deux autres plus petites et plus basses à vitres cadrées et mobiles du côté du cloître » (p. 122). Qui nous rendra les flots de lumière que laissaient pénétrer ces fenêtres?

Réfectoire. — Après la porte de l'escalier donnant sur le grand cloître et murée actuellement, vient le réfectoire dont l'entrée se trouvait tout à l'extrémité de la galerie. Le réfectoire « a trois piliers au milieu en sa longueur et trois fois l'agrément et les nervures de chaque chapitre : il est vrai que les Augustins déchaussées voyant qu'il le fallait traverser vers le bas pour passer du grand cloître à celui de la cuisine, ont tiré une muraille qui en coupe la longueur, après les deux premiers piliers, qui la laisse pourtant voir tout entière au-dessus de sa hauteur et laissant aussi les deux portes de ces deux cloîtres avec le passage de l'un à l'autre libres retient les religieux dans le

recueillement et l'attention qu'ils doivent à la lecture qui se fait pendant le repas. Ce réfectoir est éclairé par des fenêtres des deux côtés et par le jour de ces deux cloîtres et ce vestibule l'est par deux fenêtres hautes du côté du jardin » (p. 123).

Cette disposition est complètement changée. Le couloir, au lieu d'être au midi est maintenant pratiqué dans une partie de la première travée au nord, et complètement séparé par un mur dans lequel sont pratiquées deux portes donnant accès au réfectoire. Les fenêtres du côté du cloître ont disparu.

Cloître de la ménagerie. — C'est le nom que notre auteur donne au troisième cloître. Ce cloître « n'a que trois allées plus étroites, moins longues, et qui ne sont point voûtées comme celles des autres cloîtres, mais les planchers qui les couvrent et qui servent aux trois galeries d'en haut sont soutenüs par de grands et hauts piliers taillés en octogone. »

Tout autour de ce cloître à partir du réfectoire sont disposés : 1° *la cuisine* « dont la voûte est ornée de plusieurs traits de pierre, qui se croisent et s'unissent par des écussons comme ailleurs. L'arcade de la cheminée est fort grande, son contre-cœur en fonte est fort grand et fort beau. Elle a, à main droite, son évier, dont la pierre à laver est curieuse à voir pour sa grandeur » ; 2° *le chauffoir* ou petit réfectoire pour l'hiver : « la cheminée est dans un fond, fort grande et l'arcade du manteau tient d'une muraille à l'autre de sa largeur ; dans l'autre fonds est le derrière du contre-cœur, ou plaque de la cheminée de la cuisine, qui ne contribue pas peu à le rendre fort chaud » ; 3° *la porte-cochère*, la seule qui puisse « donner passage aux charrois qui doi-

vent entrer dans la maison et sortir » ; 4° *l'escalier*, qui sert à monter dans les galeries d'en haut : « il est éclairé en son repos par une croisée de fenêtre qui donne sur la cour » ; 5° en prenant la seconde allée, « qui se tire tout le long de l'orient, du midi au septentrion, le premier office qu'elle contient sont *les fours* — toutes les commodités et tous les meubles pour passer la farine et faire le pain » ; 6° *la procure* « ou magasin pour tenir les provisions de bouche nécessaires aux religieux ; 7° une chambre pour les domestiques « dont la porte est petite et carrée » ; 8° *les prisons régulières* et ordonnées par les canons dans les monastères un peu nombreux ; 9° « tout ce bas appartement ne manque pas de son *cabinet* nécessaire et il est est tout à fait au fond de cette seconde allée » ; 10° *la troisième allée*, qui revient vers le réfectoire, ne sert qu'à tenir à couvert des poutres et des bois de charpente pour les réparations du couvent » (p. 124-125.)

Tout cet ensemble, a subi de nombreuses modifications. Dans le chauffoir, partagé en deux étages, on a logé une souillarde, le petit salon et le réfectoire des religieuses. Les fours sont devenus la vieille cuisine, la dépense est devenue le fruitier. De la chambre des domestiques et de la prison on a fait un bûcher. Enfin, la troisième allée a été aménagée pour une salle de bains, la boulangerie, le four et une annexe de la cave.

Galeries supérieures. — En suivant le même ordre, elles commencent *par la chambre du R. P. Prieur*, qui est la chambre actuelle du Supérieur, *la bibliothèque*, qui communique avec cette chambre par une porte et « qui n'est ni riche ni abondante, comme il faudrait dans une maison si magnifique. Au moins, il y a beaucoup de bons casuistes et la salle où elle est, est assez grande et

propre, éclairée de plusieurs côtés. » Cette salle est maintenant la chambre à coucher du Supérieur et la chapelle des domestiques. — A la suite, viennent la *communauté* ou vestiaire des religieux, le grand salon actuel, puis *une chambre de retraite*, qu'habite actuellement l'économe. On descend quelques degrés pour aller à l'infirmerie.

La raison qu'en donne l'auteur est assez curieuse. « Il faut que les offices subalternes d'une maison et qui regardent les besoins du corps, s'abaissent devant la dignité du Supérieur et cèdent aux occupations de l'esprit !... » L'infirmerie, qui se trouve au bout des degrés se compose de 4 chambres dont la première « fait une espèce de salon où il y a une cheminée et l'autre moitié, partagée en sa longueur, fait une chambre à gauche, assez grande pour un malade, et, à droite, un espace suffisant pour une chapelle à dire la messe pour les malades. » De nos jours, la galerie est occupée par les cellules des domestiques et les chambres par l'infirmerie, la bibliothèque des élèves et d'autres cellules qu'un corridor sépare de celles des domestiques.

La description se termine par le puits et la cour du bûcher après quoi, l'auteur conclut : « Il paraît bien par cette description naïve et fidèle qu'on n'a rien oublié pour donner avec propreté et convenance toutes les commodités nécessaires à ce couvent et que si la maison de Dieu y est beaucoup plus belle, plus recherchée et plus magnifique, celle des hommes n'est pas négligée » (p. 128.)

V.

Richesses de l'Eglise et du Couvent de Brou.

« Je ne doute pas que je ne surprenne ici mon lecteur, et pour peu qu'il soit prévenù de la carte du païs et qu'il aie remarqué ce que nous avons déjà dit, il ne s'étonne de l'inscription de ce chapitre et qu'aiant peut-être ouï nommer l'église de Brou, la belle gueüse et le couvent, le pauvre magnifique, ie fasse un titre particulier de leurs richesses et de leurs thresors. Ie suis bien aise de le surprendre et espère d'être aussi sincère que ie suis suprenant » (p. 128).

Après cette introduction notre auteur explique qu'il y a plusieurs sortes de richesses : les richesses de l'esprit, telles que les devises et les emblèmes, les richesses surnaturelles, telles que les indulgences, les richesses du trésor de l'église, telles que reliques, peintures, tapisseries, les richesses de l'art dont il a été parlé plus haut. « Ainsi quoique l'église et le couvent de Brou soient pauvres des biens du monde, ils peuvent être riches des autres richesses, jusqu'à en faire part à ceux qui les voient et qui les fréquentent » (p. 129).

Devises et emblèmes. — Voici d'abord toute une dissertation sur les devises de la princesse et en particulier sur « *Fortune infortune fort une* » dont il rapporte les divers sens et qu'il traduit volontiers : « *fortuna infortunat valde unam.* »

A la suite, est une autre dissertation sur la devise *Fert*, dont l'obscurité est plus grande encore. Faut-il lire *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, et voir une allusion à la prise de Rhodes par le comte de Savoie Amé V, en 1311 ? Cela paraît difficile à admettre, car cette devise est plus

ancienne. « On la voit dans les monnoies des comtes de Savoie précédents, comme de Pierre surnommé le Petit Charlemagne et mort l'année 1268, dans lesquelles monnoies on voit sans ponctuation et sans séparation et en lettres gothiques le mot *Fert*. Au sépulcre de Thomas de Savoie 2, père d'Amé-le-Grand, enterré dans l'église cathédrale d'Aouste, il y a un chien à ses pieds qui a un collier sur lequel est la devise *Fert* en lettres gothiques et sans ponctuation. » Au revers d'une monnaie du même Thomas de Savoie, « il y a deux lacs d'amour et le mot « *Fert* » au milieu. » De tout cela, le prudent auteur ne conclut rien, sinon qu'il ne faut pas s'étonner de voir cette devise représentée en tant d'endroits de l'église et du couvent, puisque les princes de Savoie en sont les fondateurs (p. 134).

Quant aux divers emblèmes, voici comment il s'exprime : « On voit aussi... des rainceaux de branches de laurier croisées l'une sur l'autre, des bâtons noueux passés aussi en sautoir l'un sur l'autre, des rabots ou fusils à faire du feu, des croix de Saint André : tout cela sont des monuments clairs et figurés de la longue et crüelle division qu'il y a eu entre la maison d'Orléans et celle de Bourgogne à l'occasion de la faiblesse de Charles 6 roi de France... ». Suit l'explication de ces symboles (p. 134). L'auteur est donc mieux renseigné que tous ceux qui ont écrit après lui et qui ne sont ni aussi complets ni aussi précis.

Indulgences. — Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, à propos de l'autel de sainte Marie-Majeure, l'église de Brou jouit des indulgences et privilèges de Notre-Dame de Populo à Rome. L'auteur raconte ici l'histoire du noyer de Néron (1)

(1) Reproduit par Jules Baux, p. 273-274.

Il cite ensuite les bulles des papes Grégoire IX, Boniface VIII, Nicolas III, Innocent IV, Innocent VIII qui ont concédé des indulgences à l'église de N.-D. de Populo, et de Sixte IV qui a étendu ces privilèges à toutes les églises et à tous les monastères de la Congrégation de Lombardie, de l'observance de saint Nicolas de Tolentin.

Suit l'énumération de ces indulgences que l'auteur a tirée « des deux tables écrites à la main, exposées dans l'église sur les deux priez-Dieu du milieu du Jubé et que deux clercs revêtus de surplis portent respectueusement à la procession qu'on fait le jeudy de la troisième semaine de Carême pour ouvrir les indulgences qui durent jusqu'après l'octave de Pâques » (p. 150).

Les deux saintes épines. — Nous en avons déjà parlé à propos de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

L'auteur en fait ici la description. « Les reliques infiniment prétieuses... que le pape Jules II envoya à notre Auguste fondatrice, et qu'elles a données elle-même à son église de Brou, ce sont deux saintes et vénérables Epines de la couronne de Notre-Seigneur, renfermées dans le tabernacle de cette chappelle et mizes droites croisées vers la pointe l'une de l'autre, dans une espèce de soleil d'argent semblable à ceux dans lesquels on expose le très Saint-Sacrement, et dans lequel on les montre à travers un verre qui les couvre. Ces épines ne sont pas les seules reliques que le pape envoya à notre pieuse princesse... nos cayers marquent qu'il y en avait plusieurs autres, et de grands saints, qu'elle avait aussi destinées pour Brou, mais que Charles V, son neveu et son héritier, mu sans doute de quelques sentiments de piété (quel adorable euphémisme !) les avait retenues en Flandre après sa mort, comme bien d'autres choses... »

« Mais revenons à nos saintes épines, à ces prétieuses reliques du Saint des Saints, à ces instruments cruels et glorieux qui ont eu l'honneur de percer ce divin chef et d'être plongées dans le sang d'un Dieu fait homme, il paraît bien qu'elles se sentent de cet honneur, ou que cet aimable Sauveur aie une complaisance particulière qu'elles soient honorées en cette belle Eglise, puisqu'il opère par leur moyen plusieurs merveilles consolantes et charitables, particulièrement pour soulager les maux qu'on a aux yeux... » (p. 156).

Le manuscrit relate ensuite d'après « les cahiers des archives » la guérison du duc d'Epernon en 1653 et celle de Joseph Ronger, de Saint-Etienne-du-Bois, en 1663. Il reproduit le procès-verbal de cette dernière, signé par Fr. Lazare de Sainte-Ursule, sacristain de Brou.

Peintures et tapisseries. — Notre annaliste raconte que la princesse Marguerite « étant encore en Flandres l'année 1528 et n'ayant point encore vu son cher édifice de Brou qu'elle savait être fort avancé, elle a un désir extrême de le voir et forme la résolution de se donner incessamment ce plaisir ; mais n'y voulant pas venir les mains vides, elle fait faire diverses tentures de tapisserie de soye pour l'Eglise et pour son appartement. Elle va à Anvers et y demeure deux ans pour y faire préparer quantité de beaux et bons livres, imprimés sur le vélin, et tous reliés en maroquin rouge du levant pour la bibliothèque de Brou, fait peindre ou acheter déjà peints plusieurs excellents tableaux pour tous les endroits où ils pourront convenir et fait emballer le tout pour le conduire à Brou avec ses équipages ; mais, hélas ! étant retournée à Malines pour y donner quelque ordre nécessaire avant que partir pour la Bresse, la mort, jalouse ce

semble de notre bonheur, la fit partir pour un plus grand voyage, sans avoir eu le temps de nous envoyer ces présents magnifiques. Charles V, son héritier et son neveu, vendit la tapisserie à plusieurs seigneurs de la Cour, excepté une tenture de 4 pièces que nous avons à Brou (1) dont on orne quelquefois le sanctuaire. Tous les livres furent vendus aux Jésuites d'Anvers, et des tableaux, nous n'avons eu que celui de Notre-Dame des Sept-Douleurs que nous avons déjà dépeint en décrivant l'Eglise » (p. 159).

Si on juge de la beauté de ces présents par le seul qui soit parvenu jusqu'à nous, on comprendra quelle perte fut, pour l'église et le couvent de Brou, la mort de la princesse. Que n'avons-nous encore les beaux livres achetés par les Jésuites d'Anvers !

Les Bienfaiteurs. — A la page 159, sont relatés les dons extraordinaires des souverains, de Louise de Savoie, qui donna 50 écus d'or, puis 25, de Charles-Quint et surtout de Louis XIII.

« Louis 13e, roi de France, donna l'an 1610, 1,500 livres pour la réparation du clocher endommagé, et en reconnaissance de ce bienfait, on chante tous les jours dans le chœur après la dernière grande messe l'antienne *Inviolata* et l'oraison de la Sainte Vierge pour le roi » (p. 159).

---

(1) Nous trouvons dans un manuscrit des Augustins qui, de la bibliothèque de M. Baux, vient de faire retour au grand Séminaire, la description suivante de cette tapisserie : « Les tapisseries sont de soye et dans toutes les quatre, il y a un arbre généalogique soutenu par des autruches avec des cartouches ou sont ses armes, celles de Jean de Castille son premier mari et celles de Portugal. Au-dessus, il y a la devise : « *Manus Domini protegat me.* »

Après les largesses de Louis XIII, il faut citer la fondation faite par les ducs de Pont-de-Vaux « le 25 février de l'an 1520 au capital de 700 écus d'or qui valant en ce temps-là 33 sols, font la somme de 1135 fr. de ce temps-cy, qui furent d'abord délivrés avec une chapelle et deux dalmatiques de couleur rouge cramoisie, à la charge de dire dans leur chapelle 8 messes par semaine » (1).

Notons ici un détail qui n'a pas trouvé sa place plus haut dans la description de la chapelle. Ce fut « Dame Claudine de Rivoire, deuxième femme de Laurent de Gorrevod, qui donna cette belle custode dans laquelle on expose le très Saint-Sacrement au milieu d'une tour d'un véritable cristal de roche, et dont le dessus ou le couronnement représente l'ancien clocher de Brou qui était fait en couronne impériale. Elle est fort belle et estimée mille écus. Elle y ajouta une croix, deux chandeliers, un calice avec sa patène, un bénitier avec son aspersoir, deux burettes, une boëtte à tenir les hosties, une clochette, le tout d'argent doré et pesant 59 marcs d'argent 7 onces et 6 deniers » (p. 161).

Une partie de cette chapelle d'argent fut vendue dans une année de grande disette pour subvenir aux besoins du monastère.

Une seconde fondation est celle de l'abbé de Montécut, au moyen de laquelle on acheta plusieurs propriétés dont le détail est indiqué (2).

Une troisième fondation est celle de M. Dupont, avocat à Bourg, dont notre auteur fait un grand éloge. La fondation est au capital de 2,000 livres qui ont été employées à acheter les vignes de Jasseron.

---

(1) V. dans Jules Baux, p. 384, le titre de la fondation.

(2) Voir le titre de la fondation, Jules Baux, p. 396.

Enfin, une quatrième fondation est celle de Mme de Méziriac veuve d'un président au Présidial de Bourg. Elle était en principal de 500 livres.

Et « toutes sont marquées dans une carte de la sacristie pour y voir le nombre, les jours, les mois des messe fondées et de leurs fondations pour s'en acquitter fidèlement » (p. 164).

Accidents et réparations. — Nous trouvons ici (p. 165), quelques détails qui ne figurent pas plus haut dans l'article de l'*achèvement de l'Eglise de Brou* : « L'an 1539, au commencement du mois de juillet, il s'éleva en cet endroit un grand orage et il tomba une si prodigieuse quantité de grêle, qu'il cassa toutes les vitres de la nef de l'église et aussitôt, c'est-à-dire le 21e du même mois de juillet et de la même année, le prix fait fut donné pour les réparer en verre blanc et les couvrir au dehors d'un treillis de fer pour les préserver à l'avenir d'un pareil accident. C'est l'état où on les voit présentement » (1).

Le clocher « déjà réparé au commencement du XVIIe siècle par les secours charitables de Louis 13e, se trouva encore si endommagé par les pluyes, les orages, ou peut être parce qu'en le faisant ou réparant on n'avait pas employé des pierres assez dures pour résister à la violence de ces météores, vers le milieu de ce même siècle et lorsque nous entrâmes en possession de Brou, qu'ayant appelé incessamment de Lyon des architectes et experts, entre autres, le sieur Dravolles, très habile homme en cet art,

(1) L'auteur, p. 166 et suivantes, raconte les dégâts qui furent faits à Brou, lors des guerres de religion. Jules Baux, les a rapportés à peu près identiquement. Voir p. 232 et suivantes.

pour visiter le clocher et les bâtiments qui l'environnent, ces experts envoyés et commis par la justice, déclarèrent avec serment après une visite exacte et un examen attentif de tous ces bâtiments, que le dôme du clocher menaçait une ruine évidente et prochaine et que, tombant sur les voûtes de l'église, il les écraseroit par sa chute et causeroit un dommage irréparable à ce merveilleux édifice, que pour prévenir ce malheur, il en coûteroit bien 45,000 livres. Aussitôt, on mit la main à l'œuvre, on fit les emprunts pour une si grosse dépense.

Deux de nos frères convers, F. Romain et F. Raphaël, le premier de la province de France, le deuxième de celle de Dauphiné, tous deux fort entendus à ces sortes d'ouvrages, particulièrement le premier, et fort hardis pour monter et travailler sur les couverts, conduisaient et animaient les ouvriers, et on trouva, après avoir abattu ce dôme fait de grosses pierres,... et l'avoir refait en bois et en pyramide couvert de ferblanc... qu'on y avait employé... 18,970 livres. Véritablement, ce clocher n'est pas si magnifique qu'il était, il est néanmoins assez élégant pour un beau monastère... » (p. 165-166).

Revenus et charges. — Les pages 158 et 159 de notre manuscrit contiennent des renseignements précis sur les revenus du monastère de Brou. Ils se montaient à environ 5,200 l. provenant des droits de leyde et de copponage, de l'étang de Chevroux, des domaines de la Bourdonnière, de Biziat, de Saint-Julien, de Montprivas, des deux domaines de Brou, du moulin qui est proche, des vignes de Jasseron, de 5 minots de sel et du casuel de la sacristie. Mais d'autre part, les charges sont assez considérables. « Les principales sont les intérêts des sommes empruntées pour les réparations, trois pentions imposées

par la princesse fondatrice, l'une de 40 l. à Mrs de Notre-Dame de Bourg, pour tenir deux cierges ordinairement allumés devant l'autel où repose le Saint Sacrement, l'autre de 70 l. à Mgr de Saint-Claude pour en tenir un allumé devant les reliques de ce saint, et la 3e de 25 l. au recteur de Villars, quelques servis annuels à payer, comme au seigneur de Villars environ 24 l., au seigneur des Feuillées 22 l., avec quelques charges qui toutes ensemble vont bien environ à 1.100 fr. Il ne lui en reste plus que 4,100 l. desquels devant entretenir une grosse communauté pour chanter l'office romain en plain-chant, exécuter les fondations de sept ou huit messes par jour, savoir deux pour la princesse, deux pour l'abbé de Montécut, deux pour les ducs de Pont-de-Vaux avec quelques anniversaires et quelques autres messes fondées qui interviennent de temps en temps, satisfaire à la dévotion des particuliers qui viennent quelquefois faire dire des messes à Brou, surtout en l'honneur de Saint-Nicolas de Tolentin, auquel on a beaucoup de confiance en cette église-là ; payer les médecin, apotiquaires et chirurgiens à qui on donne scavoir au premier une pension de 36 l. (1) par an, au 3e celle de 25 l. soit qu'il aye des malades ou non, et on paye au 2e les remèdes qu'on a pris. » Ajoutez à cela 500 l. pour les réparations à Brou et dans les domaines, et quelques autres petits articles, le revenu franc « est réduit à un fort petit pied », et « tout compté et rabattu, l'église reprendra encore son nom de belle güeüse et le couvent celui de pauvre magnifique » (p. 169).

Franchises et privilèges. — Aussi les ducs de Savoie,

(1) A présent 30 l. (note en surcharge).

pendant qu'ils ont tenu la Bresse, ont-ils exempté les religieux des charges communes (Lettres patentes d'Emmanuel-Philibert, du 23 août 1562, du 25 septembre 1563, du 25 août 1564 ; de Charles-Emmanuel, du 10 mars 1583). Les souverains Pontifes ont confirmé les privilèges du couvent de Brou, et Urbain VIII a donné un bref d'excommunication contre les détenteurs des biens de ce couvent. Les rois de France Henri IV, Louis XIII, Louis XIV ont confirmé ces privilèges par lettres patentes.

« Il est vrai que soit ignorance de nos titres ou négligence à les faire valoir, inconsidération pour les conséquences et peu d'attachement pour le temporel, soumission aveugle aux moindres ordres de Sa Majesté avec l'exemple des autres religieux taxés ou l'autorité menaçante des receveurs commis à la levée de ces taxes, il est vray que nous ne jouissons pas à Brou de ces exemptions et franchises... pourrions-nous point, persuadés et convaincus de la justice admirable et surtout de la piété généreuse de notre grand monarque, luy faire, abbatus à ses pieds, nos très humbles supplications de vouloir nous confirmer les grâces des rois ses prédécesseurs, des ducs de Savoie ses alliés, auxquels il succéde en la qualité de fondateur de Brou... et nous offrons volontiers en reconnaissance d'un si important bienfait... d'ajouter quelques prières nouvelles pour son heureuse conservation, outre l'antienne *Inviolata* que nous chantons tous les jours en chœur, depuis que son pieux et auguste père donna les 525 écus pour la réparation du clocher » (p. 171).

Ces lignes sont suggestives et nous montrent, dans tout leur jour, les difficultés avec lesquelles les religieux étaient aux prises dans la société du XVIIe siècle.

VI

De la Dédicace de l'Eglise de Brou.

Le Patron de l'Eglise. — C'est saint Nicolas de Tolentin. L'auteur fait le récit de la vie, des vertus et des miracles de cet illustre saint (1). Il parle de sa canonisation et des miracles qu'il opéra en faveur de Bourg, Lyon, Salins et Nantua. Il cite également d'autres miracles dus à la vertu miraculeuse des pains de saint Nicolas en faveur de plusieurs particuliers.

Il analyse la lettre de M. Meillier, écrite au R. P. Dalmace, prieur du couvent de Brou (11 juillet 1629) « par laquelle ce magistrat assure n'avoir point trouvé de remède si salutaire contre la peste que le pain de Saint Nicolas et après il ajoute cette guérison miraculeuse arrivée à un jeune homme de 17 ou 18 ans, nommé François le Blanc... » (p. 181). Vient ensuite le récit de deux autres guérisons et celui du miracle de Grenoble, que nous avons rapporté plus haut, afin de fixer l'identité de notre auteur. Celui-ci conclut par ces paroles relatives à l'image de saint Nicolas, prescrite par Eugène IV. « Je ne m'étonne pas si après cela Eugène 4e Pape, prescrivant la forme de l'image de ce grand saint ordonne qu'on le peigne avec une étoile sur la poitrine, un livre ouvert en sa main gauche, un crucifix environné d'un lys entortillé tout autour en sa main droite et un monde à ses pieds : l'étoile est pour représenter celle qu'on a vue souvent aller, abaissée près de terre de son berceau à son sé-

(1) Consulter là-dessus le savant ouvrage de M. le chanoine Perretant, *Saint-Nicolas de Tolentin*, 1 vol. in-12.

pulchre du village de Saint-Ange à Tolentin, et l'accompagner de sa chambre à son oratoire, le livre pour marquer son ministère apostolique et les effets touchants de ses prédications ; le crucifix à la main droite pour exprimer ses mortifications et sa vie crucifiée, le lis qui l'environne pour signifier la pureté virginale dont le lis est le simbole, et le monde enfin à ses pieds pour témoigner non seulement que ce grand saint l'a vaincu dans toutes ses cupidités par sa haute vertu, mais encor qu'il en dispose en toutes ses parties et tous ses évènements par la puissance miraculeuse.

« Les autres l'ont peint, sans sçavoir ces règles, avec trois couronnes à ses pieds pour montrer qu'il a vaincu le monde, le diable et la chair et que ces trois grandes victoires lui ont bien mérité ces trois belles couronnes, ou bien que ces trois couronnes qui sont ordinairement l'une blanche, l'autre verte et la troisième rouge sont les trois auréoles de Vierge, de docteur et de martyr. » (p. 182-185.)

Dévotion aux pains. — Les pages du manuscrit où il est question des petits pains de saint Nicolas, méritent une citation : « La confiance qu'on a en leur vertu est si grande et si générale, si universelle et si répandue partout où nous avons des couvents particulièrement autour de celui de Brou... qu'il n'est petit ny grand, riche ny pauvre, sçavant ou idiot, dévot ny mondain, bourgeois ou soldat, qui n'en veuille avoir, et qu'on en distribue beaucoup aux troupes qui passent à Bourg et qui en demandent instamment. Il en faut là si grosse quantité qu'on y emploie 7 ou 8 coupes de bled mesure de Bresse, tous les ans, et qu'on en remplit un grand coffre ; encore à peine y en a-t-il assez jusqu'à la bénédiction de l'année suivante, pour en donner à tous ceux qui en demandent.

« Mais c'est un spectacle en même temps importun et charmant, le jour de la fête de Saint-Nicolas, après la procession et la bénédiction faite de ces petits pains, de voir la foule tumultueuse du peuple qui s'empresse, le nombre prodigieux des mains tendues, des bouches ouvertes, des cris poussés, et des personnes de tout âge et de tout sexe qui, suivant et poursuivant nos sacristains, leur demandent à peu près comme autrefois les Egyptiens affamés à Joseph : *Da nobis panes salus nostra in manu tua est*, donnez-nous des pains, notre soulagement et nos santés sont entre vos mains » (p. 183-184).

Devons-nous ajouter que cette distribution a gardé jusqu'à nos jours, ce caractère tumultueux si bien décrit plus haut. Cette année 1901 cependant, tout s'est passé en ordre, dans le recueillement et le respect dû au lieu saint et à cette auguste cérémonie.

L'auteur nous indique ensuite la manière de prendre les petits pains, puis il ajoute en forme de conclusion pratique : « Que nous ferons bien, mon cher lecteur, en nous souvenant que ces petits pains sont le véhicule de la puissance miraculeuse de ce grand saint, ou comme l'élixir de ses grandes vertus, de les prendre aussi bien pour les infirmités de l'âme que pour celles du corps, pour nous guérir de nos fièvres morales dont parle Saint Ambroise, de l'ambition, de l'impureté, de l'avarice, de la colère, de toutes ces chaleurs immodérées, comme de nos fièvres naturelles, intermittentes et continuelles ; son intercession auprès de Dieu et sa puissance miraculeuse sont égales pour tous les sujets qu'on veut employer ; sa charité aura même plus de penchant à nous procurer la sainteté que la santé » (p. 184-185).

VII

Les religieux qui servent l'Eglise et habitent le couvent de Brou.

L'auteur, à la suite de quelques réflexions philosophiques sur les changements auxquels sont sujettes les choses d'ici-bas, entreprend de raconter l'origine des Augustins déchaussés auxquels il appartient. Il expose d'abord le plan de sa démonstration qui tient en cinq parties et qui est assez curieux pour qu'on le cite : « Je veux donc vous dire avec toute la brièveté et la netteté qui me sont possibles, contre des préventions aveugles ou bizarres : 1° que Saint Augustin a été religieux déchaussé ; 2° qu'il a fondé des religieux parmi lesquels il y en a toujours eu de déchaussés ; 3° qu'ils se sont heureusement renouvelés et distingués en trois congrégations différentes d'Espagne, d'Italie et de France ; 4° de celle-cy, sont les Augustins déchaussés possesseurs de Brou ; 5° et comment sont-ils entrés en cette possession, nous le verrons et finirons en peu de mots » (p. 185).

Nous ne suivrons pas l'auteur dans sa démonstration dont quelques points semblent difficiles à établir ; arrivons aux circonstances qui amenèrent la substitution des Augustins de France aux Augustins de Lombardie en 1658.

Voici en quels termes elles sont relatées dans notre ouvrage :

Occasion de la translation. — « Le jubilé universel qu'Alexandre 7e donna après son exaltation au Souverain Pontificat en fût la sainte et heureuse occasion. Le P. Chambard très digne, sçavant et zélé religieux de la Congrégation de Lombardie, prieur de Brou, voyant par

avance qu'il ne pouvait pas satisfaire à toutes les confessions qui se présenteraient pendant ce jubilé, plusieurs de ses religieux étant italiens et n'entendant pas le langage de Bresse, ou peu propres à ce ministère, s'avisa prudemment de demander du secours à nos pères de Mont Croissant (1), éloigné de Brou d'environ quatre lieües. Un père Théodore de Sainte-Françoise, très laborieux, très austère et qui mériterait un grand éloge particulier, surtout par rapport aux démons dont il était l'ennemi redouté, et que le peuple appelait communément le père Chasse-Diable, à cause qu'il en avait chassé plusieurs du corps des possédés par ses oraisons, ses jeunes et ses exorcismes ; ce père, dis-je, fut envoyé de Mont-Croissant à Brou pour aider au R. Père Chambard à confesser le grand nombre des pénitents qui s'y présenteroient pendant ce jubilé. Une après dîné qu'ils n'avaient pas du monde et qu'il pleuvait, le R. Père Chambard faisant voir les beautés de l'Eglise au Père Théodore et la pluye tombant à travers les couverts et les voûtes en plusieurs endroits de celle-cy, ce dernier se mit à dire avec surprise et chagrin : « Ah ! quel malheur, quel dommage de laisser périr une si belle Eglise ! Si nous l'avions, nous l'empêcherions bien et nous en aurions bien plus de soin ; le bon père Chambard qui le voyait aussi avec beaucoup de douleur, sans qu'il y put mettre ordre, qui sçavait que ses supérieurs majeurs avaient la pensée de la remettre à MM. de Saint-Antoine, en l'échangeant avec une de leurs maisons du Piedmont et qui aima mieux sans doute y voir des religieux réformés du même nom que des au-

(1) Commune de Villars. Cette terre dépendit ensuite de la maison des Augustins déchaussés de Boiron, commune de Cordieux.

tres répondit : parlez-vous tout de bon? ouy vraîment, répartit le Père Théodore, et je suis sûr que nos religieux ne me démentiront pas en cette affaire. Prions Dieu, répliqua le premier, qu'il nous inspire et que si c'est sa sainte volonté, il nous donne les moyens de l'exécuter. Ils se mirent tous deux à genoux devant l'autel de la Sainte-Vierge dans sa chappelle où ils étaient. Etant relevés et ayant conféré ensemble sur ce grand projet dont ils convinrent tous deux, le Père Théodore communiqua la chose à notre Révérend Père Denis Duport.. » (p. 207-208).

Les négociations aboutirent à un arrangement. « Les dits religieux de Lombardie se déportaient purement et simplement du couvent de Brou, en faveur des Augustins déchaussés de la Congrégation de France, et le leur cédaient avec tous ses biens et revenus, sur quoy ceux-ci le chargeaient de onze religieux bressans de leur Congrégation qui restèrent ou revinrent dans ledit couvent de Brou. Ce traité fut fait dans le château du marquis de Pianesse, premier ministre de Savoye et commissaire député pour cette affaire par son Altesse royale, le 24 aoust 1658 » (p. 209).

Installation des nouveaux religieux. — « Le duc d'Epernon, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, donna son consentement le 22 janvier 1659, et le 14e de février 1659, le roi étant en son conseil confirma tout ce que dessus, ordonnant par lettres de cachet à noble Jean-Claude Charbonnier, seigneur de Grangeat, lieutenant général au bailliage de Bresse de se transporter au couvent de Brou... et de mettre les Augustins déchaussés de la Congrégation de France en possession dudit couvent. Mgr l'archevêque de Lion, alors Camille de Neuville, et le

comte de Montrevel, lieutenant du roi en Bresse, donnèrent aussi leur agrément par écrit : le 1er, le 7e mars 1659 et le second, le 12 mars 1659. »

Les choses étant ainsi disposées, les Augustins déchaussés se rendirent dans la ville de Bourg-en-Bresse, au nombre de 30 religieux, conduits par le R. Père Zacharie de Notre-Dame, leur provincial de la province de Dauphiné, le R. Père Jean-Baptiste, prieur de leur couvent de la Croix-Rousse, faubourg de Lion, commissaire député, et le R. Père Patrice de Sainte-Monique, prieur de leur couvent de Mont-Croissant, commissaire député.

Le Père Chambard — son chapitre assemblé, — fit la lecture de sa lettre au roi que la plus grande partie de la communauté reçut avec un profond respect, et il y en eut deux ou trois qui osèrent bien y former opposition, mais qui fût terminée et cassée dans la suite par ordre du roi au Parlement de Dijon...

Le Père Chambard remit toutes les clefs du couvent à M. le lieutenant général, qui conduisit, en même temps, le R. Père Zacharie, avec tous ses religieux qui l'accompagnaient, dans l'Eglise, en chantant le *Te Deum*, etc., devant le maître-autel, toutes les cloches sonnantes et les mit en possession au nom du Roy de l'Eglise de Brou. De là, ils allèrent à la sacristie, au dortoir et à tous les principaux offices dont le dit M. le lieutenant général remit toutes les clefs et toutes les autres du couvent au dit R. Père Zacharie. Cette formalité de mise en possession fut finie à une heure après-midy... » (p. 210-211).

Voici les religieux anciens de Lombardie qui ont signé l'acte avec le Père Chambard : R. P. Fulgence Thomas, vicaire et sacristain, R. P. Jacques Archimbaud, R. P. Grégoire de Carigne, R. P. Nicolas Galien, R. P. Jean-

Baptiste de Villefranche, R. P. Barnabé de Cheousel, R. P. Barthélemy Billion.

Après quelques vélléités de révolte, que réprima M. de Bouchu, intendant de Bourgogne, sous les yeux même de l'auteur de notre manuscrit, « les Augustins chaussés ont demeuré en repos et les Augustins déchaussés paisibles possesseurs de cette fameuse maison qu'ils tâchent » avec tous les soins qui leur sont possibles, de conserver et de maintenir en bon état » (p. 212).

VIII

Supplément.

« Ce que j'ay prévu m'est arrivé depuis que j'ay commencé et même fort avancé cet ouvrage, j'ay reçu de nouveaux mémoires...., et il vaut mieux finir un ouvrage à pièces rapportées que de le laisser défectueux et imparfait » (p. 212).

C'est ainsi que notre auteur s'excuse d'ajouter un supplément à son livre, s'appuyant du reste sur l'exemple de saint Thomas, de saint Bernard et de tant d'autres dont il n'est pas digne d'être le disciple et qui cependant ont ajouté des suppléments à leurs ouvrages. Son supplément à lui contient quatre notes.

La première a pour objet les textes bien connus de Fustailler et de Hugues Ménard, sur saint Gérard, ermite de Brou.

Le second est relatif à la mort de la princesse : « Nous n'avons pu croire, dit-il, par les raisons que nous avons alléguées, que notre auguste et fameuse princesse Margue-

rite d'Autriche fut morte d'une blessure au pied, causée par un fragment de verre, sur lequel elle marcha inopinément ; mais j'en ai vu depuis dans un manuscrit tiré, dit-on, de Brou, une relation si bien circonstanciée qu'on n'en peut douter. » De ce texte, on peut conclure qu'au temps où notre auteur était religieux à Brou le manuscrit en question n'y était déjà plus, autrement il l'aurait connu et, en second lieu, qu'il aurait connu ce manuscrit dans sa retraite à Grenoble...

Dans sa troisième note l'auteur répare quelques oublis qu'il a commis dans la description des vitraux du chœur, notamment en ce qui concerne les petits médaillons à portraits.

Enfin, dans la quatrième note, il parle du vitrail de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

« Les petits personnages en camayeu, dit-il, sont l'histoire de Joseph, représenté, en haut, abordant ses frères en Dothaïn et, en bas, expliquant les songes de Pharaon. Et il conclut par ces mots dignes de remarque : « Voyez, mon cher lecteur, comme tout est concerté dans cette église, l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament, la figure et le remplissement se trouvent ensemble : Joseph persécuté à mort, enfermé dans une cisterne, vendu à des Israélites, honoré par Pharaon, pourvoyant aux amas de bleds en Egypte et appelé enfin le sauveur du monde (1), n'est-il pas une juste et évidente figure de Jésus-Christ vendu, crucifié, enseveli, reconnu à la fraction du pain par les disciples, adoré pour le sauveur du monde et tout cela représenté au bas de cette vitre ; et si les anges chantent le *Regina cœli*, peuvent-ils le chanter plus à

(1) Le correcteur a écrit : « le sauveur de ce roiaume. »

propos que le jour même de la résurrection de Jésus-Christ, jour auquel l'Eglise commence à le chanter pour solenniser ce mystère joyeux et en féliciter la Très Sainte Vierge, la juste mère de ce divin resuscité ? » (p. 216).

Conclusion.

Dans ce travail, nous nous sommes appliqués à laisser, autant que possible, la parole à l'auteur du manuscrit. C'était, croyons-nous, la meilleure manière de faire connaître son œuvre et d'inviter le public à partager les douces impressions que nous a fait éprouver cette lecture. Sans doute, on se sera senti en face d'une œuvre qui n'est pas ordinaire. L'importance du manuscrit, les nombreux détails qu'il relate et dont quelques-uns paraissent inédits, le charme des descriptions, la naïveté du style le mettent au premier rang des ouvrages écrits sur Brou et nous sommes étonnés que les auteurs modernes n'y aient pas fait de plus larges emprunts.

L'Abbé L. ALLOING.

HISTOIRE DE LA DESTRUCTION PAR LE PHYLLOXERA

ET DE

la Reconstitution par les Plants Américains

DU VIGNOBLE DU REVERMONT

de Coligny à Treffort

I

C'est vers l'année 1873 que le phylloxera a fait son apparition dans le Revermont.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, c'est-à-dire en un quart de siècle à peu près, s'est déroulé un véritable drame auquel ont pris part tous les habitants et qui a profondément bouleversé et modifié la vie de ce pays.

Avant la première apparition du fléau, au moment où les journaux apportaient le récit des désastres provoqués par le redoutable insecte dans le Midi et dans le Beaujolais, aux premières atteintes même dans notre vignoble, ce fut un mouvement d'inquiétude teintée de scepticisme : était-ce bien un insecte microscopique qui faisait ainsi périr les vignes? Et, si c'était un insecte, parviendrait-il à vivre sous notre climat plus humide et plus froid que les régions qu'il avait déjà dévastées?

Puis, en face de la destruction progressive, rapide et

fatale du vignoble, vint une période de découragement profond et général : Que faire? Par quoi remplacer la vigne disparue ou en train de disparaître? Qu'allait devenir le pays, privé de sa boisson favorite, qui était en même temps la source principale de sa richesse?

Heureusement, quelques personnes plus instruites et plus hardies avaient suivi les publications viticoles, visité les plantations du Midi et du Beaujolais. S'inspirant et profitant de l'expérience d'autrui, elles se mirent courageusement à l'œuvre, plantèrent des plants américains, ces plants qui, au dire des uns, seraient le salut du vignoble français, au dire des autres, n'étaient que duperie et tromperie.

Elles se rendirent compte de leur valeur et, rapidement, reconstituèrent leurs vignes détruites.

Stimulées par l'exemple, perdant peu à peu leurs préventions et leur malveillance contre ces plants étrangers, les populations du Revermont se ressaisirent : au découragement succédèrent l'espoir et la confiance et, en peu d'années, on vit reverdir et prospérer, sur les flancs incultes et dénudés des coteaux, de nouvelles vignes superbes, plus belles encore que les anciennes.

Enfin, l'on eut des récoltes abondantes, pareilles à ces récoltes fameuses que les *Anciens* se rappelaient, mais dont on avait perdu l'habitude depuis longtemps. Et le vigneron retrouva avec bonheur sa boisson favorite, ce beau vin vermeil, qui console dans la tristesse, qui repose et réconforte dans la fatigue et qu'une mode aussi ridicule que déraisonnable tend à proscrire actuellement.

N'en déplaise aux buveurs d'eau — les méchants, au dire du proverbe — ; aux buveurs de bière, imitateurs de l'Allemand épais et lourd; aux buveurs de thé, copistes

grotesques de l'Anglais égoïste, insatiable et cruel; aux buveurs d'alcools industriels, au visage abruti et sinistre, candidats fatalement voués à la folie alcoolique et que le premier accès de délire guette au sortir du comptoir ou de l'auberge, dégénérés qui ne peuvent faire souche que de dégénérés : avortons, bancals, épileptiques ou idiots ; n'en déplaise à tous ces détracteurs du vin, abrutis, snobs ou docteurs, le vin restera toujours la boisson privilégiée, la boisson saine et réconfortante, celle *dont l'usage raisonnable et modéré* donne la force, la santé, la gaîté, et fait du Français le peuple spirituel, brave, enthousiaste et généreux par excellence.

Il y a longtemps que la Bible l'a dit : *Vinum lœtificat cor hominis :* le vin réjouit le cœur de l'homme ! Et encore : *Vinum novum, amicus novus ; veterascet et cum suavitute bibes illud* . le vin nouveau est comme un ami nouveau ; laissez le vieillir et c'est avec délices que vous le boirez.

Voilà, rapidement esquissé, ce drame dont je parlais tout à l'heure. Nous, hommes de plus de quarante ans, nous l'avons suivi avec passion et, pour employer une expression à la mode, nous l'avons vécu.

Mais la jeune génération n'a point assisté à toutes ces péripéties, ou, si elle y a assisté, était trop jeune pour les comprendre et s'en souvenir. Elle en entend le récit quelquefois, mais avec une attention distraite, celle que l'on accorde aux choses passées auxquelles on n'a point pris part.

La vieille génération se souvient encore ; mais, ainsi que nous le verrons plus loin, ses souvenirs commencent à être estompés par le recul des ans, à devenir peu précis et parfois contradictoires. Déjà une inquiétude grandis-

sante nous occupe : que ferons-nous de notre vin ? Il y en a tellement que nous ne trouvons plus à le vendre. L'année prochaine et les suivantes, surgiront de nouvelles difficultés dont le tenaillement fera disparaître les misères d'hier et les difficultés d'aujourd'hui et ne laissera rien subsister de ce magnifique effort, de ce travail admirable de reconstitution de notre vignoble.

Ne convient-il pas de laisser une trace de ce labeur courageux de nos populations ? Et cette page d'histoire locale ne pourra-t-elle pas avoir quelque utilité pour nos petits-fils ?

A ces questions que me posait un jour mon ami, M. le Dr Passerat, président de notre Société, j'ai répondu affirmativement. Lui-même était du même avis et nous étions absolument d'accord à ce sujet. Mais, où la divergence d'opinion se déclarait, c'était lorsqu'il me mettait, pour ainsi dire, en demeure de retracer l'histoire de ces événements.

J'ai cédé, vaincu par ses amicales instances, et aussi par le désir de faire revivre en quelques pages les travaux vraiment étonnants et le courage de ces populations auxquelles ma vie a été intimement mêlée.

Je regrette que M. le Dr Passerat n'ait point fixé son choix sur une personne qui eût plus que moi le temps de donner à cette étude tout le développement qu'elle comporte, qui eût la virtuosité de la plume pour mettre le sujet en pleine lumière et en plein relief. Mais, quoi qu'il arrive, j'aurai donné l'exemple et ouvert la voie aux personnes qui voudront reprendre et compléter le récit de cette phase de notre vie locale pendant ces trente dernières années.

Au surplus, la part qui me revient dans ces pages est

bien mince. J'ai fait appel à l'obligeance de nombreux viticulteurs dont les documents seront utilisés plus loin et les noms cités au fur et à mesure. Je remercie tous ces collaborateurs et je tiens à dire que, si ce petit mémoire peut avoir quelque intérêt et quelque utilité, c'est à eux qu'il faut en reporter le mérite.

Enfin, et pour bien délimiter le sujet, cette étude ne portera que sur la partie du Revermont, comprise entre Coligny et Treffort. Depuis plus d'un quart de siècle, j'ai parcouru quotidiennement cette région en raison des exigences de ma profession et j'ai pu y suivre toutes les phases et toutes les péripéties de la destruction et de la reconstitution du vignoble.

II

Il me parait indispensable de retracer au moins sommairement l'histoire naturelle du phylloxera avant de décrire sa marche et ses ravages dans notre pays.

J'emprunte cette étude à un mémoire couronné, en 1898, par l'Académie de Metz, et dont l'auteur est M. Gerdolle. (Mémoires de l'Académie de Metz, 1900.)

« Le phylloxera appartient à la famille des pucerons, et, comme ses congénères, se multiplie sans accouplement plusieurs générations de suite avec une rapidité et dans des proportions formidables. Après plusieurs générations de ce genre et qui sont aptères, généralement à la cinquième, il se produit des individus sexués, munis d'ailes, lesquels donnent naissance, au moyen de leurs œufs, à de nouvelles générations d'aptères.

« Les aptères vivent sur les racines de la vigne, à une profondeur variant selon la température et la saison ; les

nymphes et les ailés passent le peu de temps de leur vie sur les feuilles et les jeunes pousses, pour pondre ensuite leurs œufs sur le vieux bois, le plus près possible du collet.

« La propagation de l'insecte se fait sous terre, de racine à racine pour les aptères, et s'arrête par suite forcément quand il se présente un obstacle quelconque, sol défavorable, manque de plantes propres à nourrir le phylloxera, etc. Par contre, les nymphes et les ailés, peuvent, quand ils sont poussés par le vent, franchir des espaces plus ou moins considérables, et, s'ils trouvent un milieu favorable, donner naissance à de nouvelles colonies. En dehors de ces deux modes de propagation, que l'on peut appeler naturels, il y a encore la propagation mécanique, soit du fait de l'homme au moyen de ses chaussures, vêtements, instruments de culture, etc. ; soit du fait des animaux : renards, chiens, blaireaux, etc. Tout œuf ou insecte, même aptère, transporté dans ces conditions, peut également donner naissance à une nouvelle colonie, s'il trouve un milieu favorable.

« L'action nocive du phylloxera sur la vigne s'exerce par les aptères sur les racines. Les piqûres opérées sur les radicelles produisent un arrêt de sève qui se traduit par une nodosité ; l'extrémité de la radicelle atteinte se déssèche et devient inactive, et, au fur et à mesure que le cep perd ses organes souterrains de nutrition, la végétation s'affaiblit jusqu'à ce que la mort s'en suive. La durée de cette agonie varie nécessairement et cela avec des écarts considérables, selon le sol et surtout selon le climat, c'est-à-dire selon les conditions qui influent sur la multiplication de l'insecte. Sous un climat chaud et dans un sol léger, où il peut se produire de

huit à dix générations et plus dans le cours d'un été, un cep pourra être tué dans deux ou trois ans, tandis que sous un ciel plus septentrional et dans un sol compact, où l'insecte a quelquefois de la peine à produire deux ou trois générations, la vie du cep peut se prolonger beaucoup plus longtemps .

« L'état de fumure du sol et la vigueur du cépage peuvent également, en ce sens que les radicelles se reproduisent plus ou moins rapidement au fur et à mesure qu'elles sont détruites, influer plus ou moins sur la résistance au phylloxera. Mais, sauf pour les cépages américains, dont la résistance tient d'ailleurs à d'autres causes, tout cela n'est qu'une question de temps. Tout cep européen attaqué par le phylloxera est un cep perdu, destiné à périr impitoyablement tôt ou tard.

« Il en est de même pour la propagation. Il est évident que là où il se produit de nombreuses générations dans le cours du même été, les dernières venues seront obligées d'émigrer plus que là où la multiplication a été moins abondante, sans compter que la propagation par l'insecte ailé n'a nécessairement pas lieu là où le nombre de générations indispensables pour le produire n'a pas été atteint. En fait, l'aire de propagation varie de quelques centaines de mètres à 4 ou 5 kilomètres dans un an.

« La présence du phylloxera sur un cep de vigne européenne se reconnaît assez aisément par l'examen des racines, aux nodosités qui se trouvent sur les radicelles et qui sont caractéristiques. Avec un peu d'habitude on arrive même à reconnaître assez vite, soit à la loupe, soit même à l'œil nu, les insectes eux-mêmes, pressés les uns contre les autres et formant des taches jaunâtres sur

l'écorce des racines. A des signes extérieurs par contre, il est plus difficile de reconnaître la présence de l'insecte, surtout sur les ceps isolés, les signes de dépérissement qu'ils présentent — végétation rabougrie, feuilles jaune pâle, etc. — pouvant provenir d'autres maladies. La chose est plus facile toutefois dans les vignes ; ici la comparaison des ceps attaqués avec les ceps voisins fournit des indications infaillibles : la dépression atteint toujours son maximum au centre et diminue au fur et à mesure qu'on s'approche de la périphérie. Cette forme, dite *en cuvette*, des taches phylloxériques est éminemment caractéristique et quiconque en a vu une fois sait de suite les distinguer de celles produites par la chlorose, le pourridié, etc. Il y a toutefois lieu d'ajouter que quand ces taches deviennent visibles, elles sont déjà passablement anciennes, surtout quand le climat n'est pas méridional.

« Quand une tache est établie, la cuvette va en s'élargissant : son diamètre, comprenant au début quelques pieds seulement, atteint d'année en année des rangées de ceps de plus en plus nombreuses. D'un autre côté, tous les ans, si l'été est suffisamment chaud, il s'échappe du foyer primitif un certain nombre d'insectes ailés qui poussés par le vent, vont se fixer plus loin et produisent des *éclaboussures*, qui deviennent elles-mêmes des foyers principaux. De même, au fur et à mesure que les aptères se multiplient sur un foyer, les chances deviennent de plus en plus grandes pour que le vigneron, avec ses chaussures et ses instruments, ainsi que certains animaux sauvages et domestiques, en transportent ailleurs. Peu à peu, tous ces foyers finissent par se rejoindre et le dépérissement, de plus en plus rapide au fur et à mesure que l'ennemi se multiplie, finit par s'étendre à tout un vignoble.

« Pendant ce temps, les vignobles séparés du vignoble primitivement atteint sont aussi infectés soit par des replants, soit par les causes énumérées précédemment. Ces nouvelles infections en produisent d'autres ; les points d'attaque se multiplient, les mailles du réseau se resserrent et finalement toute une contrée voit son vignoble disparaître. (*Le Phylloxera*, par M. Gerdolle, Mémoires de l'Académie de Metz, année 1900) ».

III

L'invasion du phylloxera dans le Revermont remonte à l'année 1873. Il n'y avait que dix ans que l'insecte avait manifesté ses premières atteintes dans le Midi. C'est, en effet, en 1863, à Pujault, dans le Gard et presque en même temps à Floirac, près de Bordeaux, qu'il avait commencé ses ravages. En 1871, le vignoble du département de Vaucluse était détruit et celui des Bouches-du-Rhône fortement atteint. En 1874, le mal avait pénétré les Côtes-du-Rhône, le Beaujolais, le Lot-et-Garonne, la Dordogne, les Charentes. En 1882, 53 départements étaient phylloxérés, près d'un million d'hectares avaient succombé.

En 1884, le nombre des départements atteints s'élevait à 67. En Champagne, le phylloxera a paru beaucoup plus tard et d'une manière générale en 1892 seulement.

Cet historique est résumé d'après l'ouvrage si remarquable paru en 1901 : l'*Industrie Agricole*, dont l'auteur est M. F. Convert, notre compatriote, professeur d'économie rurale à l'Institut national agronomique.

Après ce coup d'œil rapide sur l'ensemble de la France, ramenons notre regard sur le Revermont qui nous occupe

spécialement, et en particulier sur les communes de Coligny, Salavre, Verjon, Courmangoux, Pressiat, Cuisiat et Treffort.

C'est Cuisiat qui eût la première visite du redoutable fléau, ou du moins c'est à Cuisiat que les premières constations furent faites.

Suivant M. Thiot, maire de cette commune, « le phylloxera a fait son apparition à Cuisiat, en 1873-74, en « progressant tous les ans de plus en plus jusqu'en 1884, « année qui marqua la fin du vignoble ».

Onze années suffirent donc pour faire disparaître les nombreuses et fertiles vignes de ce pays.

L'année suivante, l'insecte était constaté à Treffort. « En 1875-76, dit M. Perceval, on remarque quelques taches jaunes dans certaines parties du vignoble. Les vignerons attribuent ces taches aux mauvais travaux, au fait de travailler les vignes à des moments défavorables, etc. Au bout d'un an ou deux, ces taches s'étaient considérablement élargies. Quelques vignerons qui avaient déjà entendu parler du phylloxera s'avisèrent d'arracher quelques ceps et ils découvrirent l'insecte en question.

« L'agent-voyer avait été chargé de tracer le plan des endroits les plus attaqués et, en 1880 ou 1881, le gouvernement envoya quelques personnes pour sulfurer.

« Le travail, plus ou moins bien fait, n'arrêta pas le fléau. Au contraire, il s'étendait à vue d'œil ; on fut donc obligé d'abandonner ce système de défense.

« Quelques vignerons possédant quelques plants de porte-greffe essayèrent le greffage, mais le manque d'initiative quant aux plantations, ne permit pas d'avancer vite. Les premiers résultats furent presque négatifs.

« Beaucoup de vignerons, séduits par une réclame for-

tement organisée, se procurèrent des plants directs : Othello, Senasqua, Cornucopia, Noah, Clinton.

« Le vigneron eut vite remarqué qu'il fallait abandonner ces plants, soit à cause de la mauvaise qualité du vin, soit à cause de leur peu de résistance, sauf toutefois l'Othello et le Noah.

« Après ces observations, des intrigants, marchands d'engrais anti-phylloxériques prétendirent faire revivre les vignes mourantes.

« Toutes ces intrigues retardèrent la propagation du greffage. Pendant 8 à 10 ans, le vignoble fut entièrement détruit et il ne resta que quelques vieilles vignes, qui végétaient à peine.

Les vignerons qui avaient cru à l'existence du phylloxera, avaient planté et furent les premiers à récolter du vin et en récoltent une grande quantité aujourd'hui.

« Au début, beaucoup de gens et particulièrement ceux qui ne croyaient pas à l'existence du phylloxera, se plaisaient à blâmer les travailleurs, disant que le phylloxera se trouvait dans les *coudes*. Aujourd'hui, ces personnes sont les premières à dire le contraire et à replanter afin de rattraper les autres qui récoltent depuis longtemps. »

« A Courmangoux, écrit M. Gauthier, la première tache phylloxérique reconnue dans la commune date de 1876, dans une vigne située en terrain graveleux, léger, en haut de Roissiat. Pendant plusieurs années le mal grandit peu et ce n'est qu'en 1880 que l'attaque devint à peu près générale. Une commission envoyée dans la commune en 1882 constatait la présence de l'insecte destructeur à peu près partout.

« La perte du vignoble a duré à peine dix ans en parlant d'une manière générale, car aujourd'hui encore, il se

rencontre quelques vignes plantées depuis trente ans, en terrain argileux, cultivées en terre avant la plantation et qui, cette année encore (ces renseignements datent de novembre 1900), ont donné une récolte très abondante; ces vignes deviennent très rares.

« C'est en 1885 et 1886, que la population se met à l'œuvre pour la reconstitution : une école de greffage s'établit en 1886 et un achat en commun de plants américains porte-greffe et producteurs directs lancent les vignerons dans la voie de la reconstitution. En quelques années, les principaux propriétaires font miner des surfaces très étendues. En 1890, on voit déjà de fort belles vignes et aujourd'hui, sauf de rares exceptions, tout le vignoble est rétabli.

« Le début de la plantation a été mal combiné. Flattés par la précocité de l'Othello et du Noah, les vignerons ont eu le tort d'en planter outre mesure; cependant, il faut reconnaître que ces cépages ont rendu des services transitoires. Actuellement, on ne trouve plus que des vignes greffées.

Suivant les renseignements donnés par M. Paillet, le phylloxera ne serait apparu dans la commune de Courmangoux, qu'en 1879. Il est probable que M. Paillet n'a pas connu la tache primitive de Roissiat. Ce qui tend à le prouver, c'est que ce viticulteur place, comme M. Gauthier, l'invasion générale et la destruction des vignes en côte, en 1882, c'est-à-dire trois ans seulement après la première invasion. La marche du phylloxera, dans notre pays, n'a jamais été aussi rapide, foudroyante pour ainsi dire.

La même divergence relative à la date se retrouve à Pressiat. Suivant certains renseignements, le phylloxera

n'aurait paru, dans cette commune, qu'en 1880, à la Ferrolière, dans le côteau situé au pied du château de Montfort, et deux ans après au lieu dit : la Chartreuse.

Cela paraît extraordinaire quand on songe que les vignes voisines de Cuisiat étaient phylloxérées depuis sept ans, et quand on sait que la Ferrolière touche précisément la partie du vignoble de Cuisiat qui fut atteinte en premier lieu.

Il y a donc là une erreur de mémoire, bien mise en évidence du reste par la lettre suivante de M. Bondet, de Verjon :

« Vous faites appel à mes souvenire pour écrire l'histoire de la crise phylloxérique dans le Revermont. C'est beauconp demander à ma vieille mémoire qui devient de plus en plus rebelle. Je vais essayer cependant de vous donner satisfaction en m'aidant de quelques notes que j'ai heureusement conservées.

« Les premières observations que j'ai faites sur les attaques phylloxériques datent de 1877. A cette époque, j'observai, en mon vignoble de Pressiat, des taches qui me semblaient présenter tous les caractères indiqués par les rares articles de journaux qui m'étaient tombés sous les yeux ; mais je n'avais pas eu alors l'idée de faire les recherches qui m'auraient amené à une certitude. Etait-ce par manque de connaissances spéciales ou par indifférence ? Je ne me souviens plus bien exactement. Je crois plutôt que j'éprouvais, comme tant d'autres, le besoin de me faire illusion le plus longtemps possible sur le sort réservé à mes vignes. Toujours est-il, que deux ans plus tard, cette illusion ne m'était plus permise. Les taches s'étaient tellement multipliées, elles avaient pris un tel degré d'intensité qu'il fallait absolument ouvrir les yeux. A ce mo-

ment, les communes de Pressiat, de Cuisiat, étaient envahies sur tous les points. Les vignes de la Ferrolière notamment, sur la première de ces communes, n'offraient plus qu'une végétation rachitique, présage de la mort définitive.

« Ce fait fut observé dans une visite que je fis au vignoble, accompagné du général Poizat, mon cousin, qui prenait un très grand intérêt à tout ce qui concernait l'agriculture et qui m'avait manifesté le désir d'étudier sur place les mœurs du phylloxera. Ensemble, nous arrivons à des constatations indéniables : aspect concentrique des taches qui allaient en s'affaiblissant du centre à la circonférence, présence de l'insecte sur les racines, les ceps témoignant encore une certaine vigueur apparente, nodosités, tubérosités, en un mot tous les signes indiqués par les observateurs.

« A ce moment, ma résolution fut prise et je songeai sérieusement à la lutte. Restait à choisir l'arme de combat. Devais-je m'adresser aux insecticides fort préconisés alors par le docteur Crolas, ou bien aux porte-greffe ? Dans ma perplexité, je pris la résolution de consulter M. Pulliat et dans le cours de l'été de 1881, je me rendis à Chiroubles avec mon parent et ami, M. Piquet, alors gouverneur des colonies françaises de l'Inde.

« Le maître nous reçut avec son affabilité habituelle ; il nous fit part de ses travaux et nous fit visiter, dans le plus grand détail, ses champs d'expérience, si complets et si bien ordonnés.

« L'hiver précédent avait été exceptionnellement rigoureux et le parfait état des greffes qu'il nous montra calma les craintes que m'avaient fait concevoir pour leur résistance les froids souvent excessifs de nos régions de l'Est.

M. Pulliat avait obtenu aussi d'excellents résultats avec le sulfure de carbone ; mais le terrain sur lequel il avait opéré était un terrain léger, perméable, absolument favorable à la diffusion des vapeurs insecticides. Il ne fallait pas y songer pour nos sols argilo-siliceux et argilo-calcaires, trop compacts. Nous partîmes enchantés de notre excursion et résolus à expérimenter les porte-greffe et les producteurs directs indiqués par le regretté Maître.

« A l'automne, je plantai à Pressiat, dans une terre mal préparée, une centaine de Riparia-Gloire et autant de Vialla racinés, plus quelques producteurs directs : Othello, Canada, Cornucopia, Huntingdon, Senasqua, York's-Madeira.

« M. Pulliat avait bien voulu mettre à ma disposition un de ses élèves greffeurs qui vint, au printemps de l'année 1883, passer quelques jours chez moi pour donner à mon vigneron Perret, les premières leçons indispensables à la reconstitution de mon vignoble. Son enseignement produisit de si bons résultats que l'année suivante Perret put lui-même former quelques élèves qui devinrent la pépinière des greffeurs de Pressiat, Cuisiat, Treffort, etc.

« A cette même époque, M. le docteur Chambard-Hénon commençait ses essais à Verjon et utilisait l'habileté de son régisseur, M. Cruchet, pour propager la bonne semence dans le canton de Coligny, pendant que M. Piquet nous apportait son précieux concours à Courmangoux. Vous connaissez les résultats que nous avons obtenus, résultats qui ont été concluants puisque, puissamment aidés par votre enseignement et votre chaude parole que vous avez prodiguée sans compter dans de si nombreuses conférences, nous sommes actuellement arrivés à la reconstitution complète de notre beau vignoble du Revermont.

« Des producteurs directs que nous avons essayés, il ne reste plus aujourd'hui que quelques Othello et de rares Noah, dont on continuera encore à se servir pendant quelque temps encore ; mais les porte-greffe indiqués par M. Pulliat — les Riparia et les Vialla — forment encore la charpente principale de nos vignes reconstituées. S'ils doivent être supplantés plus tard par quelques-uns des cépages dont s'enrichit chaque jour le catalogue des porte-greffe, ils n'en auront pas moins eu l'honneur de s'être trouvés les premiers au feu et de s'être bravement comportés. A une époque où on se montre si prodigue de décorations, ne seraient-ils pas dignes aussi du ruban vert que l'on voit s'épanouir sur tant de poitrines qui ne sont pas toujours celles qui méritent le mieux cette distinction ? »

J'ai cité *in-extenso* cette notice de M. Bondet parce qu'elle est intéressante à tous les points de vue, basée sur des notes précises et qu'elle donne une idée générale de ce qui s'est passé dans toutes les communes, dont je fais l'histoire, relativement à l'invasion phylloxérique et à la reconstitution.

Coligny fut attaqué par le phylloxera en 1879, suivant la plupart des renseignements et suivant spécialement les notes prises par M. Mollard.

Comme dans les autres communes ce furent les côtes qui furent envahies tout d'abord. Les premières taches observées furent celles de la Côte, puis de Rippes, puis de Saint-Christ.

L'invasion fut ensuite généralisée.

Les communes de Salavre et de Verjon paraissent être les dernières à recevoir la visite du terrible fléau.

A Salavre, suivant un observateur, M. Nallet, les

premiers indices furent remarqués en 1882. Suivant M. Tournier, ce fut en 1883 et cette date me paraît être la plus exacte en raison des notes écrites, prises chaque année par l'observateur et retrouvées lors de l'enquête à laquelle je me suis livré.

Tous deux sont d'accord pour signaler les premiers points d'attaque à la Roche, en Montriant, aux Perrières, Rosalanche, à la Pendaine, à St-Remy.

Les premières plantations de plants américains — directs — remontent à 1887.

A Verjon, aussi, les renseignements ne concordent pas absolument. On a vu plus haut que M. Bondet a donné des détails très précis relativement à Pressiat, mais aucun relativement à Verjon, commune qu'il habite.

D'après certains observateurs et, en particulier M. Rozier, le phylloxera a été remarqué à Verjon, en 1885, pour la première fois. Suivant d'autres personnes, M. Planche notamment, c'est en 1883 que cette constatation aurait, très probablement, été faite. C'est cette dernière date qu'il faut adopter, ainsi qu'il résulte de la uote écrite suivante de M. Cruchet dont il a déjà été question : « La première tache phylloxérique que j'ai constatée, à Verjon, a été trouvée dans une petite vigne appartenant à M. Ray François, située au pied du Mont de Verjon, en 1883 : la tache était très petite, mais, à l'aide d'une loupe, j'ai trouvé des insectes et des œufs. »

Tel est, en suivant l'ordre chronologique, le tableau de l'invasion du phylloxera dans notre petit coin du Revermont. On a pu remarquer que, pour plusieurs communes, les renseignements ne sont pas absolument concordant, et ont quelquefois un écart de plusieurs années. Je crois qu'il est impossible d'arriver à une détermination plus précise.

Du reste, les dates indiquées ne donnent pas la date exacte de l'arrivée de l'insecte. On a vu, en effet, dans l'étude préliminaire du phylloxera, que lorsque les premiers signes de l'invasion sont reconnus, le mal remonte déjà à une ou plusieurs années. Il en a été certainement de même chez nous. Il est donc impossible de donner des indications plus précises et celles que j'ai données approchent la vérité dans les limites du possible.

Ces défaillances de la mémoire, au sujet d'événements contemporains, qui nous ont tous passionnément intéressés, seront, pour les gens enclins à philosopher, une ample matière à méditation sur la fragilité et la caducité de l'intelligence humaine.

IV

Il me reste maintenant à retracer aussi fidèlement qu'il est en mon pouvoir, les résultats moraux et sociaux de l'invasion phylloxérique, ses conséquences économiques, les remèdes qui lui ont été opposés avec plus ou moins de succès, et la reconstitution par les plants américains.

Lorsque le phylloxera eut détruit une partie des vignes du Midi, l'écho de ce désastre parvint jusqu'à nous par les journaux agricoles et même politiques. Nos populations n'accordèrent à cet événement qu'une attention distraite et une importance insignifiante. Le Midi était si loin !

Jamais le phylloxera ne parviendrait jusqu'à nous ! Du reste était-ce bien un insecte microscopique qui pouvait produire des ravages aussi considérable ?

Et, aprés avoir jeté ces interrogations, les vignerons s'endormaient de nouveau dans la confiance la plus absolue.

Plus tard, lorsqu'il fut démontré que le phylloxera existait réellement, on se disait : Jamais le phylloxera ne pourra vivre chez nous : il fait trop froid ; l'hiver tuera les insectes — s'ils viennent. — Ou encore : Nos terrains sont trop forts, trop compacts : l'insecte ne pourra les pénétrer.

Quand le fléau eut atteint le Beaujolais, en même temps du reste qu'il nous atteignait, l'inquiétude grandit. Le Beaujolais fut rapidement dévasté et la proximité nous permettait, pour ainsi dire, de suivre pas à pas, les progrès quotidiens de l'insecte. Chez nous, au contraire, la marche était plus lente et c'était encore une raison pour espérer toujours, envers et contre toute évidence.

On fit de nouveau, et avec plus d'âpreté encore, valoir la compacité et l'humidité de notre sol. La lenteur de la marche de l'insecte dans nos vignes encourageait le doute et plus que jamais on trouvait dans toutes nos communes, des vignerons soutenant, comme ceux de Treffort, ainsi que nous l'avons vu dans la lettre de M. Perceval, que le phylloxera était surtout *dans les coudes.* Ils voulaient dire par là que les vignes qui périssaient ne recevaient pas des soins convenables et suffisants.

D'autres, émettaient l'opinion que le sol, planté en vignes depuis plusieurs siècles, était appauvri, épuisé, et ne pouvait plus nourrir les ceps. D'autres, affirmaient que c'était la vigne qui était dégénérée par suite d'un bouturage trop longtemps continué et qu'il fallait faire des semis. D'autre part, on entendait articuler que ce dépérissement était le résultat du brouillard, de ce fameux brouillard qui, chez nous, explique tout ce qui ne peut être expliqué du premier coup : le phylloxera, le mildiou, le black-rot, la nielle des blés, la maladie des pommes de

terre, etc., etc. ; ou encore le résultat de conditions atmosphériques particulières et de travaux faits dans de mauvaises conditions ou *dans une mauvaise lune*.

A ce moment, pour reprendre les expressions de M. Bondet, tout le monde *cherchait à se faire illusion*.

Mais bientôt il fallut se rendre à l'évidence : le phylloxera, en dépit de nos hivers rigoureux, de nos terrains argileux, poursuivait sa dévastation d'une marche égale, lente, mais sûre.

L'inquiétude fut alors à son comble : chacun se demandait par quoi il allait remplacer la culture de la vigne, ce qu'il allait devenir sans vin à boire et sans vin à vendre, car jusqu'alors la récolte de vin était la richesse, la réserve certaine sur laquelle on pouvait toujours compter.

C'est à ce moment que les projets les plus baroques virent le jour. Chacun, suivant son idée favorite,chercha un remède contre l'insecte, une culture en remplacement de celle de la vigne, etc.

Ceux, qui croyaient à l'épuisement des terrains, plantaient dans des sols vierges, qui n'avaient jamais porté un sarment. A la troisième poussée, les plantiers fléchirent sous les piqûres de l'insecte et périrent complètement les années suivantes.

Les rares, qui ne croyaient pas au phylloxera, cultivèrent avec un redoublement de soins et d'ardeur, fumèrent copieusement, répandirent du purin, etc. Pendant un an ou deux, ils parurent avoir raison : les vignes, stimulées par cet apport généreux de nourriture, reprirent de la vigueur ; mais, après ce laps de temps, elles fléchirent à leur tour pour disparaître comme les autres.

Le gouvernement avait proposé un prix de 300,000 fr. pour récompenser l'auteur d'un traitement propre à faire

cesser la maladie de la vigne. L'appât de cette somme fit surgir une foule de remèdes : l'arsenic, le verre pilé, l'acide phénique, le mercure, etc. Beaucoup d'inventeurs, sans attendre la consécration de l'efficacité de leur remède par la commission compétente chargée de les expérimenter, inondèrent le pays de leurs prospectus, tous plus alléchants les uns que les autres, tous vantant l'efficacité de leur mixture ou de leur engrais anti-phylloxérique. Ruinés par le phylloxera, quelques vignerons se laissèrent prendre à ces annonces fallacieuses et s'enfoncèrent encore davantage dans la ruine par l'achat de ces produits sans valeur.

Je ne saurais mieux faire, pour bien dépeindre cette véritable fièvre qui s'était emparée de nos populations à ce moment, que de citer l'histoire suivante. Un vieillard de Salavre, croyait avoir découvert le fameux remède. Il vint un jour me trouver et après m'avoir solennellement fait jurer de ne jamais abuser du secret qu'il allait me livrer, il me confia qu'il avait trouvé le moyen infaillible de détruire le phylloxera, qu'il l'avait expérimenté avec un plein succès, mais que, ne sachant écrire, il venait me prier de vouloir bien le transcrire et l'envoyer à la commission chargée de l'examen et de l'expérimentation des remèdes.

Certain de toucher les 300,000 francs, il me cédait généreusement 100.000 francs pour ma complaisance.

Le remède consistait en une mixture de soufre, de purin de vache et de camphre.

Ce *mélange*, disait-il, *purifie le terrain*, *fortifie la vigne et détruit le phylloxera*. Ce brave homme revint trois ou quatre fois à la charge, me cédant chaque fois une nouvelle part des 300.000 fr. La dernière fois, il me

fit l'abandon complet de la somme, ne gardant pour lui que la Gloire..

Je ne pus jamais lui faire comprendre que son remède était sans valeur, et non seulement je ne gagnai pas les 300.000 francs, mais je perdis un client.

Agé de près de 80 ans, cet inventeur tomba malade quelques jours après et ne voulut plus de mes soins : il eut recours à un confrère pour l'aider à mourir. Et j'ai la certitude que ce pauvre homme est allé dans l'éternité avec la conviction que, par un sentiment de basse jalousie, j'ai voulu enlever à ses vieux jours, la richesse et la Gloire.

D'autres, furent plus heureux : j'en sais un qui fit une brochure sur la crise phylloxérique et le moyen d'y remédier. Il conseillait de remplacer les plantations de vignes par des plantations de châtaigners. Le conseil ne fut pris au sérieux par personne, mais la brochure eut un résultat : elle procura à son auteur la décoration du mérite agricole. Il est vrai que l'auteur, plus malin que le bonhomme de Salavre, n'avait pas placé son travail sous mes auspices.

Tout cela peut déjà paraître extravagant de nos jours et le paraîtra davantage encore dans quelques années. Mais, en réalité, qu'y avait-il d'étonnant à cela? Le monde savant, les maîtres en agriculture eux-mêmes étaient séparés en deux camps, représentés chacun par un journal! d'un côté *la Vigne française*, de l'autre la *Vigne américaine* ; d'un côté, ceux qui soutenaient que la vigne française sortirait victorieuse de la lutte, de l'autre ceux qui soutenaient qu'il fallait avoir recours aux vignes américaines. Un jour vint où, devant la brutale évidence des faits, la *Vigne française* s'avoua vaincue et cessa sa publication.

D'un autre côté, des essais plus sérieux et des tentatives plus raisonnables étaient faits avec plus ou moins de succès. Dans le département, l'administration préfectorale nomma des commissions cantonales, en 1877, chargées de surveiller la marche du phylloxera et de le combattre.

A Treffort, ainsi que nous l'avons vu, par les renseignements donnés par M. Perceval, des essais officiels de traitement par le sulfure de carbone furent tentés en 1880 ou 1881, et ce travail « *plus ou moins bien fait* » ainsi qu'on l'a lu, ne donna aucun résultat.

Dans le canton de Coligny, je ne sache pas que la commission ait donné signe de vie, et, de son existence, il ne reste d'autre témoignage que l'imprimé officiel que j'ai entre les mains et qui me permet de préciser la date de sa création.

En revanche, à Coligny, un essai de sulfurage fut fait par un particulier, M. le Dr Bondet, dans son vignoble de Saint-Christ. Ce traitement n'eut d'autre résultat que de donner à l'eau de la source de Saint-Christ une odeur nauséabonde qui dura plusieurs jours. Quant à l'insecte il ne parut pas en être incommodé et continua à ruiner, comme avant, la vigne envahie et traitée. Je cite encore, quoique n'appartenant pas au Revermont, les tentatives de sulfurage faites à Poisoux et Bourciat, deux communes voisines, dans le Jura. A Poisoux, résultat nul ; à Bourciat, le sulfurage fut très généreux et abondant. Dans le sol sulfuré et dans un rayon très large autour du sol traité, tout périt : vignes, herbes, arbustes, arbres. Et pendant 5 ou 6 ans, on ne vit aucune plante verdir dans ce sol stérilisé et empoisonné par le remède.

On comprend que des essais aussi négatifs et en outre fort coûteux, ne furent pas continués. Il fallait chercher autre chose.

Pendant tous ces tâtonnements le découragement et la misère avaient envahi le pays. Quelles ont été exactement les pertes subies de Coligny à Treffort ? Je n'ai pas la compétence pour en fixer le chiffre ; mais on en jugera par le tableau des pertes subies dans la France entière, que j'emprunte à l'ouvrage déjà cité de M. F. Convert, l'*Industrie agricole*, Paris 1901.

« Des ravages semblables à ceux qu'a exercés le phylloxéra sont sans exemple dans l'histoire de l'agriculture ; ils nous ont coûté plus que l'indemnité de guerre que nous avons dû payer à l'Allemagne après 1870. Et encore, pendant que la charge de notre rançon a été répartie entre tous les contribuables et rejetée dans une certaine proportion sur l'avenir, la ruine des vignobles n'a frappé que les viticulteurs qui ont vu disparaître leur fortune sans pouvoir rien faire pour alléger leur situation.

« Le capital vignoble était un capital éminemment productif. Son effondrement s'est traduit par un amoindrissement considérable d'une de nos principales sources de richesse. Nos récoltes moyennes de vins, qui variaient, avant l'invasion phylloxérique, de 50 à 55 millions d'hectolitres, sont descendues, pendant la période décennale 1881-1890, à 29 millions d'hectolitres. Il représentait 300, 400, 500 millions peut-être en argent qui se divisaient vraisemblablement par moitié entre les propriétaires et les ouvriers agricoles. »

Chez nous, la propriété perdit énormément de sa valeur ancienne ; bien des propriétaires furent obligés de vendre leurs biens. Les ouvriers en souffrirent beaucoup aussi, surtout les premières années ; plus tard, ils trouvèrent un travail rémunérateur dans les minages et les nouvelles

plantations. Le commerce vendit moins, parce que les cultivateurs n'avaient plus autant d'argent qu'autrefois. Beaucoup de jeunes gens quittèrent leur village pour aller dans les villes, et ce mouvement d'émigration, commencé déjà avant le phylloxera, fut très accentué par la perte du vignoble.

La population de nos communes s'est trouvée nécessairement diminuée et actuellement se fait sentir vivement la pénurie de bras pour les travaux agricoles. Partout, dans nos campagnes, régnait la tristesse au lieu de la vie animée et joyeuse d'autrefois, pendant la période de prospérité.

Ce fut alors le règne, comme boisson, du vin de raisins secs, affreuse mixture que beaucoup s'ingéniaient à colorer au moyen de baies de sureau, d'airelle ou d'autres colorants (1). Ce fut aussi, hélas ! pour beaucoup le règne de l'eau. Et je dois dire que ce règne forcé n'a fait aucun adepte persévérant. Plus tard, lorsque les plantations nouvelles rapportèrent un peu de récolte, on fit des vins de seconde cuvée.

Au milieu du désarroi général, de cette misère brusquement survenue, de ce changement complet dans les conditions d'existence, quelques personnes, ainsi qu'on l'a vu par la lettre de M. Bondet, avaient étudié, voyagé, interrogé les viticulteurs frappés avant nous et fait des essais.

(1) Les raisins secs, dits de Corinthe, qui servaient à la fabrication du vin, sont desséchés, aux lieux de production, sur le sol de la place publique, sur lequel on les étend. Or, lorsque l'on connait la saleté repoussante de ces pays et le nombre prodigieux de mouches et autres insectes qui y pullulent et viennent déposer sur les raisins leurs déjections et leurs œufs, il est facile de se rendre compte de ce que pouvait être la boisson fournie par une pareille *matière* première.

On avait remarqué que les plants américains vivaient avec le phylloxera sur leurs racines et résistaient à ses piqûres. On essaya ces plants en France, dans le Midi, peu après l'apparition du fléau. De ces plants, les uns produisaient du raisin : c'étaient les producteurs directs, les autres étaient infertiles. On eut l'idée de greffer ces derniers, de leur confier un greffon français chargé de de produire du fruit pendant que le sujet, enfoncé dans le sol, donnait des racines résistantes au phylloxera. Et alors recommencèrent les discussions et les appréhensions : le vin ne serait-il pas influencé par le pied américain ; la soudure résisterait-elle aux froids de nos hivers. Le greffage était une opération trop difficile et trop longue pour être pratique, etc., etc.

Insensibles à toutes ces discussions, les expérimentateurs continuaient leurs essais, souvent au milieu de la malveillance des voisins. Je plantai mes premiers plants en 1885, et je me souviens que deux pauvres malheureux de Salavre furent soudoyés pour venir les arracher pendant la nuit. Comme ils m'avaient quelque reconnaissance, en raison de services rendus, ils m'avertirent loyalement de la proposition qui leur avait été faite et je pris les mesures propres à assurer la conservation de mes plants.

Enfin, les premières plantations de producteurs directs donnèrent de la récolte. On trouva bien un goût singulier à ce vin des vignes américaines, mais on s'y habitua vite, et puis quel vin est meilleur que celui que l'on récolte et que l'on fabrique soi-même ? De plus, la mise à fruit de ces plants était très rapide : dès la troisième feuille, ils donnaient des récoltes abondantes. Toutes ces raisons décidèrent rapidement les populations à faire des plantations. On vit tous les vignerons se mettre à miner leurs vignes

et à planter : le courage était totalement revenu. — Il y y avait bien encore quelques obstacles à la reconstitution rapide du vignoble, et en particulier la cherté des plants. On paya, au début, jusqu'à 0,50 centimes les boutures d'Othello. — Mais, en 1886, la fondation d'un syndicat à Coligny fit tomber les prix de moitié et imprima une grande vigueur aux travaux de replantation.

Pendant ce temps, les partisans des vignes greffées plantaient des porte-greffe, achetaient des greffés dans le le Beaujolais et commençaient à greffer leurs premiers bois.

Des écoles de greffage étaient faites, en premier lieu, à Verjon dans l'hiver 1885-1886, puis à Salavre, Courmangoux, Coligny, en 1886 et 1887, sous la direction de M. Cruchet. Dans les communes de Pressiat, de Cuisiat, de Treffort, d'autres écoles se fondèrent sous l'impulsion d'autres personnes et en particulier de M. Perret, de Pressiat.

Mais les partisans du greffage restaient encore rares. On craignait le surcroit de travail donné par cette opération, on redoutait, pour la soudure, la rigueur de nos hivers et surtout on se demandait, avec inquiétude, si les vignes greffées viendraient bien dans nos terrains calcaires. L'exemple du Beaujolais, qui ne comprend presque que des sols granitiques, ne pouvait nous donner la certitude de la réussite dans les terrains surtout calcaires ou argilo-calcaires du Revermont.

Toutes les expériences semblaient au contraire nous éloigner de cette voie et, à ce moment, les maîtres les plus autorisés et les viticulteurs les plus sagaces, s'accordaient à dire que les porte-greffe américains ne venaient pas dans les terrains titrant plus de vingt-cinq à trente

pour cent de carbonate de chaux. On fit alors de nombreuses analyses de terrains au moyen du calcimètre et on remarquait avec un certain étonnement que beaucoup de nos sols, quoique appartenant au terrain jurassique, étaient siliceux et surtout argilo-siliceux. — Cette constatation fut un grand encouragement.

Cette question fut une de celles qui me préoccupèrent le plus. Dans deux visites faites aux vignes reconstituées du Beaujolais, en 1886 et en 1887, je cherchais avec persévérance à trouver des vignes en terrain calcaire. Je n'en trouvais qu'un exemple, près d'Anse, autant qu'il peut m'en souvenir, qui me fut signalé par M. Pulliat. Dans une vigne nouvellement replantée en greffés sur Vialla, à la troisième feuille, une certaine quantité de ceps jaunissaient et se rabougrissaient et, au dire du maître, cet insuccès était dû au calcaire.

Toujours hanté par cette idée, je pris part, en 1888, à la grande excursion dans le Midi, organisée par M. C. Silvestre et qui comptait des Beaujolais, des Savoyards, des Dauphinois et un Bressan. Je fus plus heureux dans ce voyage d'études : je trouvai à Vogué, à Aubenas, à l'école d'agriculture de Montpellier, au Terral et à Verchant, près Montpellier, à Creissaud, près Toulon, etc., des terrains argilo-calcaires, des terrains marneux absolument semblables aux nôtres et appartenant à la même formation géologique.

Mes hésitations, mes craintes cessèrent dès lors, et je m'empressai de faire part à mes compatriotes de mes observations et de ma confiance dans une conférence donnée à Coligny, à la fin de l'année 1888. J'en donnai ensuite d'autres dans différentes localités de l'Ain et du Jura, et,

à partir de ce moment, l'impulsion s'accélera rapidement en faveur des vignes greffées.

Les porte-greffe les plus employés dans le Revermont, furent le Riparia et le Vialla. Ces deux cépages ont donné satisfaction presque partout, excepté dans quelques terrains très calcaires.

Les vignes greffées sur Riparia se sont montrées plus productives, et de maturité plus hâtive que celles greffées sur Vialla. Ces dernières donnent généralement une végétation plus forte, trop touffue, moins de fruits et une maturité plus tardive.

Dans les terrains calcaires ou marneux, on employa aussi, au début, le Solonis. Ce porte-greffe a été à peu près abandonné, soit parce qu'il donne peu de reprise au greffage, soit parce qu'il donne peu de vigueur au greffon. Sa fructification est satisfaisante.

Depuis plusieurs années déjà, on emploie dans les terrains calcaires, l'Aramon-Rupestris n° 1, et le Gamay-Couderc, qui réussissent bien.

Les vignes sur Aramon-Rupestris n° 1, sont plus productives que sur Gamay-Couderc.

On signale aussi quelques essais de greffage sur Clinton : ils ont échoué, les racines de ce plant ne résistant pas au phylloxera.

Les greffons employés, — en plants rouges —, ont été surtout : le Gamay du Beaujolais et ses différentes variétés, le Petit-Béclan ou Saunoir du Jura, le Gueuche ou plant de Treffort ; on trouve aussi quelques plantiers de Mondeuse, de Petit-Bouchet, d'Alicante-Bouchet, de Castet, de Portugais-Bleu, etc.

C'est le Gamay qui donne les meilleurs résultats : sa production est considérable et la qualité de son vin supé-

rieure. Le Petit-Béclan est également très satisfaisant, la la qualité de son vin est inférieure à celle du Gamay. Le Gueuche a été beaucoup trop répandu : sa production est très considérable, mais son raisin, très sujet à la pourriture, ne mûrit à peu près jamais suffisamment, et donne des vins inférieurs.

En plants blancs, on a surtout greffé les anciens plants du pays : le Mornen ou Chasselas, le Mouillen et en outre un peu de Chardonnet et de Pineau gris. La qualité du vin de ces deux derniers cépages est de beaucoup supérieure à celle du vin des deux premiers; ils sont moins productifs.

Tels sont les cépages qui ont été le plus employés. Ils se répartissent très inégalement suivant les communes, à Coligny, on trouve beaucoup de Gamay. Dans les autres communes on a greffé surtout du Gueuche, et, comme on l'a vu par la lettre de M. Gauthier, de Courmangoux, les vignerons regrettent cette préférence.

J'ai dit qu'au début on s'adressa aux producteurs directs. Les plus employés furent l'Othello, le Noah : ce furent les seuls qui donnèrent pleine satisfaction. Le Jacquez, l'Herbemont, l'Huntingdon, le Senasqua, le Secretary, le Cornucopia, le Canada et le Clinton furent expérimentés également, mais rapidement abandonnés. — Actuellement, il se fait des plantations de plus en plus nombreuses d'Alicante-Rupestris Terras n° 21, du Seibel n° 1, et ces nouveaux venus paraissent avoir quelque réel mérite.

La proportion entre les plantations de producteurs directs et de greffés fut très variable suivant les communes. A Coligny et à Salavre on n'a planté presque que des greffés. A Verjon, et surtout à Courmangoux, on a planté beaucoup de producteurs directs qu'il a fallu arracher depuis.

De même, il y eut une grande différence dans la rapidité de la reconstitution. Le vignoble de Coligny, un des derniers détruits, fut reconstitué le premier. Cuisiat, commune atteinte la première et longtemps avant les autres, fut celle qui se reconstitua la dernière. A Verjon aussi, la reconstitution fut tardive, et la raison fut que les jeunes gens et les hommes faits, tous greffeurs, au lieu de miner leurs vignes dévastées, allèrent dans les communes voisines et même au loin, exécuter des greffages pour le compte d'autrui. Les premières années, ce travail fut payé très largement : un homme gagnait, outre sa nourriture, jusqu'à dix francs par jour.

Au début, les plantations furent faites à très grands espacements : un mètre cinquante et même deux mètres. Peu à peu on reconnut que c'était une erreur et aujourd'hui on plante en moyenne à un mètre en tous sens.

J'ai dit plus haut que la destruction du vignoble du Revermont accentua le mouvement d'émigration qui s'était déjà produit dans nos campagnes en faveur des villes. Voici, pour en donner une idée, la population des communes dont je viens de faire l'histoire, fournie par les recensements officiels depuis 1852 :

Années	Coligny	Salavre	Verjon	Courmangoux	Pressiat	Cuisiat	Treffort
1852...	1757	735	489	886	341	759	1942
1858...	1646	692	433	823	333	711	1850
1861...	1655	686	436	838	323	704	1838
1866...	1668	706	446	783	343	687	1911
1872...	1650	688	439	783	316	672	1823
1876...	1707	647	429	793	315	656	1843
1881...	1754	616	401	766	304	621	1781
1886...	1680	604	413	736	288	576	1708
1891...	1698	607	401	680	274	513	1740
1896...	1716	535	378	641	265	511	1713
1901...	1662	536	394	680	266	531	1531

Au dessous de ce tableau il me semble utile, afin de

pouvoir établir des points de comparaison, de donner la population totale du département de l'Ain et celle de la France.

Dates du dénombrement	Population totale de l'Ain	Population totale de la France
1886.....	364.408	38.218.903
1891.....	356.907	38.343.192
1896.....	351.569	38.517.332
1901.....	350.416	38.961.945

Ces tableaux nous montrent que la dépopulation de nos campagnes, commencée depuis longtemps, s'est fortement accentuée depuis 1880, c'est-à-dire depuis les ravages du phylloxera dans le Revermont. Elle est due à l'émigration des cultivateurs dans les villes. Elle paraît, aussi, proportionnellement plus considérable que la diminution de la population totale du département.

Pendant ce temps, la population de la France est restée presque stationnaire pour subir, au dernier recensement, une augmentation appréciable.

La reconstitution du vignoble ne paraît que très peu, et dans quelques communes seulement, avoir arrêté le mouvement qui fait abandonner les champs.

Les jeunes gens et les jeunes filles de la campagne rêvent d'être instituteurs ou institutrices, employés quelconques, valets ou femmes de chambre, agents de police, etc., etc. On ne saurait trop combattre cette tendance qui crée à l'agriculture des difficultés sans cesse grandissantes et diminue de plus en plus la richesse nationale.

Je ne saurais mieux terminer ces pages qu'en empruntant au livre de M. J.-F. Convert les lignes suivantes : « l'œuvre du relèvement de la viticulture est une de celles dont peuvent se montrer le plus justement fière nos

populations rurales ; elle proteste contre la réputation trop volontiers acceptée d'indolence et de routine des habitants de nos campagnes. L'industrie n'a rien à lui opposer de plus général et de plus considérable. »

Cette étude a été faite surtout au point de vue historique ; dans un article ultérieur, je reprendrai la question au point de vue pratique : adaptation, résultats, etc.

Dr GAUTHIER.

LA

SOCIÉTÉ SCOLAIRE FORESTIÈRE DE HAUTECOUR

Hautecour est une des communes du Revermont, cette région comprise entre la verte et luxuriante Bresse et le Bugey, pays des hautes montagnes couvertes de superbes forêts noires. C'est la dernière commune à l'est puisqu'elle est limitée de ce côté par la rivière d'Ain.

Le territoire de Hautecour résume le Revermont tout entier. Même aspect, même nature de sol, mêmes cultures. Dans le fond, entre les chaînons qui traversent le pays dans toute sa longueur, sont faites les diverses cultures : blé, avoine, maïs, pommes de terre, fourrages artificiels. Au bas des collines et jusqu'à une certaine hauteur sont les vignobles dont on a reconstitué les meilleurs ou plutôt ceux qui présentaient le moins de difficultés. Enfin, au-dessus, les friches particulières, vagues, broussailles, pour la plupart, anciennes vignes abandonnées et les parcours communaux, le tout représentant des surfaces immenses, pouvant aller comme à Hautecour, jusqu'à couvrir la moitié de la surface totale.

Ce sont ces vastes étendues qui frappent désagréablement la vue du voyageur qui traverse cette contrée du Revermont. Rien n'est aussi laid que ces pentes dénudées où les murs en pierres sèches (murgers), qui séparaient autrefois les propriétés particulières subsistent encore et où, en maints endroits, on aperçoit la roche qui

émerge. C'est d'un aspect désolant et l'on a l'impression d'un pays ravagé et d'une pauvreté extrême où les richesses naturelles ont été détruites. Partout ailleurs, dans les très rares endroits qui ne sont pas recouverts par les mauvaises herbes et les mort-bois : genêt sagitté, (éparde) euphorbe, etc., genièvres, buis et broussailles, on ne trouve qu'un maigre gazon qui disparaît dès qu'une sécheresse, même de peu de durée, fait son apparition.

Cependant, ce sont ces immenses étendues qu'on qualifie du nom de pâturages : quels pâturages !

Il serait plus juste de dire que ce sont de vastes lieux de promenade pour le bétail. Pas d'abri, point d'ombre, point d'eau. Les bestiaux surchauffés par le soleil, obligés de faire un très long chemin pour trouver une maigre nourriture, souffrant de la soif, reviennent fatigués et ayant aussi faim que lorsqu'ils sont partis.

Il serait cependant facile de tirer parti de ces terrains payant l'impôt et, à l'heure qu'il est, absolument improductifs. 600 hectares de terrain ne rapportant rien ou presque rien, comme à Hautecour, n'est-ce pas une tache affreuse, déshonorante, qu'il faut chercher à faire disparaître?

La commune, n'ayant d'ailleurs que de très faibles ressources, il semble que l'idée de mettre en valeur ces terrains qu'ils possèdent aurait dû venir aux habitants. Mais hélas ! grâce aux préjugés, à la routine, personne ne songeait à cela, ou du moins, ne voyait la possibilité de tirer un plus grand profit de ces étendues.

Ayant jugé qu'il y avait quelque chose à faire dans ce sens, je résolus de me consacrer à cette tâche dans mes moments de loisir. A ce moment, je ne voyais qu'un seul moyen de tirer parti de ces terrains : c'était le reboise-

ment. Afin de stimuler les habitants, je demandai à quelques propriétaires de m'aider dans mon entreprise et de consacrer quelques-unes de leurs friches au reboisement. J'obtins cela. Je préparai, dans le jardin de l'école, un petit coin, où je fis des semis de pins noirs et d'épicéas, qui réussirent très bien et avec lesquels j'espérais reboiser les terrains qu'on m'aurait accordés dans ce but.

Heureusement, sur ces entrefaites, j'entendis parler d'une Société qui s'occupait de seconder par ses conseils, ses subventions, les efforts de ce genre, faits dans notre région, j'ai parlé de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort, A partir de ce moment, l'heure des piétinements était passée et tout devait aller pour le mieux. Sur les conseils de cette Société, je me consacrai dès lors, à la création d'une Société forestière scolaire qui devait plus facilement qu'une seule personne, réunir les ressources nécessaires et faire le travail destiné à servir d'exemple.

Cette Société, formée entre les élèves, anciens élèves et amis de l'école, faite sur le modèle de celles fonctionnant dans le Jura et dont on lira plus loin les statuts, devait répondre en tous points à ce que nous attendions d'elle.

Les débuts furent un peu durs et il fallut lutter énergiquement contre de nombreux préjugés des habitants. Enfin, malgré tout, un petit noyau d'hommes éclairés, amis du progrès et désintéressés vint à nous. Ce fut assez : La Société était créée et devait aller en prospérant.

Elle fut placée immédiatement sous le patronage de M. le Maire d'Hautecour, de M. l'Inspecteur des Eaux et Forêts de Bourg et de M. l'Inspecteur primaire de Bourg. Ce Comité a une grande part dans la réussite de la Société.

Par ses conseils et ses enconragements bien des difficultés furent aplanies.

Le Conseil municipal voulut bien, pour nous encourager dans cette œuvre utile, nous voter une subvention annuelle de 40 francs. Tous les conseillers municipaux souscrirent aussi comme membres honoraires et vinrent en plus de leur appui pécuniaire, nous apporter leur appui moral auprès de la population. Signalons les généreux dons de M. le Maire de Hautecour, 20 francs ; de M. Convert, rentier à Hautecour 100 francs ; de M. Goujon, sénateur 10 francs ; de M. Goujon Pierre 10 francs ; de M. le docteur André, de Poncin 5 francs ; de M. Journel, président du Syndicat agricole de Bourg, 20 francs. Rapidement, notre caisse se remplit, 30 membres honoraires nous apportent leur aide. Les Sociétés de l'Ain, viennent successivement apporter leurs généreuses subventions. La Société d'Emulation de l'Ain, nous accorde la magnifique subvention de 50 francs ; la Société de viticulture de l'Ain nous fait don de 25 francs. Nous prions tous ceux qui ont bien voulu nous aider et entrer dans notre voie de recevoir ici, nos sincères remerciements.

A l'automne 1901, c'est-à-dire trois mois après sa fondation la Société a un petit capital, elle peut se mettre au travail. Une subvention de 80 francs demandée à l'administration forestière nous est accordée. La caisse est pleine. Il faut employer cet argent et bien l'employer.

Un terrain communal de 20 hectares est désigné par le Conseil municipal et *mis en défens* pour recevoir les plantations faites par la Société. Cette parcelle de parcours a été choisie dans une exposition nord sur un sol assez profond mais couvert de genièvres et absolument

impropre au pâturage. De cette façon, on ne risquera pas de se butter au mauvais vouloir des habitants qui tiennent avec raison à la conservation du pâturage.

8,000 plants dont 4,000 épicéas et 4,000 pins noirs sont commandés. La Société de Franche-Comté et Belfort joint à notre commande, une subvention de 1,600 magnifiques plants d'épicéas de 4 ans. Enfin, la pépinière domaniale de Seillon, nous délivre 200 plants d'épicéas. En tout, 9,800 plants à planter.

Aussitôt le travail des semailles fini, les Sociétaires sont convoqués pour la plantation. Le garde forestier passe le matin dans les rues du village et donne le signal du départ à coups de clochette. C'est une véritable levée en masse, une armée de volontaire s'ébranle, Maire, Conseillers municipaux, Membres honoraires, Membres actifs, jeunes, vieux. 40 ouvriers prennent la pioche, un paquet de jeunes plants est en route pour le pâturage.

Le brigadier de Simandre est venu pour donner quelques conseils aux planteurs novices. Il met deux ou trois plants en terre devant nos Sociétaires attentifs.

Tout le monde a comprls. C'est si simple. Un coup de pioche pour enlever la plaque de gazon, deux coups pour agrandir suffisamment le trou, émietter un peu la terre au fond du trou, voilà le travail de celui qui fait les trous. Derrière lui est un planteur qui mettra le plant dans le trou, ramassera la terre meuble autour des racines, tassera bien, recouvrira le trou avec le gazon retourné ; un dernier coup de talon et ce sera fait.

Les travailleurs sont divisés en équipes de deux hommes. On écartera de 1 m. 50 à 2 mètres les jeunes plants. Une dernière recommandation : planter de préférence au nord des genièvres, entourer le jeune plant de pierres

pour maintenir la fraîcheur en été. S'il est à découvert, l'abriter par une branche de genièvre ou de buis plantée au midi du plant. Un dernier signal et le travail commence Chacun rivalise d'ardeur et ce ne sont pas les anciens, les moins gais. C'est au milieu des plaisanteries, des lazzis et des rires, que le travail se fait et se fait bien.

Midi arrive, il faut s'arrêter et se restaurer un peu. Chacun a apporté son repas, afin de ne point perdre de temps. Le soleil s'est mis lui aussi de la partie et a tenu à venir fêter nos débuts dans l'art forestier. Un immense cercle de dineurs se dessine sur l'herbe ; la plantation est paraît-il un apéritif excellent, car c'est avec un appétit formidable que sont dévorées les provisions. Le trésorier a eu l'heureuse inspiration de faire grimper là-haut, un tonnelet de bon *picolo* qui est accueilli par un tonnerre de bravos. Chacun lui fait fête à la ronde. Une dernière visite à ce dernier venu et le travail recommence.

Le soir arrive, 4,000 plants sont en terre. Le lendemain et le surlendemain, le reste est planté.

Le temps nous a été propice aussi : un hiver très doux, pluvieux, un printemps et un été certainement très mauvais pour la culture, mais excellents pour les plantations, ont aidé puissamment à la reprise des plants.

A l'heure qu'il est, on peut voir les résultats. La réussite a été complète. Partout, on voit nos petits plants dresser bravement la tête et ayant fait une poussée moyenne de 6 à 10 centimètres.

Ce n'est pas trop nous flatter de dire que cette plantation a été admirée par tous ceux qui l'ont visitée 9,800 arbres plantés et repris : voilà le bilan de l'année 1901, première année d'existence de la Société.

L'année 1902 aura des travaux plus importants encore. La Société ne s'est pas constituée dans le seul but du reboisement. Elle a un double objet : améliorer les meilleures parties du pâturage par une culture pastorale rationnelle, (arrachage des mauvaises herbes, épierrage, semence de bonnes graines fourragères, des engrais chimiques, défense de pâturer pendant un an ou deux) et mettre en valeur, par le reboisement, les mauvaises parties (crêtes rocheuses ou trop embroussaillées) et les parties trop éloignées du village.

La Société a eu à cœur de poursuivre simultanément ces deux buts. Ayant obtenu du Conseil municipal la désignation d'une parcelle de parcours d'environ 40 ares à améliorer au point de vue pastoral, elle s'est mise à l'œuvre immédiatement.

Une subvention de 60 francs est demandée au ministère de l'agriculture (service des améliorations pastorales) et est accordée. De suite les travaux sont commencés. Je vais ici, pour plus de clarté et de simplicité, donner le détail des frais et des travaux.

Main-d'œuvre : Arrachage des genièvres, enlèvement des pierres et mauvaises herbes, grattage de la terre, mise en place de la clôture : 10 journées à 2 fr. 50		25 f. »
Graines fourragères	10 kil. graines de foin, à 0,30	
	1 kil. trèfle blanc, à 3 fr.	3 »
	4 kil. sainfoin, à 0,50	2 »
	1 kil. anthyllis vulnéraire	2 50
	Emballage et port de ces graines	4 55
Clôture	400m ronce artificielle, à 3 fr. les 100m	12 »
	Crampillons	0 50
	75 piquets chêne, à 0,25	18 75
Engrais	200 kil. scorie, à 7 fr. les 100 kil.	14 »
	100 kil. plâtre phosphaté	3 »
	Total	88 30

Cet essai, tenté sur une petite surface et sur un sol de très peu de profondeur, dans une partie sèche et ingrate, a très bien réussi. Les graines fourragères semées ont bien levé, les bonnes espèces de légumineuses se développent, et il y a une grande différence entre la partie améliorée et le parcours voisin. Au printemps prochain, la différence sera énorme. Dans deux ans, le pâturage sera entièrement reconstitué et la clôture sera enlevée. Une subvention beancoup plus élevée sera demandée cette année. Une surface d'au moins trois hectares sera améliorée de cette façon.

Les deux travaux, reboisement et améliorations pastorales, se poursuivent ainsi activement chaque année ; le pays aura rapidement changé de face, et nous aurons accompli notre tâche : faire reverdir nos montagnes.

Mais il n'y a pas que la commune qui marche dans cette voie. Nos instituteurs, voyant la réussite de nos efforts, commencent à comprendre combien cette manière de faire est avantageuse et se mettent à faire les mêmes travaux pour leur propre compte.

Cette année, déjà au printemps, 5,000 plants d'acacias ont été achetés par l'intermédiaire de la Société et plantés dans les friches particulières. Le reboisement des friches commencera par la plantation de cette essence. Le pays étant vignoble, les vignerons achetant leurs échalas au dehors à des prix très élevés, ils les auront de cette façon sans bourse délier. Enfin, lorsque la quantité sera suffisante, les résineux seront employés.

La Société, voyant ce bon mouvement se produire a immédiatement décidé qu'une pépinière de trois ans serait constituée. Un terrain de cette surface a été loué. Il a été choisi dans un endroit frais près de l'eau de manière à

avoir une meilleure réussite. On élèvera là, les plants destinés à être distribués gratuitement aux Sociétaires.

Des semis ont été faits au printemps qui ont d'ailleurs parfaitement réussi.

On a semé :

500 grammes d'épicéa.
1 kilo de pin noir.
1 kilo de pin à crochets.
2 kilos 500 pin sylvestre.
1 kilo 500 acacias.
100 noix, noyer noir d'Amérique.
100 grammes chêne rouge d'Amérique.
2,000 épicéas de 2 ans.
2,000 pins noirs d'un an.

Tout cela est magnifiqne et pousse à merveiile.

Nous pourrons déjà distribuer cette année, aux Sociétaires, les 2,000 épicéas repiqués et au moins 10,000 acacias de semis. C'est un beau résultat.

Ces plants seront distribués au *prorata* des journées faites volontairement par les Sociétaires pour le but de la Société. Par ce moyen, les plantations soit communales, soit particulières sont encouragées et chacun rivalise de zèle.

Enfin, pour l'automne 1902, je puis ajouter qu'une subvention de 20,000 plants, dont 10,000 pins noirs et 10,000 épicéas a été demandée à l'Administration des forêts.

Nous allons à grands pas et c'est un exemple de ce que peuvent la solidarité et la mutualité employées dans le but d'augmenter ou de conserver les richesses d'une commune ou d'un pays. Là comme partout : « L'union fait la force ».

Les Sociétés de ce genre sont donc très utiles.

Les Jurassiens, nos voisins, l'ont bien compris. 50 Sociétés fonctionnent déjà dans leur département et accomplissent des prodiges. Les enfants apprennent à considérer les arbres comme des amis, à les planter, à les soigner ; ils prennent le goût de la forêt. Les jeunes gens continuent de cette façon les bonnes relations de camaraderie de l'école et se constituent pour leur vieillesse un excellent placement. La forêt, elle aussi, est une excellente caisse de retraite. Enfin, les anciens ont la satisfaction de planter pour les enfants et d'aider à la reconstitution des richesses disparues.

Je n'ai plus qu'à terminer ce trop long exposé en souhaitant que la Société forestière scolaire de Hautecour, trouve des imitateurs. Elle serait heureuse de prêter son concours aux créations nouvelles. Puisse notre modeste exemple amener la régénération de la région du département qu'on appelle le Revermont.

Le Président de la Société :

A. JANICHON,

Instituteur adjoint.

SOCIÉTÉ SCOLAIRE FORESTIÈRE DE HAUTECOUR

STATUTS

Art. 1er. — Il est fondé entre les élèves, anciens élèves et amis de l'Ecole de Hautecour une Société ayant pour but :

1° De les attacher à la petite patrie qui est la Commune, en les intéressant à sa prospérité et en les encourageant à mettre en commun leurs efforts pour l'accroître ;

2° De développer ainsi chez eux les sentiments de solidarité et d'affection réciproque.

Pour atteindre ce but, elle s'occupera plus spécialement :

1° d'organiser l'enseignement mutuel des notions pratiques de sylviculture ;

2° De mettre en valeur les parcours communaux qui lui seront confiés par l'administration municipale, soit par le reboisement, soit par l'amélioration rationnelle de la culture pastorale ;

3° D'assurer la conservation des nids, la protection des oiseaux destructeurs d'insectes nuisibles aux cultures de la région.

Art. 2. — La durée de cette Société est illimitée. Son siège est à Hautecour.

Art. 3. — Elle comprendra des membres actifs et des membres honoraires. Les membres actifs sont ceux qui fournissent un travail effectif ; les membres honoraires sont ceux qui, par leurs cotisations, leurs dons en argent ou en nature, favorisent l'œuvre de la Société.

La cotisation est fixée à 2 francs.

Sont également membres honoraires ceux qui s'engagent à effectuer une journée de travail annuellement.

Art. 4. — La Société est placée sous le patronage d'un Comité composé :

1° De l'Inspecteur primaire ; 2° de l'Inspecteur des Eaux et

Forêts ; 3° du Maire de la Commune, sous réserve de leur acceptation préalable;

Elle est administrée par un Conseil composé :

1° De l'Instituteur qui remplit les fonctions de président ; 2° de 4 Administrateurs élus chaque année par les membres honoraires et actifs. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. — L'admission des membres est prononcée par le Conseil d'administration. Peuvent être admis les mineurs ayant justifié du consentement de leurs parents ou tuteurs.

Art. 6. — Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations et des dons des membres actifs ou honoraires ; 2° des subventions de la Commune, du Département et des Sociétés forestières.

La Société peut recevoir des livres, des plants, des outils, des graines, des engrais.

Art. 7. — Les ressources de la Société sont placées en dépôt à la Caisse d'Epargne. Le retrait des fonds ne pourra être décidé que par le Comité de patronage.

Art. 8. — Les engagements de la Société vis à vis des tiers sont garantis par le fonds social, les membres sont dégagés de toute responsabilité personnelle.

Art. 9. — Le Trésorier est élu par le Conseil et pris dans son sein ; il est chargé du maniement des fonds ; il est régisseur, comptable des sommes qui lui sont confiées.

Art. 10. — Les travaux de la Société ne pourront s'exercer que sur des terrains mis en défens par l'administration municipale.

Art. 11. — Dès sa formation, la Société établira un Réglement intérieur déterminant exactement la nature, l'étendue et la répartition des travaux à entreprendre. A ce règlement sera annexé le plan des terrains confiés par la Commune à la Société.

Ce règlement devra être approuvé par le Comité de patronage.

Art. 12. — Chaque année, le Conseil se réunira obligatoirement pour élaborer un plan de travail de l'année et dresser un tableau résumé des travaux effectués dans le courant de l'année écoulée. Copie de ce plan sera adressée à M. l'Inspecteur des Eaux et Forêts et à M. l'Inspecteur primaire.

Art. 13. — Les ressources seront employées :

1° A l'acquisition de plants, graines, outils, matériaux, destinés à la culture ;

2° A des encouragements décernés par le Conseil d'administration aux membres actifs les plus méritants ; ces encouragements consisteront soit en sommes versées en un livret de Caisse d'épargne ou de Caisse de retraites pour la vieillesse, soit en livres relatifs à l'objet même de la Société.

Art. 14. — Le droit de voter en assemblée générale n'appartient qu'aux sociétaires âgés de plus de 12 ans.

Art. 15. — L'assemblée générale des membres actifs et honoraires se réunit obligatoirement une fois par an pour l'approbation des comptes du Trésorier.

Art. 16. — On cesse de faire partie de la Société par l'exclusion prononcée en assemblée générale, à la majorité des trois quarts des votants ou par démission volontaire acceptée par cette même assemblée. — La sortie de l'association par décès, départ, démission entraîne pour le sociétaire la perte de tous droits au fonds social.

Art. 17. — En cas de dissolution, l'actif de la Société sera attribué à la bibliothèque scolaire de Hautecour.

Art. 18. — Toutes discussions politiques ou religieuses sont interdites dans les réunions de la Société.

Art. 19. — Toute modification aux présents statuts sera soumise à l'assemblée générale convoquée à cet effet et ne sera exécutoire qu'après l'approbation préfectorale.

Pour copie conforme :

Le Président,
A. JANICHON.

La Société d'Histoire de la Suisse romande à Bourg

Bourg a le privilège, depuis quelques années, d'être visité par des Sociétés savantes françaises et étrangères. En juin 1899, c'était la *Société française d'Archéologie* qui, tenant son Congrès à Mâcon, choisit Bourg pour une de ses réunions ; en juillet 1901, la *Société Forestière de Franche-Comté et Belfort* avait fixé son Assemblée générale dans notre ville, et, le 18 septembre dernier, la *Société d'Histoire de la Suisse romande* (Lausanne) a tenu ses assises dans la capitale de la Bresse.

Jeudi matin, M. le Président Van Muyden, maire de Lausanne, ouvrait la séance devant une cinquantaine d'auditeurs dont dix dames et M. G. Loiseau, maire de Bourg, M. Morel, archiviste, M. L. Loiseau, conservateur du Musée, M. J. Convert, vice-président de la Société d'Emulation, M. F. Convert, professeur de l'Institut agronomique, MM. Bernier, L. Parant, J. Thiévon et Sommier, tous membres de la Société.

Il a été fait cinq communications intéressantes :

— M. F. Forel a parlé des *barques du Léman*. D'une multitude de documents anciens, de dessins graphiques des bâtiments de commerce lacustres, M. Forel montre que la barque du type ancien était « la Naue », encore en usage dans les lacs de la Suisse centrale. La barque du Léman typique, munie de ses voiles latines, de ses coursives, ne se trouve figurée dans les documents que dès 1705. Des recherches ultérieures lui permettront d'en fixer l'inventeur.

— M. Marc Henrioud a dépouillé les archives de Belmont-sur-Yverdon, sa commune d'origine, et en a condensé son histoire en un récit plein de détails vivants.

M. Henrioud mentionne parmi les seigneurs de Belmont le chevalier Othon III de Grandson, qui périt de la main de Girerd d'Estavayer, son ennemi personnel. Celui-ci l'accusa solennellement devant le bailli de Vaud, d'avoir coopéré à la mort d'Amé VII, le comte Rouge, en 1391 (1). Le duel eut lieu à Bourg, place des Lices, le 7 août 1397. Le tombeau de Othon de Grandson serait aujourd'hui encore, paraît-il, dans la cathédrale de Lausanne.

— M. de Budé a reconstitué l'incident de l'arrestation du duc de Bassano, réfugié en Suisse en 1815.

— M. de Molin a présenté une monographie très intéressante consacrée aux inscriptions relevées sur les agrafes de ceintures burgondes.

— M. de Claparède a fait l'analyse d'un livre de M. P. Azan, lieutenant au 2e zouave, *Annibal dans les Alpes*. M. Azan se prononce pour le col du Clapier, en faveur duquel les indications topographiques de Tite-Live et de Polybe sont concluantes.

Les visites des musées, de Brou et de la forêt de Seillon ont enchanté la Société d'Histoire de Lausanne qui a exprimé le désir de voir la Société d'Emulation visiter sous ses auspices la riche et intéressante ville de Lausanne.

F. S.

---

(1) *Jarrin* Essai sur l'histoire de Bourg, p. XLII. — 1 vol. in-4. Impr. Chambaud, Bourg, 1882.

ÉTUDE

DES EAUX ET DE LA PÊCHE

dans le

Département de l'Ain

AVANT-PROPOS

Malgré de nombreux travaux déjà publiés sur la matière, l'étude de la pêche dans les eaux douces françaises est encore loin d'être complète. Elle ne peut être entreprise avec fruit que par fragments, relatifs à une région déterminée : bassin, département ou province.

Nous ne présentons ici qu'une contribution partielle à l'étude générale de la question.

L'ancienne division en provinces n'est plus qu'un souvenir. Elle était d'ailleurs bien plus politique que naturelle. Le même reproche peut être fait à la division par départements. C'est donc un des grands bassins français qui devrait être choisi comme terrain d'enquête.

Mais le sujet serait encore trop vaste pour être fouillé jusqu'au tuf, à moins d'y consacrer des années.

Aussi l'auteur a-t-il préféré réduire son champ d'exploration au département de l'Ain, sans se dissimuler, d'ailleurs, ce qu'il y a d'arbitraire à arrêter la constatation des conditions

physiques et biologiques d'un cours d'eau à la limite précise, où l'autorité administrative passe, des mains d'un préfet, à celles d'un de ses collègues.

Mais il a pour excuse de connaître un peu le département de l'Ain et beaucoup moins ceux qui l'entourent. Est-ce à dire que, même dans ces limites restreintes, il aura été traité à fond toutes les questions du programme, qu'il ne donnera que des renseignements contrôlés et vérifiés par lui, sur place ? Evidemment non. Son travail, au contraire, est fait en grande partie de matériaux qui lui ont été fournis par de bienveillants correspondants, sans l'aide précieuse desquels il aurait dû laisser de côté beaucoup de faits intéressants à faire connaître.

Citer ses sources ne sera donc de sa part que probité stricte : La description du département a été composée à l'aide des excellents articles de MM. Jacquemin et Jarrin, parus dans la *Géographie de l'Ain* (1er fascicule), qui ont fixé magistralement l'orographie et l'hydrographie de la région. Ceux qui viennent après eux ne peuvent que répéter ce qu'ils ont si bien dit. On a jugé inutile d'indiquer, en particulier, tous les emprunts qui leur ont été faits ; il suffit de les signaler en bloc.

MM. H. de Boissieu et A. Durafour ont bien voulu nous communiquer, par l'entremise de notre excellent ami M. Sommier, d'importants documents sur la flore de l'Ain et de la Valserine. Pour la flore des autres rivières, on s'est servi soit des notes détaillées envoyées par M. Sommier, soit de l'article de M. le professeur A. Magnin sur l'Histoire naturelle du département (*Géographie de l'Ain*, 2e fascicule), et aussi du *Bulletin* de la Société des Sciences naturelles de l'Ain. Le reste du travail provient, pour une part, de nos observations personnelles, pour une autre part — la plus grande — de celles de nos chers camarades de l'Administration des Eaux et Forêts : MM. Blanchard, Javel, Lafond, Pierron, Seurre, Comte et Delacourcelle, ainsi que des

recherches faites pour nous par les brigadiers et gardes-pêche : MM. Allombert-Blanc, Boulagnon, Fatiguet, Pernod, etc... Nous ne saurions oublier dans cette liste M. Beau, le célèbre pêcheur de truites de Pont-d'Ain, qui nous a initié à bien des mystères de la pêche.

A tous ces correspondants, à tous ceux qui nous ont aidé dans notre travail, nous adressons ici nos plus sincères remerciements. Nous offrons en particulier l'hommage de notre vive gratitude à M. le conservateur Mersey, chef du Service de la Pêche et des Améliorations Pastorales au Ministère de l'Agriculture, qui a bien voulu nous accorder de précieux encouragements.

Ouvrages consultés et utilisés pour la rédaction de cette étude

Géographie de l'Ain, éditée par la Société de Géographie du département, 1883-1895.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ain, 1896.

Catalogue des Plantes de l'Ain, H. Huteau et F. Sommier, 1894 (*Annales* de la Société d'Emulation de l'Ain).

Observations sur la Flore du Jura et du Lyonnais, par A. Magnin et Fr. Hétier, 1894-1897.

Catalogue des Mollusques du département de l'Ain, par Arnould Locard, 1881.

Les Lacs français, par André Delebecque, 1898.

Coutumes et Usages du pays d'étangs, par A. Truchelut, 1891.

Causerie sur les Etangs de la Dombes, par A. Truchelut, 1898.

Mouvement de la population de la Dombes, pendant le XIXe siècle, par E. Passerat, 1901 (*Annales* de la Société d'Emulation).

Coup-d'œil sur l'état sanitaire du pays d'étangs, par E. Passerat, 1901 (*Annales* de la Société d'Emulation).

CHAPITRE PREMIER

Description sommaire du département.

Orographie. — Hydrographie.

Le département de l'Ain occupe une superficie de 5.807 kilomètres carrés.

Ses limites, purement conventionnelles au nord, sont au contraire des plus naturelles partout ailleurs. Elles sont formées, en effet, par le *Rhône* à l'est et au Sud, par la *Saône* à l'ouest (1).

Si, à ces deux cours d'eau, nous ajoutons celui qui a donné son nom au département et qui le traverse à peu près dans son milieu, de N. N.-E. en S. S.-O. : l'*Ain*, nous aurons fixé les grandes lignes hydrographiques du pays qui nous occupe.

Dans celui-ci, on distingue immédiatement deux régions, aussi différentes par leur configuration que par la nature du sol : la Plaine ou Bresse et la Montagne ou Bugey.

Le méridien du Pont-d'Ain, point médian du cours de l'Ain dans le département, en donnerait très sensiblement la ligne de séparation.

---

(1) Une superficie de quelques kilomètres carrés, faisant partie de la banliene de Lyon et située dans le *bec* formé par la Saône et le Rhône, est comprise dans le département du Rhône.

Plaine. — La plaine, qui n'est d'ailleurs qu'une fraction du grand plateau Bressan (ancien fond de lac comblé par des alluvions arénacées à la fin de la période tertiaire) s'étend sur 90 kilomètres à l'ouest, 40 au nord, 55 à l'est, et 38 au sud.

Une ligne sinueuse, mais bien tranchée, partant du confluent du Suran avec l'Ain, englobant le cours supérieur de la Veyle pour aboutir à l'embouchure de la Chalaronne, subdivise cette plaine en deux plateaux distincts : l'un, au sud, élevé (altitude moyenne 280 mètres) avec ondulations très légères : c'est la Dombes (1) qui se termine sur le Rhône par une dépression à demi-stérile ; la Valbonne ; l'autre, au nord, plus bas (altitude moyenne 220 mètres) et plus mouvementé. C'est la Bresse proprement dite.

Les contours du plateau bressan dominent, de 100 mètres environ, les vallées du Rhône et de l'Ain, puis la vallée inférieure de la Saône, pour s'abaisser ensuite à 20 ou 30 mètres au-dessus de cette rivière, dans le nord du département. Le bord méridional et le bord oriental sont donc fortement relevés, d'où une double inclinaison : vers le nord d'abord, ensuite, plus légèrement, vers l'ouest. La ligne de faîte suit les bords du plateau à 3 ou 4 kilomètres, à l'est et au sud, à 8 kilomètres sur la moitié méridionale à l'ouest.

Il en résulte que les cours d'eau qui se déversent dans l'Ain, ou dans le Rhône, ont une allure rapide, mais un

(1) Nous rattachons à la Dombes, la région triangulaire, située à l'ouest de la montagne, entre Rhône et Ain, que l'on comprend ordinairement dans le Bugey. Mais, par son altitude et par sa constitution géologique, elle ne se distingue en rien de la Valbonne.

faible parcours ; ils coulent à travers des ravines larges et profondes. Tels sont le Gardon, affluent de l'Ain, le Cotey, la Sereine, qui se jettent dans le Rhône. Il en est de même pour les petits affluents de la Saône, au sud de la Chalaronne.

Au contraire, les cours d'eau, qui naissent au nord de la ligne de faîte, ont un cours plus considérable, mais aussi une allure plus lente. Ils se dirigent du sud au nord pour s'infléchir à l'ouest et gagner la Saône. Tels sont la Chalaronne, la Veyle et ses affluents, puis la Reyssouze.

Montagne. — Le massif montagneux du département — le *Bugey* — qui n'est autre que le Jura méridional, forme un promontoire rocheux dont la pointe se termine, au sud, dans la grande boucle du Rhône, au confluent du Guiers. Ses dimensions atteignent 90 kilomètres à l'ouest, 100 à l'est et 60 au nord.

Le contour occidental de ce massif est formé par des falaises de 5 à 600 mètres d'altitude, qui descendent ensuite à 400, sur le premier tiers du contour oriental, pour se relever brusquement, de 1.000 mètres sur le surplus.

Le Bugey (comme tout le Jura d'ailleurs) n'est point une chaîne de montagnes, mais plutôt une suite de chaînons parallèles, dirigés de N. N.-E en S. S.-O. dans la partie septentrionale (chaînes du Reculet, de Chalam, d'Oyonnax) ; du nord au sud, dans la partie moyenne (chaînes du Grand Colombier, de Mazière, de l'Avocat, du Revermont); de N. N.-O. en S. S.-E., dans la partie méridionale (chaînes de Souclin, du Molard-Dedon, de Tantaine). Ces chaînes dessinent ainsi des courbes, dont la convexité est tournée vers l'ouest. Elles sont brisées

de cassures transversales, dont les principales sont les vallées de Nantua à Bellegarde, de Cerdon, d'Ambérieu à Rossillon, et de Pierre-Châtel. On reconnaît ainsi deux sortes de vallées :

1° Celles qui sont situées entre les chaînons, généralement élevées, assez larges, datant du soulèvement primitif et dûes au plissement ;

2° Les vallées de fracture, ou *failles*, profondes, étroites, à bords escarpés, postérieures au soulèvement et dûes aux ruptures des couches sous l'excès des pressions latérales.

Ajoutons que les altitudes des chaînons et des vallées vont en croissant de l'ouest à l'est et que le massif entier s'incline vers le sud.

On a comparé le Bugey à une surface conique gauche, dont la génératrice, au lieu d'être une ligne droite serait une ligne brisée, dont les éléments feraient avec l'horizon des angles différents, les plus grands à l'orient, les plus faibles à l'occident.

Ceci s'applique surtout à la partie du massif située au nord de la cassure d'Ambérieu, qui livre passage à la ligne ferrée de Lyon à Culoz : on lui a donné le nom de *Haut-Bugey*.

Pour plus de clarté examinons quelques altitudes :

En partant de la plaine, nous rencontrons d'abord le Revermont (altitude moyenne 400 mètres), c'est une double chaîne de collines, entre Bresse et rivière d'Ain, qui forment la vallée du Suran. Point culminant : signal de Nivigne (771 mètres).

Au-delà, en marchant vers l'est, nous trouvons encore quatre plateaux mouvementés, aux altitudes moyennes de 650, 900, 1.050 et 1.300 mètres.

Le premier, comprend les vallées du Borey, de l'Ange et de l'Oignin. Il commence aux escarpements orientaux des gorges de l'Ain et s'étend sur une longueur de 8 kilomètres. Point culminant : l'Avocat (1.017 mètres.)

Le second plateau, à l'est du précédent, est formé des vallées de la Semine et de l'Albarine supérieure, il se termine par celle du Séran supérieur. Sa largeur est de 10 kilomètres environ. Principaux sommets : les Monts d'Ain (1.031 mètres), Signal de Cormaranche (1.237 mètres), Crêt d'Orcet (1.107 mètres).

Le troisième plateau comprend le Valromey et la vallée de la Valserine, largeur 8 kilomètres. Principaux sommets : Grand Colombier (1.534 mètres), Crêt du Nû (1.355 mètres), Crêt de Beauregard (1.252 mètres), Signal de Cuerne (1.446 mètres), Crêt de Chalam (1.548 mètres).

Le quatrième plateau, au nord-est des précédents, a environ 4 kilomètres de largeur. Il commence, au sud, au confinent de la Valserine avec le Rhône (c'est le Mont Jura proprement dit) et se termine par des pentes escarpées sur la vallée suisse ; il forme, dans l'Ain, le pays de Gex. Points culminants : Credo (1.608 mètres), Reculet (1.720 mètres), Crêt de la Neige (1.723 mètres), Colomby de Gex (1.691 mètres).

La partie du massif qui s'étend de la faille d'Ambérieu au pied du Grand Colombier et s'avance en éperon jusqu'au confluent du Guiers, porte le nom de *Bas-Bugey* En l'examinant, nous trouvons : à l'ouest, un plateau formé par les hauteurs de Bramafan, de Serrières-de-Briord, la chaîne de Tantaine, la montagne Saint-Benoit ; en arrière, par les hauteurs d'Ordonnaz,

et le Molard-Dedon. Point culminant : le Signal du Molard (1.219 mètres). De nombreuses failles découpent ce plateau dans toute son étendue, aussi n'est-il qu'une succession de chaînons brisés, de mamelons arrondis s'enchevêtrant dans tous les sens.

A l'est du Molard-Dedon, s'ouvre le cirque de Belley, profonde dépression en forme de fer à cheval que termine, au sud, la montagne d'Izieu, à l'est, celle de Parves, qui a été détachée par le Rhône de la chaîne savoisienne du Mont du Chat. Le fleuve a lentement scié la roche et s'est ouvert un étroit goulet, aux parois verticales, de Yenne à Pierre-Châtel.

Il résulte de la disposition même des chaînes du Bugey et de la pente générale du massif, que les eaux s'écoulent du nord au sud, pour s'infléchir ensuite vers l'est ou vers l'ouest, suivant la forme et la direction des failles qu'elles rencontrent.

Cependant, l'Oignin, et ses affluents font exception à cette règle et se dirigent vers le nord. Mais, si le sens est inverse, la direction n'en est pas moins parallèle à celle du cours supérieur des autres rivières de la montagne.

Un certain nombre de ruisseaux servent d'émissaires aux petits lacs qui reflètent dans leurs eaux les chaînes du Bugey. Les plus importants sont les lacs de Nantua et de Sylan. Pour certains d'entre eux, la communication n'est pas apparente. Elle doit vraisemblablement être souterraine.

La plupart de ces rivières roulent leurs eaux claires sur des lits de galets, bondissent en écumant à travers les rochers et tombent en cascades, dont certaines sont célèbres par leur beauté. Celle de Glandieu franchit 70

mètres en trois bons successifs. Malheureusement, un trop grand nombre de ces cours d'eau sont à sec, pendant l'été, ou n'apportent plus au fleuve qu'un débit insignifiant.

Aucun sommet du Bugey n'est, en effet, couronné de neiges éternelles, aucun glacier n'offre au ruissellement des ressources sans cesse renouvelées et plus abondantes pendant les fortes chaleurs estivales que pendant la saison froide.

CHAPITRE II

Statistique des eaux.

A. — Les Eaux courantes.

1° Cours d'eau navigables et flottables.

Le département de l'Ain est entièrement compris dans le bassin du *Rhône*. Ses cours d'eau navigables et flottables sont donc :

Tout d'abord, ce fleuve lui-même qui, sur 6 kilomètres 500, à son entrée dans le département, forme la frontière, la rive droite étant française et la rive gauche suisse. Sur tout le surplus de son parcours jusqu'à Lyon : 180 kilomètres, il est limitrophe avec la Haute-Savoie, la Savoie, l'Isère et le Rhône.

Viennent ensuite :

La Saône, qui forme la limite avec Saône-et-Loire et le Rhône, sur 90 kilomètres.

L'Ain qui, sur un cours total de 167 kilomètres, en comprend 15 limitrophes avec le Jura, et 76 kil. 500 entièrement dans le département.

La Bienne, affluent de l'Ain, qui forme la limite avec le Jura sur 6 kilomètres.

La Seille, affluent de la Saône, qui forme la limite avec Saône-et-Loire, également sur 6 kilomètres.

Enfin, les petites rivières suivantes classées comme navigables et flottables sur la dernière partie de leur cours.

1° *Le Séran*, de son confluent avec l'Arvière à son embouchure avec le Rhône (15 kilomètres.)

2° *Le Furans*, du pont d'Andert au confluent avec le Rhône (11 kilomètres.)

3° *La Reyssouze*, du barrage du canal de Pont-de-Vaux au confluent avec la Saône (5 kilomètres.)

Tableau récapitulatif des rivières navigables

COURS D'EAU	LONGUEUR TOTALE par cours d'eau	*OBSERVATIONS*
Rhône....	186 k 5	Les 6 premiers kilomètres 1/2 ne sont français que sur la rive droite, seule française.
Saône.....	90 0	
Ain.....	91 5	dont 15 kilomètres limitrophes avec le Jura.
Séran.....	15 1	
Furans....	11 0	
Reyssouze.	5 1	
Seille.....	6 0	limitrophes avec Saône-et-Loire.
Bienne....	6 0	limitrophes avec le Jura.
Total....	411 k 2	dont 107 kilom. 7 entièrement dans le département et 303 k. 5 limitrophes.

Le Rhône est navigable depuis Seyssel, il n'est que flottable en amont, car les roches de la perte du Rhône à Bellegarde et le défilé de Génissiat s'opposent au passage des bateaux.

La Saône est entièrement navigable, sur tout son parcours limitrophe du département. C'est une route de commerce active. grâce surtout aux six barrages éclusés qui ont été construits entre l'embouchure de la Seille et Lyon. Par la Seille viennent à la Saône, les produits de la Haute-Bresse.

Les 76 kilomètres de l'Ain sont entièrement navigables, mais le mouvement des bateaux n'a lieu qu'à la descente, car la rapidité du courant s'oppose à la remonte.

Enfin, le Séran, le Furans et la Reyssouze ne sont guère que flottables dans leur cours inférieur, seul classé. La navigabilité, à peu près nominale, est à peine exercée. Il en est de même de la Bienne qui n'alimente que bien peu la navigation de l'Ain.

La pêche de ces divers cours d'eau appartiant à l'Etat, qui la loue à son profit : par l'entremise de l'Administration des Eaux et Forêts, pour le Rhône, l'Ain, le Seran, le Furans, la Bienne et la Reyssouze ; des Ponts et Chaussées, pour la Saône et la Seille, qui sont canalisées et dont la surveillance est restée à cette administion après le décret du 7 novembre 1896, rattachant le service de la pêche au Ministère de l'Agriculture.

2° Cours d'eau non navigables et non flottables

Affluents et sous-affluents de la Saône
RIVE GAUCHE

COURS D'EAU	Longueur en kilomètres
AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS DE LA SEILLE(1):	
Solnan	28k
Sevron	37
Ousson	6.5
Urlande	17
Vavres	15
Sanne-Morte	20
Sanne-Vive	17
REYSSOUZE (non compris les 5 kilomètres faisant partie du domaine public.)	71
AFFLUENTS DE LA REYSSOUZE :	
Leschères	10
Vallière	10
Jugnon	17
Salençon	12
Bief de Varennes	6
Peyrouze	18.5
Ouche	6
Bief de Neuville	8
Bief d'Enfer	7
Porcelet	8
Loëse	15
Virolet	14
A reporter	343k

COURS D'EAU	Longueur en kilomètres
Report	343k
LA VEYLE	68
AFFLUENTS DE LA VEYLE :	
Le Menthon	14
L'Irance	34
Vieux-Jonc	33
Renom	44
Bief d'Avanon	15
CHALARONNE	53
Relevant et Moignans (affluents de la Chalaronne)	21
Grillet	13
Mâtre	16
Fombleins et Morbier	29
Fornans	7
Rieux	10
Echets	6
Autres ruisseaux non dénommés	80
Longueur totale des affluents de la Saône	786k

(1) Compris en partie seulement dans le département, sauf l'Urlande (comprise en entier) Les longueurs indiquées sont celles situées dans le département.

Affluents et sous-affluents du Rhône

RIVE DROITE

COURS D'EAU	LONGUEUR en kilomètres	OBSERVATIONS
La Versoix	9k 5	de la source à l'entrée en Suisse.
La London	11	id.
Lion et Allemogne	11	affluents de la London.
Armaz, grossie de la Groise	14	
Valserine	36	depuis la sortie du Jura au pont de Mijoux.
Semine	20 5	affluent de la Valserine.
Autres ruisseaux (dans le Pays de Gex)	49	(ruisseaux non dénommés).
Séran	38 9	non compris 15 kil. classés dans le domaine public.
Combet	6	émissaire du lac de Sylans.
Bief à la Dame et ruisseau de Charix	10	affluents du Combet et du lac de Sylans.
Arvières	12	affluent du Séran.
Furans	19 5	non compris 11 kil. classés dans le domaine public.
Arène	8 5	affluent du Furans.
Ousson	7	
Gland	13 5	
Sétrin, Agnens et Arboréaz	10	affluents du Gland.
Lanche	5	
Brivaz	8 5	
Pernaz	13 5	
Nand de Groslée	8	
Aradin et Tréfond	16	affluents de la Pernaz.
Autres ruisseaux (non dénommés)	40	dans le Bugey.
Content	9	
Cotey	10 5	
Longevavre	6	
Bief Berthet	6	ruisseaux du plateau de la Dombes.
Vévollière	10	
Romettant	7	
Sereine	18 5	
TOTAL	434k 4	

Affluents et sous-affluents de l'Ain

COURS D'EAU	LONGUEUR en kilomètres	OPSERVATIONS
RIVE DROITE		
Suran	45 k	depuis son entrée dans le départem[t]
Durlet	8	affluent du Suran.
Toison	13	ruisseaux du plateau de la Dombes.
Longevert	15	
Gardon	2	
RIVE GAUCHE		
Ruisseaux de Maissiat et d'Arbent	16	affluents de la Bienne.
Oignin	39	
Ange	17	
Anconnent	8	
Bras du lac (1)	2	(1) Emissaire du lac de Nantua.
Vaux	6	affluents de l'Oignin.
Valey	8	
Borey	16	
Sarsouille	8	
Geille	7	affluents de l'Ange.
Alex	3	
Landeyron	6	
Doye des Neyrolles	4	affluent du lac de Nantua.
Albarine	60	
Autres cours d'eau non dénommés	30	dans l'arrondis[t] de Nantua.
Boitard	4	affluents de l'Albarine.
Seymard	8	
Caline	9 5	
Buisin	10	
Chazot	4	
Moranna	7	
Veyron	6 5	
Ecotez	6	
Riez	10	
Ruisseaux de St-Jérôme et Châtillon-de-Corneille	10	
Oiselon	18	
Ruisseaux d'Ambronay, d'Oncieux et d'Argis	15	
Autres ruisseaux (non dénommés)	10	dans l'arrondis[t] de Belley.
TOTAL	431 k	

RÉCAPITULATION
des cours d'eau non navigables et non flottables

COURS D'EAU	LONGUEUR en kilomètres	Observations
Affluents et sous-affluents du Rhône..	434k 4	
Affluents et sous-affluents de l'Ain....	431 0	
Affluents et sous-affluents de la Saône.	786 0	
Longueur totale dans le département..	1651k 4	

3° Canaux.

Il n'existe dans le département de l'Ain qu'un seul canal, celui de Pont-de-Vaux à la Saône, d'une longueur de 4 kilomètres 500, qui porte à la Saône la plus grande partie des eaux de la Reyssouze. Comme pour les rivières navigables canalisées, la pêche en appartient à l'Etat et est administrée par le service des Ponts et Chaussées.

B. — Les eaux dormantes.

4° Lacs.

Le Bugey renferme un certain nombre de petits lacs, dont denx seulement communiquent directement avec un cours d'eau et sont par conséquent soumis à la législation de la pêche fluviale. — Ce sont :

Le lac de Sylan qui fait partie du domaine de l'Etat.

Le lac de Nantua appartenant à la commune de ce nom.

Tous deux sont situés dans l'arrrondissement de Nantua et à quelques kilomètres seulement de distance ; ils sont

bordés, sur leur rive méridionale, par la ligne ferrée de Nantua à Bellegarde et bien connus du public.

Le premier, de 2 kilomètres de longueur, ne dépasse pas 300 mètres en largeur et n'atteint pas plus de 22 mètres de profondeur. Il est situé à l'altitude de 584 mètres sur le territoire de la commune du Poizat.

Sa superficie est de 53 hectares 47 ares. La pêche en est louée par l'Etat, qui amodie également la récolte de la glace naturelle, exploitée en hiver par une Société particulière. Les espèces qu'on rencontre dans ce lac sont la perche, le brochet, le gardon, le vandoise et quelques autres de moindre importance. Ses eaux arrivent à la Valserine, affluent du Rhône, par le Combet et la Semine.

Le lac de Nantua constitue à l'altitude de 475 mètres, une superbe nappe d'eau, située sur le territoire communal de Nantua. Il atteint 2.500 mètres de longueur et 600 mètres de largeur moyenne sur une profondeur maximum de 43 mètres. Sa superficie est de 143 hectares 95 ares. La pêche en est louée au profit de la ville de Nantua. On y trouve des truites de qualité excellente, du gardon assez abondant, des perches en petit nombre et quelques petites espèces. L'écrevisse en a diparu. Le lac de Nantua se déverse dans l'Ain par son *bras*, affluent de l'Oignin.

Les autres lacs sont situés dans l'arrondissement de Belley, sauf le lac Génin qui est dans l'arrondissement de Nantua. Ils n'ont pas d'émissaires apparents, ou bien ne communiquent avec ces émissaires qu'indirectement et de telle sorte que le passage du poisson est impossible. La pêche en est donc libre et ils doivent être, à ce point de vue, assimilés à des étangs.

Le tableau ci-après donne les caractéristiques de ces petits lacs.

TABLEAU DES LACS NON SOUMIS A LA LÉGISLATION DE LA PÊCHE FLUVIALE

NOMS DES LACS	SUPERFICIES	Longueurs maxima	Profondeurs maxima	ALTITUDES	COMMUNE DE SITUATION	PROPRIÉTAIRES	Rendement annuel moy. en kilogr. de poissons	ESPÈCES DE POISSONS
Ambléon.....	4h 97	500m	11m	630m	Ambléon.	Com. d'Ambléon.	60k	Broch., perch., gardon
Arboréaz.....	7.40	900	12.5	340	St-Germain et Colomieu.	Indivis entre particulier et commune de Colomieu.	200	Brochet, perche, tanche et carpe.
Armaille.....	20.68	600	12.5	330	St-Germain-l-Parois.	Particulier.	300	Broch., perche, tanche
Bar.....	6.37	650	20.5	248	Massignieu-de-Rives	id.	100	Brochet, perche, carpe
Bertherand.....	19.24	700	14.5	300	Pollieu.	id.	350	id.
Burbanche (1).....	18.28	1200	10.5	343	Burbanche.	id.	150	id.
Chailloux.....	1.63	200	14.0	326	Contrevoz.	Indivis entre les com. de Contrevoz et St-Germain.	50	Broch., perche, tanche
Chavoley.....	14.60	500	15.0	347	Ceyzérieu.	Particulier.	200	Brochet, perche, carpe
Conzieu 1er.. (Lacs conjugés)	2.85	300	16.0	351	Conzieu.	id.	80	id.
Conzieu 2e... (Lacs conjugés)	1.94	300	12.0	351	id.	id.	100	id.
Conzieu 3e... (Lacs conjugés)	1.08	120	19.5	350	id.	id.	100	id.
Crotel.....	0.71	200	5.0	528	Groslée.	Com. de Groslée.	25	Brochet. perche, tanche et carpe.
Genin.....	8.24	400	16.0	800	Echallon et Oyonnax	Particulier.	100	
Hopitaux (1).....	13.42	800	2.0	352	Burbanche.	id.	60	Brochet, perche, carpe
Mornieu.....	6.01	300	13.0	368	Ceyzérieu.	id.	95	id.
Pluvis.....	9.58	650	12.0	210	Pluvis.	id.	60	id.
Pugnieu 1er.. (Lacs conjugés)	0.99	70	10.0	257	Pugnieu.	id.	20	Broch., perche, tanche
Pugnidu 2e.. (Lacs conjugés)	0.28	170	10.0	259	Pugnieu.	id.	70	id.
Virieu-le-Gr.. (Lacs conjugés)	3.44	200	15.0	260	Virieu-le-Grand.	id.	100	id.
TOTAUX.....	141h 71						2220k	

(1) Les lacs de la Burbanche et des Hopitaux sont conjugés, comme les 3 lacs de Conzieu, ainsi que les 2 lacs de Pugnieu et celui de Virieu.

RÉCAPITULATION DE LA CONTENANCE DES LACS

Lacs soumis à la législation de la pêche fluviale

Lac de Nantua	143h95a	
Lac de Sylan	53 47	
	197h 42a	197h 42a

Lacs à pêche libre

3 lacs communaux	7h 31a	
1 lac indivis entre la commune de Colomieu	3 70 (moitié)	
1 lac indivis entre et des particuliers	3 70 (id.)	
15 lacs particuliers	127 00	
	141h 71a	141 71
Contenance des lacs du département		339h 13a

5° Etangs.

Il a existé de tout temps, dans la Dombes, quelques étangs naturels dont le revenu, au Moyen âge, était déjà assez important pour qu'on ait eu l'idée d'en créer d'artificiels, quand le pays fut à moitié dépeuplé par les longues guerres qu'il a subies. Du XIVe au XVIIIe siècle, la Dombes s'est peu à peu couverte d'eau. Le terrain, dépourvu d'ondulations, au sous-sol imperméable, s'y prêtait admirablement.

Une simple levée de terre et l'étang était fait.

Au début du XIXe siècle, sur 112.725 hectares de superficie totale de la « Dombes d'Etangs », ceux-ci en occupaient 19.215 soit le 1/6. Tandis que leur revenu représentait la moitié du revenu total.

Les premiers desséchements avaient ramené, en 1845,

la superficie des étangs à 17,961 hectares. De nouveaux dessèchements furent la conséquence de la loi de 1856. Une convention passée en 1863, entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer des Dombes, obligeait cette dernière à faire dessècher 6.000 hectares en 10 ans. Elle recevait une subvention de 250 francs par hectare, comme prime de dessèchement, et traitait de gré à gré avec les propriétaires.

Cette opération, achevée en 1874, ne laissait plus subsister que 8.743 hectares d'étangs. Mais, depuis lors, dans les dernières années surtout, un certain nombre d'étangs dessèchés sans prime, ont été remis en eau ; on ne saurait donc (sans une enquête sérieuse et de longue durée) citer pour leur superficie totale un chiffre absolument exact. Elle doit vraisemblablement dépasser 9.000 hectares.

Nous ne pouvons décrire ici l'état de la propriété des étangs, pourtant si curieuse. Quelques mots seulement :

Un étang comprend deux parties et par suite deux propriétés distinctes : l'eau et le sol. L'eau et son produit constituent l'*évolage,* le sol et sa culture l'*assec.* L'évolage peut durer un ou deux ans, l'assec ne dépasse pas une année. Or, le plus souvent, les propriétaires de l'assec ne sont pas les mêmes que ceux de l'évolage. Pour un même étang, les uns et les autres peuvent être très nombreux (jusqu'à 100 à 150 pour l'sssec) avec des parts très inégales. Chacune de ces denx propriétés peut, en effet, se transmettre, se vendre ou s'échanger, s'affermer, indépendamment de l'autre.

Il doit y avoir en Dombes de 5 à 600 étangs, depuis quelques hectares d'étendue jusqu'à plus de 300. Voici les principaux :

				hect.
Etang	Grand-Birieux sur la	commune	de Birieux,	316
—	Grand Glareins	—	la Peyrouse,	235
—	Les Vavres	—	de Marlieux,	105
—	Grand Marais	—	de Dompierre,	87
—	Turlet	—	de Villars,	79
—	Forêt	—	de Bouligneux,	79
—	Chassagne	—	de Chalamont,	.75

Une loi toute récente (1901) vient d'autoriser la remise en eau des étangs desséchés sous l'empire de la loi de 1856.

Il est donc à prévoir que la Dombes va revenir rapidement à l'état où elle se trouvait au début du siècle dernier, car les étangs mis en culture permanente n'ont donné, après une ou deux bonnes années, que de bien maigres revenus. Il eût fallu les amender et les fertiliser par l'apport d'énormes quantités de chaux et d'engrais naturels ou artificiels. C'était à cela qu'était destinée, dans la pensée du législateur de 1856, la prime de déssèchement. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. Une infime partie seulement des indemnités, touchées par les propriétairas d'étangs desséchées, fut employée en améliorations. De telle sorte, que la conséquence de la loi de dessèchement a été l'appauvrissement et la dépopulation de la Dombes.

Au point de vue de la production du poisson on ne peut que se réjouir de la faculté de remise en eau qui vient d'être accordée par le Parlement. Cette mesure enrichira une population pauvre et digne d'intérêt car, en plus du revenu énorme du poisson, l'eau, par la vase qu'elle dépose, constitue un engrais très appréciable pour des sols naturellement peu fertiles et qui, depuis longtemps, ne recevaient que peu ou point de fumier.

Mais cette mesure n'aura-t-elle point une grave influence sur la santé publique? La question est ardemment controversée. De bons esprits ont soutenu l'affirmative, d'autres au contraire, non moins autorisés, certifient qu'il n'y a aucune inquiétude à concevoir. Nous ne prendrons pas parti, ce serait sortir de notre sujet.

6° Marais.

Depuis qu'un émissaire ouvert, au début du siècle dernier, dans la direction de la Saône, a dessèché le marais dombain des Echets, le seul marais véritablement important est celui de Lavours, formé par le Séran, au sud de la montagne du Grand Colombier. Il peut avoir environ 2.000 hectares d'étendue. Il suffit de le mentionner ici, car il ne donne lieu à aucune pêche, en dehors du Séran.

Inutile également d'examiner le petit marais de Polliat, à l'ouest de Bourg et les « Blachères », épanouissements marécageux de maints ruisselets du Bas-Bugey, sur les plateaux. Cependant, il convient d'observer que c'est principalement dans ces petits ruisseaux à blachères, que les écrevisses se sont toujours maintenues malgré la maladie qui les a décimées.

CHAPITRE III

1° Nature des eaux.

La nature des eaux vives varie suivant leur température, leur mode d'écoulement, la composition des terrains du bassin d'alimentation, du lit et des berges.

Nous trouvons donc dans l'Ain deux types généraux : les eaux de plaine et les eaux de montagne. Naturellement, pour les cours d'eau importants, tels que le Rhône et l'Ain dont le parcours traverse les deux régions, la nature des eaux, même dans la plaine, se rapproche très sensiblement du type des eaux de montagne, elle tient donc surtout à la nature du terrain d'origine.

La Saône et ses affluents roulent des eaux de plaine. Pour les affluents, elles proviennent bien plus du ruissellement que des sources et, s'écoulant paresseusement sur d'assez longs parcours à pentes très faibles, leur température s'équilibre facilement avec la température ambiante. C'est dire qu'elles sont chaudes en été et froides en hiver.

Généralement troubles, elles tiennent en suspension une grande quantité de matières solides arrachées aux terrains traversés : de la silice impalpable et surtout de l'argile. Leur caractéristique, sauf dans une faible mesure pour celles dont la source se trouve en Revermont, telle la Reyssouze, est d'être dépourvues de calcaire en dissolution.

Au contraire, les petits ruisseaux qui égoutent vers

l'Ain, la falaise orientale du plateau dombain, *la Cotière* (1), en raison de leur faible parcours et de leur rapidité relative, restent plus frais en été que les autres cours d'eau de la plaine. Il en est de même des ruisseaux qui apportent au Rhône le ruissellement de la falaise méridionale du même plateau. Mais les matières en suspension sont sensiblement les mêmes que pour les affluents de la Saône.

L'Ain et le Rhône diffèrent notablement par leurs eaux. Le fleuve roule en toute saison des eaux très froides, bien rarement claires, plus souvent louches et même troubles en été, au moment de la fusion des glaciers des Alpes, dont les produits lui sont apportés par les affluents savoisiens. Il suffit de quelques journées chaudes, à la fin de juin ou au mois de juillet, pour que la température du Rhône s'abaisse de façon sensible. En même temps, le niveau monte, le flot est sale et terreux. On sait alors que l'Arve charrie des boues glacières.

L'Ain, au contraire, est toujours, sauf en temps de crue, d'une limpidité parfaite et la rivière, vue du haut des monts, a l'aspect d'un ruban d'émeraude. Son eau, glacée en hiver, se réchauffe dans la saison chaude tout en se maintenant toujours plus froide que celles des rivières de plaine.

Les affluents de ces deux grandes rivières, dans le département, se rapprochent de la seconde, quant à la nature de leurs eaux.

Dans les matières en suspension la silice domine, et le carbonate de chaux dans celles en dissolution. Tou-

(1) Nom local qu'on pourrait également appliquer à la falaise méridionale au-dessus du Rhône.

tes les eaux de montagne sont calcaires à des degrés divers, et variables avec les saisons pour un même cours d'eau.

Les eaux des lacs sont claires et froides surtout pour ceux qui présentent une assez grande profondeur (lacs de Nantua, de Sylan, de Bar, Génin, etc...) Toutes sont calcaires.

Enfin, dans les étangs de la Dombes, les eaux participent à la nature des cours d'eau de la plaine, qui ont même origine et qui les forment et les égoutent.

2° Nature des fonds et terrains de bordure.

Cours d'eau et Rivières de la plaine.

Toutes les rivières de la plaine ont creusé leur lit dans les argiles des alluvions anciennes, qu'elles ont recouvert d'une couche de vase d'épaisseur variable, souvent assez considérable, en particulier pour les affluents de la Saône ; sous la vase, on trouve en quantité très variable des cailloux roulés, tous en silex, dont la grosseur diffère depuis la taille d'une noisette jusqu'à celle d'une tête d'homme. Ils n'ont pas été arrondis par les cours d'eau eux-mêmes qui les ont trouvés, tels quels, dans leur lit et sur leurs berges. Ce sont des cailloux roulés d'origine glaciaire.

Depuis l'embouchure de la Veyle jusqu'à Thoissey, la Saône est bordée par une prairie horizontale, facilement inondable et formée d'alluvions modernes. Large d'abord de plus de 3 kilomètres, cette prairie se rétrécit insensi-

blement pour finir à l'embouchure de la Chalaronne. Ensuite, le grand affluent du Rhône se rapproche de plus en plus de la falaise de Dombes, dont il arrive à baigner le pied au voisinage de Lyon.

Les affluents des plateaux de Bresse et de Dombes coulent dans de larges vallées d'érosion, en général peu encaissées, et sur certains points desquelles on peut reconnaître encore les anciennes terrasses du début de l'époque quaternaire — alors que le débit des cours d'eau de la plaine était bien plus considésable qu'aujourd'hui. Il en est ainsi à Lent, pour la Veyle ; entre Bourg et Montrevel pour la Reyssouze ; à Sandrans et à Châtillon pour la Chalaronne. Partout, sur les berges, les alluvions modernes ont recouvert des alluvions bressanes sur des largeurs variables, mais inférieures à celles des vallées elles-mêmes,

Rivières de montagne.

Presque dès son entrée en France, le Rhône s'engouffre dans une vallée rocheuse, étroite, aux bords souvent taillés à pic qui rendent le fleuve difficilement accessible aux pêcheurs. Mais, après Seyssel la vallée s'élargit, le Rhône divague, se divise en bras, empiète sur ses grèves et pénètre dans les terres basses qui le bordent.

Il dépose et remanie sans fin des bancs de sable et de gravier, qui se couvrent rapidement de végétations arbustives et deviennent des îles, à moins qu'une crue subite ne les emporte pour les déposer plus loin.

Puis, il s'engage, devant Pierre-Châtel, dans un étroit goulet aux parois verticales, qu'il suit d'Est en Ouest sur trois kilomètres, pour reprendre ensuite la direction du Sud. Il baigne alors les derniers contreforts du Jura bu-

giste qu'il contourne à Cordon, en se dirigeant franchement vers le Nord-Ouest. Le lit s'élargit entre Cordon et Groslée, le fleuve forme de nouvelles îles, *des lônes*, anciens bras dont le débouché s'est fermé soit à l'aval, soit à l'amont, mais qui ont gardé une communication avec le fleuve (1). Ces lônes le plus souvent peu profondes, aux eaux calmes, à l'abri des perturbations des crues, constitueraient d'excellentes frayères naturelles si les braconniers ne les mettaient à profit, pour y exercer particulièrement leurs ravages.

De Groslée jusqu'à la plaine, le fleuve s'écoule en un canal rectiligne et profond avec une seule boucle, près de Villebois, tantôt large de de 300 mètres, tantôt restreint à moins de 40.

A son entrée dans la plaine, le Rhône change une fois encore de direction et se dirige à l'Ouest sur Lyon.

Il s'étale alors sur une grande largeur, qui dépasse un kilomètre dès qu'il a reçu la rivière d'Ain, et qui croît jusqu'à 3 kilomètres, en face de Miribel. Il enserre dans ses bras multiples un grand nombre de belles îles, fertiles

---

(1) Les lônes dont la communication se ferme, ou qui ne sont plus en tout temps accessibles aux bateaux de pêcheur, deviennent de véritables rivières non navigables, au point de vue du droit de pêche, qui passe ainsi de l'Etat aux riverains. Il peut même arriver cette conséquence en apparence paradoxale : que l'Etat perde le droit de pêche dans une lône, tout en conservant la propriété. Il suffit pour cela qu'à un moment donné, par suite du colmatage sous-fluvial, la lône ne soit plus en tout temps accessible aux bateaux de pêcheur (Art. 1er de la loi du 15 avril 1829) et que cependant la lône continue à être en communication avec le cours d'eau, coulant à pleins bords, avant tout débordement. (Art. 36 de la loi du 8 avril 1898). Le cas s'est présenté en 1900, pour la rivière d'Ain.

et peuplées, pousse ses lônes sur ses deux rives, mais surtout dans la Valbonne de l'Ain, triste plaine d'alluvion moderne. L'aspect général est celui d'un *delta* et cette partie du fleuve en porterait certainement le nom si Lyon était un port de mer.

La rivière d'Ain, de Thoirette à Pont-d'Ain s'écoule dans un étroit et profond *cañon*, creusé dans le calcaire, qui ne laisse sur les bords que des grèves sans importance. Il s'en faut de peu que la montagne ne surplombe directement la rivière. Aussi n'a-t-on trouvé la place d'un chemin continu que sur la rive gauche, encore s'éloigne-t-il couvent de la rivière pour serpenter à flanc de coteau.

Dès qu'elle a quitté le Bugey et reçu son maître affluent, le Suran, la rivière entre en plaine et prend immédiatement de l'ampleur. Elle borde à gauche, une plaine d'alluvion analogue à la Valbonne, à droite la cotière dombiste. Elle s'étale, se divise en bras et en lônes, forme d'énormes bancs de gravier et de cailloux roulés, îles temporaires où les saules (on dit les *Vorgines*) s'épanouissent en quelques mois et qu'une crue fera disparaître.

Rien donc n'est plus variable que le lit de la rivière. Tantôt un rocher émerge au sein des eaux, tantôt, couvert d'une mince lame d'eau, il ne signale sa présence à l'œil exercé du marinier que par une ride légère du flot. On appelle ces rocs des *têtes de chat*. En descendant le courant en batelet on passe à chaque instant d'une partie profonde et relativement calme, — un *plat* en langage de marinier — à une partie beaucoup moins profonde où le canot, d'un tirant d'eau de quelques centimètres, pourra à peine passer. C'est un *raide*, expression qui peint très bien la rapidité du courant sur les hauts fonds. La navigation de l'Ain est dangereuse entre

toutes et ne peut être pratiquée que par les riverains qui, seuls, connaissent la rivière. Encore doivent-ils ne pas la quitter, car un *plat* d'aujourd'hui sera peut être demain un *raide* et réciproquement.

En quelques jours, sur un même point, et sur une longueur d'une centaine de mètres parfois, le lit est exhaussé de plusieurs mètres par d'énormes transports de graviers.

Les affluents du Rhône et de l'Ain ont des lits très variables, la plupart d'entre eux se rapprochent plus ou moins du type de la rivière d'Ain. Cependant, ceux de la haute montagne : telles la Valserine (1), la Semine, le Séran et ses premiers affluents roulent leurs eaux, au moins dans leur cours supérieur, sur le roc vif dans lequel ils ont creusé leur lit. La rapidité du courant s'opposant à tout dépôt d'alluvion. Au contraire, le bas Séran dans sa traversée du marais de Lavours, et le cours inférieur du Furans dans le cirque de Belley, charrient des matériaux d'érosion et déposent beaucoup de vase.

Il convient enfin de signaler une particularité du Suran. Ce sont des pertes, dûes à des fissures du lit, qui peuvent le mettre complètement à sec en été, sur plusieurs kilomètres de longueur, alors que l'écoulement continue à l'aval, sans que la rivière ait reçu de nouvelles sources, mais par suite de la réapparition des pertes dans le lit même.

---

(1) La Valserine est également encombrée, sur une partie de son cours, par d'énormes blocs de rochers descendus du haut Jura de Gex.

Lacs et Étangs.

Les fonds de lacs et d'étangs sont recouverts de vases, en couches d'épaisseur variable — très grande sans nul doute pour les lacs, d'autant plus qu'ils sont d'origine plus ancienne — et encore assez considérable pour les étangs qui ne restent cependant qu'un an ou deux en eau. La nature de ces vases varie avec les terrains de bordure et les affluents des étangs et des lacs, car elles proviennent du dépôt des matériaux en suspension dans les eaux. Elles sont donc plutôt calcaires dans les lacs ; argilo-silicieuses dans les étangs. Toutes, sont en outre, associées plus ou moins à des détritus organiques.

Les étangs s'étalent sur le *lœhm* glaciaire qui recouvre la Dombes, c'est donc cette argile qui en forme les fonds et les bordures ; ces dernières sont boisées ou cultivées. Nous devons signaler particulièrement ce qu'on appelle les *queues d'étangs*, parties surélevées, opposées à la levée et sujettes aux alternances de couvert et de découvert, suivant que le niveau de l'eau, dans l'étang, s'abaisse ou s'élève. Nous pensons que c'est surtout dans les boues des queues d'étangs que vivent les moustiques propagateurs de la malaria. On doit donc s'attacher à maintenir, autant que possible, la constance du niveau des étangs.

Les lacs sont bordés de terrains variés, tantôt par des rochers, tantôt par des éboulis, rarement par des terres cultivées. Mais, comme ils sont tous situés dans le Bugey, les fonds et terrains de bordure sont assis sur les calcaires jurassiques. Par analogie, aux *queues d'étangs*, on observe, dans plusieurs lacs des *tourbières*, parties alternativement couvertes et découvertes, presque toujours si-

tuées à l'opposé de l'émissaire. Cependant, la tourbière du lac de Sylan est traversée par son émissaire « le Combet ».

Ceci tient à ce que le lac de Sylan est un lac de barrage, par éboulement en arrière d'une crête, dont le trop plein se vide par la crête (1).

(1) Voir *Les Lacs français,* par A. Delebecque.

CHAPITRE IV

FAUNE ET FLORE

1° Faune des Eaux.

En dehors des poissons qui feront l'objet du chapitre suivant, la faune des eaux du département de l'Ain est pauvre en grandes espèces et, au contraire, riche en petites (mollusques, crustacées et insectes).

Nous citerons, parmi les premières :

Les Musaraignes et les Rats d'eau abondants partout ; la Loutre qui, quoique plus rare, ne fait défaut dans aucune partie de l'Ain, principalement dans la Dombes. Ce sont à des degrés divers, des destructeurs de poisson.

Enfin, la grande tribu des oiseaux aquatiques : Martin-Pêcheur, Macreuse, Canard sauvage, Sarcelle, Râle d'eau, Cincle plongeur dit aussi Merle d'eau, très abondants partout, sauf en Haute-Bresse. Poules d'eau, Vanneau, Bécasseau : dans toute la plaine, sur le Rhône et sur l'Ain — mais seulement par passages. — Rares en Bugey.

Grue, Héron, Courlis, Pluvier, Cormoran, Plongeon, Oie sauvage, Cygne : dans toutes la Dombes, plus rarement en Bresse ; de passage aussi.

Beaucoup de ces oiseaux sont des pêcheurs et comme tels des braconniers.

Enfin, la Grenouille et l'Ecrevisse seront étudiées au chapitre V, en même temps que les poissons car, s'ils en diffèrent au point de vue de la classification, ils sont comme eux, l'objet de pêches réglementéees.

Plus intéressante de beaucoup serait l'énumération des petites espèces — les unes sont des ennemis des poissons; les autres, au contraire, leur sont utiles et servent à les nourrir, — mais ici, nous devons nous récuser, nous n'avons pas étudié l'entomologie aquatique et nous n'avons trouvé, sur ce sujet, aucun renseignement digne d'être cité.

A défaut, nous nous contenterons de donner l'énumération des mollusques aquatiques de l'Ain en l'empruntant à un ouvrage de M. Arnould Locard (1).

Mollusques des eaux courantes :

Limnœa corvus
id. truncatula
id. palustris
Ancylus simplex
id. riparius
id. capuloïdes
Vivipora fasciata
Bythinia tentaculata
Paludinella viridis
Belgrandia vitrea
Neritina fluviatalis
Spaærium rivicola
id. corneum
Anodonta cygnœa
id. piscinalis
id. anatina
Pisidium amnicum
id. casertanum
Unio sinuatus
id. rhomboidens
id. Barraudi
id. Philippi
id. batavus
id. nanus
id. subtilis
id. elongatulus
id. Moquinianus
id. Requieni
id. pictorum
Anodonta servaini
id. nycteriana
Dreissena polymorpha.

---

(1) *Catalogue des Molusques vivants du département de l'Ain*, par A. Locard 1881.

Mollusques des lacs :

Planorbis vortex
id. albus
id. crosseanus
id. complanatus
id. submarginatus
Limnœa auricularia
id. limosa
id. peregra
id. palustris
id. tuncatula
id. stagnalis
id. clophila
id. raphidia
Angelus lacustris
Bythinia tentaculata
Valvota obtusa
id. piscinalis
Neritina fluviatilis
Sphœrium corneum
id. uncleum
Unio batavus
id. Requieni
id. pietorum
Anodonta encypha
id. acyrta
id. cygnœa
id. Rosmassleriana
id. anatina.

Mollusques des étangs :

Planorbis complanatus
id. carmatus
id. submarginatus
id. vortex
id. rotundatus
id. cristatus
id. albus
id. Crosseanus
id. corneus
Physa acuta
id. hypnorum
id. contorta
Limnœa auricularia
id. canalis
Ancylus lacustris
Vivipara fasciata
Bythinia tentaculata
Valvata piscinalis
id. obtusa
id. cristata
Sphœrium rivicola
id. Rykcholti
id. Brochonianum
id. corneum
id. nucleum
id. lacustre
Pisidium pusillum
id. Gassiesianum

Limnœa limosa
id. peregra
id. intermedia
id. corvus
id. palustris
id. stagnalis
id. elophila
Ancylus capuloïdes
Pisidium casertanum
id. amnicum
Unio batavus
id. pictorum
Anodonta encypha
id. acyrta
id. Rossmassleriana
id. anatina.

Mollusques des rives :

Succinea putris
id. Charpentieri
id. Pfeifferi
id. acrambleia
id. fagotiana
id. oblonga
id. arenaria
id. humilis
Helix pygmœa
id. hsipida
id. pulchella
id. circinnata
id. glypta
Bulimus detritus
Ferussacia subcylindrica
Clausilia nantuacina
Hyalmia lucida
id. nitida
id. nitidosa
id. pseudohytatima
id. illanta
id. crystallina
id. diaphana
id. fulva
Pupa muscorum
id. bigranata
id. semproni
Vertigo inornata
id. pygmœa
id. antivertigo
Carychium minimum
id. tridentatum.

2° Flore des eaux.

La flore de la rivière d'Ain (1) est *très pauvre* en raison de la rapidité du courant.

(1) Tout ce qui a rapport à la flore de la rivière d'Ain, uous a été communiqué par M. H. de Boissieu à Varambon, à qui nous adressons l'expression de notre vive gratitude.

On trouve cependant dans les parties immergées des berges ou des lônes (1) :

Ranunculus fluitans	Lamk.	A. C.
Potomageton densus	L	
id. perfoliatus	L	

Dans les délaissés :

Myriophyllum verticillatum	L.	C.
Helosciadium nodiflorum	Koch	C
Sium angustifolium	L	C
Hippuris vulgaris	L	R (Varambon.)
Œnanthe fistulosa	L	C
Alisma natans	L	A. C.

La *flore des rives* est très riche, surtout en plantes adventices (ces dernières sont désignées dans la liste ci-dessous par des astérisques).

Thalictrum expansum	Gord.	A. C.
Cerastium aquaticum	L	A. C.
Potentilla argentea	L	C.
Epilobium rosmarinifolium	H	C.
id. hirsutum	L	C.
Galium palustre	L	A. C.
id. elongatum	Presl.	
Cirsium palustre	Scop.	Peu commun.
id. oleraceum	Scop.	(Descendu des montagnes par les eaux. — Rare.)
Petasites riparius	Gord.	
id. pratensis		
* Solidago glabra	Desf.	(origine : Amérique.) C.
* Stenactis annua	Cas.	id.

(Pont-d'Ain et Varambon, localités uniques dans l'Ain.)

(1) Les lettres signifient : C. que l'espèce est commune, R, T. R : rare ou très rare.

Myosotis stigulosa	Rehl.	A. C.	
id. palustris	With.		
* Œnothera biennis	L	C.	(Amérique.)
* Aster Novi-Belgii	L	C.	id.
Senecio aquaticus	Huds.	C.	
Scorzonera plantaginea	Schl.	C.	
Lysimachia vulgaris	L.	C.	
Lithospermum officinale	L.	C.	
Veronica anagallis	L.	C.	
id. Beccabunga	L.	C.	
Plantago arenaria	W et R.	A. R.	
id. cynops	L. et R.		
Asparagus officinalis	L.	C.	(subspontanée)
Epipactis palustris	Crantz.	R.	
Juncus lampocarpus	Ehrh.	C.	
Carex cæspitosa	Godr.	A. C.	
id. stricta	God.	C.	
id. acuta	L.	C.	
id. distans	L.	C.	
id. flava	L.	C.	
id. Œderi	Ehrh.	A. C.	
id. Ampullacea	Good.		
id. vesicaria	L.	A. C.	
id. riparia	Curt.		
id. paludosa	Good.		
Equisetum palustre	L.	C.	
id. limosum		C.	
id. ramosum	D. C.	R.	

Les îles de formation récente et les rives inondables, où la rivière divague et change fréquemment de lit, depuis son entrée dans la plaine jusqu'à son confluent avec

le Rhône, constituent le *Brotteau*; on y trouve une broussaille épaisse de saules *(les vorgines)*:

Salix	alba	L.
id.	incana	Schrank.
id.	purpurea	L.
id.	triandra	Ser.
id.	rubra	Hudson.

et beaucoup de leurs hybrides.

Dans les clairières de cette saulaie croît une herbe maigre où abondent les plantes rares (1):

X	Sedum anopetalum, D. C.	
X	id. reflexum, L.	C.
X	id. sexangulare, Koch.	C.
X	Torilis nodiflora, Goertn.	C.
X	Bupleurum aristatum, Barth.	A. C.
H	Hydrocotyle vulgaris, L.	R.
X	Galium corrudifolium, Vill.	C.
X	id. anglicum, Hud.	R.
	Valerianella morisonii, D. C.	T. R.
	(Ambronay, localité unique dans l'Ain).	
*	Scabiosa lucida, Vill. (montagne)	R.
X	Scabiosa suaveolens.	C.
X	Helichrysum stæchas, D. C.	
	(Rare, plante méridionale; l'embouchure de l'Ain doit être regardée comme sa limite Nord.)	
X	Micropus erectus, L.	A. C.
X	Artemisia virgata, F.	A. C.

(1) Dans cette liste, les espèces adventices sont désignées par un astérisque, les hygrophiles par la lettre H, les plantes xérophiles par la lettre X. Une grande quantité de graines viennent de la montagne et sont transportées par les eaux en même temps que le gravier.

X Lactuca virosa, L. A. R.
X Leondoton crispus, Vill. A. C.
* Hieracium staticifolium, Vill. A. C.
H. Samolus Valerandi, L. A. C.
*X Gentiana germanica, Willd. (Vient du Bugey).
X Convolvulus cantabricus.
(Même observation que pour le Helichrysum stæchas.)
*X Datura tatula, L.
X Onosma arenarium, W. et K.
(Voir observation de Helichrysum stæchas.)
X Echinospermum lappulum, Lehm. R.
H Gratiola officinalis, L. R.
X Veronica prostata, L. C.
X Hyssopus bengosiacus, Gord. C.
X Brunella alba, Pall. C.
X id. grandiflora, Mœnch. C.
*X Rumex scutatus, L. C. (Vient de la montagne.)
* Daphne mezereum, L. R. id.
X Thesium humifusum. C.
X Euphorbia falcata, L. C.
id. gerardiana, Jacq. C.
* Centaurea diffusa, Lamk. (Vient d'Asie Mineure, trouvée une seule fois.)
Artemisia virgata, J. et F. A. C.
Adonis autumnalis, L. A. C.
id. flammea, Jacq. R.
X Ranunculus gramineus, L. C.
X Pulsatilla rubra, Lamk.
* Aconitum napellus. A. C,
(Vient de la montagne.)
*H Cardamine impatiens, L. R. A. C.
*H Hesperis matronalis, L. A. C.
*X Sinapis incana, L. (Midi.) T. R.

*X	Alyssum incanum, L. (exotique.)	T. R.
X	Alyssum beugesiacum, Gord et Four.	C.
X	Iberis pinnata, L.	C.
X	id. amara, L.	C.
X	Biscutella lœvigata, L.	C.
X	Helianthemum canum, Dun.	C.
X	id. fumana, Dun.	C.
X	Rapistrum rugosum, D. C.	C.
H	Polygala austriacum, Crantz.	A. R.
H	id. exile, D. C.	T. R.
*	Saponaria ocymoïdes, L.	
X	Dianthus collivagus, Jord.	C.
X	Silene otites, Sin.	C.
X	Linum tenuifolium, L.	C.
H	Hypericum hirsutum, L.	C.
X	Rhamnus saxatilis, L.	C.
X	Genista pilosa, L.	C.
X	Cytisus argenteus, L.	A. R.
X	Ononis columnæ, All.	C.
*X	Trigonella monspeliaca, L.	T. R.
*	Ervum ervilia, L.	T. R.
*	Coronilla montana, Scop. (montagne.)	R.
X	id. minima, L.	C.
H	Spiræa filipendula, L.	A. C.
*	Silene hispida. (Vient du Midi.)	
X	Allium scaberrimum, Serres.	R.
X	id. carinatun, L.	R.
X	id. pulchellum, D.	R.
X	id. fallax, D.	C.
X	id. acutangulum, Schrad.	R.
H	Orchis odoratissima, L.	R.
H	Spiranthes æstivalis, Richard.	R.

X Carex humilis, Leyrs. A. C.
X Equisetum hiemale, L. A. C.
X Stipa pennata, L. A. R.

Florule du Suran (1)

Nymphea lutea.
Potomageton fluitans.
Id. perfoliatus.
Id. densus.
Scirpus lacustris.
Sium angustifolium.
Helosciadium nodiflorum.
Roripa amphibia.
Myriophyllum verticillatum.
Menyanthes trifoliata.
Phalaris arundinacea.

Sur les rives :

Aconitum napellus
Eupatorium cannabinum.
Iris pseudo-acorus.
Mentha } très nombreuses variétés.
Carex }

Florule des rivières de Dombes

Ranunculus hederaceus.
Id. aquatilis.
Id. fluitans.
Id. flammula.
Id. sceleratus.
Caltha palustris.
Nymphœa alba.
Nuphar luteum.
Nasturtium officinale.
Roripa amphibia.
Stellaria uliginosa.
Isnardia palustris.
Myriophyllum spicatum.
Id. verticillatum.
Callitriche vernalis.
Id. stagnalis.
Polygonum amphibium.
Iris pseudo-acorus.
Butomus umbellatus.
Sagittaria sagittofolia.
Alisma plantaginifolium.
Id. lanceolatum.
Juncus conglomeratus.
Id. effusus.
Typha latifolia.
Sparganium ramosum.
Id. simplex.
Cyperus longus.
Scirpus lacustris.
Heleocharis palustris.
Carex vulpina.
Id. pseudo-cyperus.

---

(1) Les Florules du Suran, de la Reyssouze, de l'Oignin, du Séran et du Furans nous ont été fournies par notre excellent ami M. F. Sommier, secrétaire de la Société d'Emulation de l'Ain, à qui nous sommes heureux de payer le tribut de notre profonde reconnaissance.

Ceratophyllum demersum.
Montia rivularis.
Œnante fistulosa.
Id. phellandrium.
Sium latifolium.
Id. angustifolium.
Galium elongatum.
Id. uliginosum.
Bidens cernua.
Hottonia palustris.
Menyanthes trifoliata.
Villarsia nymphoïdes.
Myosotis pallustris.
Id. lingulata.
Scrophularia Ehrharti.
Limosella aquatica.
Veronica Beccabunga.
Veronica anagallis.
Id. scutellata.
Utricularia vulgaris.
Mentha aquatica.
Teucrium scordium.
Littorella lacustris.
Id. ampullacea.
Id. vesicaria.
Id. riparia,
Id. paludosa.
Alopecurus fulvus.
Leersia orizoïdea.
Phragmites communis.
Glyceria fluitans.
Catabrosa aquatica.
Potomageton densus.
Id. natans.
Id. fluitans.
Id. perfoliatus.
Id. pusillus.
Id. crispus.
Lemna minor.
Id. gibba.
Id. polyrrhiza.
Id. trisulca.
Equisetum limosum.
Chara vulgaris.
Id. flexilis.

Florule de la Saône (Rive gauche)

Tanacetum vulgare.
Aristolochia clematitis.
Althæa officinalis.
Erysimum cheiranthoïdeum.
Verbascum australe.
Sedum fabaria.
Euphorbia esula.
Carex schreberi.
Crypsis alopecuroïdea.
Eragrostis pilosa.
Vallisneria spiralis.
Helodea canadensis.
Butomus umbellatus.
Naias major.
Viola eliator.
Braya supina.
Sisymbrium sophia.
Peucedanum palustre.
Scutellaria hastifolia.
Teucrium scordium.
Rumex maritimus.
Fritillaria meleagris.
Cyperus longus.
Scirpus maritimus.
Id. Michelianus.

Florule de la Reyssouze (1) et des rivières de Bresse

Menyanthes trifoliata.
Villarsia nymphoïdes.
Scrofularia aquatica.
Veronica beccabunga.
Id. anagallis.
Stachys palustris.
Mentha aquatica.
Mentha rotundifolia.
Sium nodiflorum.
Sium angustifolium.
Myriophyllum verticillatum.
Myriophyllum spicatum.
Callitriche stagnalis.
Lythrum salicaria.
Nymphæa alba.
Nuphar luteum.
Nasturtium officinale.
Roripa amphibia.
Polygonum amphibium.
Polygonum persicaria.
Cœratophyllum demersum.
Iris pseudo-acorus.
Carex riparia.
Id. stricta.
Id. paludosa.
Id. ampullacea.
Scirpus lacustris.
Id. palustris.
Phalaris arundinacea.
Leersia oryzoïdea.
Arundo phragmites.
Glyceria fluitans.
Sparganium ramosum.
Id. simplex.
Lemna polyrrhiza.
Id. gibba.
Butomus umbellatus.
Alisma plantaginifolium.
Sagittaria sagittæfolia.
Potamogeton natans.
Id. crispus.
Id. densus.
Id. fluitans.
Equisetum limosum.

Florule du Rhône

Nymphea alba.
Id. luteum.
Nasturtium sylvestre.
Tussilago petasites
Potamogeton pectinatus.
Potamogeton densus.
Id. perfoliatus.
Id. crispus.
Juncus obtusiflorus.
Id. glaucus.

Lônes du Rhône, bras tranquilles

Alisma plantago.
Id. lanceolatum.
Carex prolixa.
Id. Touranginiana.
Id. flava.
Id. œderi.
Typhea Shuttelworthii.
Id. latifolia.
Typhea angustifolia.
Id. Lugdunensis.
Id. minima.
Id. gracilis.
Cyperus fuscus.
Id. flavescens.
Chara syncarpa.

(1) Voir la note de la page 362.

Florule des grèves, rives et îles du Rhône

Rapistrum rugosum.
Gypsophila saxifraga.
Linum marginatum.
Ononis natris.
Melilotus macrorrhiza.
Tetragonolobus siliquosus.
Epilobium rosmarinifolium.
Helichrysum stæchas.
Myricaria germanica.
Chlora perfoliata.
Onosma arenarium.
Plantago cynops.
Hippophaes rhamnoïdeum.
Euphorbia gerardiana.
Calamagrostis littorea.
Calamagrostis epigia.
Id. lanceolata.
Onothera biennis.
Aster novi-belgii.
Solidago glabra.
Hutchinsia petræa.
Erucastrum.
Sedum anopetalum.
Scrophularia canina.
Anchusa italica.
Ptychotis heterophylla.
Plantago serpentina.
Alnus incana.
Hepatica triloba.

Florule de l'Oignin (1)

Potamogeton densus.
Id. perfoliatus.
Fontinalis antipyretica.
Scirpus lacustris.
Chara hispida.

Sur les bords de l'Oignin :

Tussilago petasites.
Cirsium oleraceum.
Aconitum napellus.
Pinguicula vulgaris.
Typha latifolia.
Triglochin palustris.
Epilobium spicatum.
Bellidiastrum Michelii.
Cladium mariscus.
Crepis paludosa.

Le Séran et le Furans, ainsi que la plupart des rivières du Bugey, ont des flores à peu près semblables, quant à leur cours supérieur. Nous signalerons spécialement la présence du *Chara hispida* dans le Séran.

Dans les ruisseaux torrentiels à cours rapide :

Epilobium rosmarinifolium,

Dans le bas Séran (1)

Samolus Valerandi.
Alisma ranunculoïdes.
Triglochin palustris.
Typha minima.
Rhynchospora alba.
Crepis paludosa.
Pinguicula vulgaris.

(1) Voir la note de la page 362.

Dans le bas Furans (1)

Ranunculus Lingua.
Drosera longifolia.
Epilobium palustre.
Hippuris.
Hydrocotyle.
Isnardia.
Peucedanum palustre.
Id. carvifolia.
Ænanthe.
Senecio paludosus.
Crepis paludosa.
Samolus valerandi.
Menyanthes.
Pedicularis palustris.
Gratiola.
Utricularia.
Scutellaria.
Orchis et épipactis palustris.
Liparis Lœselii.
Schœnus nigricans.
Cladium mariscus.
Scirpus compressus.
Carex disticha.
Id. panicea.
Id. paniculata.
Cyperus monti.
Id. longus.
Sparganium minimum.
Ophyoglossum.
Polystichum.
Thelypteris.

L'Albarine a la flore de l'Oignin dans son cours supérieur, celle de l'Ain sur le surplus.

Florule de la Valserine (2), **de la Semine et des ruisseaux de la haute montagne**

En raison du courant, le lit est généralement dépourvu de végétation ; mais les rives donnent :

Aconitum napellus.
Id. lycotonum.
Astrantia major.
Campanula sparsiflora.
Circium lanatum.
Id. oleraceum
Id. rigens.
Id. rivulare.
Polygonum bistorta.
Veratrum album.
Alchemilla vulgaris.
Valeriana officinalis.
Alnus incana.
Id. glutinosa.
Salix alba.
Id. triandra.

---

(1) Voir la note de la page 362.

(2) D'après les renseignements communiqués par M. A. Durafour, secrétaire de la Société des Naturalistes de l'Ain, à Bourg, auquel nous adressons ici tous nos remercîments.

Circium glutinosum.
Spirea ulmaria.
Angelica sylvestris.
Mentha candicans.
Heracleum spondylium.
Caltha palustris.
Sparganium ramosum.
Cicuta virosa.
Tozzia alpina.
Comarum palustre.
Viola palustris.
Drosera rotundifolia.
Eriophorum angustifolium.
Id. vaginatum.
Scabiosa lucida.
Triglochin palustris.
Thalictrum aquilegifolium.
Schœnus nigricans.
Viburnum lentana.
Id. opulus.
Achillea ptarmica.
Geum rivale.
Ranunculus aconitifolius.
Id. tricophyllus.
Tussilago petasites.
Spirea ulmaria.
Sedum reflexum.
Vaccinium uliginosum.
Id. oxycoccos.
Pinguicula vulgaris.
Euphrasia officinalis.
Juncus buffonius.

Florule des lacs

Nasturtium amphibium.
Œnanthe peucedanifolia.
Peucedanum palustre.
Hydrocotyle vulgaris.
Teucrium scordium.
Œnanthe phellandrium.
Spiranthes œstivalis.
Juncus obtusiflorus.
Cladium mariscus.
Schœnus nigricans.
Leersia oryzoïdea.
Polystichum thelypteris.

On trouve en particulier :

au lac de Sylans : Nitella tenuissima, Veronica anagallis;
— de La Burbanche : Littorella lacustris ;
— d'Ambléon : Equisetum hiemale ;
— de Bertherand : Alisma ranunculoïdes ;
— de Bar : Carex stricta ;
— d'Arboréiaz : Utricularia minor ;
— de Chavoley : Marsilea quadrifoliata.

Florule des étangs

On trouve principalement : *Glyceria fluitans* (appelée *Brouille* dans la Dombes, d'où le droit de brouillage, c'est-à-dire de pâturage dans l'étang), et en outre :

Potamogeton natans.
Id. fluitans.
Nuphar luteum.
Elatine alsinastrum.
Id. hexandra.
Id. major.
Isnardia palustris.
Trapa natans.
Myriophyllum verticillatum.
Id. spicatum.
Callitriche vernalis.
Id. stagnalis.
Id. tenuifolia.
Ceratophyllum demersum.
Id. submersum.
Hippuris vulgaris.
Hydrocotyle vulgaris.
Helosciadum inundatum.
Hottonia palustris.
Villarsia nymphoïdes.
Utricularia vulgaris.
Littorella lacustris.
Hydrocharis morsus ranæ.
Butomus umbellatus.
Sagittaria sagittæfolia
Alisma plantago.
Id. lanceolatum.
Id. damasonium.
Id. natans.
Sparganium ramosum.
Id. simplex.
Scirpus acicularis.
Id. ovatus.
Id. fluitans.
Id. Michelianus.
Id. supinus.
Marsilia quadrifolia.
Pilularia globulifera.
Lemna trisulca.
Chara fragilis,
Id. flexilis.
Id. syncarpa.

Pendant la période d'assec :

Rumex maritimus
Carex cyperoïdes, etc...

Florule sur les bords et queues d'étangs

Ranunculus flammula.
Roripa nasturtioïdea.
Stellaria glauca.
Œnanthe fistulosa.
Id. peucedanifolia.
Id. phellandrium.
Peucedanum palustre.
Galium palustre.
Id. uliginosum.
Bidens cernua.
Id. radiata.
Senecio erraticus.
Id. erucifolius.
Id. aquaticus.
Scorzonera plantaginea.
Veronica scutellata.
Stachys palustris.
— ambigua.
Rumex palustris.
Id. maritimus.
Polygonum minus.
Id. mite.
Id. hydropiper.
Id. lapathifolium.
Salix cinerea.
Anthoxanthum odoratum.
Alopecurus pratensis.
Id. geniculatus.
Id. utriculatus.
Juncus acutiflorus.

Myosotis palustris.
Mentha pulegium.
Id. aquatiqua.
Scutellaria galericulata.
Id. minor.
Symphytum officinale.
Gratiola officinalis.
Limosella aquatica.
Pedicularis palustris
Juncus pygmæus.
Id. supinus.
Scirpus setaceus.
Id. mucronatus.
Carex disticha.
Id. panicea.
Id. brisoïdes.
Id. vesicaria.
Id. nutans.

CHAPITRE V

Les Poissons.

1° Espèces indigènes.

Nous avons vu qu'on trouvait dans le département des eaux de montagne et des eaux de plaine. Ces deux aires d'habitation si distinctes abritent des populations différentes.

Les eaux vives, claires et froides des montagnes sont le lieu d'élection de deux salmonides : la truite et l'ombre.

La première (trutta fario) est commune dans les rivières du pays de Gex, en particulier celles de l'Allemogne et de la Valserine sont renommées. Cette espèce est encore assez abondante dans le Haut et le Bas-Bugey. Mais elle n'est pas partout représentée, tout ruisseau vaseux, si peu que ce soit, en est dépourvu. Dans l'Ain, elle atteint une taille remarquable : on y pêche souvent des truites de cinq à six kilogrammes, parfois jusqu'à huit kilogrammes.

L'ombre commun (thymallus vexillifer) excellent

poisson à chair blanche, estimé presque à l'égal de l'espèce précédente, est moins répandu qu'elle dans le Bugey, mais forme près du quart de la population de la rivière d'Ain, où il peut atteindre 1 kilog. 500, poids exceptionnel pour l'espèce, qui ne dépasse pas ordinairement 375-500 grammes.

Le Rhône, qui sort du Léman limpide et merveilleusement bleu, est presque aussitôt pollué par l'Arve, rivière savoisionne qui sert d'égoût collecteur aux glaciers du Mont-Blanc; même en été, les eaux du fleuve se maintiennent à une basse température. Elles sont louches, troubles, presque en toute saison. C'est pourquoi le Rhône n'est pas aussi poissonneux que le volume de ses eaux pourrait le faire supposer. On y trouve cependant la truite et l'ombre, mais en quantité restreinte.

Les cours d'eau de la plaine, affluents de la Saône et petits affluents du Rhône et de l'Ain, venus du plateau de Dombes, qui ne sauraient convenir aux Salmonides, par leur nature et leur température élevée, sont au contraire le séjour de la grande famille des Cyprins. Nous citerons les genres : carpe, barbeau, tanche, chevaine, gardon, brême, goujon, véron et ablette.

Ces mêmes espèces se retrouvent dans le Rhône et dans ses affluents de montagne en nombre variable suivant les localités, mais généralement en petite quantité. La loche et le chabot, à peu près seuls parmi les cyprins indigènes, manquent dans la plaine et ne se trouvent que dans les eaux de montagne.

On trouve dans la rivière de l'Ain, la vandoise, la brême, le gardon, le goujon et l'ablette. Les autres cyprins ne s'y montrent que par exception. Quant au lavaret, qu'on y pêcherait quelquefois, au dire de certains

auteurs, il y est tout-à-fait inconnu, autant que l'ombre-chevalier.

Les rapaces : brochet, anguille, habitent indifféremment toutes les eaux. La perche est assez rare, sauf dans les lacs. La lotte ne fréquente que le Rhône et quelques-uns de ses affluents.

Noms vulgaires. — Le chevaine est appelé *chavanne* sur l'Ain, *chavasson* sur le Rhône, *chevasseau* ou *meunier* un peu partout.

Le gardon porte le nom *d'échatou* dans le Haut-Bugey.

La vandoise n'est guère connue que sous le nom de *soëf*.

La loche est appelée *dormille* dans le Bugey, *friton* ou *fréton*, quelquefois *rousse*, sur le bas Rhône en amont de Lyon.

L'ablette est appelée *mirandelle* ou *platte* dans le Bas-Bugey, *rousse* ou *arrousse* dans le Haut-Bugey.

Enfin, le chabot est généralement connu sous le nom de *têtard*, on dit *sêchot* dans le pays de Gex.

Verdange est le nom vulgaire du Véron.

Toutes les grandes espèces ne sont connues que sous leurs véritables noms.

Ecrevisse. — Si l'écrevisse n'est pas un poisson, elle n'en a pas moins sa place marquée dans ce chapitre. Elle constitue, en effet, un produit des eaux douces fort estimé des gourmets ; les lois et règlements de la pêche fluviale la protègent avec raison. Jadis, elle habitait presque toutes les eaux courantes, même les lacs, on peut dire qu'elle était commune dans le département. Peu abondante dans les grands cours d'eau, elle pullulait dans les affluents et les ruisseaux.

L'espèce à *pattes rouges*, la plus estimée, était l'hôte

de la plaine, les « *pattes blanches* » préféraient les eaux de montagne. Le lac de Nantua renfermait des écrevisses qui, accomodées à la sauce locale, étaient célèbres au loin sous le nom d'*Ecrevisses à la Nantua*. Ce plat national est encore servi dans la charmante petite cité bugiste, mais les écrevisses viennent de l'étranger, par chemin de fer, le lac n'en renferme plus une seule.

C'est, il a 25 ans environ, que la maladie qui a sévi sur ces crustacés a fait son apparition dans le département. Quelle est cette maladie ? On ne sait. Bien des avis divers ont été émis, mais aucun n'est concluant et appuyé sur des observations certaines.

Quoiqu'il en soit, la maladie est venue du sud, probablement par le Rhône, elle a envahi d'abord les rivières de la plaine, pour arriver dans le Bugey vers 1880-82. L'Ain, le Suran, le Séran, le Furans ont été successivement envahis, puis leurs tributaires. Le mal gagnait de proche en proche et marchait toujours de l'aval vers l'amont. Les cascades ne l'ont pas arrêté. Il a stationné de 1881 à 1882 au pied de la cascade de Cheigneu, puis la franchissait en 1883 et remontait jusqu'à à la source. Il a franchi de même les chûtes du Gland, à Glandieu, qui atteignent 70 mètres. Cependant la cascade de Cerveyrieu, sur le Séran (hauteur : 120 mètres) l'a complètement arrêté.

Les écrevisses n'ont jamais disparu dans les ruisselets de montagne, à cours rapide et légèrement torrentiel, dont le lit est ouvert dans le roc vif et dépourvu de plantes aquatiques. Elles se sont de même maintenues dans les ruisseaux qui forment des « blachères » sur les hauts plateaux, dont les eaux se perdent et ne parviennent plus au fleuve que souterrainement. Il semblerait que

les *pertes* ont arrêté la propagation de la maladie, mieux que les cascades, dont la plupart ont été franchies.

C'est ainsi que l'on a constamment trouvé quelques représentants de l'espèce dans le Haut-Séran, dans l'Arvières, dans l'Anconnant, le ruisseau d'Heyriat, la Doye des Neyrolles, le Lion, la Groise, l'Armaz, le Journan, l'Albarine supérieure, etc...

Ces faits prouvent bien l'existence d'une maladie, de nature vraisemblablement parasitaire ou microbienne. L'excès du braconnage ne saurait, en effet, expliquer seul la marche caractéristique de la disparition de l'écrevisse, ainsi que son maintien en amont des « blachères » et des pertes qui interrompent la communication à ciel ouvert des cours d'eau.

Vainement, on a tenté la réintroduction artificielle de ce crustacé dans un certain nombre de cours d'eau, notamment dans le Gland, dans le lac de Nantua. A diverses reprises, on a mis à l'eau, soit de jeunes écrevisses, soit des femelles pourvues d'œufs fécondés, achetées à grands frais. En 1897, on introduisit ainsi 1.500 individus dans le Gland. On n'en a jamais revu aucun. Il est probable que dans ces eaux, le germe morbide subsiste encore.

An contraire, ailleurs, elles reviennent spontanément. On en découvre un beau jour quelques représentants dans des ruisseaux où elles faisaient totalement défaut depuis de nombreuses années. D'où viennent elles ? Quelle voie a suivi la mystérieuse nature pour procéder à leur réintroduction ?

C'est ainsi que depuis quelques années, l'écrevisse reparaît dans le Borey, le Bief à la Dame, le lac de Sylan, le ruisseau de Maissiat, le Sétrin, le Véron, l'Ecotez, le

Riez, les Léchères, le Sevron, la Vallière, le Jugnon, le Longevert, la Sereine, le Cotey, etc., etc.

En 1901, plusieurs milliers d'écrevisses de deux ans ont été mises à l'eau, par le service des Eaux et Forêts, dans le lac de Nantua. Mais il faudra naturellement attendre longtemps avant qu'elles soient aptes à la reproduction.

De nouveaux essais seront tentés dans quelques mois, on immergera, dans le lac et dans les ruisseaux voisins, des femelles de 6 ou 7 ans, pourvues d'œufs ; on aura soin également d'introduire en même temps, une petite proportion de mâles de même taille. Grâce aux précautions qui seront prises et au long temps qui s'est écoulé depuis la disparition de l'espèce, il y a tout lieu d'espérer que ces efforts seront couronnés de succès. La réapparition naturelle de l'écrevisse dans les cours d'eau de la région, en est un sûr garant.

Grenouille.— Dans toutes les eaux calmes, dormantes, troubles ou vaseuses, marécageuses à des degrés divers, on trouve la grenouille, batracien dont les cuisses seules sont comestibles.

Sa capture donne lieu à un commerce peu étendu qui qui est l'apanage des indigents, auxquels il procure quelqnes ressources. Cependant la grenouille est un animal utile à l'agriculture, en raison de la chasse ardente qu'elle fait aux insectes. C'est donc à juste titre que les arrêtés préfectoraux, dans l'Ain, protègent sa reproduction. Le carême se trouve compris dans l'époque de la fraie et c'est à ce moment de l'année qu'elle se vend le mieux. Aussi presque tous les procès-verbaux, pour capture de grenouilles en délit, se voient-ils en carême. On la prend à la trouble, plus rarement à la main ; on la tue aussi en la frappant d'une baguette.

2° Espèces introduites.

Les eaux du département de l'Ain ne renferment guère aucune espèce de poisson dont l'introduction ait été tentée sur une grande échelle.

De 1894 à 1897, le service des Ponts et Chaussées fit bien déverser dans les cours d'eau du Bugey quelques milliers de truites « arc-en-ciel », provenant de l'établissement de pisciculture de Gremaz, mais cet essai ne paraît pas avoir donné de résultats satisfaisants. L'enquête à laquelle nous nous sommes livré, ne nous a pas permis de découvrir un seul pêcheur qui ait capturé un de ces poissons. Cependant, comme à la suite de ces expériences des truites ordinaires furent pêchées dans des ruisseaux où elles étaient précédemment très rares, les riverains en ont conclu que les truites « arc-en-ciel » introduites ne constituaient pas une espèce fixe, mais simplement une variété de l'espèce commune, à laquelle elle ne tardait pas à retourner après la mise en liberté. A notre avis, pour adopter cette opinion, il faudrait être sûr qu'on n'a pas introduit tout simplement la trutta fario à la place de l'irideus, ce qui n'est nullement prouvé.

Une autre espèce au contraire, non indigène dans l'Ain, mais franchement étrangère : le Chondrostome Nase (Cyprinus nasus) vulgairement appelé hottu, s'est multiplié depuis quelques années, au-delà de tout ce qu'on pouvait imaginer, dans le Rhône et dans l'Ain, qu'il ne quitte guère, sauf pour remonter le Séran, le Furans ou le Suran, mais sans s'éloigner des confluents.

Ce poisson, de qualité malheureusemené inférieure, est accusé en général par les pêcheurs de dévorer le frai des autres espèces. Mais cette assertion est contredite, notamment par M. Beau, maître d'hôtel à Pont-d'Ain. Cet émi-

nent pêcheur de truites dont la renommée a franchi le département, car il a pêché dans presque toutes les eaux françaises et porté l'art de la mouche artificielle à un degré inconnu même des Anglais, est aussi un patient observateur des mœurs du poisson qu'il étudie, avec passion depuis plus de 30 années. D'après lui, la disposition de la bouche du hottu, en dessous du corps à la façon de la gueule du requin, ne peut convenir qu'à un herbivore, car il n'a pas de dents et ne peut se retourner sur le ventre, comme les squales, pour saisir sa proie. Il n'a jamais vu ce poisson commettre les méfaits dont on l'accuse, bien qu'il ait tout fait pour s'en rendre compte. L'opinion d'un homme d'anssi grande expérience, doit être prise en considération, d'autant plus qu'il est désintéressé dans la question, ne pêchant jamais qu'à la ligne.

Or, il est sans exemple qu'un hottu ait mordu à l'hameçon.

Il y a donc lieu de procéder à une enquête sérieuse de la question, avant de prescrire le Chondrostome Nase, comme le demandent les populations riveraines de l'Ain et dn Rhône, qui réclament à grands cris des pêches exceptionnelles d'extermination.

Nous devons reconnaître cependant que, s'il n'est pas prouvé que le hottu dévore le frai des espèces précieuses, il n'en constitue pas moins une cause de diminution pour ces espèces, uniquement par son abondance. Les bancs de Nase dans leurs pérégrinations continuelles jettent le trouble parmi la population craintive des truites au moment de la fraie.

On commence à remarquer, depuis quelques temps, que les frayères naturelles de l'Ain, sont moins fréquentées que par le passé, la truite, préférant, en hiver, gagner les affluents, où elle n'est pas suivie par le chondrostome.

Des pêches exceptionnelles de cette dernière espèce ont été autorisées en 1901, dans la rivière d'Ain, sans limites de mailles pour les engins. Arrivera-t-on ainsi à la détruire? C'est douteux, car dans l'Ain, il n'est pas rare de voir des bancs de hottus de plusieurs centaines de mètres de longueur, sur 30 à 40 mètres de largeur et 0m 30 d'épaisseur, uniquement composés d'individus variant entre 500 et 1200 grammes. Ceci donne une idée de la merveilleuse fécondité de ce poisson, presque inconnu il y a peu d'années dans la région. Pourquoi faut-il que sa chair soit des plus médiocres, pleine de petites arêtes aiguës! S'il égalait en qualité les salmonides, il constituerait une richesse incomparable pour nos cours d'eau.

L'introduction du hottu a dû se faire naturellement par le Rhône et ne remonte pas à plus d'une dizaine d'années. On donne quelquefois à ce poisson, le nom de *féra* ou de *mulet*, bien à tort, la véritable féra est un délicieux salmonide du lac et le chondrostome est un cyprin qui fréquente et prospère dans toutes les eaux.

3° Espèces migratrices ou anadromes.

Deux poissons remontants : l'alose et la lamproie se montrent en petite quantité dans la Saône, dans le Rhône et dans l'Ain, où ils viennent frayer ; mais ils sont peu estimés, leur chair étant fade et sèche au moment de la fraie. Aussi, leur pêche est-elle sans importance. L'alose se montre aussi dans quelques affluents de la Saône, mais ne s'éloigne pas des embouchures.

Le saumon, qui remontait le Rhône, au siècle dernier, est maintenant inconnu dans la région. Il faut regretter sa disparition.

(A suivre.)

L. TRIPIER,
Inspecteur des Eaux et Forêts.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LES

Monnaies d'argent

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE

I

L'invention du denier romain et sa première période.

(269 A 217 AV. J.-C.)

Tandis que chez la plupart des nations de l'antiquité, et notamment en Lydie, en Perse, à Thasos, à Egine, à Athènes, dans les villes de Calabre, de Lucanie et de Sicile, les monnaies d'argent, et parfois celles d'or, remontent aux temps les plus reculés et sont contemporaines ou même antérieures au bronze, les Romains n'eurent pendant longtemps que de la monnaie de cuivre ; cette anomalie apparente s'explique d'une manière très simple, si l'on remarque que la richesse colossale de Rome se fit principalement — nous pourrions dire uniquement, — des dépouilles des autres peuples, alors languissants ou épuisés sous le poids même de l'éclat qu'ils avaient jeté sur le monde, mais qui, avant d'être soumis à la domination de l'Italie — pays relativement jeune, — avaient traversé de longues périodes de prospérité ; il suffit de

nommer à cet égard, les immenses et riches cités de Memphis, de Babylone, de Jérusalem, de Tyr, de Syracuse et de Carthage; il suffit de rappeler les siècles illustrés par Darius, Périclès et Alexandre, la splendeur des lettres et des arts, dont les vestiges, trop souvent mutilés, sont encore aujourd'hui l'orgueil de nos musées.

En regard de ces glorieux souvenirs, nous ne trouvons à Rome qu'une histoire exclusivement guerrière ou politique : d'abord, la dynastie semi-légendaire des Rois, si bien dénaturée par les brillants récits de Tite-Live, puis la lutte des classes pour l'égalité civile, les guerres avec les Gaulois, les Samnites et les Latins, enfin la sanglante campagne contre Pyrrhus, qui nous amène à l'heure où va s'ouvrir la véritable histoire monétaire du peuple romain.

A cette époque, il n'y a guère plus d'un demi-siècle que Babylone a reçu les restes mortels du grand Alexandre, et déjà le vaste empire que ce jeune conquérant avait pu croire inébranlable s'est définitivement démembré; les éléments disparates qui le composaient essayeront vainement de se ressaisir; le morcellement dont ils ont été l'objet leur a fait perdre à jamais leur individualité, et les royaumes les plus dignes de tenter la cupidité de l'envahisseur sont destinés à tomber l'un après l'autre au pouvoir de cette nation romaine, encore obscure, dont ils ignorent peut-être l'existence, mais où tout se réunit pour préparer sans bruit les conquêtes que l'avenir réserve aux consuls.

Dès ces temps lointains, Rome nous révèle, en effet, outre la pureté exemplaire des mœurs de ses citoyens, l'inébranlable fixité de ses institutions politiques fondées sur la liberté la plus large unie au patriotisme le plus

héroïque, sans oublier la plus forte organisation militaire que l'antiquité ait connue ; ces éléments de grandeur ne tarderont pas à porter leurs fruits, et assureront à la cité Romaine, une place prépondérante dans l'histoire des peuples.

Ce court aperçu nous conduit à entrer dans le domaine plus aride des chiffres et des dates.

Si l'on ne tient pas compte des frappes spéciales désignées sous le nom de *Romano-Campaniennes*, — d'ailleurs étrangères à la ville de Rome, et dont la recherche est du ressort de l'érudition la plus conjecturale, — nous pouvons affirmer, d'après le témoignage unanime des historiens, que c'est seulement vers l'an 269 ou 268 avant notre ère (485 *ab. Urbe condita*), soit quelques années après la prise de Tarente, que furent émises à Rome, les premières monnaies d'argent régulières. — Le besoin d'une circulation métallique sérieuse se faisait vivement sentir ; on n'avait auparavant que des pièces de bronze ou d'airain (aes libralis) dont les divisions aussi multiples qu'incommodes (semis, triens, quadrans, sextans, once, etc.) et l'estimation constamment variable étaient faites plutôt pour entraver que pour faciliter les transactions commerciales qui commençaient à prendre une certaine ampleur.

En outre, le Trésor s'enrichissait du butin des peuplades subjuguées, et les Consuls crurent devoir se départir de plus en plus des procédés traditionnels, et renoncer à couler le métal précieux dans les vases servant aux usages du culte. — Pourquoi ne pas suivre l'exemple des vieilles cités de la Grande-Grèce, de Sybaris de Métaponte, de Tarente, et ne pas se lancer résolument dans la voie de ce que les économistes modernes appellent la multiplica-

tion indéfinie des richesses par l'échange ? Dès lors, l'idée de la pièce d'argent romaine était née, et logiquement elle devait naître à cette date.

Le principe étant une fois admis, il s'agissait d'établir : 1° le *titre* ; 2° le *poids* ; 3° l'*empreinte* de la monnaie à introduire.

Pour le titre, on se mit rapidement d'accord ; la loyauté des magistrats et d'autre part, l'abondance du métal à employer, ne laissaient aucun doute sur la solution à intervenir : on ferait épurer l'argent jusqu'à l'affinage le plus complet auquel les procédés alors en usage permettraient d'arriver ; or, les chimistes qui, de nos jours, ont analysé les deniers consulaires y trouvent une moyenne de 98 0/0 d'argent pur, et cette proportion se maintiendra sans changement jusqu'au règne de l'empereur Tibère.

Quant au poids, ce fut plus délicat; c'était, en effet, un grave problème que de déterminer un ou plusieurs types, à la fois commodes et rationnels, et offrant une originalité suffisante pour ne permettre aucune confusion.

Au moment où nous nous plaçons, les Grecs ne pouvaient plus être utilement consultés au sujet de la mesure conventionnelle des valeurs, qui est la fonction principale de la monnaie : le particularisme de chaque peuple, — disons mieux, de chaque bourgade, de chaque minuscule colonie, — les caprices des aristocraties, des oligarchies, des démocraties qui s'y étaient succédées, trop fréquemment au milieu de terribles révolutions, avaient amené dans la circulation monétaire un véritable gâchis, à tel point que les modernes, pas plus que les anciens eux-mêmes, ne sont capables de se reconnaître au milieu de

cette multitude de pièces de tous poids, de toutes formes, de toutes grosseurs; à Athènes et dans quelques endroits privilégiés, l'antique drachme de Solon s'était à peu près conservée intacte; partout ailleurs, on ne rencontrait qu'un chaos inexprimable.

A Rome, au contraire, on était avide d'unification, parce qu'on était en même temps avide d'accroître le domaine de la République; on ne pouvait donc rien abandonner au hasard, et il fallait construire un organisme primordial, susceptible de se répandre sans obstacles, et de rallier l'unanimité des agglomérations déjà nombreuses que comprenait le territoire gouverné par les Romains.

Cette tâche difficile au premier abord n'était pas au-dessus du profond esprit politique des Consuls, qui furent bien inspirés en rompant nettement avec les anciens systèmes grecs, justement déconsidérés par leur diversité trop compliquée.

On s'arrêta donc à une base solide, c'est-à-dire à la création d'une pièce d'argent fondamentale, — unité invariable, à subdivisions simples — dérivant à la fois du sicle des Orientaux et de la Drachme athénienne, et permettant, par là même, à titre transitoire, une certaine tolérance de circulation en faveur des quelques monnaies étrangères restées de bon aloi qui pouvaient être jugées équivalentes à la pièce romaine.

Celle-ci reçut le nom de denier (denarius) valant *dix as* d'airain, d'où la marque du chiffre romain X qui persista longtemps sur ce remarquable type monétaire. — La taille du denier fut d'abord fixée à 72 (ou 75 suivant quelques auteurs) par chaque livre romaine, laquelle pesait 328 grammes. On obtenait ainsi à très peu de chose

près, la valeur de la drachme primitive du temps de Périclès, ce qui aurait pu contribuer à provoquer un mouvement d'adhésion de la part des divers peuples d'origine gréco-phénicienne confinant les possessions de Rome. Mais cette réglementation dut être bientôt abandonnée à la suite des désastres de la seconde guerre punique, comme nous le verrons à la fin de ce chapitre.

En ce qui concerne l'empreinte de ces monnaies archaïques, dont un assez petit nombre a pu échapper aux refontes pour parvenir jusqu'à nous, elle est néanmoins bien connue, tant par les récits des historiens et des poètes que par certaines restitutions de l'Empereur Trajan, destinées à flatter l'orgueil des vieilles familles quiritaires ; c'est le célèbre type de la déesse *Rome* avec les *Dioscures à cheval*, galopant au revers, qui resta longtemps traditionnel, et ne fut remplacé qu'après avoir laissé une trace ineffaçable, lorsque la confiance générale qu'inspirait la signature de la République permit aux magistrats préposés à l'office monétaire de mettre en scéne les frappes fantaisistes que nous aurons à étudier en détail.

A l'origine, tout était calculé pour faire accepter, sans hésitation, ces nouveaux spécimens, qui loin de différer sur aucun point essentiel de ceux alors en vigueur, avaient le mérite d'assimiler des éléments choisis et combinés à dessein pour forcer l'attention et s'imposer partout. — La tête de déesse qui y est représentée nous offre, en effet, une imitation frappante de l'empreinte des statères grecs, au nom d'Alexandre, son casque ailé est emprunté aux Locriens, et s'il est quelquefois surmonté d'une tête d'aigle, nous y voyons une réminiscence des pièces de grand module émises à Tyr et sous les Ptolémées ; — le

nom même de *Roma* qui constitue au début la seule légende du denier se trouve être, grâce à un rapprochement vraiment significatif, la traduction latine d'un des surnoms de Pallas Athénê. — Quant aux Dioscures — de leur vrai nom Castor et Pollux, — ils figurent sur plusieurs bronzes de la Grande-Grèce, l'un des plus beaux foyers monétaires de l'antiquité ; dans la tradition mythologique, ces personnages sont tantôt confondus avec les Dieux Penates, tantôt considérés (à Phocée par exemple) comme les divinités tutélaires des navigateurs et du commerce maritime ; ce qui, dans notre Astronomie moderne, les a fait identifier avec la constellation des Gémeaux ; — Rome surtout leur devait une reconnaissance éternelle, car ce sont eux qui, par leur intervention aussi miraculeuse que légendaire à la bataille du lac Régille (496 av. J. C.) ont donné la victoire aux Consuls et assuré à leur armée la domination de l'Italie centrale. — Dès ces temps reculés, en mémoire de cet évènement, une fête annuelle avait été instituée en l'honneur de Castor et Pollux ; cette solennité se trouve encore mentionnée, — aux ides de juillet, — dans le calendrier officiel romain rajeuni par Jules César (1).

L'atelier monétaire installé à Rome, dans la citadelle du Capitole, ne se contenta pas de répandre à de nombreux

---

(1) Plus tard, lorsque l'imagination des monétaires deviendra souveraine, un denier de la famille Postumia va nous représenter les Dioscures faisant boire à la fontaine Juturna leurs chevaux trempés de sueur après la fameuse bataille à laquelle ils avaient pris part.

Pour plus de détails sur les particularités du denier romain primitif, consulter le grand ouvrage en deux volumes de M. Babelon.

exemplaires, le type uniforme que nous venons de décrire ; tout en laissant subsister d'un côté l'effigie de Rome, on jugea bon de graver au revers d'une petite quantité de pièces la déesse Diane conduisant un bige (char à deux chevaux), par sympathie sans doute avec la protection des villes déjà puissantes de Naples et de Marseille, qui alimentaient principalement le commerce de Rome, et dont l'heureuse situation géographique a perpétué la prospérité jusqu'à nos jours.

Ces deux variétés — Dioscures et Diane — sont les seules que l'on rencontre à l'origine tant sur le denier lui-même que sur ses deux subdivisions (*quinaire* ou demi-denier, *sesterce* ou quart de denier). — Nous ferons remarquer d'ailleurs, dès maintenant, pour ne pas encombrer la suite de notre étude, que le denier est la seule monnaie d'argent qui ait été frappée d'une manière continue pendant toute la durée de la Rome républicaine. — Le quinaire et le sesterce n'ont eu que des émissions intermittentes, espacées parfois d'un demi-siècle l'une de l'autre, et par suite, sans influence réelle sur la circulation ; leurs types sont d'ailleurs généralement identiques à ceux des deniers correspondants ; nous ne nous en occuperons donc que pour mémoire. — Quant aux multiples du denier, ils ont toujours été inconnus à Rome : les didrachmes et les tétradrachmes, qui forment le plus bel ornement de la série grecque, n'ont aucun équivalent dans les frappes consulaires.

Avant de poursuivre l'examen des monnaies, nous devons jeter un coup d'œil rapide sur les faits historiques que présente cette première période, qui pourrait à juste titre s'appeler l'ère des tâtonnements de la pièce d'argent romaine.

La première guerre punique, d'abord incertaine, se terminait par la conquête de la Sicile Carthaginoise ; ce furent ensuite la soumission de la Sardaigne, d'une partie de l'Illyrie, et la fondation des deux colonies de Plaisance et de Crémone, dans la Gaule Cisalpine.

Ces annexions, qui achevaient presque l'unité de l'Italie et de ses dépendances, donnaient à Rome, une suprématie inquiétante sur l'ouest du bassin méditerranéen ; sa rivale dans cette région était la cité phénicienne de Carthage, déjà vaincue une première fois, mais prête à recommencer la lutte, malgré le tribut annuel de 3.200 talents (environ 18 millions de francs) qui lui avait été imposé, et qui contribua à enrichir le Trésor romain, dont les coffres ne désempliront plus désormais pendant trois siècles, grâce au drainage des richesses du monde entier par la longue succession des généraux vainqueurs.

Pourtant l'horizon si lumineux va s'obscurcir un instant, lorsque planera au-dessus de la République, l'image d'Annibal, le plus terrible adversaire de Rome, qui, durant plusieurs années, tiendra les Consuls en échec ; c'est le moment décisif de l'histoire romaine, le péril qu'à tout prix, il faut conjurer.

Pour faire face à cette formidable épreuve, les magistrats prennent le parti de recourir à une réforme monétaire (ce sera le seul expédient de ce genre avant les Empereurs) et de diminuer dans une proportion d'ailleurs assez faible le poids de la monnaie d'argent.

En l'an 217 avant notre ère, la loi Flaminia décide que la livre romaine contiendra 84 deniers au lieu de 72, et institue, en même temps, une organisation définitive, à laquelle prennent part les personnages les plus importants des principales familles patriciennes ou plébéien-

nes ; cette refonte générale inaugure la grande entreprise destinée à forcer l'admiration des siècles futurs, et dont nous allons exposer aussi scrupuleusement que possible, les différentes phases, en montrant l'intime concordance qui existe entre le développement du denier consulaire et l'extension territoriale de la puissance romaine.

II

Deuxième période

(217 A 168 AVANT J.-C.)

La journée du 2 août 216, qui vit la bataille de Cannes et coucha 70,000 légionnaires dans la tombe, est sans contredit la page la plus tragique des Annales romaines. Mais ce ne fut qu'un avantage stérile pour l'armée de mercenaires que commandait le « grand chef borgne », si bien dépeint par Juvénal. Les représailles ne se firent pas attendre ; les victoires du Métaure et de Zama relevèrent le prestige de Rome, et préparèrent la ruine prochaine de la grande colonie Tyrienne, plus industrieuse que militaire.

Au même moment, un irréparable désastre s'accomplissait ; la ville de Syracuse, merveille tant cultivée sous les Denys et les Hiéron, jadis ardemment convoitée par les Athéniens qui y perdirent, en 413, plus que leur flotte, mais leur suprématie et leur réputation elles-mêmes, cette ville peut-être unique comme situation maritime, historique et commerciale, succombait après une héroïque défense, dirigée par le savant Archimède.

La seconde guerre punique achevée, Publius, Scipion, dit l'Africain, versa dans les caisses de l'Etat, 120,000

livres d'argent, valant dix millions de deniers; l'avenir pécuniaire de la République était en bonne voie.

Fiers de leurs succès, les Romains ne connaissent plus de repos; à peine Scipion est-il descendu du Capitole, qu'ils tournent leurs regards vers les vastes domaines des successeurs d'Alexandre; c'est là que ce sont amassées les richesses des anciennes monarchies de l'Orient, les Trésors légendaires des rois de Lydie, de Chaldée, d'Assyrie et surtout de Perse; c'est la mine inépuisable des dépouilles et des triomphes, en un mot, c'est la Terre Promise, comme auraient dit les Israélites.

Les premiers lauriers ne tardent pas à être cueillis; la Phalange, naguère réputée invincible, est taillée en pièces à Cynoscéphales par le consul Flamininus, qui met aussitôt à profit sa victoire en lançant aux nations assemblées à l'occasion des Jeux Isthmiques, son décret proclamant la trompeuse liberté des Grecs (196 avant J.-C.)

Bientôt un second assaut, plus décisif, va être dirigé contre la Macédoine; mais, dans l'intervalle, et comme pour s'entretenir la main, les Consuls cherchent un nouveau butin en Asie, où l'infortuné Annibal s'est réfugié auprès du roi Antiochus. Le frère du vainqueur de Zama, Scipion l'Asiatique, écrase ce nouvel adversaire à la bataille de Magnésie, et l'oblige à fournir une formidable contribution de guerre.

C'est, à ce moment, que les pièces d'or, appelées du nom générique de « Statères » ou de « Philippes » font leur apparition en grand sur la scène romaine. Au lieu d'être apportées une à une, péniblement, par la voie du commerce et des échanges, les pillages des temples et des palais conquis, les amènent d'un seul coup, par quantités presque innombrables.

On n'évalue pas à moins de 14 millions, chiffre énorme pour ces vieux âges, l'or monnayé que rapportèrent, en une période de quatre années à peine les heureux triomphateurs de la Syrie (3/4 pour Scipion, 1/4 pour les autres Consuls contemporains.)

Quelques numismates placent aussi, à la même époque, les premières frappes d'or purement romaines; mais les spécimens produits à l'appui de cette théorie, sont extrêmement rares et d'attribution contestée. L'étude de la monnaie d'or étant étrangère à notre cadre, nous dirons seulement que la présence de l'or consulaire proprement dit ne peut être constatée avec certitude qu'au siècle de Sylla, de Pompée et de Jules César ; auparavant la circulation de métal jaune à Rome, comme d'ailleurs à Marseille, en Espagne, et dans d'autres régions, devait s'alimenter soit avec des lingots bruts estimés au poids, soit avec des pièces étrangères (d'abord les dariques perses, puis les statères du type macédonien, égyptien ou syrien). Au surplus, les pièces d'or romaines, jusqu'au règne des Antonins, ne sont que la reproduction des monnaies gréco-perses, en ce qui concerne le poids et le titre.

Après la mort de Philippe V de Macédoine, son fils Persée, provoque une nouvelle guerre contre Rome, malgré quelques succès partiels, il est complètement battu sous les murs de Pydna, et doit livrer sa personne et ses biens à la discrétion de son vainqueur Paul-Emile. Le triomphe de ce général surpassa tout ce qu'on avait vu jusqu'alors avec les dynasties des Marcellus et des Scipions ; pour nous rendre compte de cette solennité, il suffira de rappeler que le défilé des dépouilles — et on n'y fit figurer que les objets de grand prix, — ne dura pas moins de trois jours entiers. Sans parler des couronnes,

des vases et des coupes d'or d'une valeur considérable, le Trésor public reçut plus de soixante-cinq millions en espèces monnayées, et il n'est pas exagéré d'estimer aux deux tiers de cette somme, le montant des statères d'or au nom de Philippe II et d'Alexandre le Grand que cette seule expédition fit émigrer à Rome; c'était la ruine irrémédiable de la puissance macédonnienne, qui avait réuni dans sa gloire, les deux plus grands génies politiques de l'antiquité : Philippe, incarnation de la ruse, Alexandre, personnification de la force guerrière.

Coïncidence remarquable : en cette année 168, où les indignes descendants de ces grands hommes sont vaincus par les légions romaines, il s'est écoulé juste un siècle depuis que les premières pièces d'argent sont sorties de l'atelier du Capitole; on ne pouvait mieux fêter leur centenaire que par le triomphe de Paul-Emile (1).

Nous avons relaté, précédemment, les débuts du denier romain, dont les éléments sont bien fixés à l'époque où nous arrivons.

Sa diffusion et sa célébrité résultèrent tout naturellement des succès de Rome; il est même permis de dire que l'entière confiance qu'inspirait cette monnaie loyale et irréprochable — bien différente en cela de la drachme grecque, le plus souvent altérée et suspecte, — aida puissamment à affermir la domination romaine dans les

(1) On pourra lire utilement dans les ouvrages de Duruy, le récit de cette grande chute de la Macédoine. — Consulter aussi Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, 3e partie, chapitre VI, — Quant aux questions purement militaires. concernant l'organisation de la célèbre Phalange macédonnienne, comparée aux armées romaines, nous renverrons le lecteur à l'*Histoire ancienne* de Rollin. Tome 14, pages 154 à 164.

contrées nouvellement conquises : les bonnes finances sont en effet, le meilleur auxiliaire de la bonne armée

L'effigie Rome-Dioscures, que nous avons expliquée plus haut, continue à être l'empreinte dominante des deniers, qui, dans cette période deviennent beaucoup plus communs; on n'en connait pas moins d'une centaine de variétés principales, que l'on peut diviser en quatre séries chronologiques distinctes :

1° Les spécimens anonymes ou sans marque de monétaires (ce sont bien entendu les plus anciens) qui se différencient seulement par leur style, ou par de légers changements dans la disposition des personnages ;

2° Les monnaies où figurent des symboles caractérisant une ou plusieurs familles, et dont la liste est assez nombreuse (roue à six rayons, tête de femme, trompette de guerre, bouclier, balances, ancre, scorpion, chien, cheval marin, tête d'âne, etc.) — Ces empreintes accessoires se trouvent placées habituellement sous les chevaux des Dioscures, quelquefois derrière la tête de Rome, ce qui peut servir de base à un classement en deux subdivisions;

3° Les types présentant des lettres ou des monogrammes plus ou moins compliqués, fréquemment d'une attribution incertaine entre les familles, à raison des similitudes d'initiales ou de configurations de noms. Il ne faut pas songer à faire une étude même sommaire de ces particularités, étude qui non seulement formerait une digression d'une certaine ampleur, mais qui exigerait, en outre, de la part de l'auteur, l'examen comparatif de tous les spécimens connus, — hypothèse tout à fait irréalisable, — et de la part de l'imprimeur une fonderie de caractères spéciaux ;

4° Enfin, le progrès s'accentuant, nous trouvons les pièces où sont les noms de famille, soit de préférence les surnoms distinguant chaque magistrat monétaire sont écrits à peu près en toutes lettres, sauf quelques abréviations déconcertantes, aussi impossibles à cataloguer que les monogrammes de la série précédente.

Il va sans dire, que sur un très grand nombre de monnaies, les marques symboliques se combinent de toutes les façons imaginables avec les caractères isolés ou les noms propres, et que nous ne pouvons donner le détail de ces frappes indéfiniment variées. A titre d'aperçu, nous ajouterons que la quantité des types différents qui ont pu être déterminés comme appartenant sûrement à la seule année 537 de Rome (217 av. J.-C.) est plus considérable que l'ensemble de la fabrication antérieure qui embrasse un demi-siècle entier; une telle abondance avait même donné lieu à l'opinion assez accréditée autrefois, plaçant à cette année 217, l'origine du denier consulaire ; c'était là, il faut en convenir, une erreur bien excusable, d'autant plus, que les rares exemplaires que nous possédons de la première période, sont le plus souvent, très difficiles à localiser, leur type n'offrant rien de spécial, et les rognures habituelles en rendant le poids ordinairement égal à celui des deniers postérieurs.

Ce n'est pas encore tout : nous n'avons examiné, jusqu'ici, que la catégorie principale des Dioscures; mais, par réaction, avec l'uniformité presque complète du début, on commence à former quelques élèves; en vue sans doute, de préparer l'invraisemblable diversité des empreintes futures.

Les frappes à signaler dans cet ordre d'idées, sont :

1° L'allégorie de Diane conduisant un bige, déjà men-

tionnée au chapitre précédent, et qui naturellement s'accompagne elle aussi d'emblèmes, monogrammes et noms propres en grande quantité ; et 2° surtout le type de *Rome* avec la *Victoire dans un bige* au revers, destiné comme les Dioscures à une longue carrière ; — la première apparition de cette dernière monnaie date de l'an 201 avant J.-C., quelques mois après la bataille de Zama ; c'est pour ainsi dire la consécration des victoires du passé, et l'encouragement à celles de l'avenir, que l'on ose à peine rêver.

Bien que l'effigie Rome-Bige ait d'abord alterné pendant un certain nombre d'années avec celles des Dioscures, — suivant une loi que les plus savants chercheurs n'ont pu jusqu'ici dégager, — les deniers appelés *bigati* ou *victoriati* paraissent, à raison probablement de leur ancienneté un peu moins grande, avoir conservé plus longtemps une réputation et une vogue exceptionnelles. On pourra remarquer, à ce sujet, que la mention particulière insérée dans l'historien Tacite, sur les monnaies consulaires ne s'applique qu'à deux sortes de frappes : celle des biges et celle des deniers dentelés (1).

En terminant ce chapitre, nous croyons utile de donner une fois pour toutes quelques indications précises sur l'aspect général des deniers d'argent de la République romaine, tels qu'on les retrouve actuellement.

Nous savons que le poids normal du denier à partir de la réforme de 217, doit atteindre 3 gr. 89 centi-

(1) Cette citation tendrait à démontrer que dès l'époque des premiers Empereurs, les pièces au type des Dioscures ne circulaient plus couramment ; ce qui ne doit pas surprendre, étant donné que leur existence moyenne s'élevait à plus de deux siècles.

grammes (84 à la livre); cependant, les observations faites dans les collections, même sur un choix de spécimens de bonne conservation, ne donnent qu'une moyenne de 3 gr. 75 à 3 gr. 80, cette légère différence peut provenir tant de l'usure que de certaines tolérances ou irrégularités de fabrication encore inexpliquées.

En ce qui concerne le diamètre, il n'est pas uniforme mais se rapproche de celui de notre pièce actuelle de 50 centimes, tout en étant un peu supérieur.

A noter que le relief des empreintes est beaucoup moins accusé que dans la majorité des frappes grecques.

La couleur du métal est parfois très brillante, mais plus souvent voilée par une sorte de patine grisâtre (vieil argent) facile à reconnaître.

Nous nous occuperons plus loin, à leur date, des dentelures de la tranche, qui forment un des caractères les plus curieux de certains deniers consulaires.

Les procédés de frappe des Anciens ne nous étant que très imparfaitement connus, la contrefaçon de leurs monnaies n'est pas aussi aisée qu'on serait tenté de le croire : les alliages coulés *que l'on emploie à cet effet, n'aboutissent qu'à de mauvais résultats (Défaut de poids, ou épaisseur exagérée) : la forme trop nettement circulaire des moules peut aussi constituer un indice.*

Les pièces fausses même frappées *présentent souvent les lacunes ou des erreurs de légende très reconnaissables, et dues à l'insuffisance de conservation du modèle copié ; on doit, en outre, surveiller de très près la gravure des lettres, qui est l'un des principaux écueils*

de la fabrication, surtout si l'on se sert des procédés galvanoplastiques.

Les pièces présentées isolément comme rares doivent être l'objet d'un examen plus rigoureux, car ce sont évidemment celles qu'on a le plus d'intérêt à imiter.

On devra enfin se méfier des variétés prétendues « hybrides » que certains spécialistes obtiennent en soudant le droit d'une pièce avec les revers d'une autre, toutes deux authentiques, mais ne faisant pas partie de la même série monétaire. Heureusement, malgré toute leur habileté opératoire, ces faussaires se distinguent le plus souvent par des anachronismes qui dénotent leur ignorance ou leur maladresse ; on rencontre jusqu'à des deniers où Scipion l'Africain est accolé à Marc-Aurèle !

Nous souhaitons que ces quelques explications permettent aux amateurs de démasquer les monnaies de coin moderne *qu'on leur offre trop fréquemment.*

III

Troisième période

(168 A 135 AVANT J.-C.)

Ebranlé à Cynoscéphales, puis écrasé à Pydna, le colosse macédonien — qui jadis avait terrifié tous les peuples du Danube au Nil et à l'Indus, n'était plus qu'une ombre; les Romains laisseront néanmoins pendant vingt-cinq ans encore à la patrie d'Alexandre un semblant d'indépendance avant de la réduire officiellement en province. Au même instant, la Grèce péninsulaire va être rayée de la liste des nations libres; après une glorieuse résistance, la ligue achéenne sera dissoute, et les chefs-d'œuvre de l'art grec, seront livrés au pillage par leur grossier vainqueur Munimus, ordonnateur de l'Airain de Corinthe; tandis qu'en Afrique la destruction de Carthage offrira une nouvelle preuve de la redoutable puissance de Rome.

C'est, du reste, vers le milieu du second siècle avant notre ère que sonne l'heure fatale des peuples; bientôt, l'ancienne Espagne périra dans le sanglant siège de Numance, et presque aussitôt après, le royaume de Pergame s'écroulera, peut-être pour n'avoir pas su garder les belles traditions des Lydiens ses ancêtres.

Quel génie faudrait-il pour faire apprécier cette suite ininterrompue des conquêtes romaines, en quelque sorte superposées l'une à l'autre comme la série des coups de tonnerre d'un violent orage!

Ainsi se préparait l'unité du bassin méditerranéen, que la Grèce, malgré ses nombreuses et florissantes colonies, n'avait pu réaliser, et qu'il était réservé à Rome,

plus favorisée par sa position géographique, d'accomplir définitivement.

A l'époque où nous sommes parvenus, le foyer de la vie antique s'est déplacé sans retour; de même qu'aux temps plus reculés, toutes les richesses affluaient à Sardes, à Babylone, à Suse et à Persépolis, puis à Athènes, à Alexandrie, à Pergame, à Antioche, à Smyrne et dans les autres cités grecques, ces mêmes trésors vont maintenant se concentrer à Rome, qui, jusqu'aux invasions barbares, ne connaîtra plus l'angoisse des défaites qui ont entouré son berceau ; — ensuite, la civilisation, continuant sa marche vers l'Occident, et rajeunie un siècle ou deux plus tard par le christianisme, se préparera, pendant la longue gestation du Moyen âge, à former nos riches nations modernes. — C'est là un évènement capital, et pour ainsi dire, le tournant de l'histoire universelle ; si nous regardons en arrière, nous ne pouvons qu'être effrayés de l'immensité des transformations territoriales et financières déjà réalisées.

Pour n'en citer qu'un exemple frappant, essayerons-nous d'esquisser la destinée vraiment singulière de ces peuples de l'Asie-Mineure, des habitants de Milet, d'Ephèse, d'Halicarmasse, de Rhodes, et de tant d'autres cités autrefois prospères et peuplées, qui sans avoir jamais pu vivre d'une vie autonome, ont subi le contre-coup de toutes les révolutions du monde ancien et moderne : dépendant d'abord des souverains de l'âge héroïque, tels que les princes Troyens, ils sont devenus tributaires des rois de Lydie ; ensuite les Perses les conquirent sur Crésus, et les organisèrent en provinces ; envahis à deux reprises par les expéditions de Cyrus le Jeune et du spartiate Agésilas, ils furent littéralement submergés

par les vaillants guerriers d'Alexandre après la bataille du Granique ; à peine devenus sujets des Grecs, ils servirent de proie toujours disputée aux incessantes rivalités des fragiles royaumes helléniques formés des débris de l'empire macédonien ; puis les Consuls, dans une lutte pénible, les ont soumis à la domination de Rome, et entièrement transformés par le gouvernement des Césars, ils suivirent toutes les vicissitudes de l'esprit byzantin ; — enfin, ces mêmes peuples, après avoir été successivement Perses, Grecs, Romains, tour à tour païens et chrétiens, — obéissent de nos jours au Sultan des Turcs, disciple de Mahomet ! en attendant, sans doute, qu'un nouveau bouleversement vienne les placer sous le protectorat d'un futur conquérant européen, ou bien asiatitique.

Nous ne pouvons qu'indiquer ces considérations générales, en laissant à l'imagination du lecteur le soin de compléter ce tableau trop modeste pour la grandeur des faits qu'il révèle. Notre rôle se bornera à rendre compte de l'influence que les annexions et les pillages des Consuls vont exercer sur la circulation du numéraire de la République.

Disons tout de suite, que l'effet attendu ne fut pas immédiat ; les magistrats romains montrèrent une prudence exemplaire en ne mobilisant pas d'un seul coup, comme l'avait fait Alexandre, les fabuleuses richesses qu'ils avaient gagnées ; ils comprirent, et c'est peut être là un de leurs plus grands titres de gloire, que tout en travaillant à l'expansion progressive de leur denier dans les provinces nouvellement conquises, pour en faire un instrument d'échange durable et universel, il fallait se garder de tout excès, et ne pas se livrer à des émissions

exagérées, dépassant les besoins réels du commerce et des populations. C'est dans ce but que fut constituée une forte réserve de métal précieux, l'*ærarium* renfermé dans le temple de Saturne (1), trésor qui, d'après les historiens atteignit à l'époque de Sylla, la valeur de plus de 400,000 livres d'argent, et que nous ne verrons remettre au jour que pour répondre aux exigences des troubles politiques, lorsqu'au règne des économies et de la bonne administration succédera celui du luxe et du désordre dans les finances.

Les premières refontes de Macédoine se firent encore à l'ancien type des Dioscures, on peut voir notamment, à ce sujet, les deniers des familles Cupiennia, Lucretia et Quinctia, ce dernier, orné tout exprès, au revers, d'un bouclier macédonien, pour clore dignement la série.

Mais c'est au moment même où le droit de cité est définitivement acquis au denier romain que l'unité des empreintes va se rompre, et faire place à la confusion en apparence la plus inextricable.

L'idée que nous voudrions avant tout, faire ressortir, parce que nous la considérons comme fondamentale dans l'histoire monétaire du peuple romain, c'est que le développement des nouvelles frappes a suivi un ordre rigoureusement logique. On n'osa pas d'abord supprimer l'effigie primordiale de la déesse Rome, qui subsiste seule, sauf de rares exceptions, jusque vers l'an 105 avant J.-C.; mais, on se livra sur cette effigie à des altérations de style de plus en plus tendancieuses, annonçant l'avènement de

(1) Ce temple occupait la partie Sud-Est de la colline du Capitole ; il était par conséquent situé exactement au-dessus du *Forum* romain.

toutes les divinités connues (1) ; et d'autre part, on s'attaqua principalement au revers de la pièce, dont les empreintes vont dès maintenant et jusqu'à la fin de la République, être abandonnées au caprice des magistrats monétaires, plus préoccupés des rivalités locales, de leurs traditions personnelles et familiales, que de la centralisation d'influence qui avait réussi pendant plus d'un siècle à maintenir dans les monnaies une uniformité relative.

Après les types de Diane et de la Victoire dans un bige que nous avons vu imaginer, l'un après l'autre, aux époques précédentes, la principale caractéristique de la période actuellement à l'étude est l'apparition en 150 avant J.-C. des *quadriges* (ou chars à quatre chevaux) conduits par diverses divinités (Jupiter, Saturne, le Soleil, Mars, la Victoire); pour commencer, une dizaine de familles adoptent ce symbole comme revers de leurs monnaies, tandis qu'un nombre à peu près égal s'en tient aux biges plus traditionnels.

Cette troisième nouveauté achève d'éliminer les Dioscures, qui disparaîtront en même temps qu'une perturbation dans la monnaie de bronze, donnant au denier la valeur de seize as, atteindra la marque figurée auparavant par l'invariable chiffre X.

Ce changement coïncidant précisément avec la fin de notre période, l'examen en sera reporté au chapitre suivant.

---

(1) On trouvera un exemple remarquable de cette manœuvre dans les monnaies émises entre 605 et 610 de Rome, notamment par les familles Fabia, Minucia et Porcia, où la figure de Rome se rapproche tantôt de Junon, tantôt de Diane.

IV

Quatrième période

(135 A 95 AVANT J.-C.)

Après l'Orient, l'Occident; l'Espagne avait succombé, les Gaulois Cisalpins et les montagnards Ligures étaient à peu près réduits; mais il manquait aux armées romaines, une route leur donnant le moyen de longer le golfe du Lion pour arriver à la péninsule Ibérique; ce nouvel objectif fut réalisé par la soumission de la Province dite Narbonnaise (fondation d'Aix-en-Provence 122, de Narbonne 118). Cette conquête échancrait notablement la Gaule en lui prenant l'étendue d'une quinzaine de nos départements, et en fermant ses deux voies d'accès naturelles vers la Méditerranée.

La reine de la contrée, puissante cité grecque qu'habitaient les Massaliotes, gardait encore son indépendance, et se proclamait avec fierté l'alliée de Rome; le consul Marius la sauva d'ailleurs, quelques années plus tard, en exterminant les hordes barbares du Nord qui avaient envahi et dévasté les vallées des Alpes.

De l'autre côté de la mer, la Numidie, pays qui correspond à la plus grande partie de notre Algérie actuelle, soutenait avec son roi Jugurtha, une lutte qui se termina encore à l'avantage de Rome.

L'Administration des provinces ainsi créées, nécessitait un important mouvement de fonds : c'étaient des tributs, des impôts, des redevances de toutes sortes, que les gouverneurs ou proconsuls romains, — s'inspirant de l'exemple des anciens satrapes de la Perse, — savaient parfois trop bien garder pour eux. Pourtant, la meilleure part

de ces subsides rentrait régulièrement dans le Trésor romain, et donnait à la circulation monétaire, une ampleur de jour en jour plus remarquable. Le denier passait dans toutes les mains et gagnait toute l'étendue des contrées sujettes de la République : l'unité de la monnaie d'argent n'était pas loin d'être réalisée, même à l'égard des peuples jusqu'ici insoumis, chez lesquels l'infiltration se faisait par le négoce, procédé plus lent, mais non moins efficace que l'occupation militaire.

Le terrain ne pouvait d'ailleurs être mieux préparé pour le remplacement des quelques types grecs encore en usage ; la drachme attique de poids normal (4 gr. 30) — que l'on regardait comme analogue au denier, — n'existait plus que de nom, et on ne rencontrait en quantité appréciable dans les relations commerciales, que des monnaies du système rhodien ou illyrien, dont l'unité pesait à peine 3 grammes, et à côté desquelles la pièce romaine constituait une amélioration très sensible. La concurrence n'était donc plus sérieuse, et le denier pouvait légitimement aspirer à supplanter les débris épars et sans cohésion des siècles passés.

Pendant cette période, l'effigie de Rome reste la plus répandue sur les deniers ; nous devons mentionner toutefois quelques exceptions : en l'an 640 de Rome, la famille Fonteia représente la tête bifrons du fils de Janus, son mythologique ancêtre ; une monnaie de 642 donne l'image de Philippe V de Macédoine, sans doute pour perpétuer le souvenir des victoires remportées sur lui, vers 650, nous voyons apparaître pour la première fois, les bustes d'Apollon et de Saturne ; enfin, en 655, la gens Cornelia fait frapper des pièces portant l'effigie du plus illustre de ses membres, Scipion l'Africain.

Au revers des deniers, les types les plus courants sont les mêmes que ceux observés à la fin de la période précédente ; on n'y relève pas moins de onze biges et de dix-huit quadriges de familles diverses, sans tenir compte de quelques variétés secondaires.

Mais le travail de désagrégation se poursuit progressivement ; on aperçoit un petit nombre d'autres biges qui, au lieu d'être conduits par des chevaux, le sont par des éléphants, des boucs ou des cerfs : — en même temps, les groupes de personnages et les souvenirs historiques commencent à se montrer ; nous citerons principalement : les dieux Lares (famille Cœsia) ; la Louve allaitant Romulus et Rémus au pied d'un figuier (familles Pompeia) ; des statues équestres (familles Aemilia et Marcia) ; un cavalier tranchant la tête d'un Gaulois (famille Sergia). La Marine fait aussi parler d'elle, en nous offrant des empreintes de galères aux formes variées.

Au point de vue des marques accessoires, les témoignages de l'unification des anciens jours disparaissent peu à peu ; le nom officiel de *Roma* est rarement écrit en toutes lettres ; il manque même sur la plupart des spécimens, ou se trouve remplacé sur quelques-uns par une sorte de monogramme assez compliqué et parfois méconnaissable dont nous ne pouvons décrire les contractions bizarres.

Quant à la valeur par rapport aux monnaies de cuivre, elle est indiquée à concurrence du cinquième environ des pièces par l'ancien chiffre X, qui subsiste notamment dans les familles Domitia, Manlia, Pompeia, Veturia, et pour le surplus, de deux maniéres différentes :

1° Par la marque proprement dite du nombre XVI (équivalant à 16 as), qui succéda par une sorte de tran-

sition habile auX primitif, mais ne fut que très passagère, se rapportant à la seule année 618 de Rome ;

2° Sur le plus grand nombre des deniers, par une étoile à six branches dont nous devons dire quelques mots.

Pline, le Naturaliste, un peu éloigné déjà des faits qu'il raconte, ne craint pas de faire remonter ce nouvel emblême à la seconde guerre punique, cette assertion, reconnue aujourd'hui inexacte, vient justifier l'idée émise plus haut, d'après laquelle les pièces au type des Dioscures, — qui toutes portent la marque X, — devaient avoir à peu près disparu à l'époque impériale.

Quoi qu'il en soit, on n'est pas absolument d'accord, sur la signification du symbole nouveau ; la plupart des auteurs sont d'avis que ce doit être le monogramme du nombre XVI, ou bien une altération intentionnelle du chiffre X, en vue d'une distinction soit d'époque, soit d'origine, entre les frappes ; mais l'argument basé sur la séparation chronologique paraît peu concluant, car on observe encore (rarement il est vrai), la marque X jusque vers l'an 670 de Rome.

P. Dubreuil.

(*A suivre.*)

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

et d'Agriculture de l'Ain

1901 — 1902

La publication des ordres du jour des seize séances de l'année a déjà mis les membres de la Société au courant des travaux qui ont occupé nos séances ; il ne sera pas sans intérêt cependant, croyons-nous, soit de donner des détails sur quelques-unes de ces questions, soit de relater les communications faites par divers autres membres.

A la séance de rentrée M. le Dr Passerat a parlé de M. Perrault-Dabot, Inspecteur général des Monuments historiques qu'il a reçu le 30 juillet dernier à la Société avec MM. Huteau, A. Rochet et Sommier.

Après avoir demandé les renseignements qu'il désirait sur les Monuments historiques et autres de l'Ain, M. Perrault-Dabot a visité avec nous Notre-Dame, le vitrail de saint Crépin, la Chaire et les Stalles, puis le Dyptique, le Christ des Etats de Savoie et la Statue de saint Crépin découverte lors de l'installation du calorifère.

M. Perrault-Dabot a fait ensuite l'inspection des Monuments classés et à classer dans le département ainsi que des objets d'art anciens : vitraux, calvaires, chaires à prêcher, tombeaux, etc.

Grâce aux indications que les membres de la Société

ont pu lui fournir, M. Perrault-Dabot, a fait une tournée plus fructueuse qu'il l'avait espéré ; comme suite à cette inspection, le vitrail de saint Crépin a été classé et les stalles de Treffort ne sauraient tarder à l'être.

Dans une deuxième visite de M. Perrault-Dabot en avril dernier, la Société a fait en sa compagnie une excursion à Briord (Voir, *Annales* 1902, 2e trimestre, page 227).

— Au sujet des Egoûts de Bourg, le Dr Passerat a exposé en novembre, les dangers que fait courir à la santé publique, une canalisation faite dans les conditions où se font actuellement les égoûts de la rue de la République et de la rue Prévôté ; c'est lorsque surviendra une épidémie que l'on se rappellera que des conseils judicieux avaient été donnés à temps.

En mai, juin, juillet et août, onze cas de fièvre thyphoïde dont deux décès se sont produits ; le Dr Passerat, par suite de leur situation, de leur persistance, de leur lenteur, conclut à des cas sporadiques ayant l'origine indiquée quelques mois auparavant, et il ajoute que pareille épidémie pourra se reproduire toutes les fois que les conditions atmosphériques seront celles de l'été 1902.

— M. Passerat a signalé des semis naturels de pins sylvestres qui se sont faits autour d'une plantation de 50 ans exécutée par M. Perrusset, aux environs du Jugnon. De véritables forêts d'arbres verts vont remplacer bientôt des bois ruinés par l'enlèvement du rosat.

— M. Buche est venu nous lire la première partie d'un travail qu'il prépare sur le Collège parlementaire de Bourg de 1763 à 1793. C'est le complément de son Histoire du Lycée de Bourg que lui a permis de faire le Registre que M. Baux a bien voulu offrir à la Société.

Cette période de trente années est intéressante à bien des titres. Elle nous montre le rôle du Parlement de Bourgogne dans l'enseignement secondaire à cette époque et le rôle des Bourgeois, Syndics de la ville, profondément attachés à leur collège et innovant en matière d'enseignement. Sur certains points, nous sommes en retard sur ce qui se faisait à cette époque. Il y eut à cette période des professeurs distingués, un cabinet de physique des plus remarquables et M. Barquet fut un des Directeurs les plus éclairés que l'on puisse rencontrer. M. Buche attribue à la haute valeur de l'enseignement de notre collège à ce moment la pléiade d'hommes illustres dans les sciences et dans la médecine plus particulièrement, que l'on rencontre dans notre pays au commencement du XIXe siècle.

M. Buche nous donne le résumé de cette période des dix premières années, de 1763 à 1773. Il dit que tout serait presque à citer et que l'on trouverait là des matériaux intéressants à la fois pour l'histoire des Parlements aussi bien que pour celle de l'enseignement.

— Une analyse du volume d'Edgar Quinet : *Les Lettres d'exil*, par M. Corcelle, lut après un sommeil de quinze ans dans les archives de l'Ain, nous a permis d'entendre un jugement assez juste sur les œuvres de Quinet. M. Corcelle reproduit une lettre de Quinet à Jarrin très flatteuse pour notre ancien Président, et il termine par des épisodes de la guerre de 1870.

— M. Mermet a exposé la visite faite par quelques membres de la Société à la forêt de Colonosay (Jura). Plantation de cônifères faite par M. Clerc, de Cousance, il y a soixante-dix ans. Cette plantation a servi de modèle à quelques propriétaires du voisinage qui ont cou-

vert de jeunes et beaux arbres des terrains absolument improductifs auparavant. En qualité de reboiseur, M. Mermet indique ensuite les règles de la plantation : outils, choix des plants, distance, soins à prendre, leur protection.

La Société qui s'est toujours occupée avec beaucoup d'intérêt des forêts et de leur amélioration ainsi que du reboisement, suivant en cela l'exemple donné par un de ses anciens Directeurs, Varenne de Fenille, a encouragé cette année, par de modestes subventions, les Sociétés scolaires forestières d'Hautecour et de Dortan. Une visite des Membres dans ces deux régions les a convaincus que ces Sociétés faisaient œuvre très utile et digne de tous les encouragements. A Hautecour, on a commencé un essai d'amélioration pastorale.

— M. l'abbé Marchand a parlé de l'aqueduc romain de Briord qui a une longueur de 220 à 250 mètres. Ce tunnel, établi entièrement dans le rocher, a une direction N.E-S.O, son diamètre assez irrégulier d'ailleurs a 1 m. 70 et 1 m. 95 de hauteur par endroits. On voit que ce travail a été fait par deux équipes d'ouvriers travaillant à chacune des extrémités. L'équipe du côté de Briord en a creusé 170 mètres environ, celle du côté du Brivaz n'en a fait que 50 mètres et les deux équipes ne se sont point rencontrées ; il y a un retour à angle droit de 6 mètres pour raccorder les deux tronçons. M. l'abbé Marchand a exploré en grande partie cet aqueduc ; un amas d'éboulis en comble l'entrée du côté de Briord, et à l'intérieur quelques bancs de graviers retiennent de la vase et quelques flaques d'eau. Le curage de cet aqueduc ne serait donc ni difficile ni coûteux. La Société se propose, avec le concours de l'Etat, d'en opérer le nettoyage.

— M. Passerat signale dans le tome XV, 2e série des Mémoires et documents de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, un incident de frontière en 1420, à Thoissey.

Dans une expédition conduite en 1420 contre les Armagnacs de Thoissey, sujets du duc de Bourbon, par Jean de Sigy, capitaine au service de Charles VI et du parti bourguignon, résidant alors à Mâcon, quelques déprédations furent commises en Bresse sur les terres du duc de Savoie. Le sieur de Varambon, bailli de Bresse, adresse des réclamations à la ville et au bailli de Mâcon, et, sur cette affaire, il reste aux Archives départementales de la Savoie (art. c. 631), un petit dossier de cinq pièces dont on donne le texte ou l'analyse dans l'ordre où elles s'y trouvent.

(Voir dans le même volume, p. CLV à CLXI).

Il indique, page 128 à 143, quelques actes de l'Etat civil de Bourg au XVIe siècle, relatifs à la famille du Président Favre et à ses alliés, par M. F. Mugnier et M. J. Alliod, décédé, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, ancien Procureur de la République à Bourg.

C'est pendant son long séjour à Bourg, que M. Alliod avait dépouillé les Etats civils de Bourg, de Chambéry, de Turin, de Genève et de Paris et qu'il avait réuni des notes nombreuses sur la famille Favre.

Ces notes importantes ont été cédées par les héritiers à la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, qui en a publié une partie.

— M. L. Villard a fait une intéressante conférence sur la zône franche du Pays de Gex et de la Haute-Savoie. Il définit les trois sortes de zônes : zônes franches, zônes neutralisées et zônes limitrophes, indique leur différence

et leur but. Il fait l'historique de la zône franche parle de ses abus, du peu d'avantages qu'elle crée aux habitants (environ 60 francs par tête) et des embarras qu'elle leur cause par les certificats d'origine. Il est partisan de sa suppression parce que l'Etat perd de ce fait plus de 13 millions, parce qu'il n'admet pas que des Français ne soient pas égaux devant l'impôt et parce que cette situation favorise dans cette région une fraude difficile à réprimer. Il indique comme remède l'application très rigoureuse des certificats d'origine et il est persuadé que cette entrave amènerait les habitants à demander eux-mêmes la suppression de ce privilège qui nuirait à leur commerce.

— M. Chambre a fait une causerie intéressante sur les gorges du Tarn. Il nous a conté avec beaucoup d'humour le voyage qu'il a accompli lui-même dans cette région abrupte aux horizons fantastiques que lui donnent ces dolomites semées sur tout le parcours et de formes si variées. M. Huteau en a complété la réalité par de belles vues projetées très habilement.

— La Société a souscrit à l'érection du buste de G. Vicaire aux Jardins du Luxembourg, à Paris, inauguré le 23 octobre dernier.

— Elle a fait déposer une couronne de chêne et laurier au pied de la statue Bichat, à l'occasion du centenaire de sa mort, que l'on a célébré à Paris le 22 juillet 1902.

— Nous ne relatons que pour mémoire la réunion tenue à Bourg par les membres de la Société d'Histoire de la Suisse romande, les fouilles faites par la Société dans les grottes de Banchin à Simandre, des Fées à Treffort et le cippe découvert à Briord en novembre

1901 qu'elle a fait aussi dresser à ses frais. Des articles spéciaux ont été publiés, d'ailleurs, sur chacun de ces sujets.

C'est la première fois, cette année, que la Société a eu à décider l'attribution du Prix Jarrin. Le jury, Bureau des deux Sociétés de Géographie et d'Emulation, a décidé à l'unanimité, de décerner le prix à M. E. Dubois, professeur à l'Ecole supérieure d'Oyonnax, pour la notice historique et industrielle qu'il a écrite sur cette ville. Le prix, 140 francs en nature, a été remis à l'auteur, en séance extraordinaire, le 2 juillet dernier. M. Dubois a reçu les félicitations de M. Cloup, inspecteur d'académie, spécialement invité à cette séance, de M. Loiseau, maire de Bourg, secrétaire de la Société de Géographie et de M. le Dr Passerat, président de la Société d'Emulation de l'Ain.

Des ouvrages importants et nombreux ont été offerts par leurs auteurs membres de la Société. De son côté, celle-ci a pu faire l'acquisition d'ouvrages importants pour l'histoire du pays.

Par la liste des membres nouveaux publiée plus loin, de même que par les Sociétés nouvellement admises à l'échange on peut se rendre compte de la prospérité et du bon renom de la Société d'Emulation.

Les membres du Bureau ayant terminé leur période statutaire de cinq ans, il a été procédé, le 3 décembre, à des élections auxquelles ont pris part 23 membres de la Société.

Le Bureau a été formé ainsi :

Président : M. le docteur Passerat.
Vice-Président : M. Jules Convert.

Trésorier : M. Huteau.
Secrétaire : M. Sommier.
Secrétaire adjoint : M. le docteur Servas.
Conservateur-bibliothécaire : M. J. Thiévon.
Conservateur-bibliothécaire adjoint : M. Mermet.

Pour terminer, nous adressons nos plus vifs regrets aux familles des collègues que la mort nous a ravis cette année.

M. Emilien Cabuchet, statuaire, décédé à Bourg, le 24 février 1902.

C'était notre doyen d'âge et d'installation et sa carrière artistique a été retracée à la Société, par le Président, à la séance du 5 mars.

Il a montré notre éminent collègue se limitant d'abord aux statues religieuses : Saint Vincent de Paul, le curé d'Ars, le Père Chanel. Sa vie se termine par un hommage à la poésie dans Lamartine adolescent, à la bravoure dans Bouvent et à la science dans celle de Lalande.

Cette dernière création l'a occupé jusqu'au dernier moment.

M. Genty, notaire à Montrevel, décédé en octobre dernier. C'était un photographe amateur, qui avait fait don à la Société d'un certain nombre de vues de la Bresse, du département et de la France.

Le Secrétaire,
F. SOMMIER.

Membres de la Société admis en 1902

Résidants :

MM. D'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Ain, avenue d'Alsace-Lorraine.

Dubreuil, clerc d'avoué, boulevard de Brou.

Verguet, directeur des Contributions directes, rue de l'Etoile.

Correspondants :

MM. Arène, directeur de l'*Abeille*, à Nantua.

Barbier, commis des Postes et Télégraphes, 40, rue Raulin, à Lyon.

Caillat, professeur, rue Viala, à Bourg.

Chambard, conseiller général, à St-Amour (Jura).

Cuinet, chef de bataillon au 112e régiment d'infanterie, à Antibes (Alpes-Maritimes).

Dupré, notaire à Marboz.

Hudellet J., propriétaire à Certines, près Bourg.

Jeoffray, instituteur à Peron (Ain).

Journel, propriétaire à Meyriat (Ain).

Nodet Victor, docteur, place Bernard, à Bourg.

Robin, docteur, 83, rue de la République, à Lyon.

Sociétés correspondantes admises en 1902

Françaises :

— Revue d'Histoire, de Lyon.

— Université de Lille.

— Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Etrangères :

— Université de Montana, Missoula, Montana E. U. A.

— Société d'Histoire de la Suisse romande, à Lausanne.

Distinctions Honorifiques

Le 21 décembre 1902, la Société d'Emulation a fêté les distinctions honorifiques obtenues par son Président.

M. le Dr Passerat a reçu les palmes académiques et de plus l'Académie des Sciences lui a décerné une *Mention au Concours Montyon, Statistique*, pour ses travaux sur le pays d'Etangs, au XIXe siècle.

Les Membres de la Société garderont un bon souvenir de ce déjeûner intime qui les a réunis autour de leur cher Président dans une même pensée de sympathie et de dévouement et qui a resserré une fois de plus les liens de bonne confraternité qui les unissent.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXV

Pages

L. ALLOING. — Un Manuscrit sur Brou . ..... 53 et 233

J. ARÈNE. Une Chronique de Noël..... 49

E. DUBOIS. — Notice sur la ville d'Oyonnax et son industrie (*suite et fin*)..... 5 et 113

P. DUBREUIL. — Essai historique sur les Monnaies d'argent de la République romaine..... 378

Dr GAUTHIER. — Histoire de la destruction par le phylloxera et de la reconstitution par les plants américains du vignoble du Revermont, de Coligny à Treffort..... 273

A. JANICHON. — La Société scolaire forestière de Hautecour..... 306

F. MARCHAND. — Catalogue descriptif du Médaillier de la ville de Bourg (*suite*) 76

Id. Les Caveaux de Brou (1900-1902)... 148

Id. Cadran solaire. 183

Id. Archéologie préhistorique. – Grotte sépulcrale de la Cabatane..... 203

F. SOMMIER. — Résumé des travaux de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain (1901 - 1902)..... 405